



Les chiffres-clés de la Wallonie

N° 13 | Décembre 2013

L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en oeuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

CONCEPTION GRAPHIQUE | Expansion Partners SA, Namur
MISE EN PAGE & IMPRESSION | IPM PRINTING, Bruxelles
ÉDITEUR RESPONSABLE | Sébastien BRUNET
DÉPÔT LÉGAL | D/2013/10158/4



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
Route de Louvain-la-Neuve 2 - 5001 BELGRADE (NAMUR)
Tél. 32 (0)81 46 84 11 | Fax 32 (0)81 46 84 12
<http://www.iweeps.be>
info@iweeps.be

Préface

Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va.
Sénèque

LA PUBLICATION A ÉTÉ
RÉALISÉE À L'IWEPS
PAR LES PERSONNES
SUIVANTES :

Coordination :

Sébastien BRUNET
Françoise VANDERKELEN

Auteurs des chapitres :

Frédéric CARUSO
Julien CHARLIER
Marc DEBUISSON
Claire DUJARDIN
Julien JUPRELLE
Christine MAINGUET
Eve RAMAEKERS
Isabelle REGINSTER
Yves TILMAN
Annick VANDENHOOF
Valérie VANDER STRICHT
Béatrice VAN HAEPEREN

Comité de lecture :

Sébastien BRUNET
Virginie LOUIS
Olivier MEUNIER
Françoise VANDERKELEN
Frédéric VERSCHUEREN

Mise en page, graphisme
et cartographie

Jean-Paul DUPREZ
Didier HENRY
Evelyne ISTACE

Régulièrement, comme le capitaine d'un navire, le décideur qu'il soit public ou privé doit faire le point, rassembler des données fiables et en extraire des informations pertinentes pour tendre vers ses objectifs et garder le cap.

Pour une institution scientifique comme l'IWEPS, éclairer le plus objectivement possible les réalités qui caractérisent nos sociétés est, de nos jours, un exercice redoutable et ce à plusieurs égards.

D'une part, on constate en Wallonie, comme un peu partout dans le monde, un fossé grandissant entre la capacité des autorités publiques à collecter des données statistiques et celle de certains acteurs privés d'envergure internationale. L'explication de ce phénomène est multiple. A côté de la disparition de certains outils essentiels aux mains des pouvoirs publics comme le recensement (dont le dernier remonte à 2001) et la complexification du paysage institutionnel, on retrouve également l'accélération et la massification des données collectées par les acteurs privés au travers de leurs activités économiques et commerciales qui atteignent des dimensions jusque-ici encore inégalées. Rassembler des données pertinentes et validées requiert donc persévérance, pugnacité et ingéniosité.

D'autre part, la structuration de l'information doit être adaptée au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques. En l'occurrence, le décideur public peut envisager différentes problématiques qui requièrent son attention en fonction d'échelles distinctes notamment au niveau de son territoire. Le diagnostic qui peut être posé sur une question variera inévitablement selon que l'on se place du point de vue international, national, régional, infra-régional ou local. Il en va évidemment de même pour la mise en œuvre de politiques publiques qui y répondront.

Aussi, il a semblé important pour l'IWEPS de fournir non seulement un outil d'analyse et de mise en perspective multi-niveaux en partant du plus petit dénominateur commun, mais également d'offrir aux décideurs un ancrage local fort aux phénomènes observés. C'est la raison pour laquelle cette édition 2013 des « Chiffres-clefs » propose plus particulièrement de mettre la Wallonie en perspective sous l'angle « local ».

Dans ce numéro, les thématiques suivantes seront successivement analysées : le territoire, la démographie, l'éducation et la formation, la santé, l'économie, le marché du travail, la mobilité, l'environnement, l'énergie et enfin l'emploi public. Pour les lecteurs qui souhaitent approfondir leur réflexion, chaque chapitre proposera une liste de références intitulée « Pour aller plus loin... ».

Le lecteur comprendra que toutes les données disponibles ne pourront être exploitées dans le présent document mais sont directement accessibles et mises à jour sur le site internet de l'institution (www.iweeps.be).

Si la particularité des « Chiffres-clés » est de proposer une vue panoramique de la situation de la Wallonie à partir d'indicateurs généraux et essentiellement structurels, le lecteur plus intéressé par les évolutions économiques est invité à se référer à la publication semestrielle « Tendances économiques ». Des approfondissements thématiques sont également disponibles sous d'autres formes, qu'il s'agisse de publications spécifiques ou de statistiques publiées sur le site de l'IWEPS.

Les informations présentées dans les « Chiffres-clés » proviennent de diverses sources. Elles ont été mises à disposition par différents organismes régionaux, de la FWB ou fédéraux que nous tenons, ici, une nouvelle fois à remercier. Il n'est pas possible de tous les citer dans cette préface, mais leurs références figurent dans les sources des indicateurs qui composent les différents chapitres de cet ouvrage.

Cette photographie statistique argumentée de la Wallonie est une œuvre collective. Merci aux nombreux maillons de cette chaîne d'une connaissance au service de la collectivité.

Puisse cet ouvrage donner au lecteur intéressé par la Wallonie quelques repères utiles.



SÉBASTIEN BRUNET
Administrateur général

Table des matières

1. POPULATION	7
1.1. Démographie.....	8
1.2. Santé.....	23
2. TERRITOIRE	33
2.1. Quelques chiffres clés sur le développement territorial wallon	36
2.2. Analyses des consommations du territoire pour répondre aux besoins en logement de la population suivant des perspectives démographiques tendanciennes	49
3. MOBILITÉ	53
3.1. Contexte général et mobilité en Wallonie.....	54
3.2. Aperçu de la mobilité au niveau local	75
4. ENERGIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	81
4.1. Energie	82
4.2. Environnement	93
5. MACRO-ÉCONOMIE.....	105
5.1. Evolutions générales de l'activité, de l'emploi et de la productivité	106
5.2. Tissu sectoriel.....	111
5.3. Le PIB par habitant et sa décomposition	116
6. REVENUS ET CONDITIONS DE VIE	121
6.1. Revenus des ménages	122
6.2. Pauvreté et exclusion sociale	137

7.	EDUCATION ET FORMATION.....	155
7.1.	Scolarisation en fonction du lieu de domicile.....	156
7.2.	Accueil de la petite enfance.....	166
7.3.	Niveau d'instruction.....	169
7.4.	Formation continue.....	175
8.	MARCHÉ DU TRAVAIL.....	179
8.1.	La population active et les taux clés du marché du travail.....	181
8.2.	La mobilité des travailleurs.....	193
8.3.	L'emploi intérieur.....	197
9.	L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC EN WALLONIE.....	205
9.1.	Trois indicateurs pour mesurer la taille de l'emploi public.....	206
9.2.	La fonction publique par niveau de compétence.....	209
9.3.	Localisation des administrations régionales sur le territoire wallon.....	215
	ABRÉVIATIONS.....	221

Introduction

Les communes wallonnes sont le réceptacle de toutes les politiques mises en œuvre en Wallonie. Ces entités évoluent dans des contextes et des histoires différenciés, elles ont des spécificités tout en partageant des caractéristiques avec certaines d'entre elles.

Même sur un petit territoire comme la Wallonie, les autorités publiques sont confrontées à une certaine diversité sociale, économique, culturelle, de santé, d'environnement, de mobilité, d'emploi, etc. Mettre en œuvre des politiques sur le territoire wallon nécessite dès lors une connaissance fine de l'échelon communal. Ces chiffres clés, teintés aux couleurs locales, dressent pour ce faire un portrait tout en nuances de la Wallonie.

Sur le plan démographique, dans la prochaine décennie, la tendance à la croissance de la population wallonne devrait se maintenir alors qu'elle est entrée dans un processus de vieillissement. Le territoire wallon n'est cependant pas homogène, les données démographiques communales présentées dans cette édition le démontrent.

La santé des Wallons mesurée via trois indicateurs basés sur l'espérance de vie, les maladies chroniques et les bénéficiaires d'une intervention majorée de l'INAMI révèlent sans surprise que les difficultés liées à la santé se concentrent géographiquement là où les défis socio-économiques sont les plus importants.

Le chapitre consacré au territoire présente les évolutions récentes de l'occupation et de l'utilisation du sol. Ces observations, combinées avec d'autres, ont été utilisées dans un exercice de perspective territoriale communale destiné à rendre compte des besoins en logement de la population en fonction des perspectives démographiques tendancielle à l'horizon 2026. Suivant ce scénario tendanciel, de nombreuses communes, souvent contiguës et situées au nord de la Wallonie, devront faire face à une saturation de leurs zones d'habitat alors que d'autres présentent encore des disponibilités importantes.

Pour ce qui a trait à l'économie, on constate une résistance relativement généralisée de l'emploi en Wallonie durant les années de crise récentes. Le recul de la productivité dans l'industrie traditionnelle a accentué les changements de la structure sectorielle et géographique de l'activité économique régionale. L'indicateur de PIB par habitant, mesuré par arrondissement, reflète des situations très diverses en Wallonie. Cet indicateur est fonction notamment de l'attrait qu'exerce l'activité locale et le taux d'emploi des résidents.

Le pouvoir d'achat des Wallons a progressé lentement sur l'ensemble de la décennie en termes réels. Cette évolution moyenne varie cependant en fonction du lieu de résidence des ménages, mais aussi de la composition du panier de biens consommés. Si les écarts

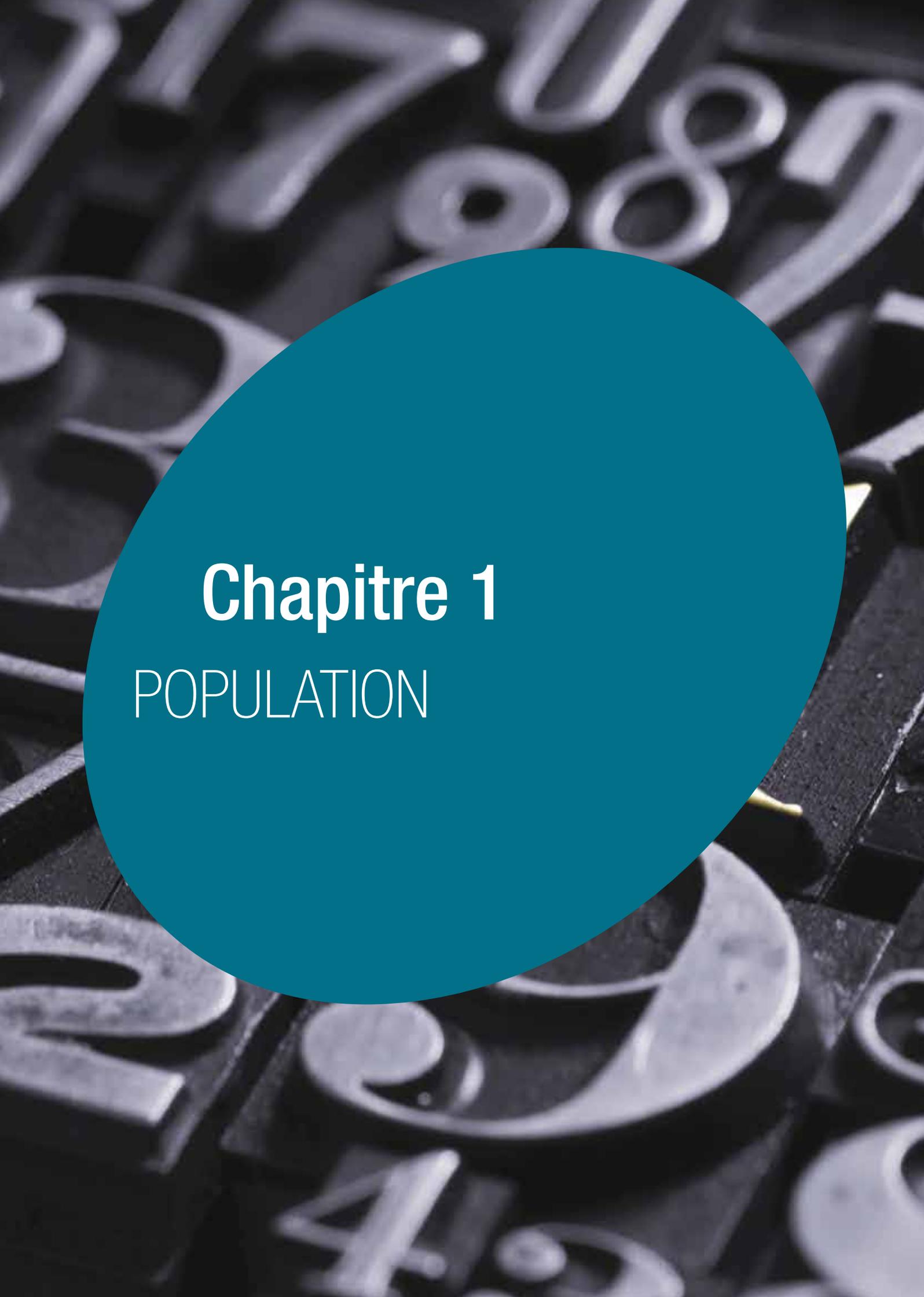
sont réduits par le système de redistribution des revenus, des inégalités subsistent, stables dans le temps et d'un niveau équivalent à la moyenne nationale, elle-même inférieure aux moyennes européennes.

Des Wallons demeurent néanmoins sous le seuil de pauvreté, vivent dans des ménages dans l'incapacité de se procurer les biens et services et/ou de se livrer à des activités considérées comme ordinaires et/ou nécessaires dans la société européenne contemporaine, ou indiquent avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Des catégories sociodémographiques semblent plus touchées que d'autres, en particulier les familles monoparentales, les locataires, les chômeurs, les ménages à très faible intensité de travail et les personnes de nationalité non européenne.

Sur le plan de l'enseignement et de l'accueil de la petite enfance, le taux de couverture en places d'accueil de la petite enfance et la part d'élèves scolarisés dans leur commune de domicile varient fortement d'une commune à l'autre. L'élévation du niveau d'instruction de la population wallonne est manifeste depuis 1996 ; cependant, 15% des jeunes wallons de 18 à 24 ans ont quitté l'école avant d'avoir terminé leur scolarité secondaire et ne suivent plus ni études ni formation.

Les trois indicateurs clés pour une analyse du marché du travail, le taux d'emploi, le taux de chômage et la croissance de l'emploi, varient de manière différenciée, eux aussi, selon les communes ou groupes de communes.

Pour ce qui est de l'emploi public, analysé par le biais de données administratives, d'enquêtes et du recensement annuel de l'emploi dans la fonction publique réalisé par l'IWEPS, celui-ci montre une évolution contrastée : alors qu'un emploi sur dix en Wallonie est un emploi dans une administration provinciale ou locale, on constate une baisse de 1,6% de l'emploi total public en Wallonie, une certaine stabilité de l'emploi au SPW, mais une hausse importante de l'emploi dans plusieurs organismes d'intérêt public (OIP).



Chapitre 1

POPULATION

1. POPULATION

1.1. Démographie

1.1.1. Quelques éléments d'observation

Croissance de la population en 2013

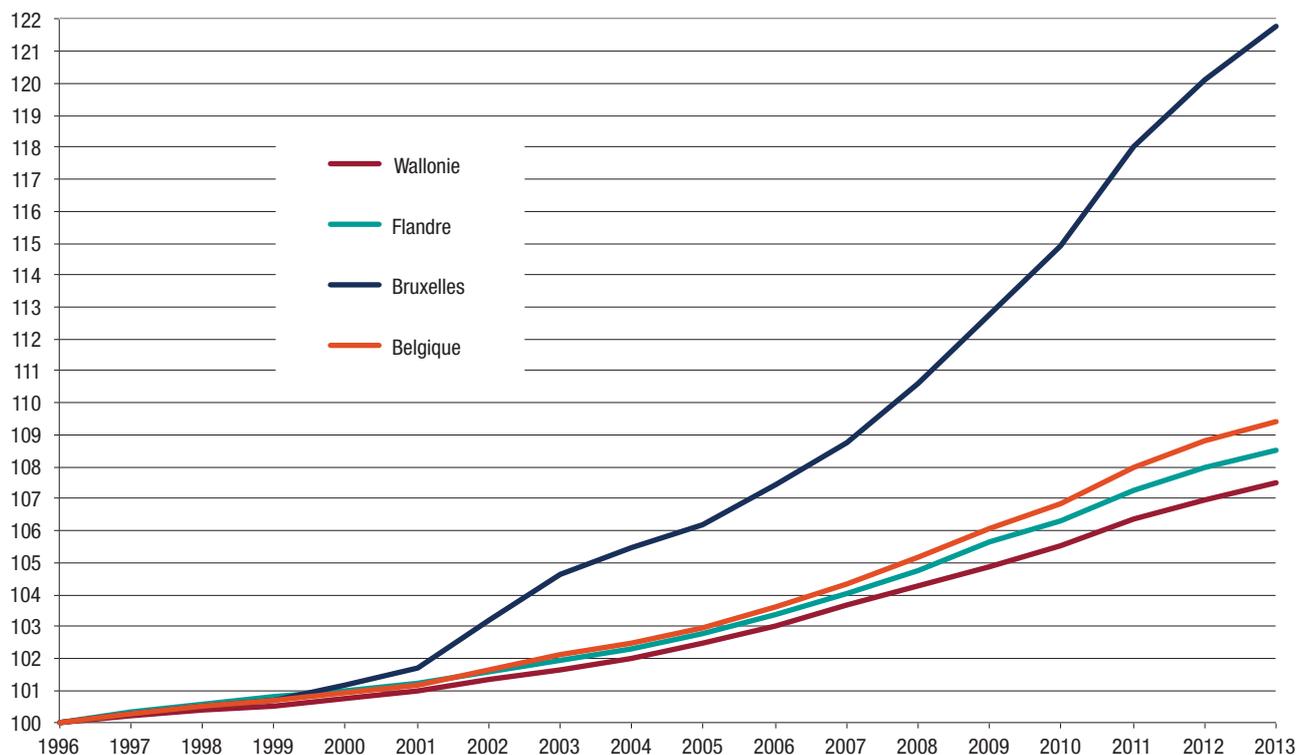
Au 1^{er} janvier 2013, la Wallonie comptait 3 563 060 habitants, soit une augmentation de 0,47% sur un an. Cette croissance est historiquement élevée en Wallonie équiva-

lente à celle observée en Flandre (0,49%) mais largement en deçà de Bruxelles (1,39%) pour l'année 2011.

Depuis plus de 15 ans, la population wallonne croît à un rythme moindre que celle des deux autres régions de Belgique. Bruxelles connaît une envolée spectaculaire du chiffre de sa population. Cette croissance de la population bruxelloise est surtout imputable à l'immigration externe.

Graphique 1.1. | Evolution des populations des régions belges (1996-2013) (indice 1996=100)

SOURCE : DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE), CHIFFRES DE LA POPULATION – CALCULS : IWEPS



Répartition de la population des communes wallonnes : densité et croissance

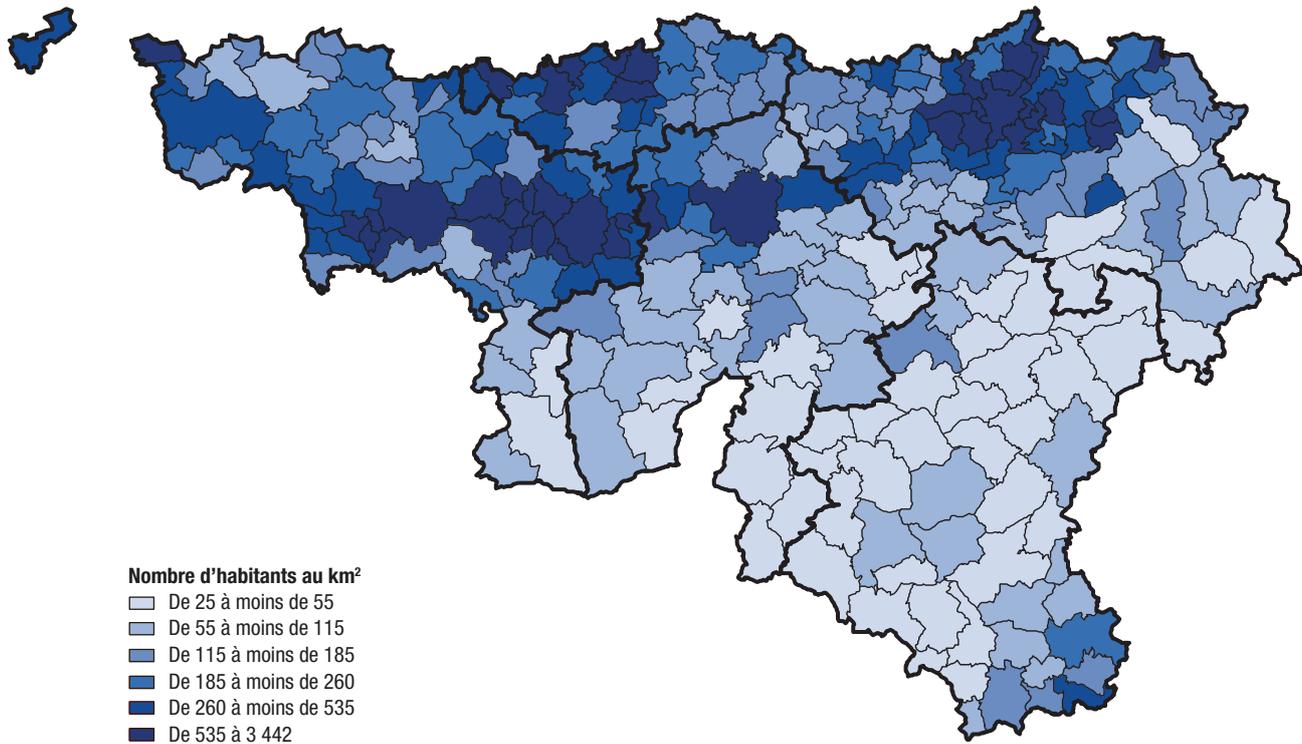
La croissance relative de la population wallonne n'est pas uniformément répartie sur le territoire. Les zones qui enregistrent une forte croissance relative sont celles qui connaissent encore les développements de la périurbanisation de Bruxelles ou de la ville de Luxembourg. Le terme périurbanisation peut être défini comme le processus d'étalement de l'urbanisation sur le territoire, en

créant des quartiers résidentiels de plus en plus éloignés des villes et centres d'emploi. Ce processus touche avec une ampleur variable toutes les agglomérations urbaines wallonnes.

La population wallonne n'est pas uniformément répartie sur son territoire. La carte des densités de population met en évidence une forte concentration de la population sur la dorsale wallonne. Cette zone part de Mouscron-Tournai en passant par Mons pour rejoindre le sillon Sambre-

Carte 1.1. | Densité de la population des communes wallonnes au 1^{er} janvier 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – CHIFFRES DE LA POPULATION 2013 ; CALCULS IWEPS



et-Meuse, avec notamment les agglomérations de Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Elle réunit les principales villes anciennes, existantes avant l'époque moderne, et les villes industrielles du 19^e siècle. Autre ensemble de communes à forte densité, le centre et l'ouest du Brabant wallon : ce sont les premières communes wallonnes touchées par la périurbanisation de Bruxelles dès les années 1960.

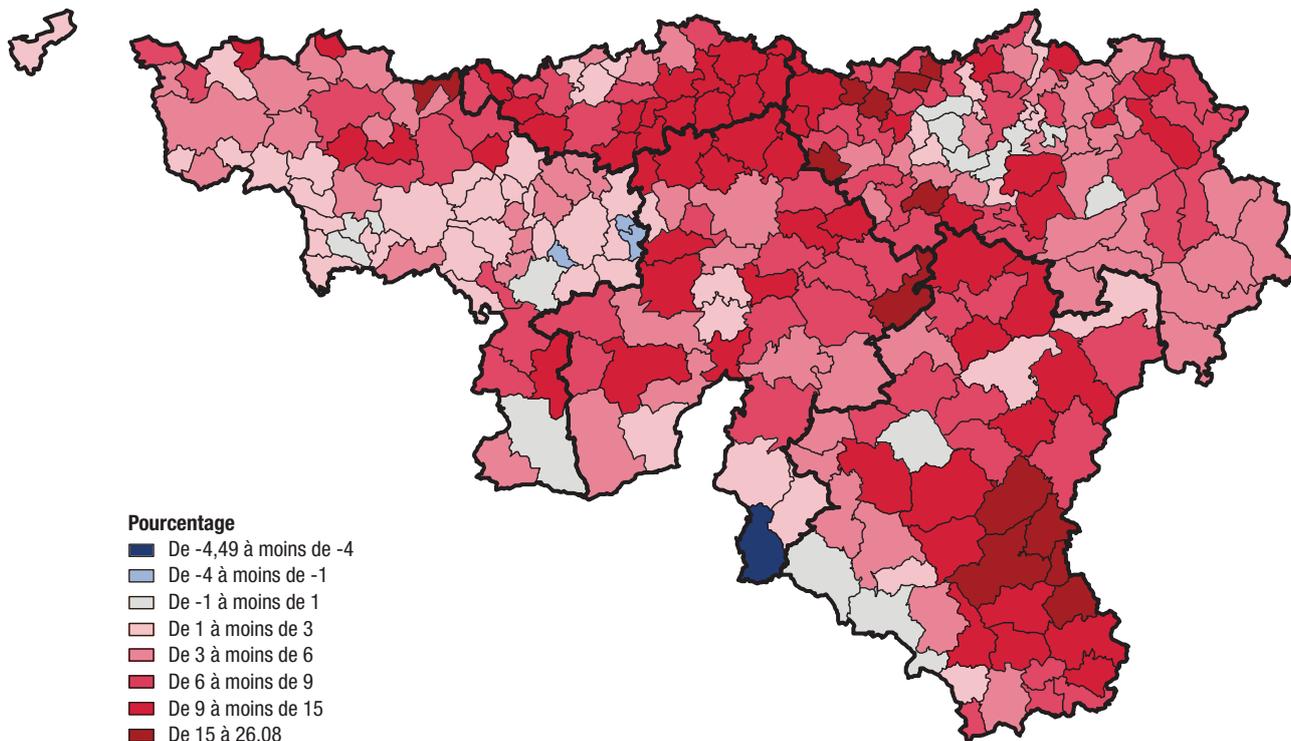
La croissance de population n'est pas liée à la densité de population lorsqu'on examine l'évolution relative. Il en va autrement lorsqu'on cartographie les croissances en chiffre absolu. Là, évidemment, les communes les plus peuplées continueront d'enregistrer une part importante des nouveaux habitants.

La carte des croissances relatives de population communale de ces dix dernières années met en évidence trois zones distinctes de croissance plus importante

que la moyenne qui ne recourent pas celle de la densité. La première zone est constituée de communes de la province du Luxembourg situées le long de l'autoroute Liège-Luxembourg ouverte seulement au début des années 1990. La deuxième zone comprend les communes du nord de la province du Hainaut, de l'ouest du Brabant wallon, et du nord namurois. Enfin, la troisième zone regroupe des communes à l'ouest de la province de Liège. Ces deux dernières zones bénéficient de l'installation sur leur territoire de ménages travaillant à Bruxelles, mais également à Namur et Liège. Les prix élevés des terrains à bâtir (cf. chapitre territoire) poussent les jeunes ménages à chercher de plus en plus loin de leur pôle d'emploi des résidences pour s'installer. Des zones secondaires de croissance s'observent dans certaines communes du sud namurois et de l'est de la province de Liège.

Carte 1.2. | Taux de croissance de la population des communes wallonnes de 2003 à 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – CHIFFRES DE LA POPULATION ; CALCULS IWEPS



1.1.2. Perspectives de population au niveau communal

Qu'en sera-t-il dans le futur ? En 2012, L'IWEPS a commandité une étude au Centre de recherche en Démographie et Société de l'UCL (Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson). Cette étude permet de lever un voile sur le devenir des populations communales wallonnes. L'objet de l'étude était de développer des perspectives de population et de ménages au niveau

communal à l'horizon 2026. Il s'agit d'une démarche scientifique inédite qui prend en considération non seulement les spécificités locales des phénomènes de fécondité, de mortalité et de migration, mais aussi la transformation des ménages. Les résultats repris ici sont ceux du scénario tendanciel. Les perspectives démographiques ainsi obtenues au niveau de chaque commune constituent des éléments fondamentaux en termes d'anticipation pour les décideurs qu'ils soient publics ou privés.

Encadré méthodologique

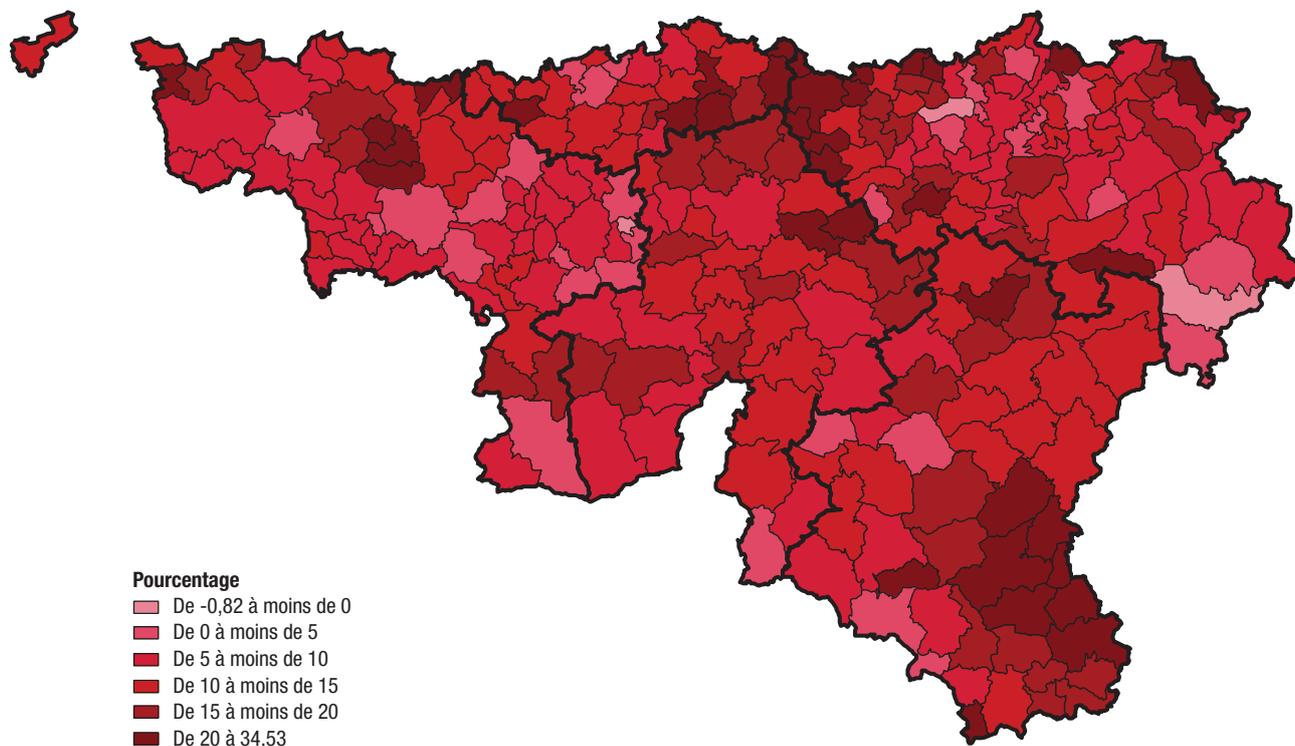
Les perspectives de population et de ménages développées ici reposent sur la méthode de projection « multi-états ». Cette méthode s'articule sur la distinction des individus selon un éventail d'états caractérisés par l'âge, le sexe et la situation du ménage, et calcule des probabilités de transition entre ces différents états sur la base de l'observation passée. A ces états s'ajoutent les situations de naissance, de décès, d'immigration et

d'émigration. Cette méthodologie a été développée en 2010 et 2011 et mise en application par Michel Poulain, Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson, membres du Centre de recherche en Démographie et Sociétés de l'Université catholique de Louvain.

Les résultats présentés ci-dessous sont ceux d'un scénario tendanciel, qui projette les tendances observées ces dernières années.

Carte 1.3. | Taux de croissance de la population des communes wallonnes de 2011 à 2026

SOURCES : IWEPS, PERSPECTIVES DE POPULATION ET DES MÉNAGES AU NIVEAU COMMUNAL, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL



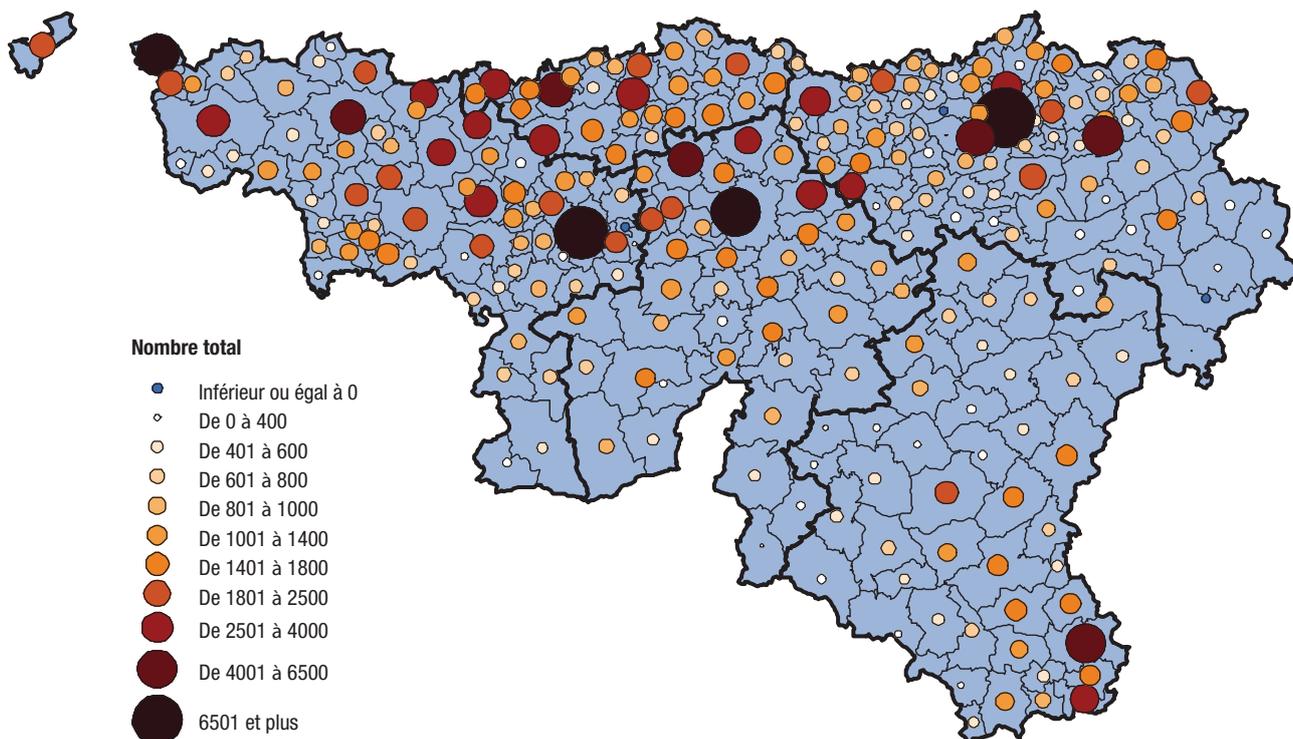
Croissance de la population estimée par commune jusqu'en 2026

La carte des évolutions de population entre 2011 et 2026 ne montre pas de changement important par rapport à celles établies sur les années 2003 à 2012. Les trois zones de croissance plus forte décrites sur la carte des

évolutions communales 2003-2012 se retrouvent également dans la projection jusqu'en 2026. C'est évidemment la résultante du scénario central qui prolonge les tendances récentes observées en tenant compte toutefois des structures par âge des populations. La quasi-totalité des communes continueront donc d'enregistrer une croissance de population jusqu'en 2026.

Carte 1.4. | Croissance de la population des communes wallonnes en chiffres absolus de 2011 à 2026

SOURCES : IWEPS, PERSPECTIVES DE POPULATION ET DES MÉNAGES AU NIVEAU COMMUNAL, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL



Spécificités locales à la base du scénario tendanciel : solde migratoire et structure par âge

La croissance de la population résulte surtout des migrations internes et externes. Ces dernières ont de loin un

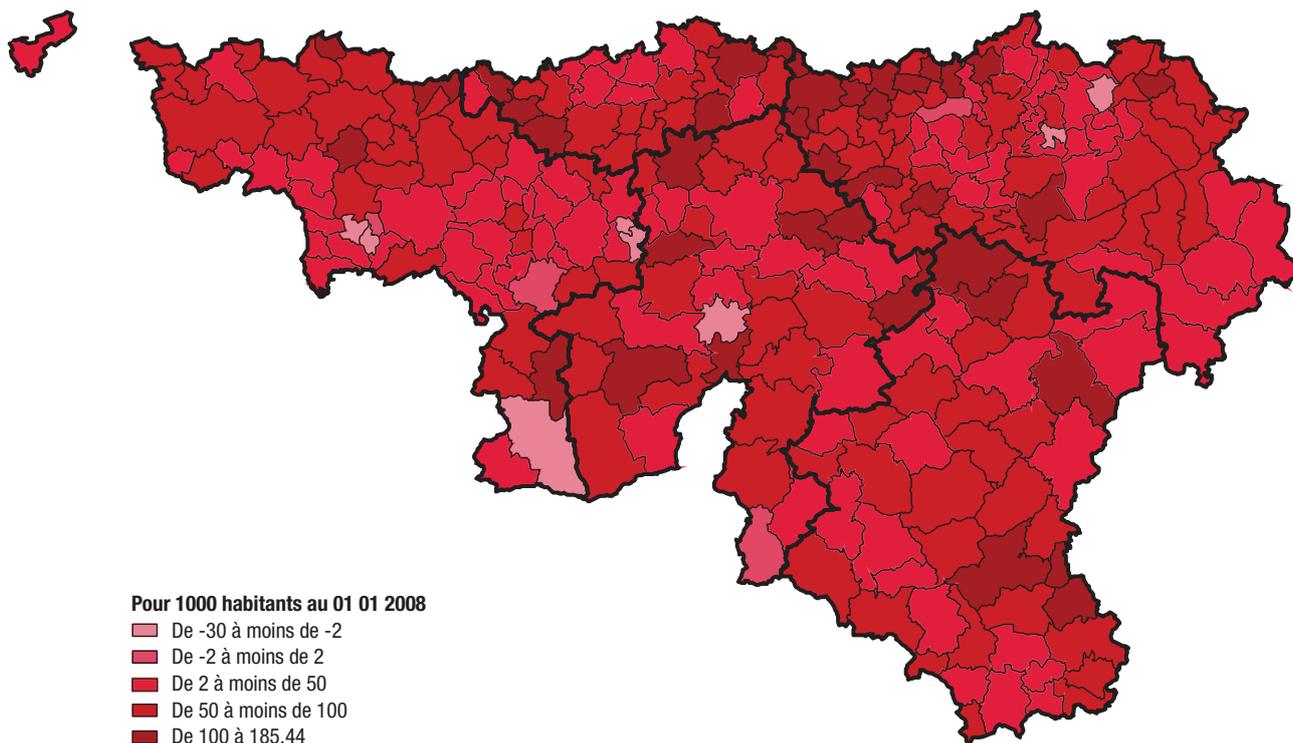
poids plus important dans cette croissance lorsque celle-ci est saisie à un niveau territorial plus fin, comme l'est l'échelon communal. Preuve en est la similitude entre la carte de croissance de la population des communes et celle des soldes migratoires.

Carte 1.5. | Solde migratoire des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2012

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – CHIFFRES DE LA POPULATION ; CALCULS IWEPS

NOTE –

SOLDE MIGRATOIRE = DIFFÉRENCE ENTRE LA POPULATION EN DÉBUT DE PÉRIODE ET CELLE EN FIN DE PÉRIODE MOINS LE SOLDE NATUREL (LE SOLDE MIGRATOIRE COMPREND DONC L'AJUSTEMENT STATISTIQUE).



De plus, le mouvement migratoire influence le mouvement naturel, puisque les migrations concernent en majorité des populations de jeunes adultes avec éventuellement leurs enfants. En effet, l'examen des soldes migratoires de ces dernières années montre une forte corrélation entre les communes qui enregistrent des soldes migra-

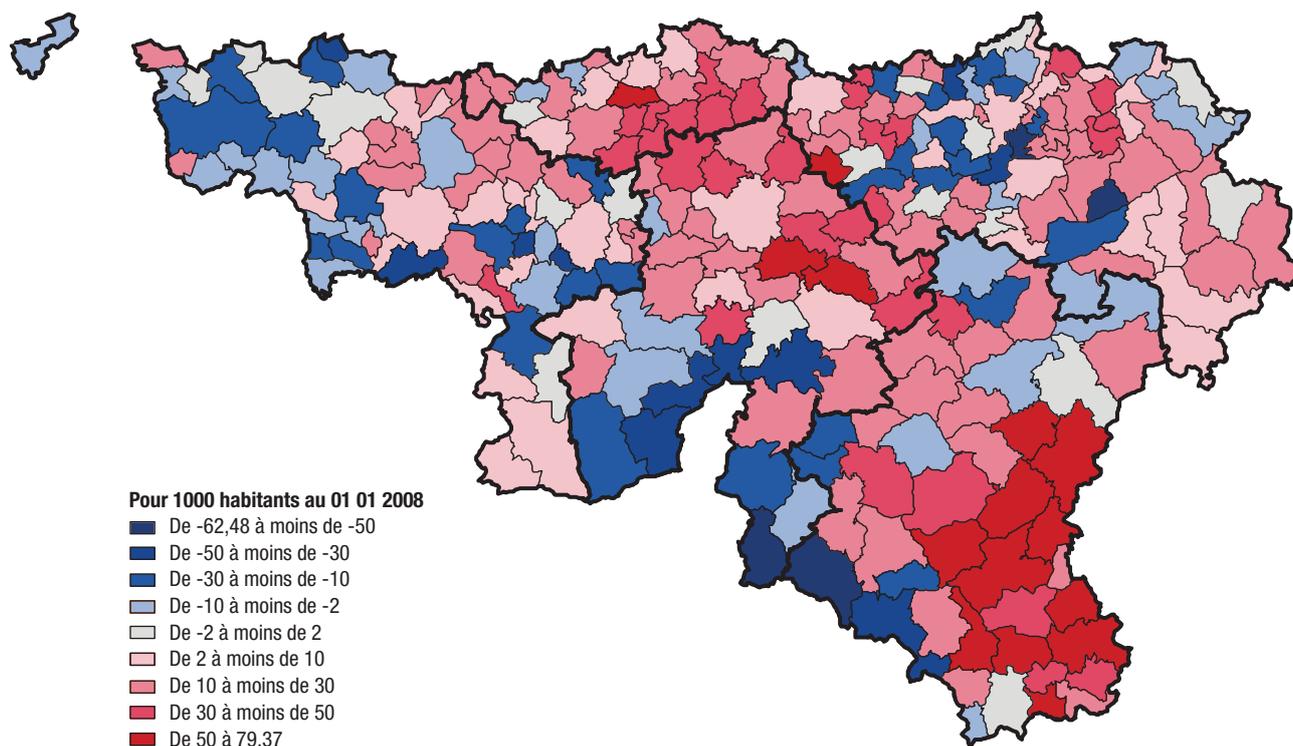
toires importants et un pourcentage élevé de moins de 20 ans. Ces communes qui bénéficient des migrations sont en effet des entités qui accueillent des jeunes ménages avec enfants issus des migrations de périurbanisation de Bruxelles et des villes de Luxembourg, de Liège ou de Namur.

Carte 1.6. | Solde naturel des communes wallonnes entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2012

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – CHIFFRES DE LA POPULATION ; CALCULS IWEPS

NOTE -

SOLDE NATUREL = LA DIFFÉRENCE ENTRE LE NOMBRE DE NAISSANCES SUR LA PÉRIODE ET LE NOMBRE DE DÉCÈS SUR LA PÉRIODE.

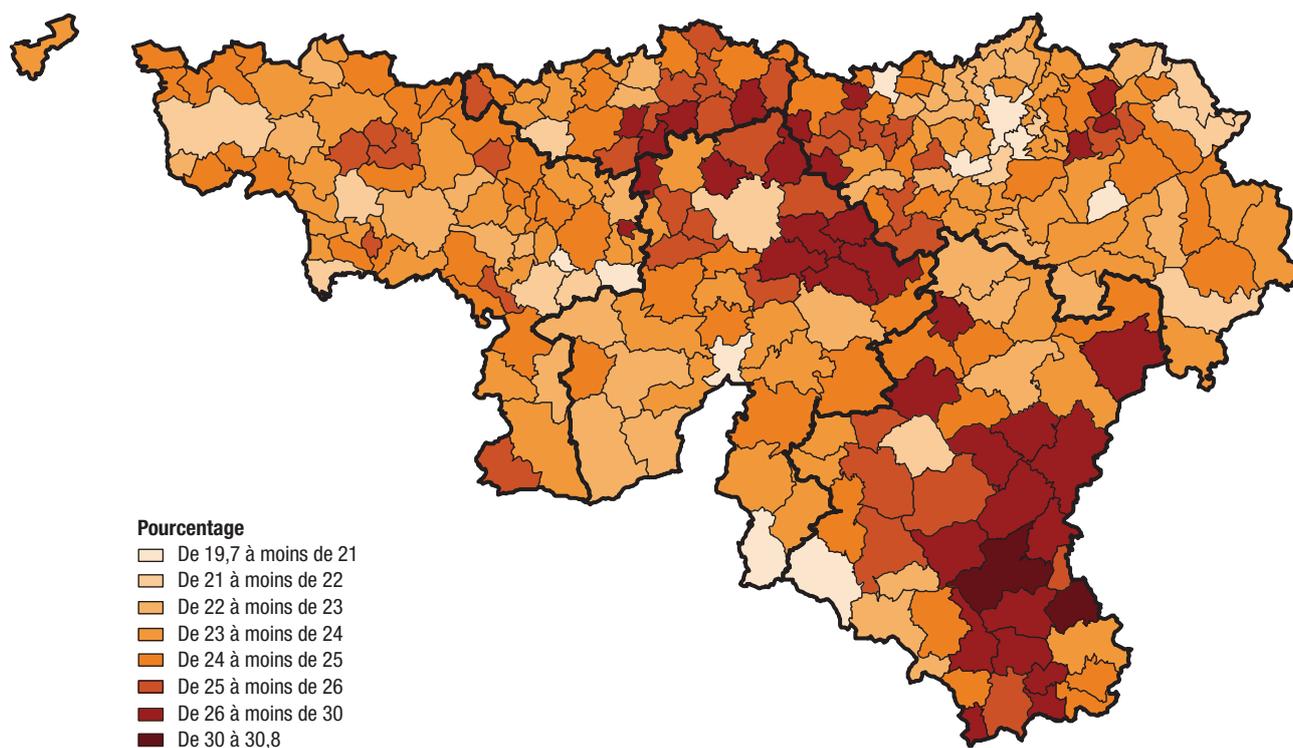


Comme pour la croissance, les populations communales wallonnes sont donc également hétérogènes dans leur structure par âge. Le sud de la province de Luxembourg forme un groupe de communes où le groupe d'âges des moins de 20 ans est plus important. La fécondité est traditionnellement plus élevée dans cette province. Une part élevée de moins de 20 ans apparaît également dans un

ensemble de communes presque contiguës à une zone, autour de l'arrondissement de Namur, avec des extensions à l'est du Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège. Cet ensemble de communes circonscrit la commune urbaine de Namur dans laquelle la part des moins de 20 ans est faible.

Carte 1.7. | Part des moins de 20 ans dans la population communale wallonne au 1^{er} janvier 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – CHIFFRES DE LA POPULATION 2013 ; CALCULS IWEPS

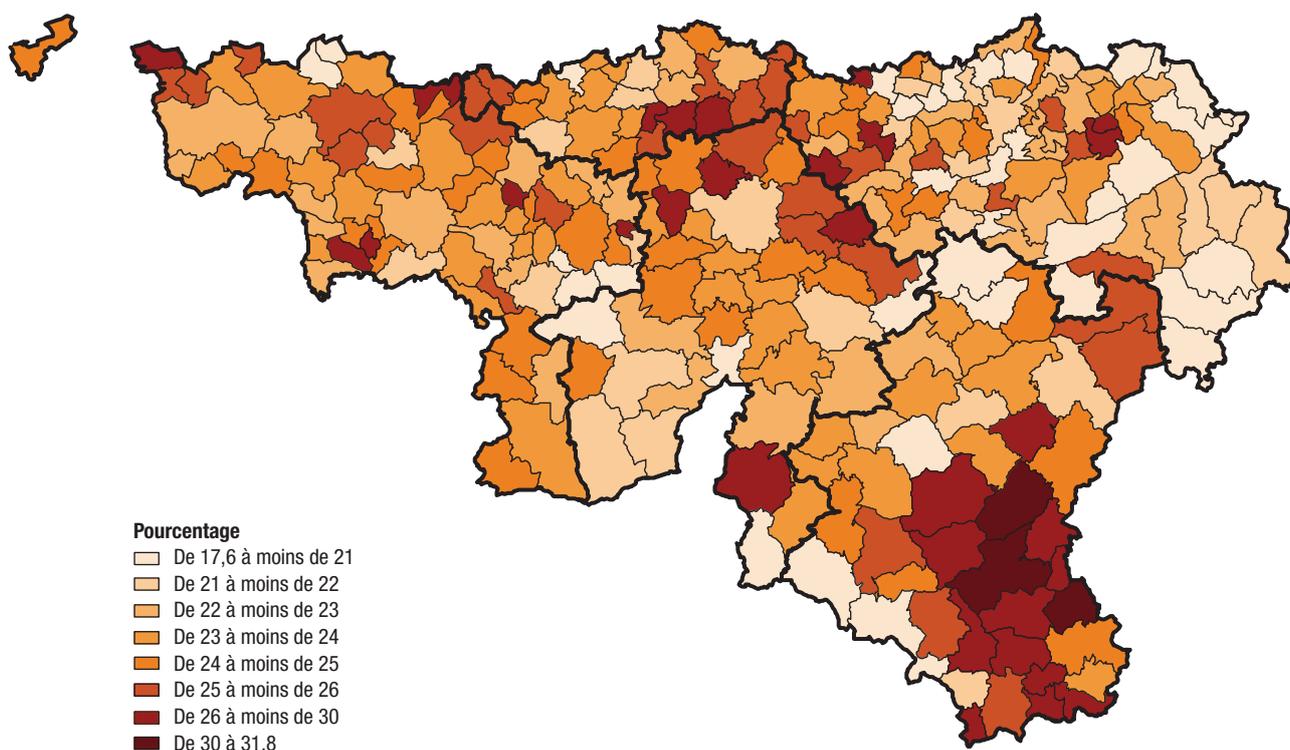


En 2026, selon les perspectives de l'IWEPS, ces zones à fortes proportions de moins de 20 ans subsisteront, mais seul le sud de la province du Luxembourg continuera à afficher des pourcentages équivalents à ceux observés aujourd'hui. Les autres communes wallonnes subiront en effet le contrecoup du vieillissement et donc une dimi-

nution de leur part de moins de 20 ans. Ce phénomène devrait particulièrement touché le sud namurois, les communes proches de la frontière française de la province de Luxembourg, et une grande partie de la province de Liège, particulièrement l'arrondissement de Verviers.

Carte 1.8. | Part des moins de 20 ans dans la population communale wallonne au 1^{er} janvier 2026

SOURCES : IWEPS, PERSPECTIVES DE POPULATION ET DES MÉNAGES AU NIVEAU COMMUNAL, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL

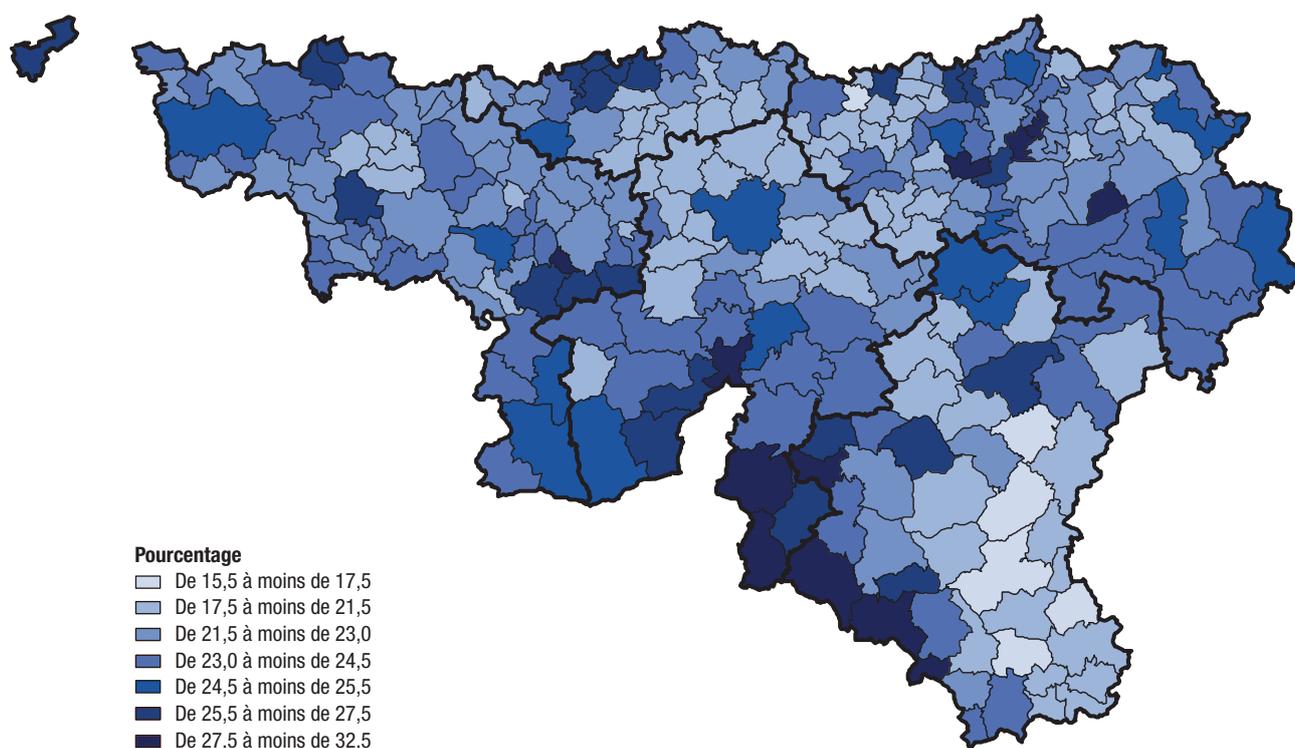


Quant à la carte de la part des 60 ans et plus, elle est quasiment la photographie négative de la carte de la part des moins de 20 ans dans les communes wallonnes. A l'inverse donc, les deux autres zones mises en évidence

dans la carte des moins de 20 ans sont les zones représentant proportionnellement le moins de personnes de 60 ans et plus.

Carte 1.9. | Part des 60 ans et plus dans la population communale wallonne au 1^{er} janvier 2013

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE – CHIFFRES DE LA POPULATION 2013 ; CALCULS IWEPS

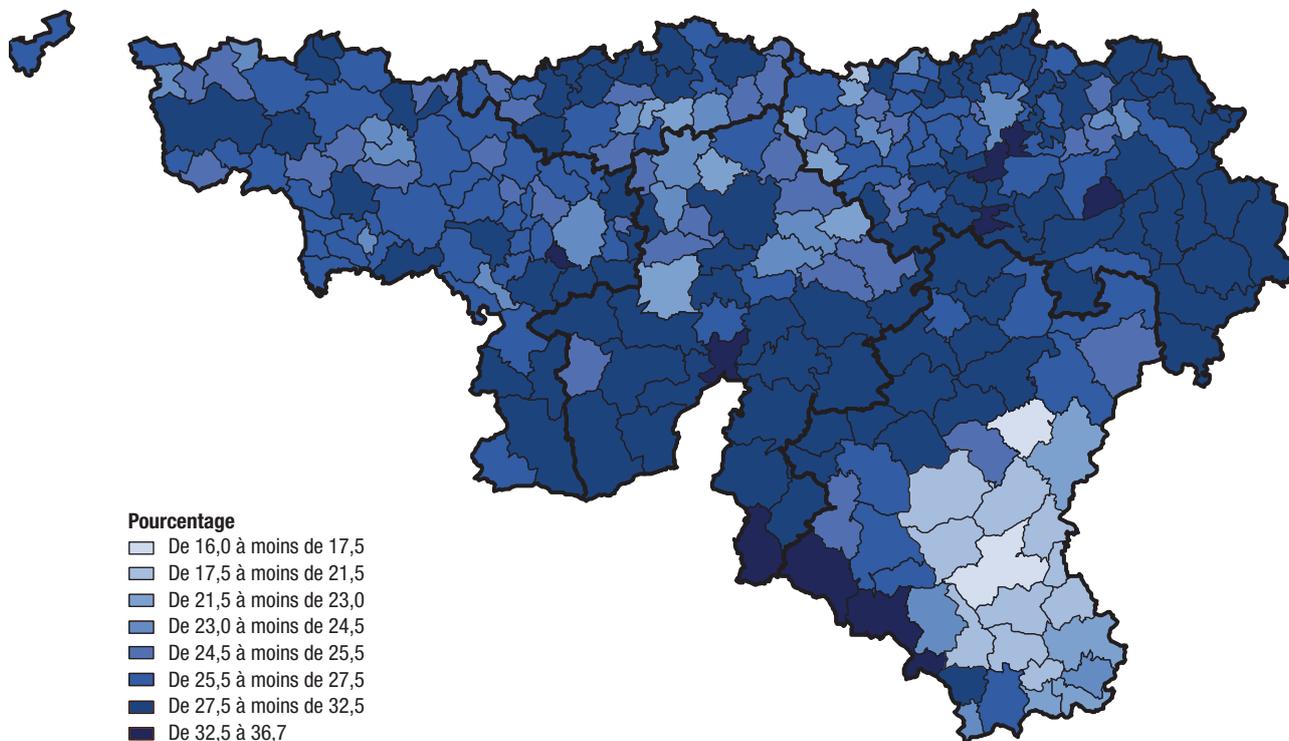


En 2026, selon les perspectives, toutes les communes seront touchées par le vieillissement, seul le sud de la province de Luxembourg échappera au phénomène, mi-

grations et fécondité y maintenant une structure de population plus jeune.

Carte 1.10. | Part des 60 ans et plus dans la population communale wallonne au 1^{er} janvier 2026

SOURCES : IWEPS, PERSPECTIVES DE POPULATION ET DES MÉNAGES AU NIVEAU COMMUNAL, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL



La structure par âge est bien sûr le résultat des évolutions de la mortalité et de la natalité dans les communes. Les régions à proportion plus importante de jeunes sont aussi celles dont le solde naturel (les naissances moins les décès) est le plus élevé.

Perspectives des ménages jusqu'en 2026 pour les communes wallonnes

Les perspectives communales de l'IWEPS ne se limitent pas à fournir un chiffre de population, elles permettent également d'anticiper le nombre de ménages qui devrait être enregistré par chaque entité communale dans les 15 prochaines années. Au-delà du nombre de ménages, l'outil permet d'approcher la demande future en nombre de logements, donnée importante pour l'aménagement du territoire wallon (cf. chapitre territoire).

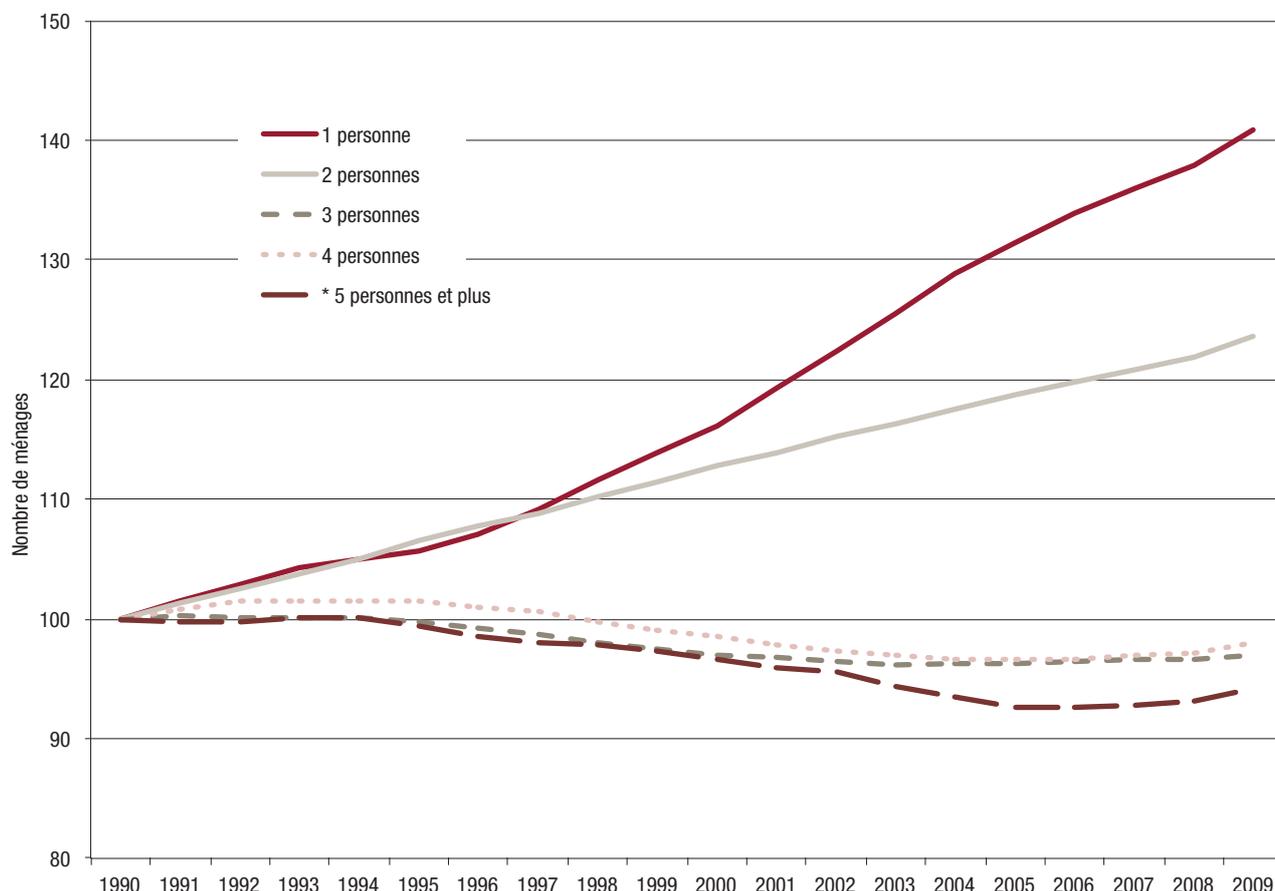
Ces dernières années, la composition des ménages en Wallonie connaît une transformation profonde. Le nombre

total de ménages augmente à la suite de la forte évolution à la hausse de personnes isolées, mais également de ménages de deux personnes. Cette situation aboutit à une diminution qui reste très progressive de la taille moyenne des ménages privés en Wallonie, qui est passée de 2,4 en 1990 à 2,3 personnes en 2009, dernières données disponibles à la DGSIE. Le nombre de ménages de plus de deux personnes est resté stable jusqu'en 1994, quel que soit leur type, trois, quatre, ou cinq personnes et plus, avant de diminuer légèrement.

Les causes de cette évolution vers des ménages de plus en plus petits sont doubles. D'une part, le vieillissement de la population a fait apparaître un nombre de plus en plus grand de ménages de deux personnes, qui une fois un membre du couple décédé se transforme en ménages d'isolés. D'autre part, de nouvelles formes de ménages sont apparues, suite notamment à l'augmentation des divorces : familles monoparentales, séparés vivant seuls....

Graphique 1.2. | Evolution de la taille des ménages en Wallonie (indice 1990 = 100)

SOURCE : SPF ÉCONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (DGSIE) - REGISTRE NATIONAL - CALCULS : IWEPS



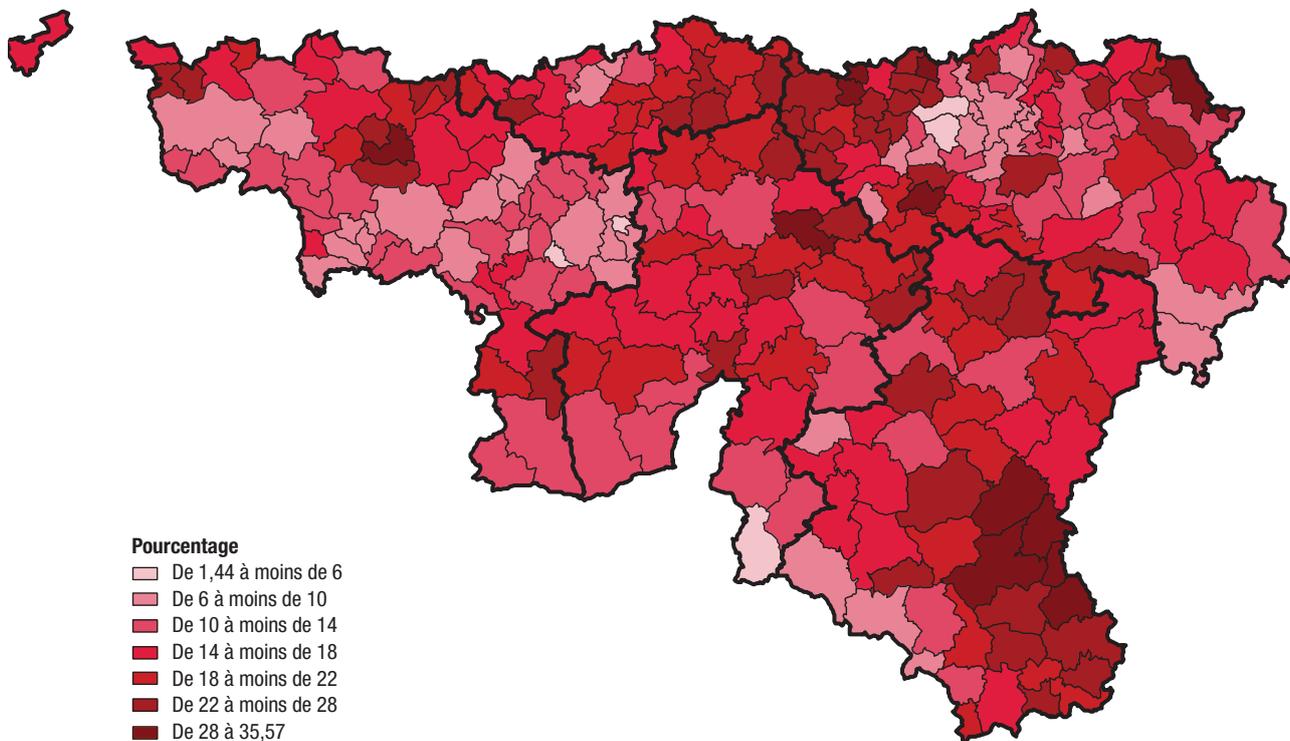
Une analyse des perspectives de population au niveau communal permet d'appréhender l'évolution du nombre et du type de ménages au niveau spatial. Les perspectives communales des ménages, comme pour le chiffre de population, portent jusqu'à l'année 2026.

Sans grande surprise par rapport à la carte d'évolution des populations, toutes les communes wallonnes voient leur nombre de ménages augmenter. La croissance la plus importante par rapport à la situation actuelle s'enregistre toujours dans les régions qui rencontrent déjà aujourd'hui les plus fortes croissances relatives de leur population. Deux zones se détachent par leur plus forte augmentation par rapport au nombre de ménages déjà existant. La première zone couvre l'ouest de la province

de Liège. Elle déborde sur le Brabant wallon et le nord-est de la province de Namur. La seconde se situe au sud de la province de Luxembourg et remonte vers le nord. Les croissances les moins rapides sont observées dans le Hainaut, autour de Liège et au sud de la Communauté germanophone et le long de la frontière française. Mais l'examen de la croissance en nombre absolu des ménages, c'est-à-dire le nombre concret de ménages que chaque entité devra loger en plus remet en avant les communes les plus peuplées, c'est-à-dire les grandes villes mais également tout le nord de la province du Hainaut et l'ouest du Brabant wallon. Au total, cependant, c'est quasiment l'ensemble des communes wallonnes qui devront faire face à un nombre important de nouveaux ménages. Et donc de logements...

Carte 1.11. | Taux de croissance du nombre de ménages de 2011 à 2026

SOURCES : IWEPS, PERSPECTIVES DE POPULATION ET DES MÉNAGES AU NIVEAU COMMUNAL, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL



Carte 1.12. | Augmentation (en chiffres absolus) du nombre de ménages de 2011 à 2026

SOURCES : IWEPS, PERSPECTIVES DE POPULATION ET DES MÉNAGES AU NIVEAU COMMUNAL, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL

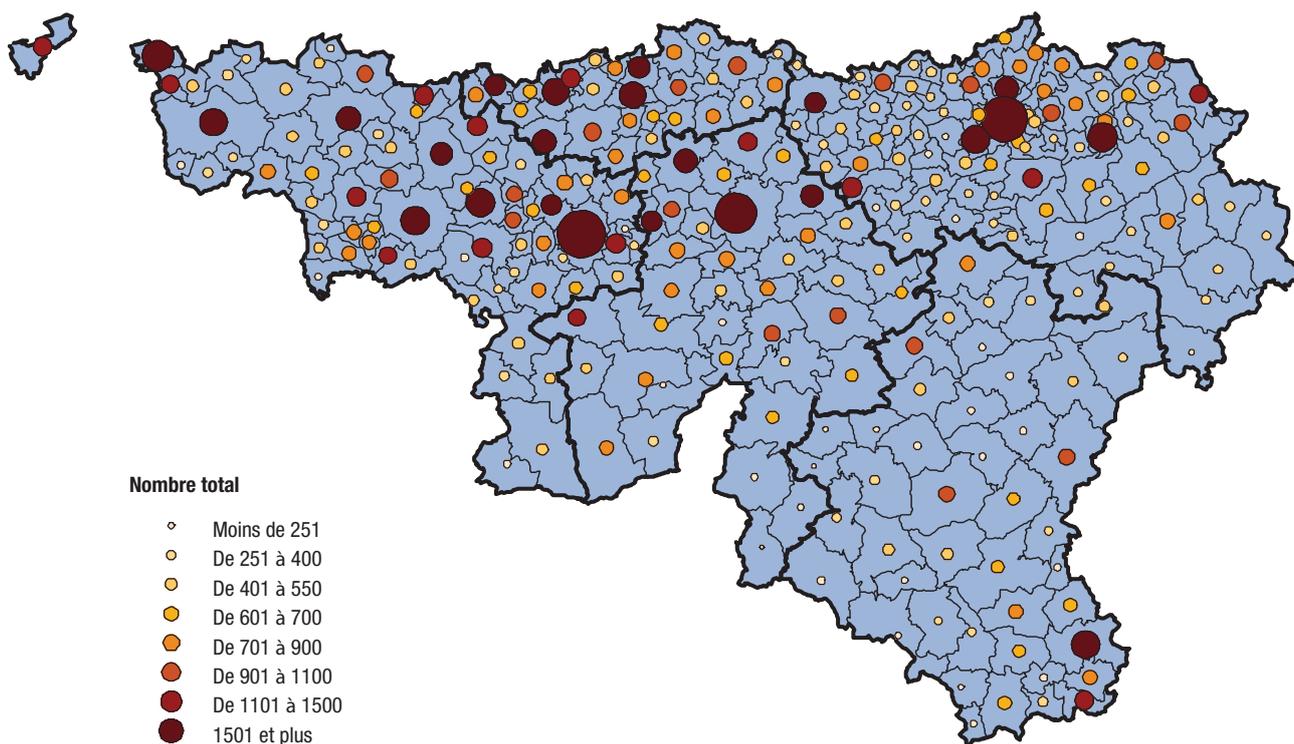


Tableau 1.1. | Perspectives de population par province pour la Wallonie – chiffres calibrés Bureau fédéral du Plan – Scénario tendanciel

SOURCES : IWEPS, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL

	Population estimée en 2026	Taux de croissance de la population 2011-2026	Augmentation (chiffres absolus) de la population de 2011 à 2026	Nombre de ménages estimé en 2026	Taux de croissance du nombre de ménages 2011-2026	Augmentation (chiffres absolus) du nombre de ménages de 2011 à 2026
Brabant wallon	429 625	11,6%	44 514	181 540	16,7%	25 947
Hainaut	1 410 503	7,4%	96 942	637 951	11,1%	63 976
Liège	1 168 108	9,0%	96 461	519 566	12,6%	58 085
Luxembourg	314 591	15,2%	41 493	131 506	19,3%	21 243
Namur	529 816	11,2%	53 226	230 734	16,1%	32 000
Wallonie	3 852 643	9,4%	332 636	1 701 297	13,4%	201 251

Tableau 1.2. | Perspectives de population par arrondissement pour la Wallonie – chiffres calibrés Bureau fédéral du Plan – Scénario tendanciel

SOURCES : IWEPS, CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ DE L'UCL

	Population estimée en 2026	Taux de croissance de la population 2011-2026	Augmentation (chiffres absolus) de la population de 2011 à 2026	Nombre de ménages estimé en 2026	Taux de croissance du nombre de ménages 2011-2026	Augmentation (chiffres absolus) du nombre de ménages de 2011 à 2026
Nivelles	429 625	11,6%	44 514	181 540	16,7%	25 947
Ath	93 911	11,7%	9 801	40 755	14,8%	5 261
Charleroi	447 757	5,2%	22 256	208 164	9,2%	17 587
Mons	267 696	6,2%	15 596	124 584	10,0%	11 316
Mouscron	81 708	12,2%	8 910	36 424	15,1%	4 792
Soignies	201 431	9,5%	17 510	87 235	13,2%	10 181
Thuin	160 805	7,3%	10 985	71 133	11,8%	7 502
Tournai	157 196	8,2%	11 885	69 655	11,8%	7 338
Huy	123 292	12,8%	14 000	53 060	16,9%	7 659
Liège	644 869	6,9%	41 713	294 707	9,8%	26 191
Verviers	308 087	9,4%	26 582	133 107	14,8%	17 157
Wareme	91 861	18,2%	14 167	38 691	22,4%	7 078
Arlon	71 437	21,2%	12 504	29 836	24,0%	5 780
Bastogne	52 142	14,8%	6 734	21 148	19,3%	3 425
Marche-en-Famenne	61 938	11,7%	6 482	26 951	18,0%	4 109
Neufchâteau	68 742	13,5%	8 165	28 805	17,3%	4 253
Virton	60 332	14,4%	7 607	24 765	17,4%	3 677
Dinant	119 329	11,2%	12 010	52 618	16,6%	7 484
Namur	339 515	11,7%	35 455	145 940	16,2%	20 313
Philippeville	70 972	8,8%	5 761	32 176	15,0%	4 203
Wallonie	3 852 643	9,4%	332 636	1 701 297	13,4%	201 251

Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS pour cette section : Marc Debuisson
m.debuisson@iweps.be
- Debuisson M., Eggerickx T., Reginster I., « Perspectives de population et de ménages pour les communes wallonnes », 8 mars 2012, note IWEPS.
- Charlier J., Reginster I., Debuisson M., « Perspectives communales de population à l'horizon 2026 et aménagement du territoire : Exercice d'estimation de consommations résidentielles d'espace en Wallonie suivant trois scénarios » Working Paper de l'IWEPS n° 11, mars 2013,

1.2. Santé

Cette section consacrée à la santé a pour objectif d'appréhender la distribution spatiale des problèmes de santé. Nous aborderons cette thématique au travers de l'espérance de vie qui peut être considérée comme un miroir de la mortalité, du nombre de bénéficiaires de l'interven-

tion majorée de la sécurité sociale et enfin un indicateur composite permettant d'approcher la problématique des patients souffrant de maladies chroniques ou d'affection de longue durée.

1.2.1. L'espérance de vie

Encadré 1 – espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance dans une population représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de la période.

L'espérance de vie à un âge donné représente le nombre moyen d'années restant à vivre. Elle caracté-

rise la mortalité indépendamment de la structure par âge au sein de cette population^{1 2}.

Ces indicateurs sont fréquemment utilisés pour comparer l'état de santé de populations car les données sont, en principe, disponibles pour tous les individus et la définition est univoque³.

En Wallonie, sur la base des décès survenus de 2000 à 2009, l'espérance de vie à la naissance est en moyenne de 79,8 ans. Les femmes peuvent espérer vivre 6,7 an-

nées de plus que les hommes soit 83,1 ans pour les premières versus 76,4 ans pour les seconds.

Tableau 1.3. | Espérance de vie à la naissance et à 60 ans

SOURCE : REGISTRE NATIONAL – CALCULS : GROUPE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS – UCL - ESPÉRANCES DE VIE CALCULÉES SUR BASE DE LA MORTALITÉ DES ANNÉES 2000-2009

	Espérance de vie à la naissance			Espérance de vie à 60 ans		
	Tous	Hommes	Femmes	Tous	Hommes	Femmes
Belgique	81,2	78,2	84,1	24,4	22,1	26,5
Flandre	82,0	79,2	84,6	24,9	22,6	26,9
Bruxelles	81,1	78,0	83,8	24,4	21,8	26,4
Wallonie	79,8	76,4	83,1	23,6	21,1	25,8

Toutes les communes wallonnes n'enregistrent pas la même espérance de vie pour leurs habitants. Celle-ci varie entre 72,5 et 81,2 ans pour les hommes et entre

78,2 et 86,6 ans pour les femmes, soit des différences de 8,7 et 8,4 ans entre la commune la mieux lotie et la moins bien lotie.

¹ Institut national d'études démographiques - Lexique. at <<http://www.ined.fr/fr/lexique/>>

² Debuissou, M. Espérance de vie à la naissance. at <<http://www.iweps.be/esperance-de-vie-la-naissance>>

³ Van Oyen, H. (Institut scientifique de S. publique), Debosere, P. (Vrije U. B., Lorant, V. (Université C. de L. & Charafeddine, R. (Institut scientifique de S. publique) *Les inégalités sociales de santé en Belgique*. (2010).doi:D/2010/4804/100

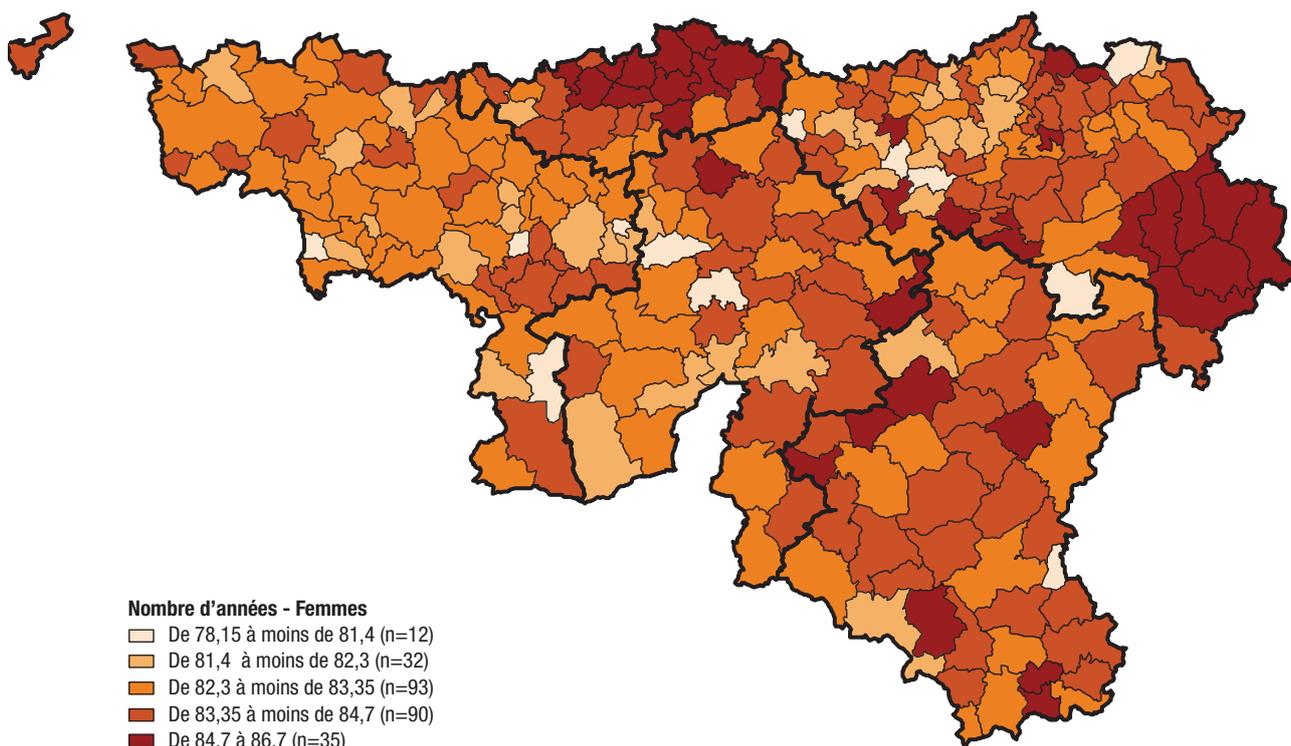
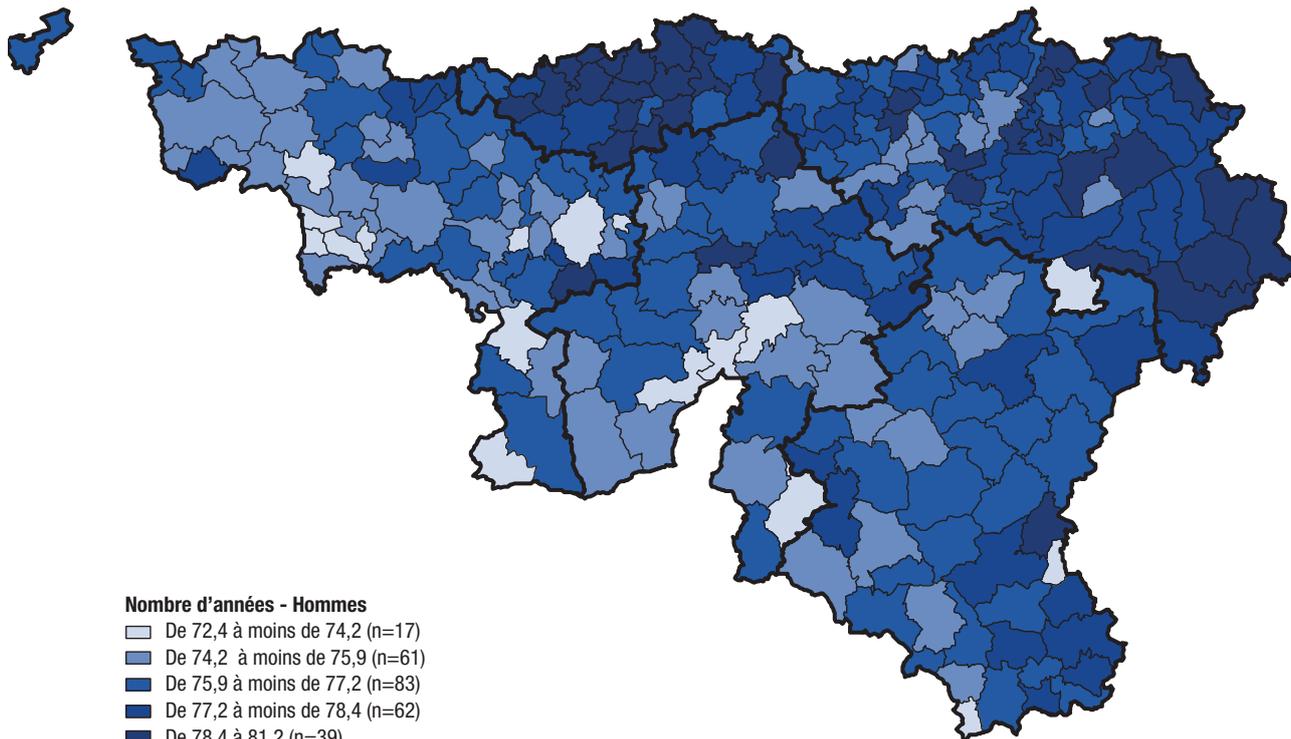
Encadré 2

Les classes présentées sur les cartes sont le résultat d'une classification réalisée selon la méthode des moyennes mobiles sur la base des distances euclidiennes, le centre des classes est basé sur une estima-

tion des moindres carrés. Le centre de chaque classe correspond à la moyenne des observations y appartenant. Dès lors, la taille de chaque classe est précisée dans la légende.

Cartes 1.13. | Espérance de vie à la naissance pour les communes wallonnes

SOURCE : REGISTRE NATIONAL – CALCULS : GROUPE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL – ESPÉRANCES DE VIE CALCULÉES SUR BASE DE LA MORTALITÉ DES ANNÉES 2000-2009, IWEPS



Pour les hommes, c'est dans le Brabant wallon et dans l'est de la province de Liège que l'espérance de vie est la plus élevée avec également un noyau de communes proches du Luxembourg et un ruban sous le sillon industriel. Les communes qui ont l'espérance de vie la plus faible sont situées dans le sillon industriel ainsi qu'au sud de la Belgique, le long de la frontière française.

Pour les femmes, l'espérance de vie est plus élevée et sa distribution est davantage uniforme. On y retrouve également le Brabant wallon et l'est de la province de Liège qui ont une espérance de vie élevée. A la différence des hommes, la province du Luxembourg est caractérisée par une espérance de vie au-dessus de la moyenne pour les femmes. Le sillon industriel paraît, comme pour les hommes, sous la moyenne régionale.

A 60 ans, on observe aussi des disparités d'espérance de vie entre les hommes et les femmes et entre les communes. Les femmes vivent en moyenne 4,7 années de plus que les hommes. Les distributions territoriales entre l'espérance de vie à 60 ans et à la naissance sont sensiblement différentes, principalement pour les hommes, mais ce phénomène est aussi visible chez les femmes.

En effet, certaines communes avec une espérance de vie à la naissance élevée présentent paradoxalement une espérance de vie à 60 ans parmi les plus faibles.

Le Brabant wallon illustre ce phénomène, en effet, un nombre plus restreint de communes appartenant au groupe supérieur des espérances de vie à 60 ans, surtout chez les hommes.

Nombre de communes de la province de Liège ont une espérance de vie à la naissance supérieure à la moyenne wallonne, et présentent une espérance de vie à 60 ans égale ou inférieure à la moyenne.

On remarque également une différence dans les communes du Luxembourg qui sont frontalières avec le Grand-Duché : l'espérance de vie à la naissance y est plus élevée tandis que l'espérance de vie à 60 ans y est plus faible.

Quelles sont les explications possibles à ce constat ?

Comme la majorité des indicateurs de santé, l'espérance de vie est liée au niveau socio-économique⁴. On s'attend donc, en étudiant l'espérance de vie à un niveau territorial, à retrouver les structures observées par ailleurs lors d'études d'indicateurs socio-économiques.

On observe des différences entre l'espérance de vie à la naissance et à 60 ans et l'explication principale est liée au fait que la structure de la population a évolué.

Dans le Brabant wallon, l'une des hypothèses peut être que les personnes de 60 ans et plus se sont installées à proximité de Bruxelles au début de leur carrière, à un moment où l'emménagement dans cette région était encore aisé. Le noyau de communes plus large pour l'espérance de vie à la naissance pourrait s'expliquer par un élargissement de la zone d'attractivité de Bruxelles et de l'établissement dans ces communes de personnes à revenus plus importants et à niveau d'instruction plus élevé.

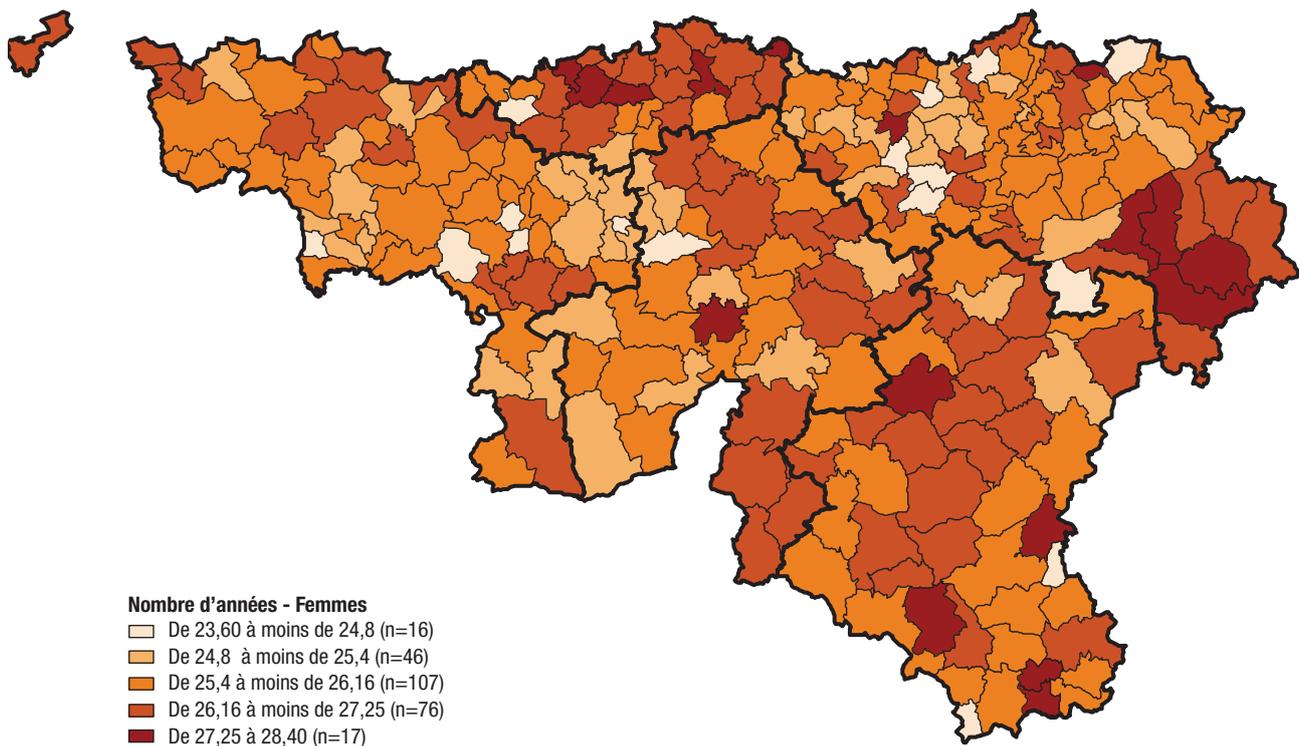
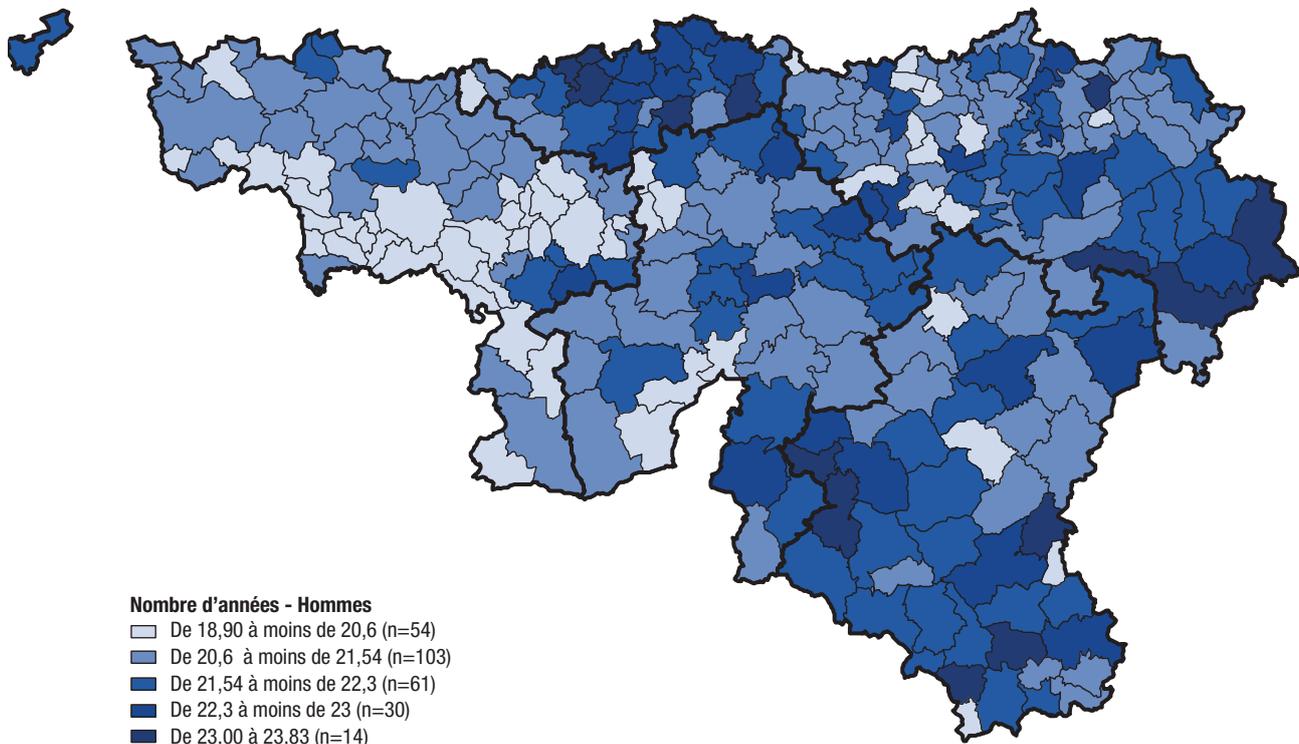
On observe un phénomène semblable pour le sud de la province du Luxembourg : on peut penser à l'emménagement récent de ménages à plus haut revenu et en meilleure santé dans les communes proches du Grand-Duché et le long des axes autoroutiers E411 et E25⁵, alors que les personnes de plus de 60 ans seraient des personnes natives de la région avec un niveau socio-économique moins élevé.

⁴ Van Oyen, H. (Institut scientifique de S. publique), Debosere, P. (Vrije U. B., Lorant, V. (Université C. de L. & Charafeddine, R. (Institut scientifique de S. publique) *Les inégalités sociales de santé en Belgique*. (2010).doi:D/2010/4804/100

⁵ *Tableau de Bord de la Santé en province Luxembourg*. (Marloie, 2010).at <<http://www.province.luxembourg.be/servlet/Repository/tableau-de-bord-de-la-sante-en-province-de-luxembourg.pdf?ID=29280&saveFile=true&saveFile=true>>

Cartes 1.14. | Espérance de vie à 60 ans pour les communes wallonnes

SOURCE : REGISTRE NATIONAL – CALCULS : GROUPE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL – ESPÉRANCES DE VIE CALCULÉES SUR BASE DE LA MORTALITÉ DES ANNÉES 2000-2009, IWEPS



La situation observée dans la province de Liège trouve probablement ses origines dans l'établissement de ménages plus aisés et en meilleure santé le long de l'autoroute E25 et le long de la frontière allemande, où les communes bénéficient particulièrement de l'installation de ménages plus jeunes et plus aisés que la moyenne en provenance d'Allemagne^{6 7}.

1.2.2. Handicap, affections et maladies de longue durée

Les cartes suivantes présentent la proportion de personnes ayant eu, au cours de l'année 2011, au moins une attestation « maladie chronique » et/ou ayant droit à une indemnité pour personnes handicapées.

Encadré 3 - Critères administratifs de maladie chronique :

- Bénéficiaire d'un accord du médecin conseil pour un forfait B soins infirmiers, soit des soins infirmiers sur une période d'au moins trois mois à des personnes modérément dépendantes
- Bénéficiaire d'un accord du médecin conseil pour un forfait C soins infirmiers, soit des soins infirmiers sur une période d'au moins trois mois à des personnes fortement dépendantes
- Bénéficiaire d'un accord du médecin conseil pour un traitement par kinésithérapie de type E ou physiothérapie, soit sur une durée d'au moins six mois
- Détenteur d'une attestation pour l'obtention d'allocations familiales majorées
- Détenteur d'une attestation pour l'obtention d'allocation d'intégration pour handicapés (cat III, IV ou V)
- Détenteur d'une attestation pour l'obtention d'allocation pour l'aide aux personnes âgées (cat III, IV ou V)
- Détenteur d'une attestation pour l'obtention d'allocation pour l'aide par une tierce personne
- Bénéficiaire d'une indemnité d'invalidité majorée dans le cadre d'une aide par une tierce personne
- Bénéficiaire d'une allocation forfaitaire aide tierce personne
- Hospitalisation d'au moins 120 jours ou au moins 6 admissions dans un hôpital dans l'année en cours
- Bénéficiaire du droit aux subsides pour personnes handicapées

En Wallonie, en 2011, 6% de la population remplissaient les critères administratifs de chronicité. Ce pourcentage varie fortement d'une commune à l'autre, allant de 2% à

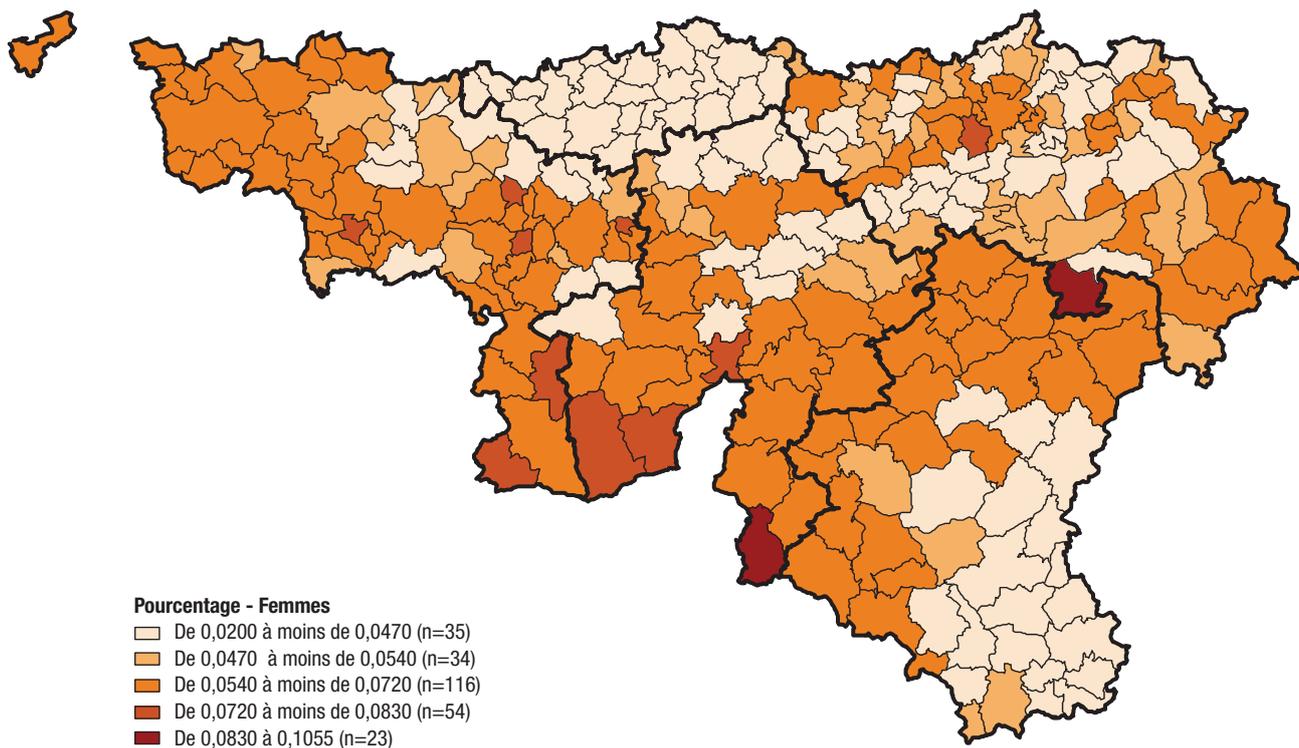
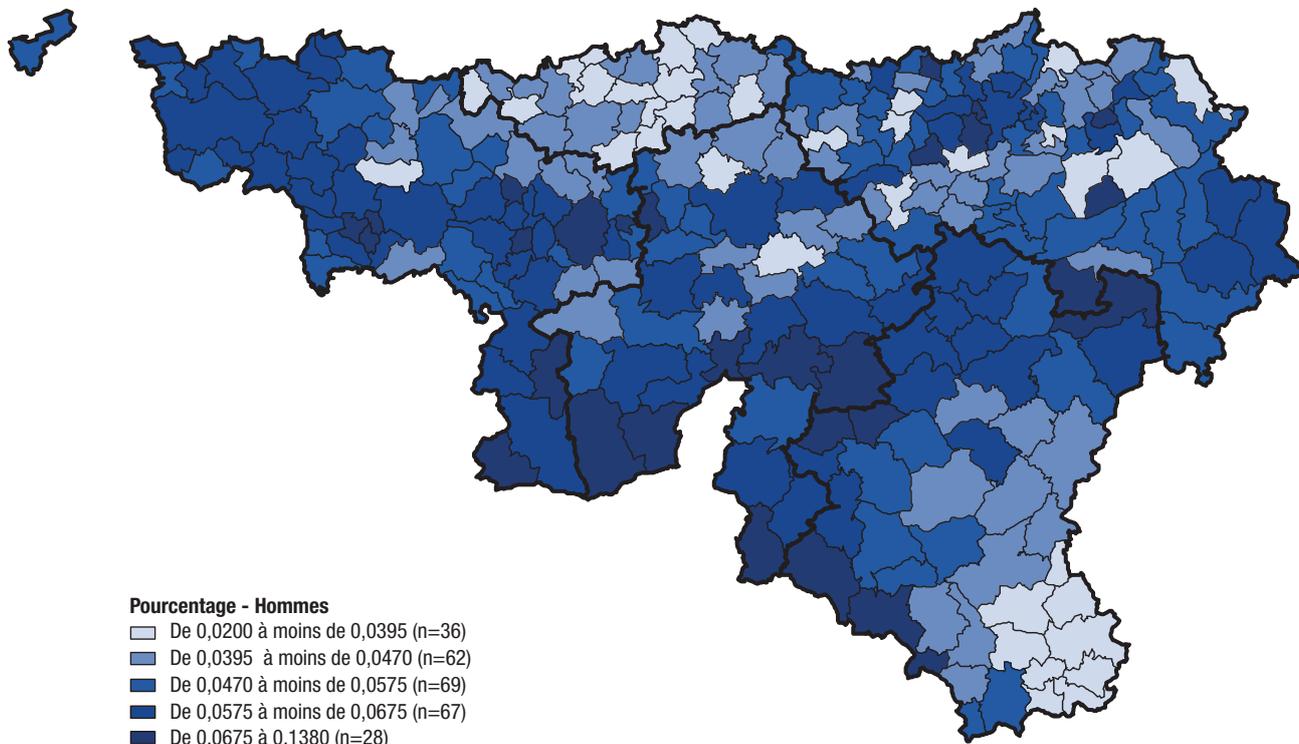
près de 14% pour la population communale masculine et s'étendant pour la population communale féminine de 2% à près de 11%.

⁶ Vandermotten, C. (ULB) *et al.* Repères pour une dynamique territoriale en Wallonie. (2002).at <<http://cpdt.wallonie.be/fr/content/atlas-cpdt>>

⁷ Capron, C., Eggerickx, T. & Hermia, J.-P. Les nouvelles dynamiques de peuplement dans les zones frontalières en Wallonie. *Espace populations sociétés* 1-2, 83-98 (2002)

Cartes 1.15. | Proportion de personnes ayant une attestation de maladie chronique dans les communes wallonnes en 2011

SOURCES : DONNÉES POPULATION DE L'AGENCE INTER MUTUALISTE – ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2011 ; CALCULS : IWEPS



La structure spatiale est comparable pour les hommes et pour les femmes. Le sillon industriel et la frontière française présentent un pourcentage largement au-dessus de la moyenne. Aucune commune ne dépasse les 10% de population concernée à l'exception de Lierneux qui en compte 12%.

Une partie des disparités peut sans doute être expliquée par l'émigration de jeunes ménages vers des zones plus favorables économiquement, ce qui a pour résultat d'augmenter la proportion de personnes plus âgées. La présence de maisons de repos, de maisons de repos et de soins ou encore de maisons de soins psychiatriques, surtout dans des petites communes comme Lierneux peut, elle aussi, augmenter la proportion de personnes identifiées comme ayant besoin de soins chroniques.

1.2.3. Proportion de bénéficiaires de l'intervention majorée

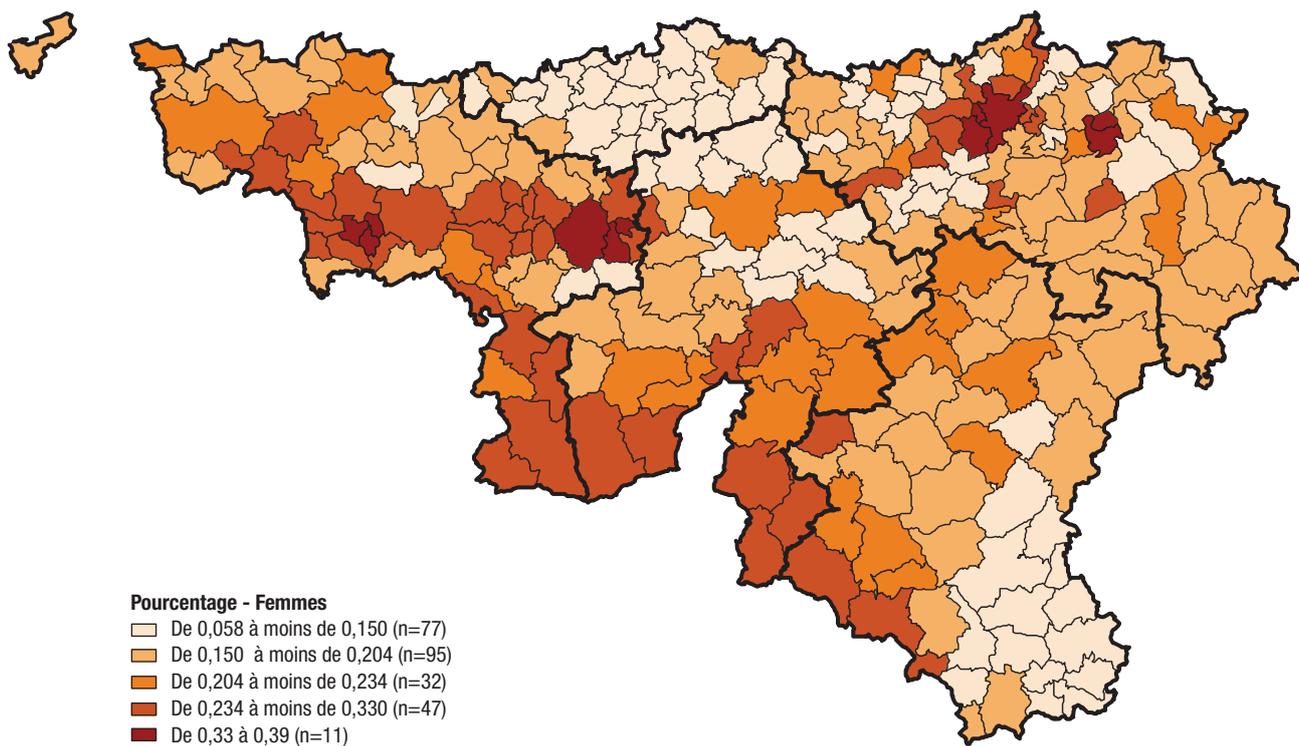
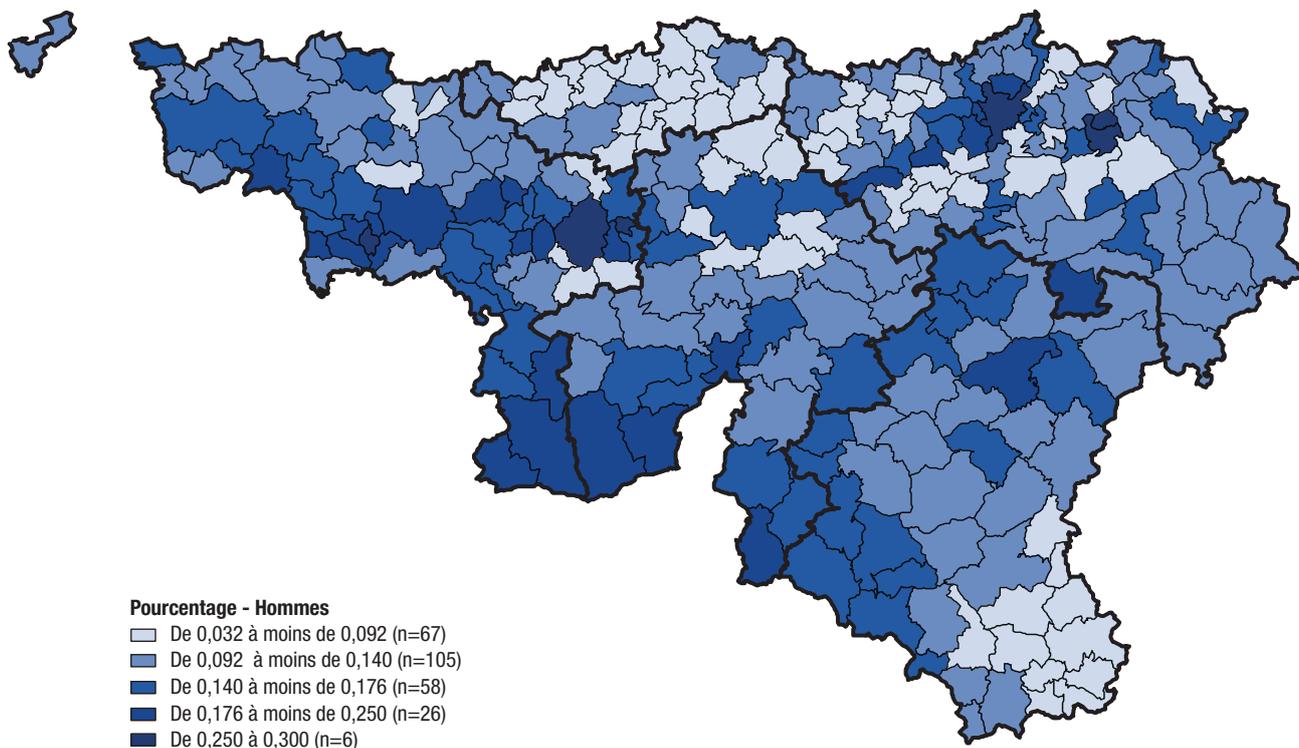
Certaines personnes bénéficient d'un remboursement plus élevé pour certaines prestations de santé notamment les bénéficiaires d'une allocation aux handicapés, d'un revenu garanti, du revenu d'intégration ou de l'aide équivalente ainsi que les veufs/veuves, pensionné(e)s, invalides, orphelin(e)s et certains chômeurs, selon des conditions de revenus. Ces personnes sont bénéficiaires de l'intervention majorée⁸. Cet indicateur reflète le niveau socio-économique des personnes habitant la zone étudiée.

En Wallonie, en moyenne, 19% des habitants sont bénéficiaires de l'intervention majorée. Chez les hommes, on observe un écart allant de 3% à 30% selon la commune tandis que chez les femmes, la fourchette s'étend de près de 6% à près de 39%.

⁸ Statut BIM (Bénéficiaire de l'intervention majorée) - INAMI. at <http://inami.fgov.be/citizen/fr/medical-cost/SANTH_4_4.htm>

Cartes 1.16. Proportion de bénéficiaires de l'intervention majorée dans les communes wallonnes en 2011

SOURCES : DONNÉES POPULATION DE L'AGENCE INTER MUTUALISTE - ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2011 ; CALCULS : IWEPS



Sur les cartes 1.16., les territoires qui se dessinent laissent apparaître des concentrations plus importantes de personnes bénéficiant de l'intervention majorée sur le sillon industriel, plus particulièrement autour de Liège et Charleroi ainsi que le long de la frontière française. Les zones les moins touchées sont le Brabant wallon élargi et la province du Luxembourg et de Liège.

1.2.4. Conclusion

On observe une structure spatiale en Wallonie où il est possible d'identifier des zones où l'espérance de vie est plus basse que la moyenne régionale, où les personnes

répondant aux critères administratifs de chronicité sont plus nombreuses et où les difficultés économiques sont plus prégnantes. Ces trois indicateurs sont fortement corrélés (il est fréquent d'observer le cumul de ces caractéristiques chez un individu). Il n'est pas étonnant d'observer des communes qui cumulent les difficultés.

L'interprétation de ces statistiques à un niveau communal doit être faite en tenant compte des phénomènes locaux comme, par exemple, l'installation de maisons de repos, de maisons de repos et de soins ou encore de maisons de soins psychiatriques qui modifie la structure et les caractéristiques de la population.

Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS pour cette section : Annick Vandenhooft
a.vandenhooft@iweps.be



Chapitre 2

TERRITOIRE

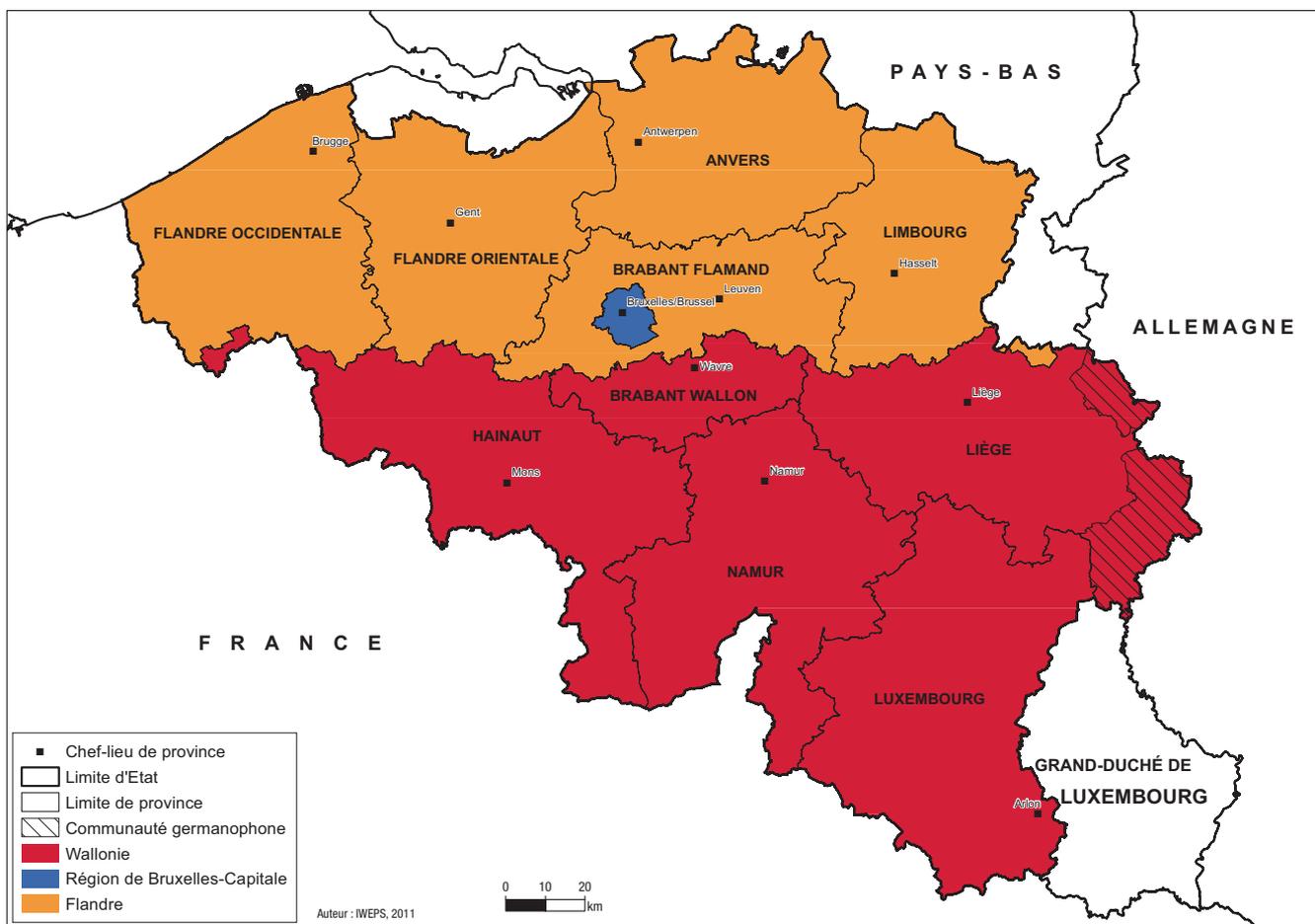
INTRODUCTION

La Wallonie : limites administratives

La Wallonie couvre une superficie de 16 844,3 km², soit 55,2% du territoire belge. Elle est composée de 5 provinces : le Hainaut, le Brabant wallon, Namur, Liège et le

Luxembourg (carte 2.1). Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 20 arrondissements administratifs et 262 communes.

Carte 2.1. | La Belgique, ses régions et ses provinces



Les superficies des différentes provinces wallonnes figurent au tableau 2.1.

Tableau 2.1. | Superficie des provinces wallonnes

SOURCE : SPF ÉCONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE

Provinces	km ²	%
Brabant wallon	1 091	6,5
Hainaut	3 786	22,5
Liège	3 862	22,9
Luxembourg	4 440	26,4
Namur	3 666	21,8
Wallonie	16 844	100

Quant aux 262 communes wallonnes, leurs tailles sont très différentes puisque leur étendue varie de 6,8 km² pour Saint-Nicolas (Liège) à 213,7 km² pour Tournai (Hainaut).

Au-delà des compétences régionales, deux communautés exercent leurs compétences⁹ sur le territoire wallon : la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone (Deutschsprachige Gemeinschaft).

La Communauté germanophone exerce ses compétences sur 9 communes de langue allemande, toutes situées dans la province de Liège. Ces communes ne sont pas contigües mais scindées en 2 parties, avec une superficie totale de 853,6 km², soit 5,1% du territoire wallon. Au 1^{er} janvier 2013, elles rassemblent 76 090 habitants, soit 2,1% de la population wallonne¹⁰.

⁹ Les matières culturelles, les matières personnalisables (l'enfance, la santé, le sport), l'enseignement et la recherche scientifique, l'emploi des langues, les matières qui en sont dérivées. (Source : Portail internet de la Fédération Wallonie-Bruxelles consulté en septembre 2013, www.cfwb.be)

¹⁰ SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique.

2. TERRITOIRE

Ce chapitre est composé de deux parties. La première présente une description des chiffres clés et des tendances récentes sur la structuration du territoire wallon et les changements d'utilisation du sol. Cette partie intègre un focus sur le logement : évolution de la consommation du territoire pour le résidentiel, disponibilités foncières et prix des terrains à bâtir, maisons et appartements. La seconde partie du chapitre porte sur une analyse perspective des consommations estimées du territoire pour répondre aux besoins en logement de la population suivant des perspectives démographiques tendanciennes au niveau communal.

Encadré 1 – définitions des éléments de la structuration urbaine

La **région urbaine** est « l'entité spatiale élargie où sont déployées la plupart des activités de base de la communauté urbaine, c'est-à-dire : habiter, travailler, éduquer, faire des courses, participer aux activités culturelles, se divertir. Il existe entre ces activités des relations intenses créant un ensemble fonctionnel qui, toutefois, reste orienté dans une large mesure vers la ville centrale traditionnelle. » (LUYTEN S. & VAN HECKE E., 2007).

Elle est spatialement structurée en différentes zones, déterminées sur la base de plusieurs critères. De manière simplifiée, elle est composée de l'**agglomération** et de la **banlieue**.

L'agglomération constitue la partie agglomérée du territoire de la région urbaine, depuis le cœur de la ville jusqu'à des espaces où l'urbanisation devient discontinue.

2.1. Quelques chiffres clés sur le développement territorial wallon

2.1.1. Structuration du territoire : les régions urbaines, les villes et les villages

La Wallonie dispose de quelques villes moyennes et de pôles locaux qui desservent les populations pour leurs besoins courants. La Wallonie dispose aussi, en haut de la hiérarchie urbaine, de plus grandes villes dont la fonctionnalité urbaine s'étend sur ce que l'on appelle la région urbaine (voir encadré).

Juste au-delà de l'agglomération, la banlieue est marquée par une utilisation plus extensive du sol. Toutefois, sa dynamique et ses relations privilégiées avec l'agglomération, notamment en termes d'emploi et de services, font d'elle une zone urbaine au niveau fonctionnel.

Enfin, au-delà de la banlieue est définie la **zone résidentielle des migrants alternants**. Elle se rattache à la région urbaine à la suite d'un développement considérable des navettes au départ de ces communes. Au niveau de l'emploi, cette zone s'oriente donc dans une large mesure vers la région urbaine.

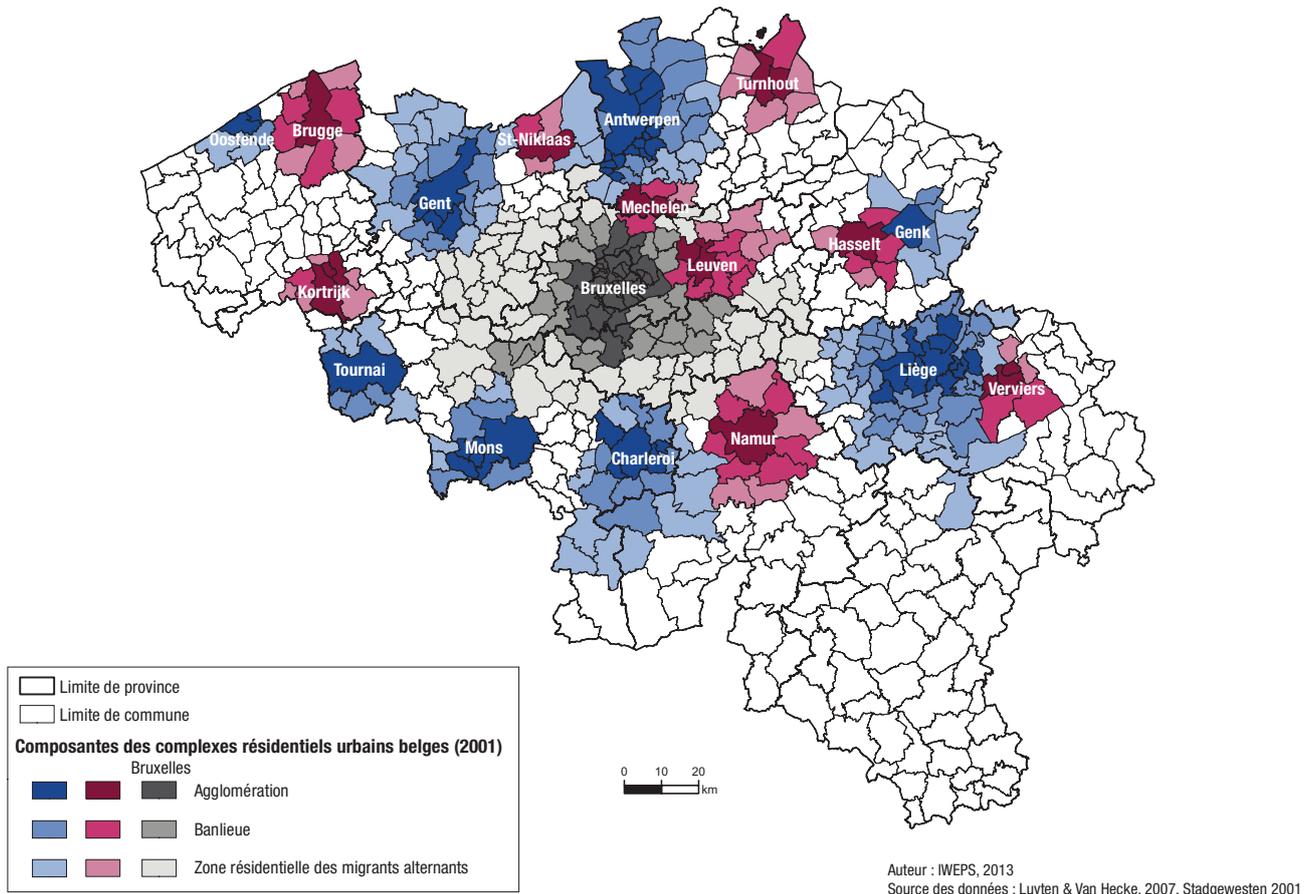
L'ensemble de ces zones constitue un **complexe résidentiel urbain**.

Note - La définition des agglomérations et des régions urbaines est tirée de «LUYTEN, S. & VAN HECKE, E. (K.U.Leuven, Instituut voor Sociale en Economische Geografie), 2007 - De Belgische Stadsgewesten 2001, SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, 84p.»

La carte 2.2. présente la délimitation des 18 régions urbaines belges.

Carte 2.2. Régions urbaines belges

SOURCES : LUYTEN & VAN HECKE, 2007 ; STADGEWESTEN 2001 – CALCULS IWEPS



La Wallonie compte 6 régions urbaines, qui sont Liège, Charleroi, Mons, Namur, Verviers et Tournai. La région urbaine bruxelloise s'étend largement en Wallonie avec les communes d'agglomération de Waterloo et Braine-l'Alleud et pas moins de 13 communes de banlieue, principalement dans le Brabant wallon.

3 546 329 habitants que compte la Wallonie. Si Charleroi est la commune la plus peuplée de Wallonie, Liège est largement la plus peuplée des agglomérations wallonnes, avec près de 500 000 habitants. Liège est également la région urbaine la plus peuplée et englobe pas moins de 35 communes.

En 2012, les communes wallonnes des régions urbaines rassemblent 1 925 546 habitants soit 54,3% des

De 2001 à 2012, la population habitant dans une région urbaine a connu une croissance de +4,6% alors que les autres communes wallonnes ont connu une augmentation de 7,7%. En valeur absolue, les communes de régions urbaines ont gagné 84 053 habitants. En dehors des régions urbaines, le nombre d'habitants a augmenté de 115 819 habitants.

2.1.2. Utilisation du sol

En 2012, un peu plus d'un quart de la superficie en Wallonie est occupé par des forêts (29,4 %), un autre quart est occupé par des terres arables et des cultures permanentes (28,9 %), un peu moins d'un quart est occupé

par des surfaces enherbées et friches agricoles (23,5 %). Les terrains artificialisés couvrent quant à eux 14,9% du territoire wallon (graphique 2.2). Les terrains résidentiels (6,1%) et les infrastructures de transports (5,1%) sont les principaux types de terrains artificialisés.

Encadré 2 - catégories d'utilisation du sol

Les **terrains artificialisés** correspondent aux parcelles cadastrales qui sont bâties et à leurs annexes (jardin, cour, parking...). Les terrains non cadastrés, qui représentent 4,9% du territoire wallon, sont considérés ici comme des terrains artificialisés car ils comprennent essentiellement l'emprise de voiries, de voies ferrées et de cours d'eau. Les terrains artificialisés englobent les :

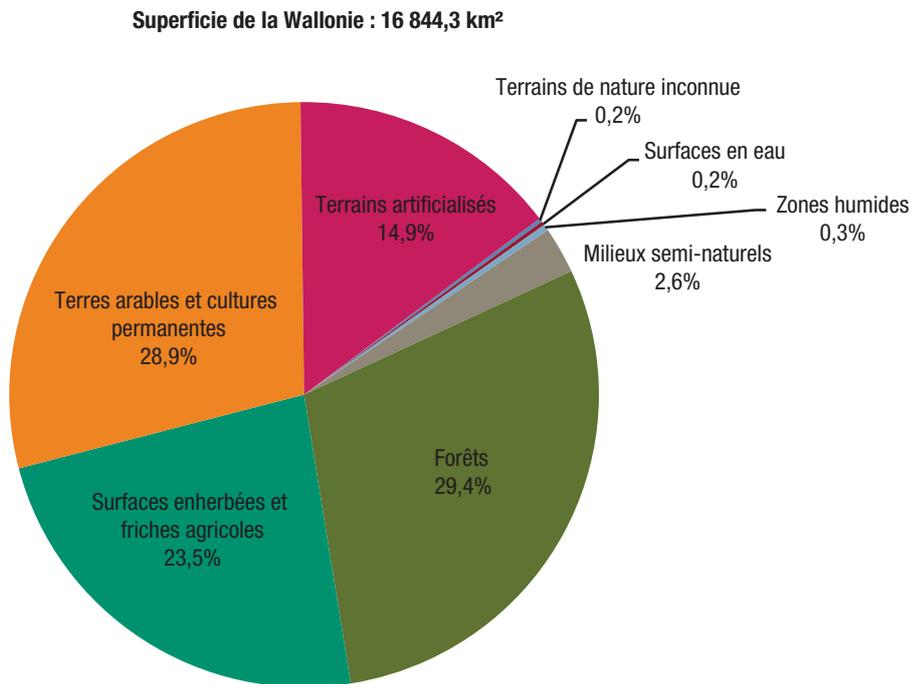
- terrains résidentiels ;
- terrains industriels ;
- terrains utilisés pour les carrières, puits, mines, etc ;
- terrains commerciaux ;
- terrains utilisés pour les services publics, excepté les infrastructures de transport, de communication et techniques ;

- terrains à usage mixte ;
- terrains utilisés pour les transports et les communications ;
- terrains occupés par les infrastructures techniques ;
- terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts.

Cette nomenclature est celle utilisée actuellement par la DGSIE. Le service a réparti les 216 natures cadastrales en différentes catégories d'utilisation du sol afin de les faire correspondre au mieux aux définitions OCDE/Eurostat.

Graphique 2.2. | Répartition des superficies selon les principales utilisations du sol en Wallonie en 2012

SOURCES : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE ; STATISTIQUES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 2012 - CALCULS IWEPS

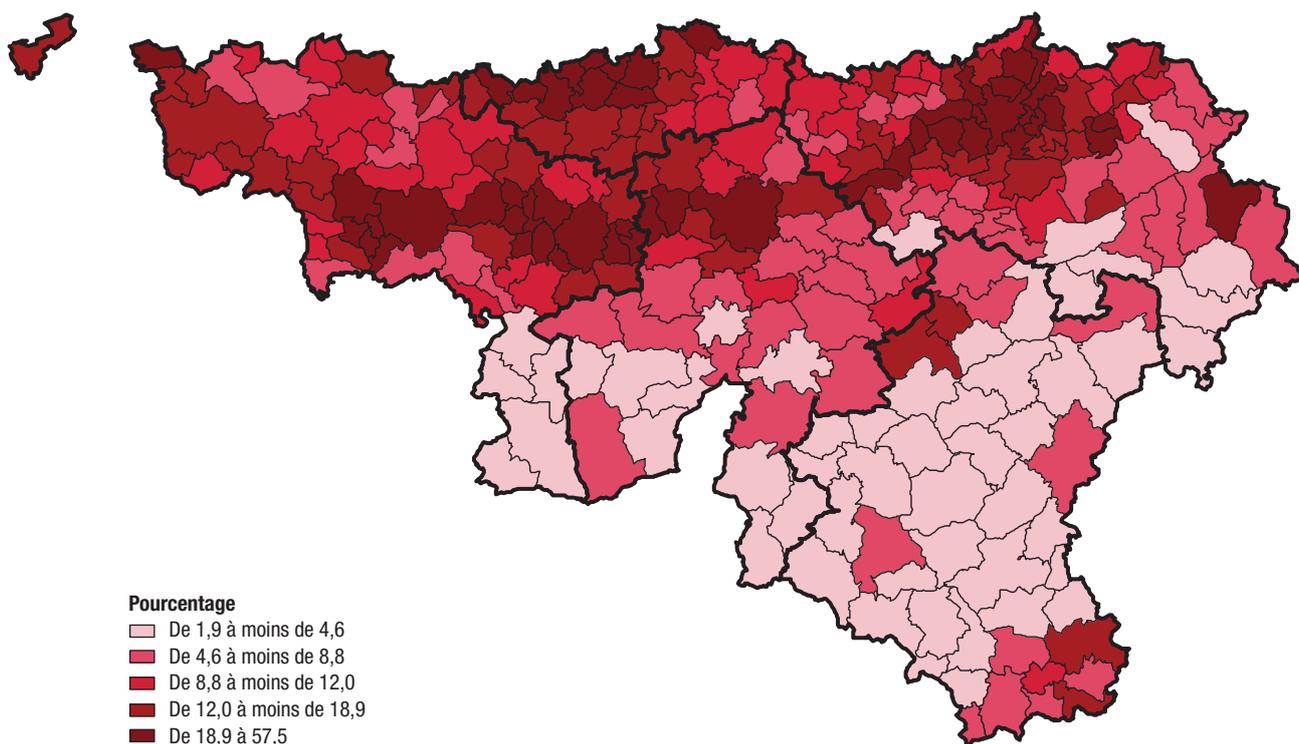


Ces différentes utilisations du sol sont réparties sur l'ensemble du territoire wallon de manière dispersée ou plus

homogène suivant les sous-régions et sont fortement liées à la densité de population.

Carte 2.3. | Part de la superficie communale artificialisée en Wallonie en 2011 (en pourcentage)

SOURCE : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE ; STATISTIQUES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 2012 - CALCULS IWEPS



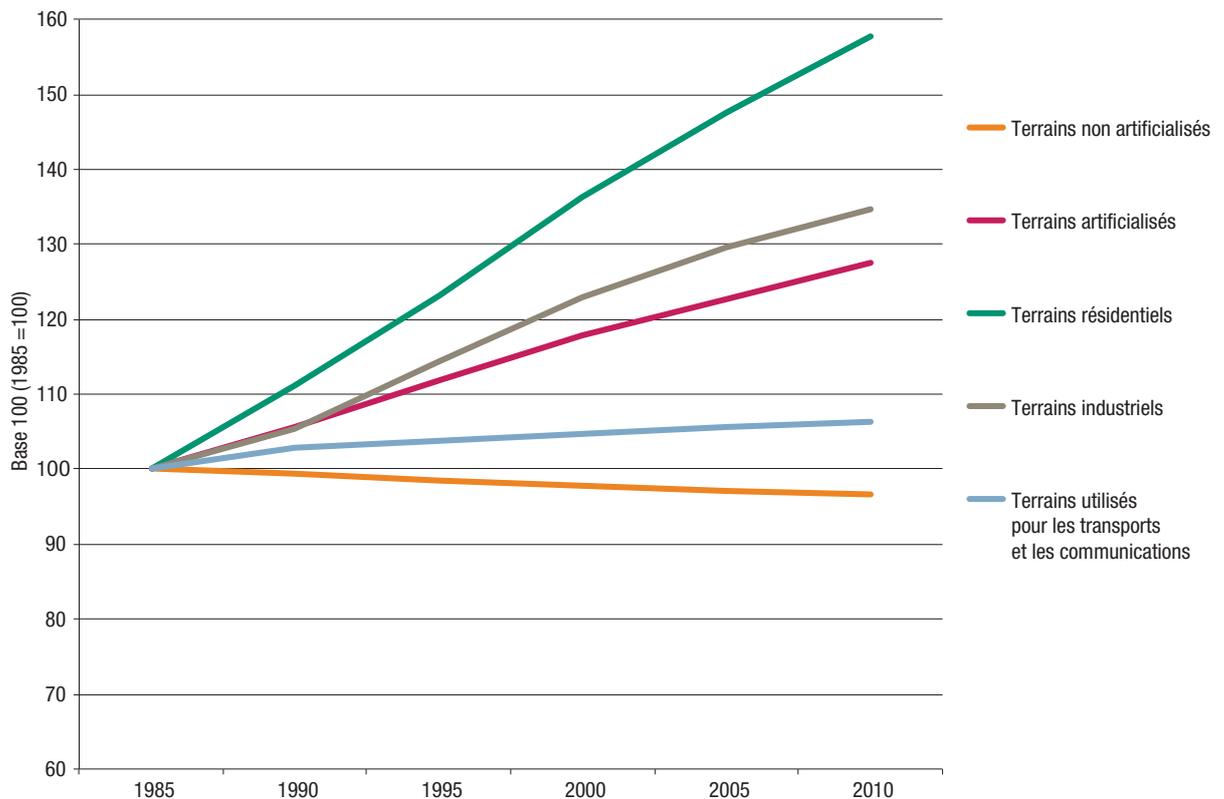
La carte 2.3 représente la part de superficie artificialisée par commune. Plus une commune a une valeur élevée pour cet indicateur, plus son territoire est artificialisé. La carte montre une Wallonie à deux profils principaux, dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, l'artificialisation des terres est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des superficies urbanisées fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation for-

tement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, on trouve encore des communes fortement urbanisées, notamment dans le centre du Brabant wallon, à côté de communes conservant une dominance agricole comme en Hesbaye par exemple.

L'utilisation du sol en Wallonie est en constante évolution. Le graphique 2.3 permet de suivre cette évolution depuis 1985.

Graphique 2.3. | Evolution de l'utilisation du sol en Wallonie de 1985 à 2010 (indice 1985=100)

SOURCE : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE ; STATISTIQUES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 2010 ; SPF ECONOMIE - DGSIE - CALCULS IWEPS



Le tableau 2.3 présente une synthèse des évolutions de l'utilisation du sol en Wallonie.

Tableau 2.3. | Evolution de la répartition des grandes classes d'utilisation du sol en Wallonie (en km²)

SOURCES : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE ; STATISTIQUES BODEM/SOL AU 1^{ER} JANVIER 2010 ; SPF ECONOMIE - DGSIE - CALCULS IWEPS.

NOTES -

1. EXCEPTÉ LES BÂTIMENTS AGRICOLES DISPERSÉS.

2. COMPRENANT UNE PARTIE DES COURS D'EAU.

3. FORÊTS ET AUTRES TERRAINS BOISÉS, FAGNES, LANDES, MARAIS, TERRES VAINES ET VAGUES, ROCHERS, PLAGES, DURES, EAUX.

	1995	2000	2005	2012
Terres agricoles totales suivant cadastre	9 286,7	9 165,3	9 074,2	8 959,3
Terrains bâtis et terrains connexes ¹	2 100,6	2 211,3	2 302,8	2 425,6
Terrains résidentiels	715,5	792,1	857,9	938,2
Terrains industriels	139,5	149,7	158	165,4
Terrains utilisés pour les carrières, puits, mines, etc	24,4	22,2	22,4	22,1
Terrains commerciaux	42,1	45,6	48,2	51,3
Terrains utilisés pour les services publics, excepté les infrastructures de transport, de communication et techniques	66,6	69,6	69,5	71,5
Terrains à usage mixte	71,4	72	70,5	76,4
Terrains utilisés pour les transports et les communications ²	869,6	877,1	885,2	892,5
Terrains occupés par les infrastructures techniques	5,5	6,8	7,8	8,7
Terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts	166,1	176,3	183,3	199,5
Divers ³	5 457,0	5 467,6	5 467,3	5 458,2
Superficie totale de la Wallonie : 16 844,3 km²				

La superficie consacrée à l'agriculture en Wallonie est en constante décroissance avec une perte de superficie de 327 km² entre 1995 et 2012, soit une moyenne de près de 20 km² par an. Ces valeurs peuvent être mises en relation avec les réductions du nombre d'exploitations agricoles en Wallonie. D'après les enquêtes agricoles, la diminution du nombre d'exploitations en Wallonie sur 5 ans, entre 2008 et 2012, est de 2 059 exploitations (sur un total en 15 500 exploitations en 2008).

L'urbanisation est un élément clé de l'évolution du territoire. La superficie urbanisée ou artificialisée comprend différentes catégories d'utilisations du sol (cf. encadré). L'ensemble de ces catégories est en constante augmentation en Wallonie, avec 325 km² de plus entre 1995 et 2012. L'augmentation est significative pour les terrains résidentiels, avec une augmentation de 223 km² entre 1995 et 2012.

2.1.3. Consommation résidentielle du territoire wallon

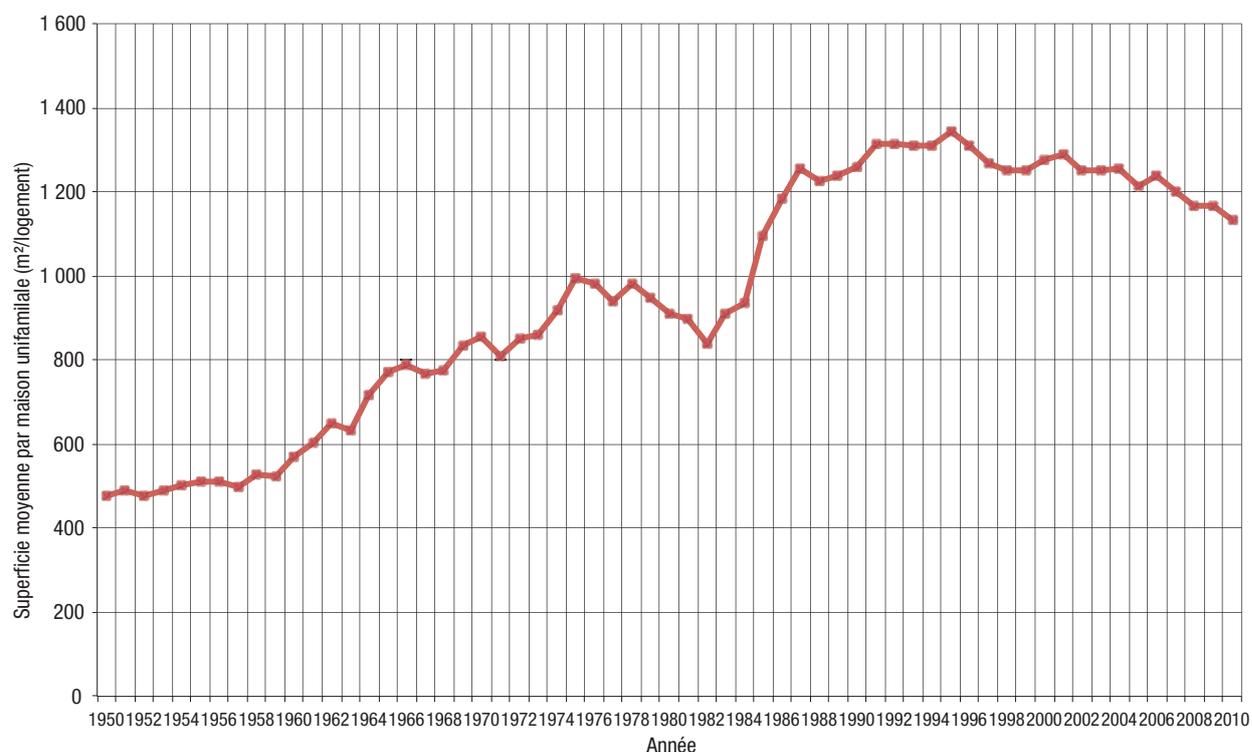
Un indicateur utile à suivre en matière de développement territorial est la consommation d'espace liée à l'habitat, qui peut-être détaillée en fonction des maisons unifamiliales ou des appartements.

Le graphique 2.4 montre l'évolution dans le temps des superficies moyennes au sol pour les maisons unifamiliales.

Les maisons unifamiliales construites avant 1950 (environ 55% du parc de logement wallon) consomment en moyenne une superficie de 516 m². Depuis les années 50, la superficie moyenne par maison unifamiliale a globalement augmenté, pour atteindre en 2010 un niveau qui a plus que doublé. Elle a rencontré un premier pic en 1975 avant de se tasser et de baisser jusqu'en 1982. Ensuite, elle a fortement augmenté jusque 1987, puis jusqu'en 1991 où elle a dépassé les 1 300m².

Graphique 2.4. | Evolution de la superficie au sol moyenne des parcelles bâties pour les maisons unifamiliales en Wallonie

SOURCE : SPF FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE, DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE CADASTRALE AU 1^{ER} JANVIER 2011 - CALCULS IWEPS



Par après la consommation résiduelle a été à peu près constante et, depuis 1995, a tendance à fléchir pour les dernières années.

Ce profil d'évolution sur 60 ans de la superficie moyenne par parcelle accueillant une maison unifamiliale peut s'expliquer par différents facteurs liés à l'offre et la demande en terrain. La tendance générale à l'accroissement de la taille des parcelles depuis 1950 s'expliquerait largement par la demande des ménages et l'offre foncière disponible. La demande peut cependant être influencée par la conjoncture économique. Par exemple, la baisse des superficies moyennes observées du début des années 80 peut s'expliquer par la crise de cette époque où la capacité d'emprunt des ménages a été fortement réduite (Haloux, 2005a), entraînant, selon cette hypothèse, l'achat et la construction sur de plus petites parcelles.

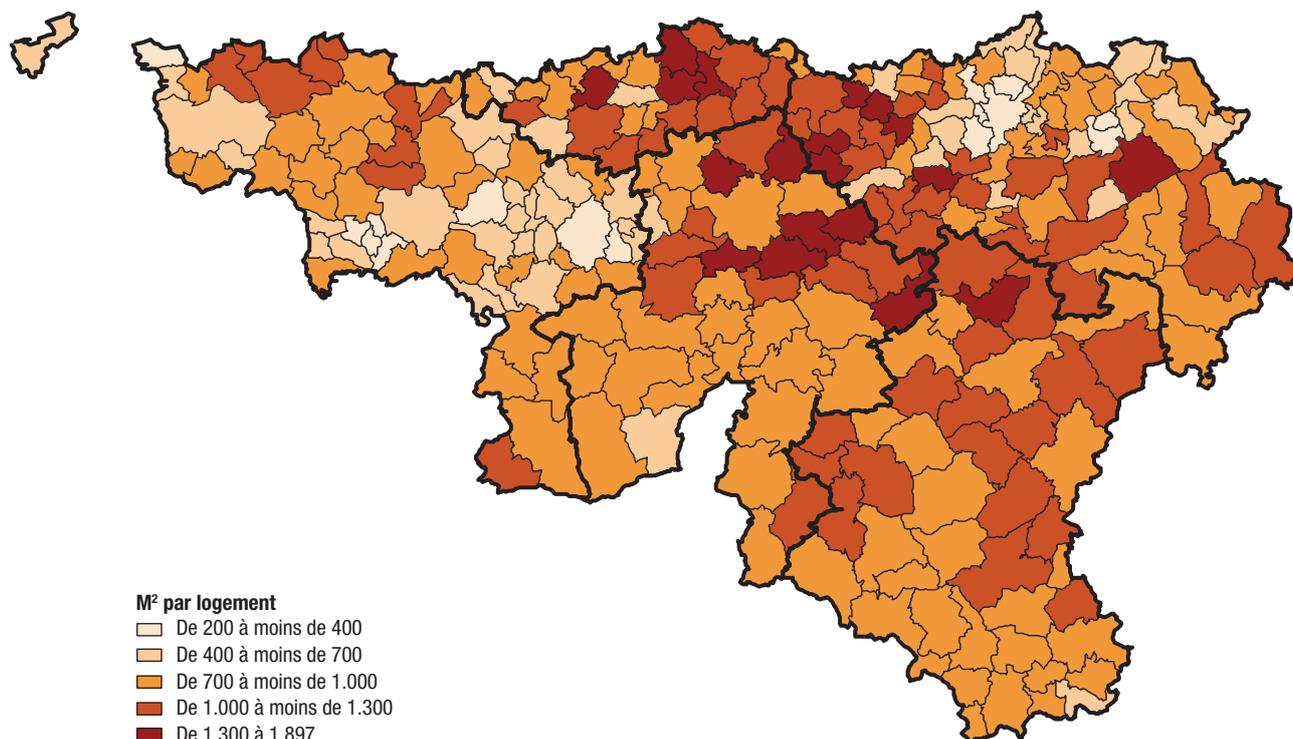
Cette superficie moyenne présente également une variabilité spatiale importante par rapport à la superficie

moyenne wallonne d'environ 700 m², comme le montre la carte 2.4. Les valeurs par commune représentent donc la moyenne de la superficie des parcelles accueillant du logement unifamilial. Elles sont le résultat des modes de production de l'habitat au cours du temps et des variabilités spatiales de ces modes de production, influencés par la structure spatiale du territoire (ville/campagne), par la confrontation d'une offre et d'une demande en terrains à chaque instant t. Les maisons unifamiliales les moins consommatrices de ressource foncière sont logiquement situées dans les communes urbaines, là où, de manière générale, les prix du foncier ont toujours été très élevés.

Ces résultats généraux devraient être approfondis par des analyses plus fines de l'évolution temporelle des consommations de ressources foncières par type de logement et par commune.

Carte 2.4. | Superficie moyenne de toutes les parcelles accueillant une maison unifamiliale (m²/logement) par commune

SOURCE : SPF FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE, DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE CADASTRALE AU 1^{ER} JANVIER 2011 - CALCULS IWEPS



Un grand nombre de communes du Brabant Wallon (et plus particulièrement l'ouest de celui-ci) ont des superficies moyennes de parcelles pour des maisons unifamiliales plus élevées que la moyenne wallonne. C'est le cas également pour des communes à proximité de la ville de Namur. Des valeurs nettement plus faibles que la moyenne sont observées pour les agglomérations de Charleroi et Liège, en raison notamment des prix historiquement plus élevés du foncier à proximité des hypercentres et des plus faibles disponibilités foncières dans ces agglomérations.

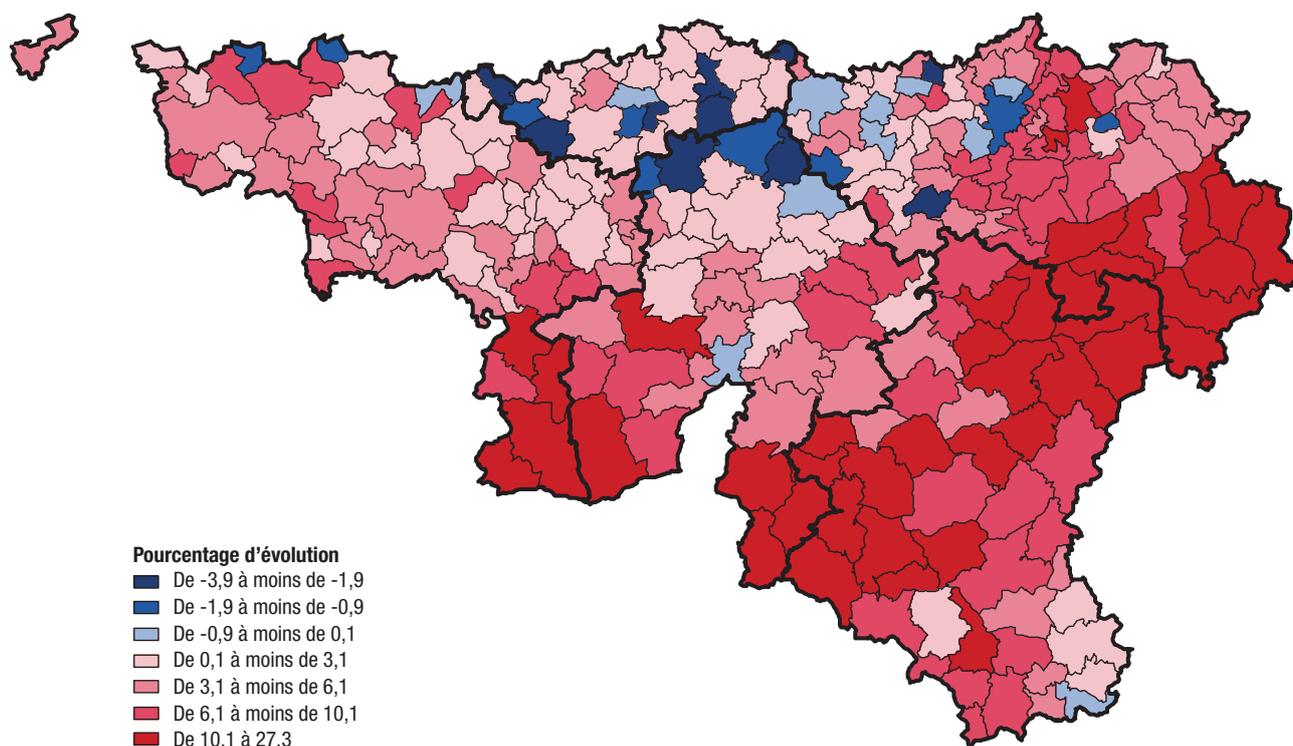
La consommation résidentielle d'espace peut aussi être rapportée au nombre d'habitants pour l'ensemble de la région ou par commune.

En 2012, la superficie résidentielle moyenne par habitant en Wallonie s'élève à 291,1m². La superficie moyenne par habitant a augmenté de 4,6% pour l'ensemble de la région entre 2003 et 2012, ce qui signifie que chaque habitant a en moyenne consommé plus d'espace au sol pour son habitat (logement, jardin, cour, garage, etc.). Il s'agit d'une tendance opposée à la densification des territoires. Cette augmentation découle du fait que la croissance démographique wallonne a connu une hausse de 5,3% pendant que, au cours de la même période, l'espace urbanisé résidentiel augmentait de 10,1%.

Cependant, il faut noter que cette croissance de la superficie résidentielle moyenne par habitant a tendance à s'atténuer par rapport aux décennies précédentes (CPDT, 2011). La carte 2.5 présente la distribution spatiale des différentes valeurs d'évolution par commune.

Carte 2.5. | Evolution de la superficie résidentielle par habitant et par commune entre 2003 et 2012

SOURCES : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE ; STATISTIQUE BODEM/SOL 2003 ET 2012 ; SPF ECONOMIE, DGSIE, DONNÉES DU REGISTRE NATIONAL AU 01/01/2003 ET 2012 – CALCULS IWEPS



A cette échelle d'analyse, on rencontre des entités géographiques pour lesquelles la superficie moyenne par habitant a diminué entre 2003 et 2012. Ces entités se regroupent principalement en 3 ensembles situés :

- entre Namur et Bruxelles, dans le nord de la province de Namur et le centre du Brabant wallon ;
- dans la partie sud-ouest de la région urbaine bruxelloise, c'est-à-dire une partie de l'ouest du Brabant wallon et du nord-est du Hainaut ;
- dans la Hesbaye liégeoise.

Des croissances faibles de la superficie résidentielle par habitant sont observées dans les communes situées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, le long de la Haute-Meuse belge ainsi qu'à proximité d'Arlon. Les croissances

les plus fortes sont observées pour les communes de l'ouest de la province de Luxembourg en général, du sud de la province de Namur, du nord de la province de Luxembourg et du sud-est de la province de Liège (communauté germanophone). Quelques communes situées à la périphérie est de Liège connaissent aussi de fortes croissances de leur superficie résidentielle par habitant.

2.1.4. Offre foncière pour l'habitat

Depuis une trentaine d'années, l'urbanisation du territoire wallon s'effectue en respectant le plan d'affectation du sol que constitue le plan de secteur. Les zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural sont, d'après le CWA-TUPE (article 26 et 27), les zones du plan de secteur destinées principalement à l'habitat¹¹. Elles se remplissent

¹¹ D'autres zones du plan de secteur pourraient accueillir de l'habitat : les zones d'aménagement communal concerté (ZACC) peuvent accueillir du logement à condition qu'elles soient mises en œuvre pour cette raison. Les zones d'équipements communautaires et de services publics et les zones dites blanches pourraient également accueillir du logement mais il s'agit plutôt d'exceptions.

d'année en année, réduisant l'offre foncière pour l'habitat et pouvant ainsi créer des tensions sur les marchés fonciers. La carte 2.6 présente à l'échelle locale les réserves foncières actuelles.

Par « réserves foncières » on entend ici les terrains non artificialisés situés dans les zones d'habitat au plan de secteur, desquels ont été retirés ceux présentant de fortes contraintes à l'urbanisation¹². Cette offre foncière est une offre potentielle théorique et non effective puisqu'il se peut que certaines parcelles :

- soient inaptés à une construction résidentielle (parcelles trop petites par exemple) ;

- ne soient pas en vente car leur propriétaire ne le veut pas (rétention foncière) ;
- soient soumises à des plans communaux qui y empêchent la construction résidentielle.

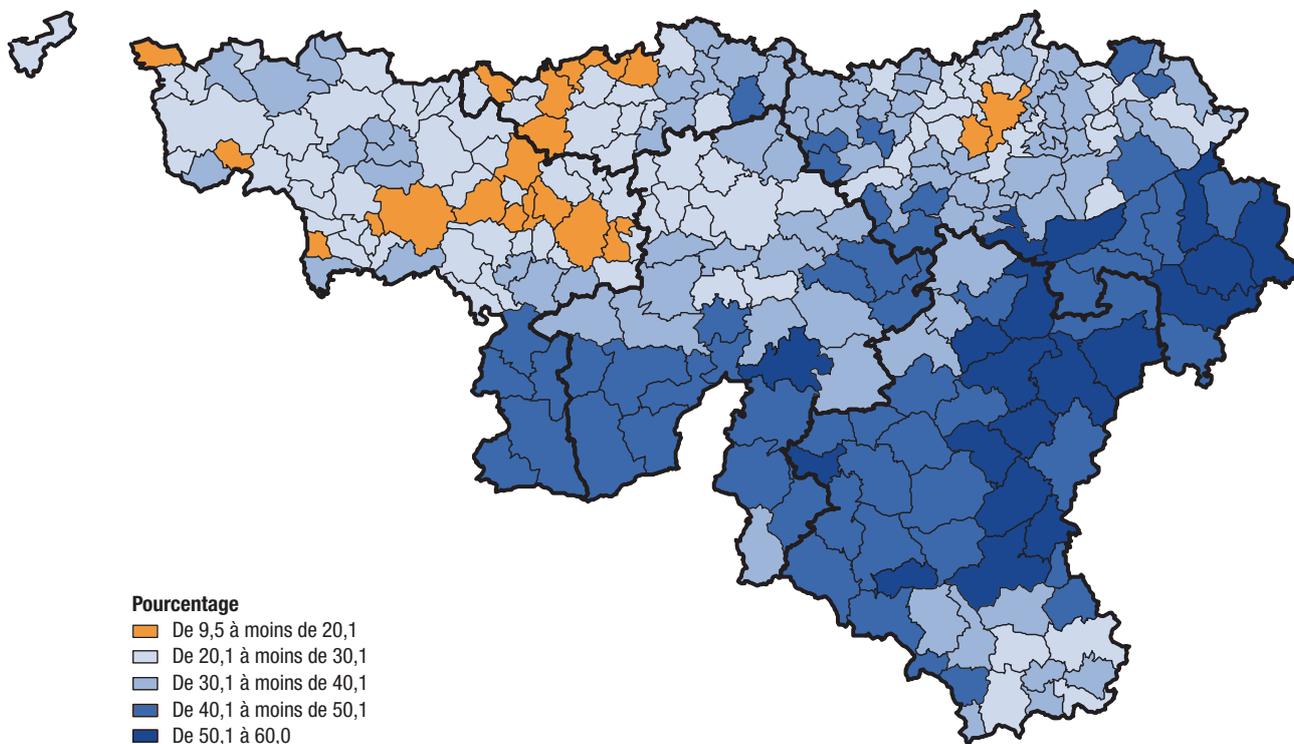
Il est beaucoup plus difficile de mesurer l'offre effective, qui correspond à l'offre réellement disponible à un instant t, car les données la concernant sont plus difficiles à rassembler.

Certaines sous-régions pourraient ainsi disposer d'une offre potentielle abondante mais être beaucoup plus restreinte en offre effective (CPDT, 2012).

Carte 2.6. | Taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur en 2011

SOURCES : SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE - DONNÉES CADASTRALES AU 1^{ER} JANVIER 2011 ; SPW - DGO4 - CONTRAINTES À L'URBANISATION - CALCULS IWEPS

NOTE : TAUX D'OFFRE FONCIÈRE POTENTIELLE EN ZONES D'HABITAT AU PLAN DE SECTEUR. IL S'AGIT DU RAPPORT ENTRE LA SUPERFICIE DES TERRAINS NON URBANISÉS ET L'ENSEMBLE DES TERRAINS AFFECTÉS À L'HABITAT (ZONES D'HABITAT ET D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL) AU PLAN DE SECTEUR. CE TAUX DONNE DONC UNE IDÉE DE LA PART DE TERRAINS ENCORE DISPONIBLES POUR CONSTRUIRE DU LOGEMENT DANS UN TERRITOIRE DONNÉ.



¹² Source : SPF Finances-AGDP, SPW-DGO3-DGO4, calculs IWEPS

Pour l'année 2011, l'offre foncière potentielle wallonne en zone d'habitat est estimée à environ 57 000 ha, soit 32% du total des zones d'habitat du plan de secteur. La carte 2.6 montre que les zones d'habitat de certaines communes présentent moins de 20% de terrains non artificialisés (en orange sur la carte). Il s'agit notamment de certaines communes urbaines centrales et leur agglomération ou banlieue proches telles que Liège, Charleroi et Mons, de communes de l'agglomération et de la banlieue bruxelloise et de leur prolongation le long de l'axe autoroutier R0-E19 vers Mons (Nivelles, Seneffe, La Louvière). Un autre axe venant de Bruxelles est visible également le long de l'autoroute E429 vers Tubize. A l'ouest, Tournai, Antoing et Mouscron disposent aussi de faibles disponibilités. Les communes qui présentent moins de 30% de disponibilités foncières (moyenne wallonne : 32%)

sont essentiellement situées au nord du sillon Sambre et Meuse, surtout dans un triangle compris entre Bruxelles, Namur et Mons, au sud du sillon, on trouve Arlon et quelques communes voisines (Etalle, Virton, Aubange).

2.1.5. Evolution des terrains à bâtir, des maisons et appartements

L'évolution temporelle et la présentation des distributions spatiales des prix pour l'achat de logements ou terrains à bâtir donnent une idée des difficultés d'accès à la propriété d'un logement dans certaines sous régions.

Le tableau 2.4 montre l'évolution des prix à l'échelle de la Wallonie en comparaison avec l'ensemble de la Belgique.

Tableau 2 .4. | Ventes publiques et de gré à gré de biens immobiliers : évolution du nombre total de ventes et du prix moyen, ventilation par type de bien, de 2000, 2010 et 2012

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE

NOTES -

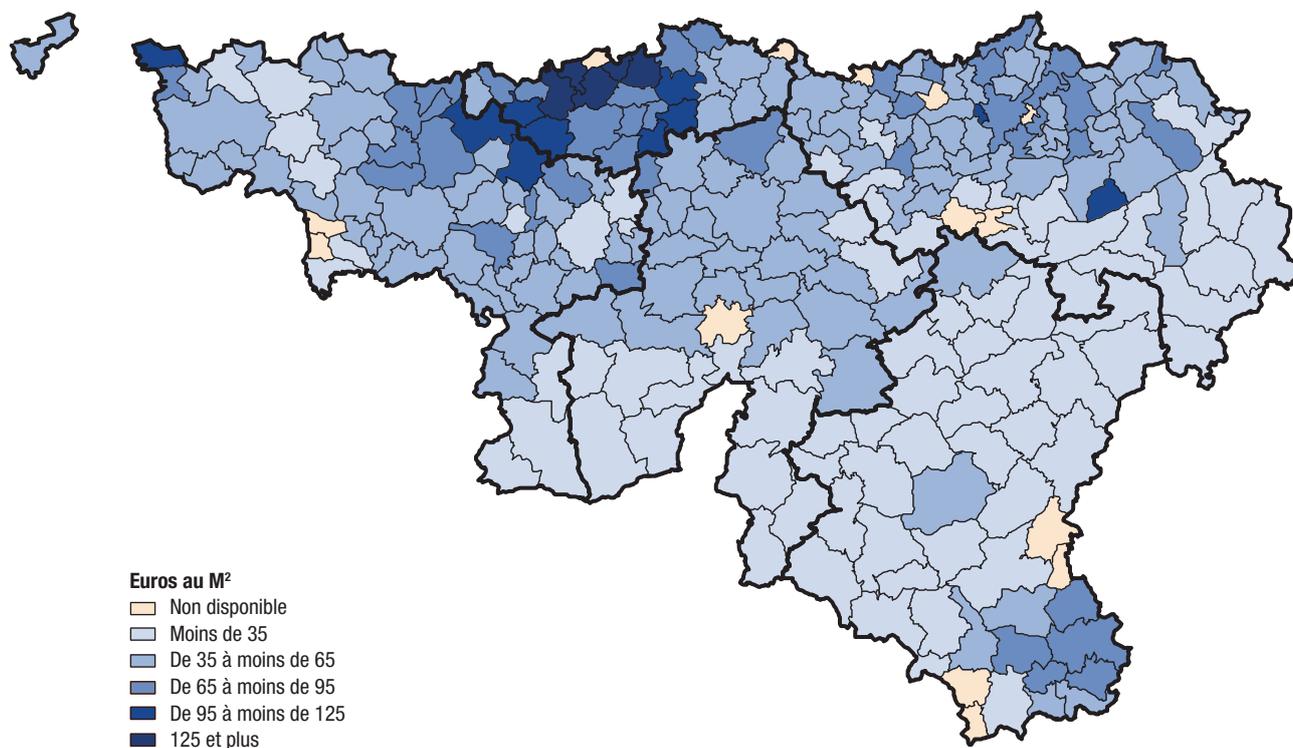
1. EN EURO PAR UNITÉ DE VENTE

2. EN EURO PAR M²

	2000		2010		2012	
	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique	Wallonie	Belgique
Maisons d'habitation ordinaires						
Nombre de ventes	27 361	69 082	23 721	65 370	22 710	63 280
Prix moyen ¹	68 559	79 661	139 615	180 930	146 509	193 555
Villas, bungalows, maisons de campagne						
Nombre de ventes	1 932	7 977	5 724	17 641	5 538	17 220
Prix moyen ¹	224 126	266 927	255 907	319 421	265 678	329 899
Appartements, flats, studios						
Nombre de ventes	3 767	30 047	6 533	43 849	6 656	42 950
Prix moyen ¹	68 640	88 943	148 496	189 670	161 727	202 066
Terrains à bâtir						
Nombre de ventes	10 440	27 175	6 956	19 678	6 305	16 760
Prix moyen ²	18	39	47	103	49	105

Carte 2.7. | Prix moyen des terrains à bâtir vendus en 2012

SOURCES : SPF ECONOMIE - DGSIE - VENTE DE BIENS IMMOBILIERS 2012 – CALCULS IWEPS



La comparaison avec la Belgique montre que, pour les terrains à bâtir, le prix moyen en Wallonie en 2012 est de l'ordre de 46% du prix moyen pour la Belgique, ce qui est une constante depuis quelques années.

L'augmentation des prix des terrains à bâtir et des biens immobiliers s'est poursuivie jusqu'en 2012, tant pour la Wallonie que pour l'ensemble de la Belgique. Par exemple, le prix des terrains à bâtir en Wallonie a augmenté de manière constante pour atteindre la valeur de 49 euros/m² alors qu'elle était de 18 euros/m² en 2000. Sur les deux dernières années, ce sont les prix des ap-

partements qui ont le plus augmenté, tant en Wallonie que pour l'ensemble de la Belgique.

La distribution spatiale des prix moyens des terrains à bâtir montre clairement l'influence des agglomérations de Bruxelles et de Luxembourg. Des valeurs plus élevées que la moyenne s'observent dans le Brabant Wallon et plus particulièrement dans le nord de celui-ci. Des valeurs plus élevées s'observent aussi dans certaines zones frontalières avec la Flandre et le Grand-Duché de Luxembourg et dans l'est de la Wallonie.

2.2. Analyses des consommations du territoire pour répondre aux besoins en logement de la population suivant des perspectives démographiques tendanciennes

Des perspectives de population et de ménages au niveau communal à l'horizon 2026 ont été produites en 2012 (voir chapitre « population ») et ont été exploitées par l'IWEPS sous l'angle de perspectives territoriales à l'horizon 2026¹³.

Les perspectives de population réalisées laissent entrevoir une croissance de la population et des ménages wallons à l'horizon 2026. Cette évolution aura évidemment un impact sur le territoire wallon, puisqu'elle nécessite le développement de nouveaux logements. Une plus ou moins grande part de ces logements mobilisera de nouveaux terrains à bâtir. Le travail réalisé par l'IWEPS à partir de ces perspectives démographiques vise à estimer, par commune, la demande en logements liée à l'arrivée de nouveaux ménages et la consommation de terrains à bâtir pour répondre à cette demande en logements.

La création de logements n'entraîne pas systématiquement l'utilisation de nouveaux terrains à bâtir : des nouveaux logements prennent place sur des parcelles déjà

bâties (subdivision de logements, démolition/reconstruction, reconversion de friches, etc.) ; c'est ce qui est appelé « la reconstruction de la ville sur la ville ». La demande en logements peut également être partiellement satisfaite par la réutilisation de logements inoccupés. Dans l'avenir, ces deux phénomènes peuvent se développer avec une intensité variable (notamment en fonction de l'évolution des marchés fonciers ou de certaines politiques mises en œuvre), c'est pourquoi il a semblé opportun à l'IWEPS de réaliser une approche par scénarios.

Trois scénarios ont été ainsi développés pour illustrer une gamme de consommation foncière plausible à l'horizon 2026. Face à un scénario maximaliste en termes de consommation d'espace, considérant que tout nouveau ménage impliquerait un nouveau logement sur une parcelle vierge, deux autres scénarios plus réalistes, prenant en compte une certaine part de création de logements sur les parcelles bâties existantes et la remise sur le marché de logements inoccupés, ont été développés. Un de ces deux scénarios utilise des objectifs d'urbanisation issus de l'actualisation de Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) afin d'en intégrer la vision politique.

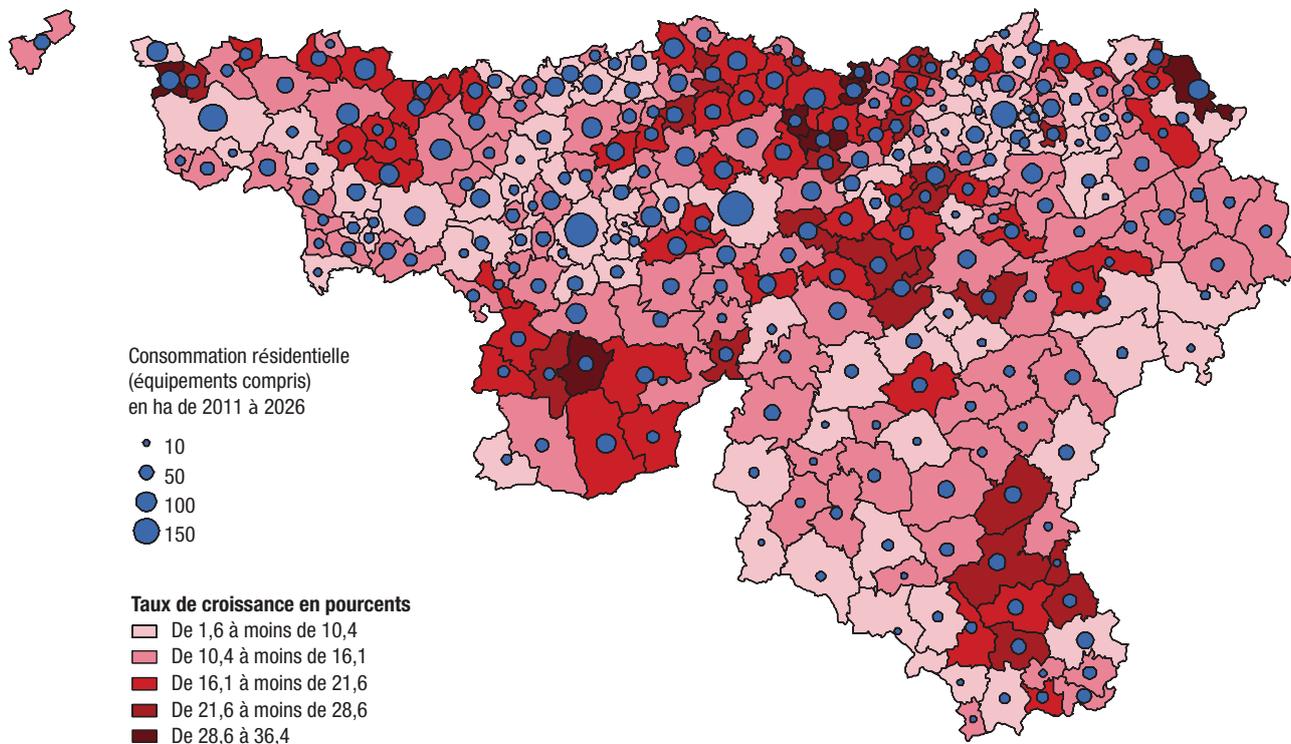
La carte 2.8 présente les résultats pour un scénario, le plus proche d'un scénario tendanciel, avec prise en compte de reconstruction de la ville sur la ville suivant des proportions proches des observations de ces dernières années¹⁴.

¹³ La méthodologie suivie et les résultats obtenus sont détaillés dans le Working paper n°11 de l'IWEPS.

¹⁴ Il s'agit du scénario 2 repris dans le Working paper n°11 de l'IWEPS.

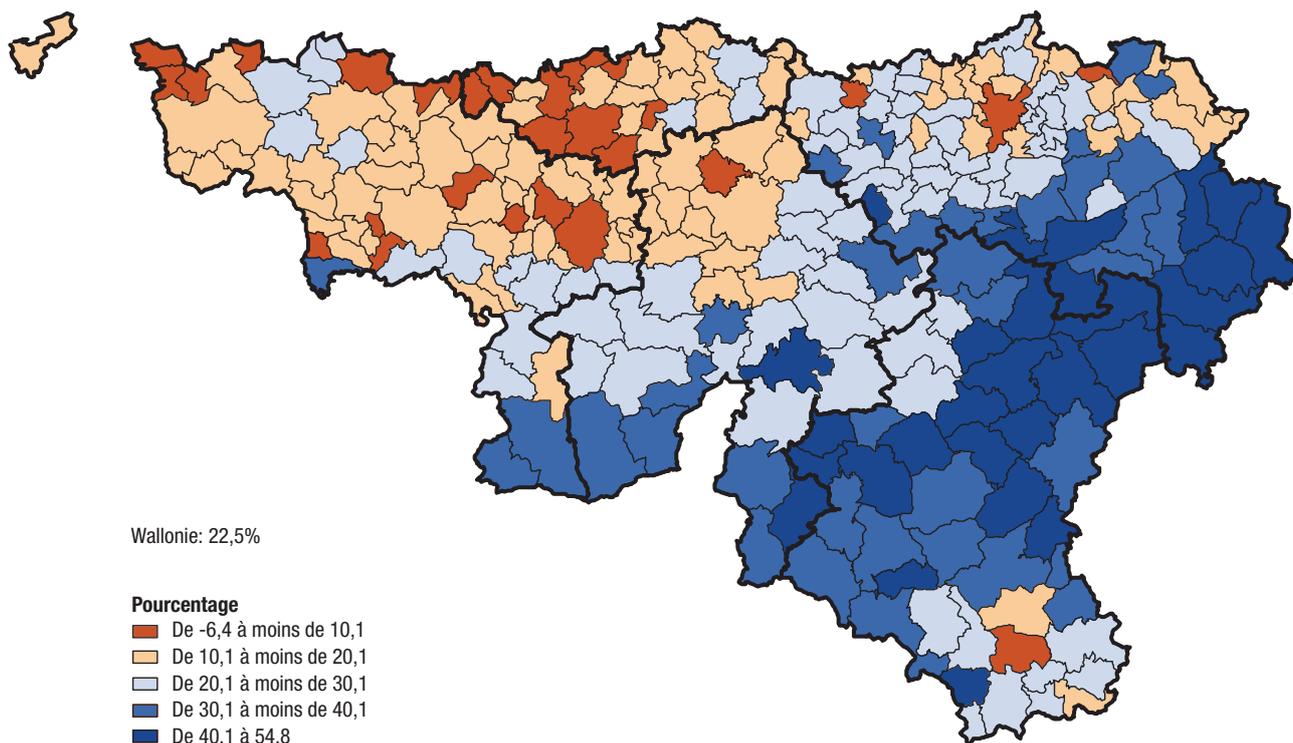
Carte 2.8. | Evolution de la superficie consommée par l'habitat entre 2011 et 2026 (scénario avec prise en compte de la requalification de logements) en Wallonie

SOURCES : CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL, PERSPECTIVES DE LA POPULATION DES MÉNAGES ; SPF FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE, DONNÉES CADASTRALES – CALCULS IWEPS



Carte 2.9. | Taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur (2026) (scénario avec prise en compte de la requalification de logements) en Wallonie

SOURCES : CENTRE DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉS DE L'UCL, PERSPECTIVES DE LA POPULATION DES MÉNAGES ; SPF FINANCES ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE, DONNÉES CADASTRALES AU 1^{ER} JANVIER 2011 – CALCULS IWEPS

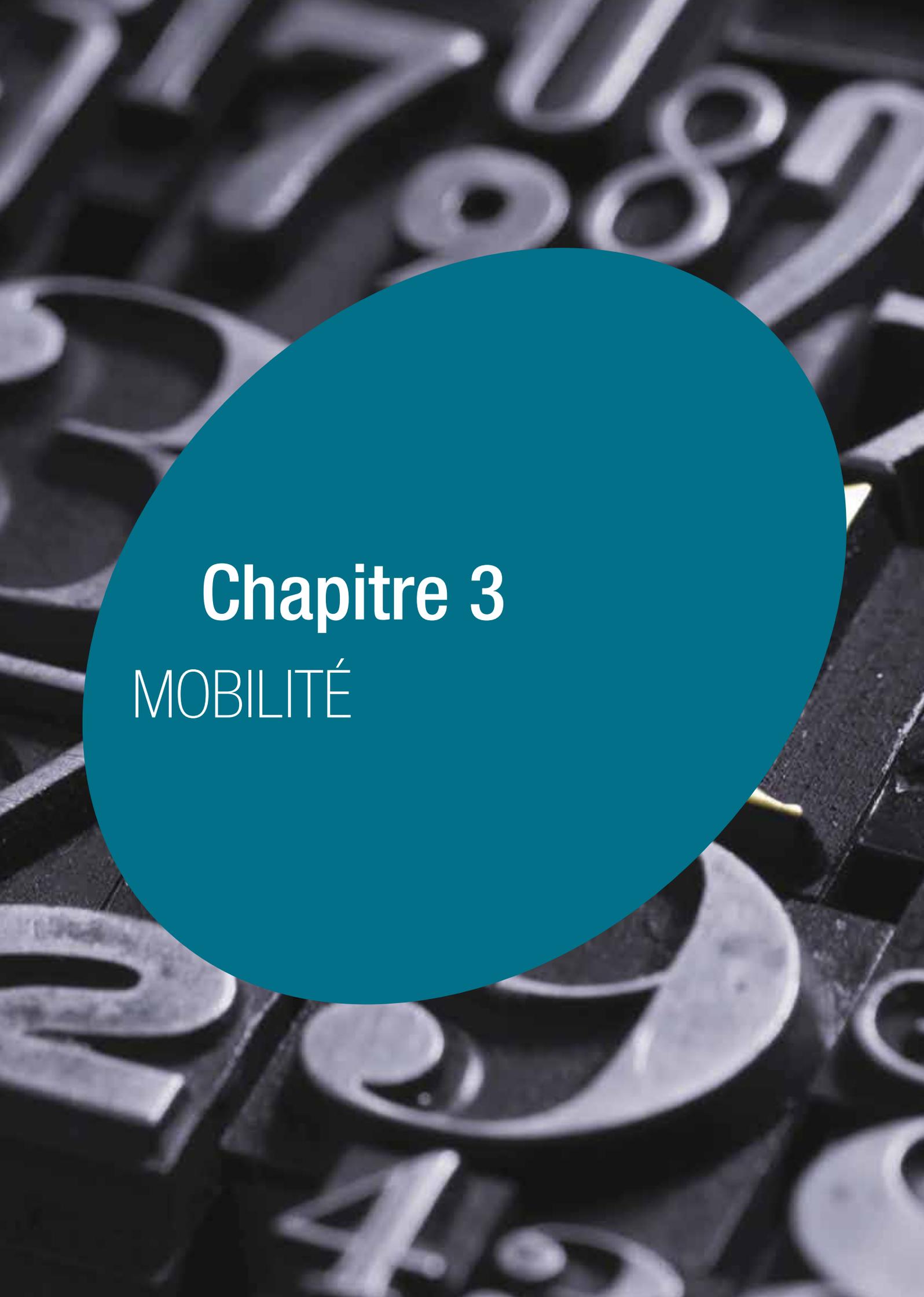


Au niveau de l'ensemble de la Wallonie, le scénario envisagé suppose que, à l'horizon 2026, 17 000 ha de territoire wallon seront nécessaires pour répondre au besoin de l'habitat et ses activités connexes suivant les perspectives démographiques. Avec environ 57 000 ha en 2011, les disponibilités foncières wallonnes sont largement suffisantes pour répondre à la demande. Cependant, le travail et la carte 2.9 montrent qu'il n'en est pas de même à l'échelle communale. A ce niveau, certaines communes,

souvent contiguës et situées au nord de la Wallonie, devront faire face à la saturation de leurs zones d'habitat alors que d'autres présenteront encore des disponibilités abondantes (carte 2.9). Cette variabilité territoriale, permise par l'approche communale des perspectives de population, montre les spécificités et problématiques différentes rencontrées sur le territoire wallon. Elle montre également la nécessité de trouver des solutions territorialisées à ces problématiques spécifiques.

Pour aller plus loin ...

- Contacts IWEPS pour ce chapitre : Julien Charlier j.charlier@iweeps.be, Isabelle Reginster - i.reginster@iweeps.be
- J. Charlier, I. Reginster (2010) L'évolution de la superficie résidentielle par habitant: un indicateur de développement territorial durable ? Discussion paper de l'IWEPS N°1001, janvier 2010.
- J. Charlier, I. Reginster, J. Juprelle (2011) Etude de la localisation résidentielle récente et analyse au regard de critères de développement territorial durable. Working Paper de l'IWEPS n°2, août 2011.
- J. Charlier, I. Reginster, M. Debuisson (2013) Perspectives communales de population à l'horizon 2026 et aménagement du territoire : Exercice d'estimation de consommations résidentielles d'espace en Wallonie suivant trois scénarios. Working Paper de l'IWEPS n°11, mars 2013.
- CPDT (Halleux JM et Strée J.), 2012. *Production de l'habitat et enjeux territoriaux*, partie 1 : les modes de production, rapport final de la partie 1 de la recherche CPDT I5, Région wallonne, octobre 2012.
- Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE), dernière mise à jour au 22 juin 2012, disponible sur <http://dgo4.spw.wallonie.be>
- Van Hecke E., Halleux JM., Decroly J.-M., Mérenne-Shoumacker B., 2009. Noyaux d'habitat et Régions urbaines dans une Belgique urbanisée, Bruxelles : SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, Enquête socio-économique 2001, Monographie n°9
- Plus de détails sur le contexte spatial wallon sont disponibles au sein du Diagnostic territorial de la Wallonie 2011 réalisé par la Conférence permanente de développement territorial et disponible à <http://cpdt.wallonie.be/>



Chapitre 3

MOBILITÉ

3. MOBILITÉ

La mobilité, notamment parce qu'elle touche chacun d'entre nous dans ses occupations de tous les jours, est une dimension importante dans la vie d'une région, (voire indispensable) vu son rôle au niveau économique dans l'échange des biens et des personnes. Son importance et son développement en font également un des enjeux majeurs du développement durable. Elle reste cependant fortement dépendante de la façon dont le territoire est aménagé ainsi que de la performance du système de transports.

La problématique de la mobilité et des transports est du ressort de différents niveaux de pouvoir qu'ils soient local, régional, fédéral, européen ou international avec des objectifs s'inscrivant dorénavant dans le cadre d'une politique de développement durable. Depuis les années 1990, les autoroutes et les voies rapides, les infrastructures fluviales ainsi que les aéroports situés sur le territoire de la Wallonie relèvent de la compétence régionale. Les autres matières restées du ressort des autorités fédérales font l'objet d'une concertation avec les Régions.

A l'heure où la Wallonie cherche à faire de la mobilité des personnes et des marchandises un atout pour son territoire (Plan Horizon 2022), à se préparer aux grands défis de demain à travers son « Plan régional de mobilité durable pour la Wallonie » (PRMD), à défendre ses intérêts dans le projet de Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du groupe SNCB, le présent chapitre offre un aperçu des diverses facettes de la mobilité en Wallonie avec, dans sa dernière section, une approche des enjeux locaux.

3.1. Contexte général et mobilité en Wallonie

La problématique à laquelle est confrontée la Wallonie en matière de mobilité et de transport ressemble en bien des points à celle d'autres régions européennes, à savoir une

demande de mobilité en croissance avec une suprématie dévolue au mode routier, des modes alternatifs difficilement attractifs, une saturation progressive des réseaux de transport même en période hors « heures de pointes », un contrôle mal aisé des impacts environnementaux et enfin, une augmentation des contraintes liées au défi climatique et à la raréfaction des ressources.

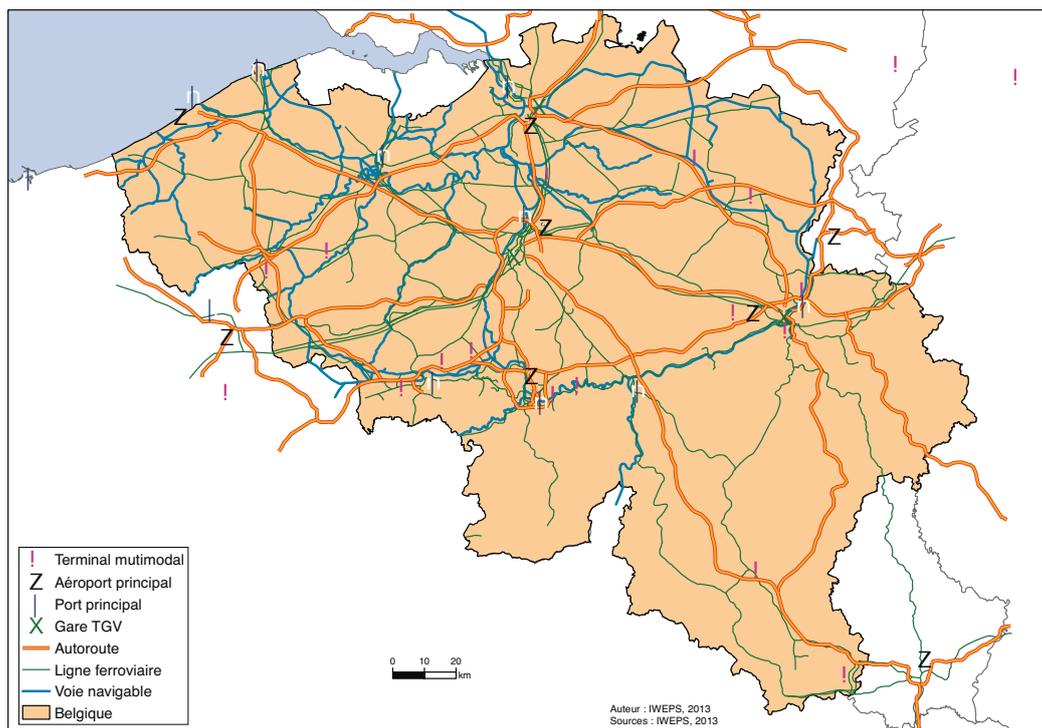
3.1.1. Infrastructures et réseaux de transport

La Wallonie dispose de nombreux atouts en matière de réseaux et d'infrastructures de transport : grande densité, réserves de capacité, faibles coûts à l'usage, situation géographique privilégiée au cœur de l'Europe, aux carrefours de grands axes d'échanges de personnes et de marchandises et dans l'hinterland de grands ports maritimes de la façade atlantique. Les infrastructures de transport favorisent l'accessibilité et l'attractivité du territoire, garantissant la mobilité des biens et des personnes. Les investissements en cours sont consentis dans le cadre de grands projets d'infrastructures pour la Wallonie en vue de maintenir cet avantage comparatif, d'améliorer la situation existante par la réduction de « goulets d'étranglement » et de faire face à la croissance attendue des transports. A ce titre, citons le « Plan Routes » pour le maintien d'infrastructures routières de qualité, la construction de nouvelles écluses, l'amélioration du réseau fluvial (330 des 450 km de voies navigables wallonnes seront bientôt de gabarit classe Va¹⁵ de 2 000/2 200 tonnes) ; ou encore le développement d'interfaces entre modes (plateformes multimodales), les investissements consentis notamment dans le cadre du Plan Marshall, la modernisation du réseau ferroviaire via le rôle de la Région dans le PPI de la SNCB, le retour de lignes de tram à Liège.

¹⁵ Les voies navigables intérieures d'Europe ont été classifiées selon leurs dimensions et leurs capacités à accueillir des bateaux en huit classes CEMT (Conférence européenne des Ministres du transport).

Carte 3.1. | Infrastructures de transport en Belgique

SOURCE : IWEPS



Le tableau 3.1 indique que les réseaux de transport en Wallonie sont parmi les plus denses d'Europe tant dans

le rapport au territoire qu'à la population vivant sur ce territoire.

Tableau 3.1. | Densité des différents réseaux de transport au 1^{er} janvier 2009¹⁶

SOURCES : SPF ECONOMIE – DGSIE, SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT, EUROSTAT, SPW-DGOMVH, SNCB - CALCULS IWEPS

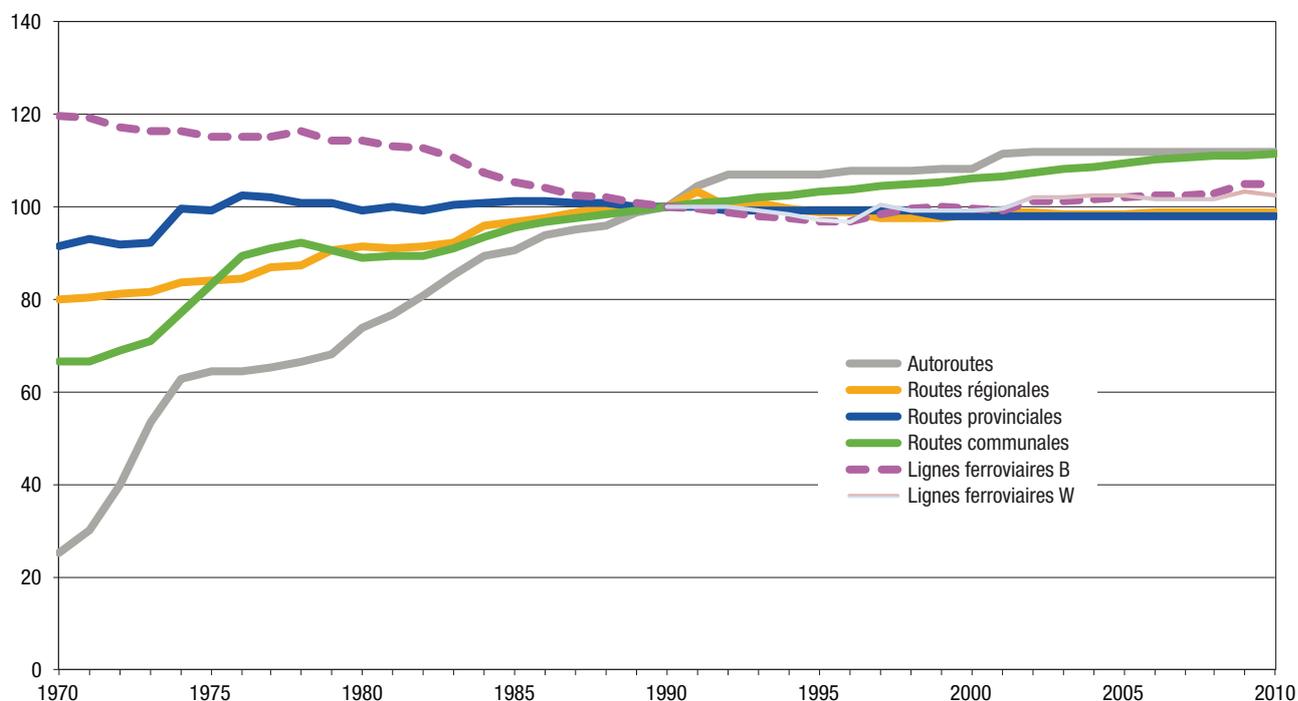
	Wallonie	Belgique	UE-15	UE-27
Densité du réseau autoroutier				
En km/1 000 km ²	52	58	19	16
En km/million d'habitants	250	164	159	137
Densité du réseau routier (routes et autoroutes)				
En km/1 000 km ²	4 799	5 045	1 099	1 051
En km/million d'habitants	23 255	14 310	9 015	9 129
Densité du réseau ferroviaire				
En km/1 000 km ²	99	120	47	49
En km/million d'habitants	479	340	383	427
Densité du réseau fluvial				
En km/1 000 km ²	27	50	10	9
En km/million d'habitants	130	141	81	82

¹⁶ En vue d'une comparaison, l'année de référence pour les calculs est fonction des dernières données disponibles à Eurostat et en matière de données ferroviaires belges.

Au cours des dernières décennies, les réseaux de transport (voir graphique 3.1) ont évolué différemment : le réseau routier belge n'a cessé de croître (+62% depuis 1970), la progression la plus forte étant réalisée par les autoroutes (+361%), alors que sur la même période, 21% des lignes ferroviaires belges ont disparu et en par-

ticulier en Wallonie. Depuis 2000, les réseaux routiers et ferroviaires ne se sont guère développés, la progression actuelle de ceux-ci se situe respectivement au niveau des routes communales et de la construction de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV).

Graphique 3.1. | Evolution de la longueur des réseaux routiers et ferroviaires (routes Belgique 1970-1989, routes Wallonie 1990-2010, ferroviaire Wallonie 1990-2009, ferroviaire Belgique 1970-2009) (Indices 1990=100)



3.1.2. Réseau routier

La Wallonie est traversée par 869 km d'autoroutes, 6869 km de routes régionales, 714 km de routes provinciales ainsi que de 72 755 km de routes communales soit un réseau routier total de 81 207 km (en progression de 10% depuis 1990 et +12% au niveau du réseau autoroutier), ce qui représente 52% du réseau routier belge (ce dernier atteint les 155 210 km au 1er janvier 2010). Pour une superficie de 100km², la Wallonie compte ainsi en moyenne 5,2 km d'autoroutes, 40,8 km de routes régionales, 4,2 km de routes provinciales et 431,9 km de routes communales. Ces chiffres sont comparables à ceux de la Belgique. Par contre, la densité par millier d'habitants est différente en Wallonie et en Belgique : la Wallonie est dotée

de 0,248 km d'autoroutes par millier d'habitants (0,163 km par millier d'habitants pour la Belgique), de 1,96 km de routes régionales (1,22 km pour la Belgique), de 0,204 km de routes provinciales (0,1204 km pour la Belgique) et de 20,8 km de routes communales (12,81 km pour la Belgique) toujours par millier d'habitants. La densité du réseau rapportée à la population est donc pratiquement deux fois plus importante en Wallonie que sur toute la Belgique; une information à prendre en compte lors de la recherche de moyens financiers pour l'entretien et la modernisation du réseau routier.

Enfin, rappelons que le réseau routier est également utilisé par les bus des TECs (avec un réseau de 16 924 km en

2011) et par les cyclistes (1 802 des 6 869 km de routes régionales sont équipés de pistes cyclables, auxquels on peut ajouter 1 270 kilomètres supplémentaires du réseau autonome des voies lentes)¹⁷.

3.1.3. Réseau ferroviaire

La densité du réseau ferroviaire est, comparativement à la route, nettement plus faible (près de 0,1 km par km²), supérieur toutefois à la moyenne européenne. Ce réseau a connu une « contraction » jusqu'en 1990, davantage en Wallonie, et n'évolue guère depuis 2000. Des efforts importants ont cependant été réalisés pour son électrification¹⁸ ainsi que pour son intégration dans le réseau à grande vitesse européen. Un dernier élément important : si en termes de longueur de lignes, il y a peu de différences entre le nord et le sud du pays, il faut noter que la Wallonie « abrite » 262 gares et points d'arrêt, ainsi qu'une grande majorité des points de connexion du réseau ferré belge avec l'étranger¹⁹. Ces constats sont à mettre en parallèle, dans le cadre des négociations intra-belges, de la répartition 40-60 des investissements ferroviaires.

3.1.4. Réseau des voies navigables

Le réseau wallon des voies navigables offre quant à lui de larges possibilités pour le développement du transport par voie d'eau. Les pouvoirs publics, qui gèrent les 741 kilomètres de voies d'eau, dont 451 kilomètres utiles au transport, appuient les différents projets contribuant à mieux positionner la Wallonie par rapport aux ports de mer (nouvelles écluses, connexion des bassins de la Seine et de l'Escaut, etc.)²⁰.

De plus, afin de remédier aux problèmes de congestion routière, la Wallonie s'est équipée de zones de transbordement et de plateformes multimodales réparties sur son territoire en vue d'une meilleure connexion entre les différents réseaux de transport de marchandises.

3.1.5. Réseau aérien

Au niveau du réseau aérien, la Wallonie possède deux infrastructures de qualité : l'aéroport de Liège (Liege Airport) ouvert 24h sur 24 avec deux pistes (3 700m et 2 340m) destinées à recevoir un trafic mixte (passagers et cargo) et celui de Charleroi (Brussels South Charleroi Airport) avec une piste de 2 550m privilégiant le trafic passagers. De plus, ils bénéficient tous les deux d'une aérogare récente et moderne.

3.1.6. Réseaux des pipelines

Deux réseaux de conduites (pipelines) traversent le sol wallon, l'un pour les conduites civiles (gaz naturel, oxygène, hydrogène, etc.) et l'autre pour les conduites de l'OTAN (carburants et lubrifiants à usage militaire).

3.1.7. Utilisation des réseaux et demande de transport

Comment ces infrastructures, éléments constituant l'offre de transport, sont-elles utilisées et rencontrent-elles la demande en transport ? Les dernières perspectives de l'évolution des transports en Belgique à l'horizon 2030 envisagent, à politique inchangée, une croissance importante du transport de personnes (+20% en termes de passagers-kilomètres entre 2008 et 2030) et de marchandises (+68% en termes de tonnes-kilomètres) majoritairement via le transport routier (86% en termes de passagers-kilomètres et de 71% exprimé en tonnes-kilomètres).

La lecture des graphiques²¹ 3.2 et 3.3 nous apprend que tant pour le transport de personnes que de marchandises, c'est le mode routier qui est privilégié, constat illustré dans la répartition modale du transport terrestre²¹, en termes de voyageurs-kilomètres et tonnes-kilomètres :

- la part de ce dernier dans le transport de personnes par modes terrestres est de 94% (y compris bus et autocars), l'ensemble des voyageurs-kilomètres

¹⁷ Il s'agit du réseau RAVEL hors chaînons de liaison, pré-Ravel (source RAVEL, données 2011).

¹⁸ A ce jour, seulement 10 % de lignes wallonnes ne sont pas encore électrifiées (données 2009, iweps.be)

¹⁹ La majorité des points d'échanges ferroviaires, en nombre et en importance relative, entre la Belgique et les autres pays se situe en Wallonie (95% des tonnes en transit par la Belgique passent via le territoire wallon). Calculs IWEPS sur la base de données SNCB (année 2002).

²⁰ <http://voies-hydrauliques.wallonie.be>

²¹ Faute de données récentes de la part de la SNCB nécessaires pour la réalisation de ces graphiques, les résultats seront limités à l'année 2009.

ayant progressé en Wallonie de 13% depuis 2000 (+23% depuis 1995) ; la progression au niveau des personnes résulte principalement des modes autres que la voiture individuelle, bus, train... (en termes de valeurs absolues) bien que cela ne soit pas trop visible au niveau des parts modales (très légère baisse de la part du mode « voiture,... »). La voiture gardant son rôle dominant grâce à son adaptabilité face à la complexification des chaînes de déplacements des individus, à la dispersion des lieux de vie, etc.

- dans un transport de marchandises en croissance en Wallonie sur les deux dernières décennies et ce malgré le ralentissement des trafics consécutif à la crise financière et économique de 2008, le mode routier confirme sa suprématie dans la répartition modale du transport de marchandises (+42% depuis 1995) ; c'est principalement au niveau du rail que l'on peut constater une chute de la demande de transport (en recul de 38% depuis 3 ans). Au niveau des voies navigables wallonnes, le transport de marchandises a progressé de +26% depuis 1995 malgré une année 2009 difficile.

Graphique 3.2. | Evolution et répartition modale du transport terrestre de personnes en Wallonie (en pourcentage)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (SNCB), SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) - CALCULS IWEPS

NOTES -

- LE TRANSPORT PAR ROUTE REPRÉSENTE LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR VOITURE, CAMIONNETTE ET MOTO, TRANSPORT INTERNATIONAL COMPRIS.
- LE TRANSPORT PAR AUTOCAR REPRÉSENTE LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR LES AUTOCARS BELGES ET ÉTRANGERS.
- L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION EST LE «VOYAGEUR-KM». CELLE-CI CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE. AU NIVEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN, ELLE EST OBTENUE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR LES DISTANCES TARIFAIRES RÉALISÉES PAR L'OPÉRATEUR CORRESPONDANT À DES DISTANCES RÉELLES, FICTIVES OU FORFAITAIRES, SUIVANT LA CATÉGORIE DE TITRE DE TRANSPORT ET SUR UNE BASE TERRITORIALE. AU NIVEAU DU TRANSPORT PAR LA ROUTE, ELLE EST CALCULÉE SUR LA BASE DES VÉHICULES-KILOMÈTRES, DES POURCENTAGES DES DIVERSES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET DU NOMBRE DE PERSONNES PAR VÉHICULES (DÉTERMINÉ NOTAMMENT À PARTIR DES STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE).
- LES DONNÉES DES ANNÉES DE RECENSEMENT DE CIRCULATION QUINQUENNAUX SONT À PRIVILÉGIER (LA DERNIÈRE ÉTANT 2005).
- LES DONNÉES FERROVIAIRES PORTENT UNIQUEMENT SUR LE TRANSPORT EFFECTUÉ PAR L'OPÉRATEUR SNCB (DERNIÈRES DONNÉES FOURNIES 2009)

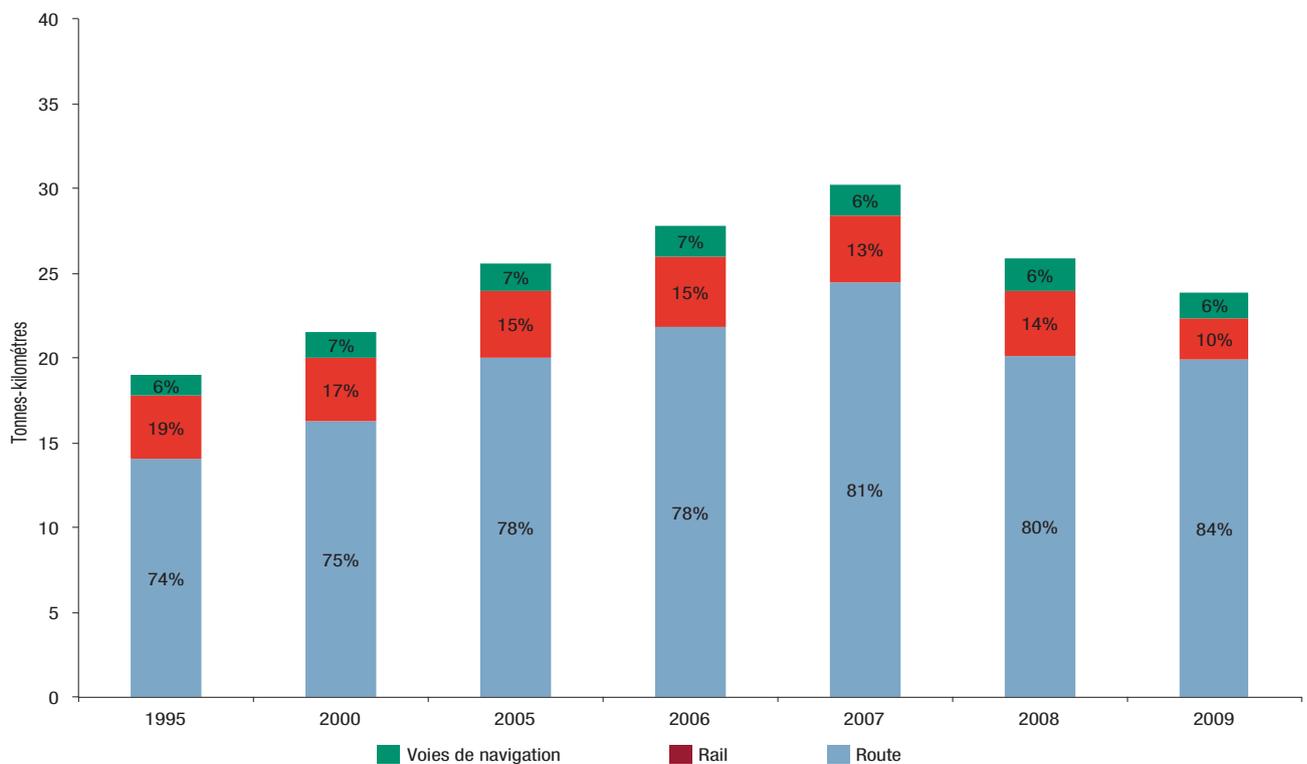


Graphique 3.3. | Evolution et répartition modale du transport terrestre de marchandises en Wallonie (en pourcentage)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SPW - DGO2 - MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES, SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (SNCB) – CALCULS IWEPS

NOTES -

- L'UNITÉ DE RÉFÉRENCE UTILISÉE POUR LE CALCUL DE LA RÉPARTITION EST LA « TONNE-KM ». CELLE-CI EXPRIME LE DÉPLACEMENT D'UNE TONNE DE MARCHANDISES SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.
 - LES ESTIMATIONS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (TONNES-KILOMÈTRES) PRÉSENTÉES ICI SONT CELLES RÉALISÉES PAR LE SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT. CES DERNIÈRES DIFFÈRENT FORTEMENT DES ESTIMATIONS CALCULÉES PAR LE SPW (QUI LEUR SONT PRESQUE DEUX FOIS SUPÉRIEURES), ET CE BIEN QUE LES DEUX MÉTHODES DE CALCULS SE BASENT PRINCIPALEMENT SUR LES DONNÉES VÉHICULES-KILOMÈTRES EFFECTUÉS PAR LES VÉHICULES «CAMIONS» (CATÉGORIES C1 ET C2) ET TOUT EN LEUR AFFECTANT UN TONNAGE DE RÉFÉRENCE.
 - LES DONNÉES DES ANNÉES DE RECENSEMENTS DE CIRCULATION QUINQUENNAUX SONT À PRIVILÉGER (LA DERNIÈRE ÉTANT 2005).
 - TRANSPORT INTERNATIONAL COMPRIS.
- IL S'AGIT DE LA COMPARAISON DES PARTS MODALES DE LA ROUTE, DU FERROVIAIRE (UNIQUEMENT L'OPÉRATEUR SNCB, DERNIÈRE DONNÉE REÇUE PORTE SUR L'ANNÉE 2009) ET DU FLUVIAL AU NIVEAU DU TRANSPORT DE MARCHANDISES.



Du côté du transport aérien, la Wallonie se distingue par l'essor de ses deux aéroports durant ces quinze dernières années, grâce surtout, au développement d'activités cargo à Liège et à l'arrivée d'une importante compagnie LowCost à Charleroi (graphique 3.4). L'aéroport de Liège

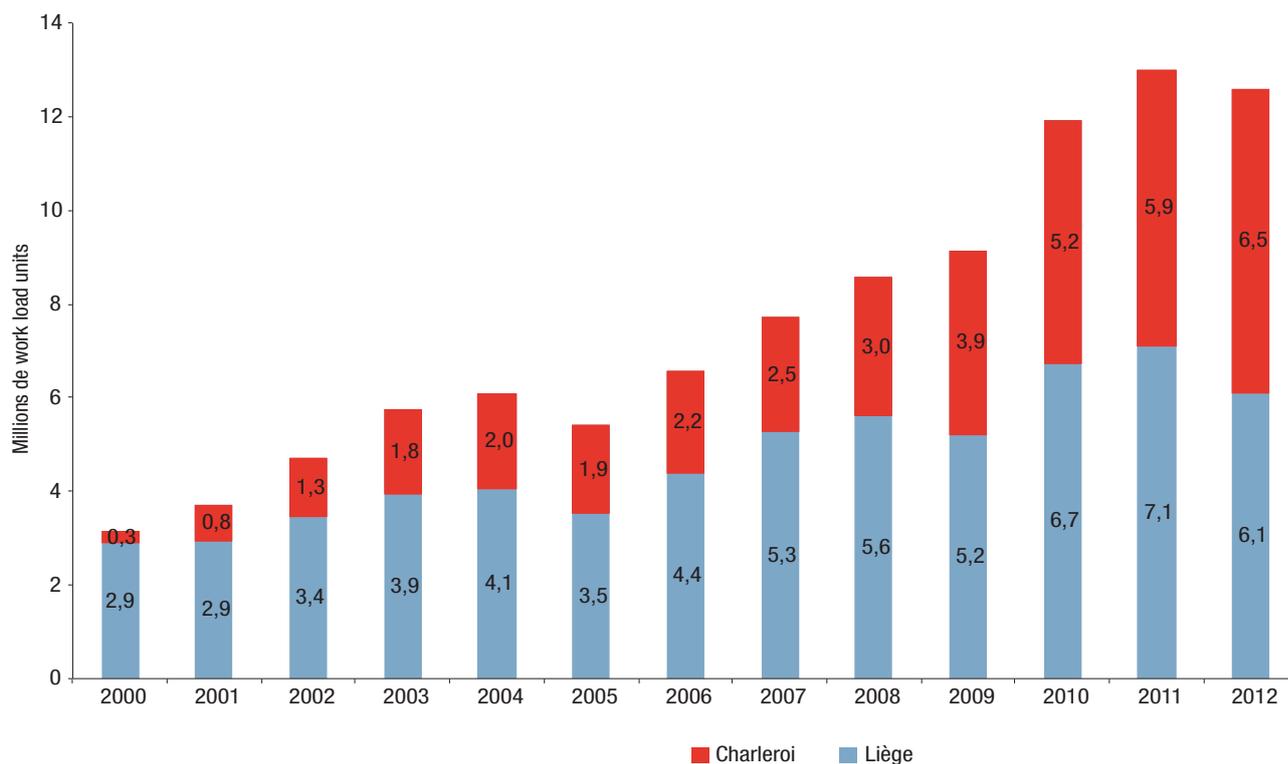
(577 milliers de tonnes en 2012) est le premier aéroport cargo de Belgique ; l'aéroport de Charleroi poursuit sa forte croissance pour atteindre le chiffre record depuis sa création de 6,5 millions de passagers en 2012.

Graphique 3.4. | Evolution du transport aérien cumulé à Liège Airport et à Charleroi Bruxelles-Sud (en millions de work load units)

SOURCE : SPW – DGO2 - MOBILITÉ ET VOIES HYDRAULIQUES – CALCULS IWEPS

NOTES –

- L'UNITÉ WORK LOAD UNIT (WLU) PERMET D'AGRÉGER LES DONNÉES DE TRAFIC DE PERSONNES ET DE FRET AFIN DE COMPARER LES AÉROPORTS ENTRE EUX. LA NORME EST QU'UN PASSAGER VAUT 1 WLU ET UNE TONNE DE FRET VAUT 10 WLU. L'UNITÉ WLU EST INSPIRÉE DES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'ASSOCIATION AIRPORTS COUNCIL INTERNATIONAL (ACI) AFFIRMANT QUE LE TRANSPORT PAR AVION D'UN MILLION DE PASSAGERS OU DE 100 000 TONNES DE FRET GÉNÈRE UN MILLIER D'EMPLOIS DIRECTS SUR LE SITE AÉROPORTUAIRE.



3.1.8. Focus particulier sur l'utilisation des infrastructures routières

L'examen des graphiques 3.5 et 3.6 (transport international compris) nous indique que l'utilisation du réseau routier s'intensifie. Bien que le trafic routier wallon (qui représente 39% du trafic routier national) augmente davantage par rapport à 1995 (+27% contre +22% au niveau belge) principalement au niveau des autoroutes (+50%, les autoroutes prenant à leur compte 57% de l'augmentation de trafic global de ces 15 dernières années), la Wallo-

nie présente la densité de trafic la plus basse du pays. Soulignons aussi l'impact du ralentissement de l'activité économique et une certaine stabilisation du trafic routier depuis 2008 et les fortes progressions en termes relatifs des catégories de véhicules comme les camionnettes et autres motos. Les voitures particulières, quant à elles, progressent de 20% depuis 1995 et prennent à leur compte 67% de l'augmentation de trafic global de ces 15 dernières années, exprimé en véhicules-kilomètres.

Tableau 3.2. | Intensité du trafic routier

SOURCE : SPF – MOBILITÉ ET TRANSPORT – CALCULS IWEPS

NOTES

- CALCULS DES VÉHICULES-KILOMÈTRES D'APRÈS LA MÉTHODE GLOBALE À RÉSEAU CONSTANT SUR BASE DES LONGUEURS REPRÉSENTATIVES PAR ROUTE (GCLR). - LE NOMBRE DE PERSONNES PAR VÉHICULE EST DÉTERMINÉ PAR LES ÉTUDES STATISTIQUES DU SPW SUR LA BASE DE LA BANQUE DE DONNÉES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE (CF. PUBLICATION « TRAFIC ET SÉCURITÉ SUR LES ROUTES ET AUTOROUTES DE WALLONIE », DONNÉES ET COMMENTAIRES, LES CAHIERS DU MET, COLLECTION « TRAFICS » N°15, DÉCEMBRE 2002, 103 PP). - LE CHIFFRE DES VOYAGEURS-KILOMÈTRES PREND EN COMPTE LES CAMIONNETTES UTILISÉES COMME VOITURES PERSONNELLES.

1. L'UNITÉ « VOYAGEUR-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

2. L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

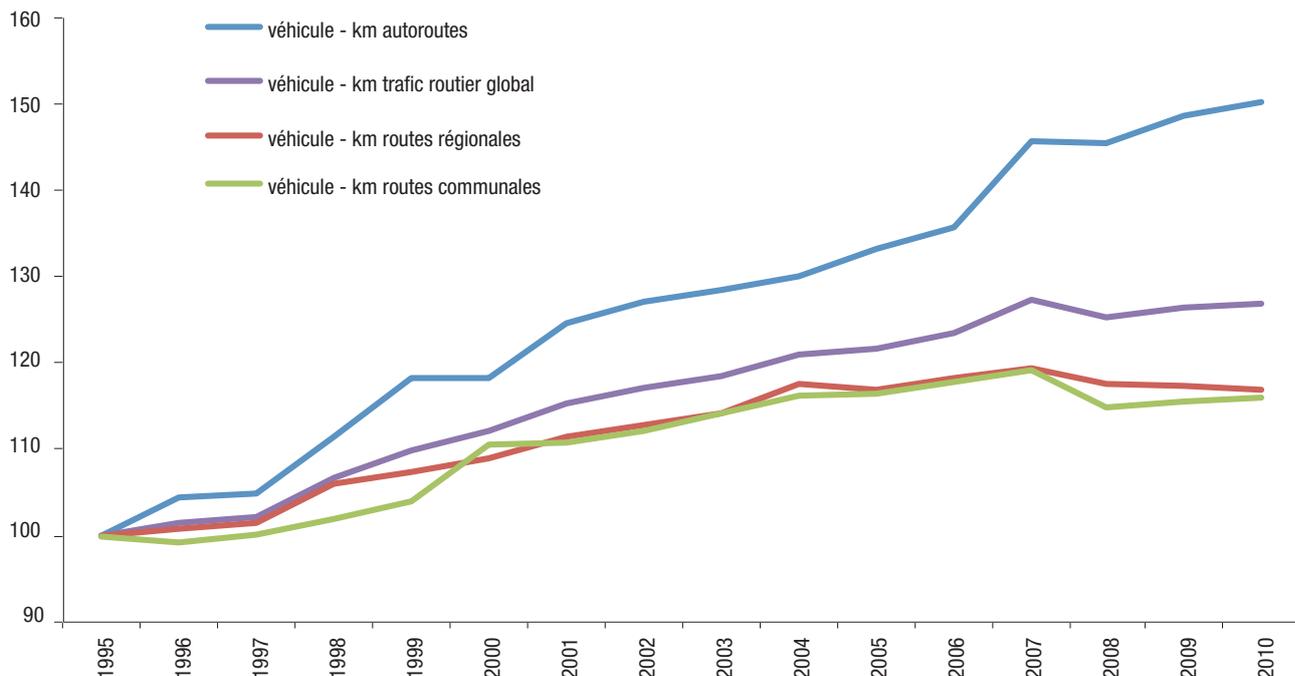
	1995	2000	2005	2010
Nombre de véhicules-km parcourus² par an (en milliards)				
Autoroutes	9,2	10,9	12,2	13,8
Routes numérotées	13,7	14,9	16,0	16,0
Routes communales	7,2	8,0	8,4	8,4
Total tous véhicules	30,1	33,8	36,6	38,2
Total voitures+camionnettes+moto	25,6	28,5	30,9	32,0
Total voitures + camionnettes	25,2	28,0	30,4	31,4
Total voitures seules	25,0	27,3	28,9	29,9
Nombre de personnes par véhicule				
Autoroutes	1,6	1,6	1,5	1,5
Routes numérotées	1,5	1,5	1,5	1,4
Routes communales	1,4	1,4	1,4	1,4
Total	1,5	1,5	1,4	1,4
Nombre de voyageurs-km¹ par an (en milliards) effectués à titre de transport privé				
Autoroutes	11,6	13,5	14,1	16,0
Routes numérotées	18,0	18,8	19,8	19,7
Routes communales	9,3	10,1	10,3	10,1
Total voitures+camionnettes+moto	38,9	42,3	44,2	45,8
Total voitures + camionnettes	38,5	41,9	43,6	45,2

Graphique 3.5. | Evolution du trafic routier (véhicules-kilomètres en indice, 1995=100) en Wallonie

SOURCE : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, STATISTIQUES DU TRAFIC ROUTIER - CALCULS IWEPS

NOTE -

- L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

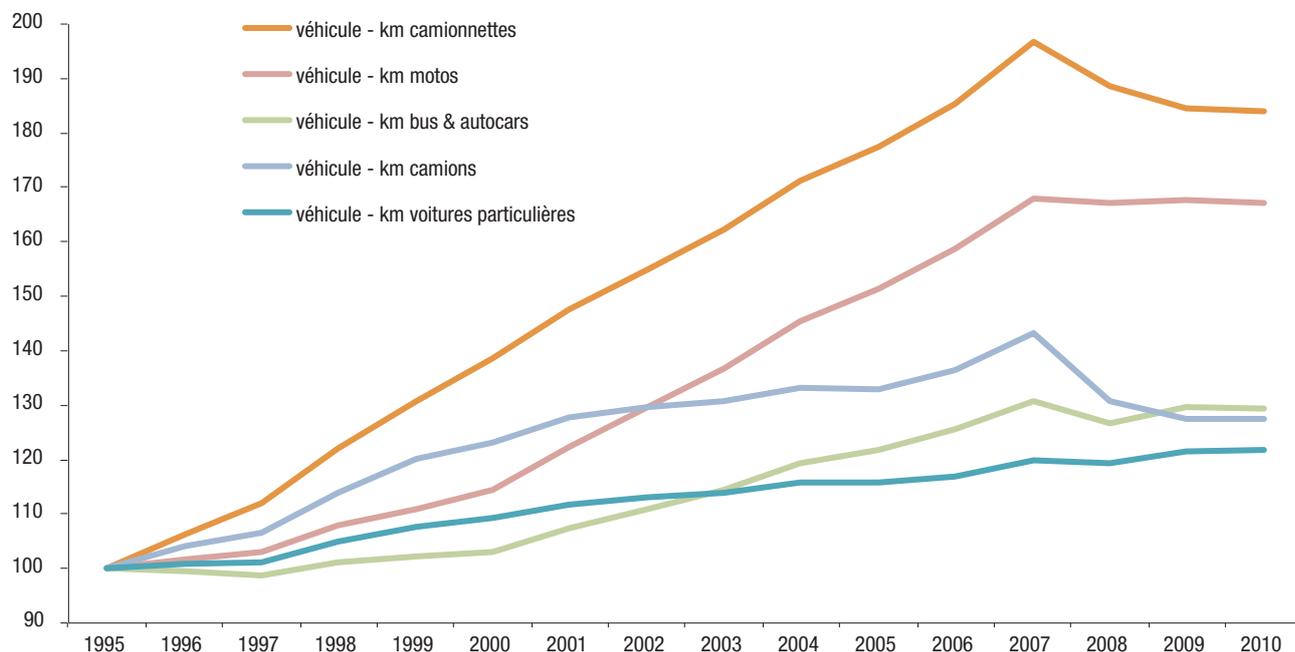


Graphique 3.6. | Evolution du trafic routier (véhicules-kilomètres en indice, 1995=100) en Wallonie par catégorie de véhicules

SOURCE : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, STATISTIQUES DU TRAFIC ROUTIER - CALCULS IWEPS

NOTE -

- L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE



D'une grande utilisation d'un réseau découle logiquement un risque accru de saturation. Ainsi, on observe par exemple que les taux critiques d'utilisation (à savoir ceux supérieurs à 75%) des capacités autoroutières en Wallonie sont en progression ; ils étaient de 21% en 2010 pour 4% en 1995, conséquence notamment d'un trafic de transit et d'un parc wallon de 2,1 millions de véhicules en croissance (+46% entre 1995 et 2011²² toutes catégories confondues, avec une forte progression des catégories « camions, camionnettes, etc. »).

Au niveau des transports publics utilisant les infrastructures routières, il est à noter la progression constante depuis les années 2000 de la fréquentation des bus des cinq sociétés du groupe TEC. Avec 288 millions d'usagers transportés en 2011, elles réalisent un doublement du chiffre de l'année 2000 et ce malgré une certaine contraction de l'offre en termes de kilomètres de réseau.

Tableau 3.3. | Evolution du transport en bus et métro en Wallonie de 2000 à 2011²³

SOURCE : SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DU TRANSPORT (SRWT) - CALCULS IWEPS

NOTES -

- LE PARC «RÉGIE» COMPREND LA FLOTTE DE BUS DES CINQ TECS, EN CE COMPRIS LE MÉTRO DE CHARLEROI. LE PARC «LOUEURS» COMPREND LES VÉHICULES DES ENTREPRISES PRIVÉES QUI ONT UN CONTRAT DE GESTION AVEC LA SRWT.

- L'UNITÉ «VOYAGEUR-KILOMÈTRE» CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE. DANS LE CAS PRÉSENT, ELLE EST OBTENUE EN MULTIPLIANT LE NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS PAR LES DISTANCES TARIFAIRES RÉALISÉES PAR L'OPÉRATEUR CORRESPONDANT À DES DISTANCES RÉELLES, FICTIVES OU FORFAITAIRES, SUIVANT LA CATÉGORIE DE TITRE DE TRANSPORT ET SUR UNE BASE TERRITORIALE.

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'emplois	4 498	4 782	4 822	4 861	4 901	5 060	4 969	4 958
Nombre de véhicules								
Parc "Régie"	1 540	1 679	1 661	1 663	1 761	1 826	1 812	1 880
Parc "Loueurs"	534	560	568	574	600	610	606	621
Desserte								
Aire desservie (km ²)	18 543	18 653	18 653	18 653	18 686	18 784	18 653	18 653
Nombre de communes	292	293	293	293	295	295	293	293
Population desservie	4 280 676	4 412 905	4 380 958	4 436 444	4 490 869	4 496 902	4 493 436	4 509 302
Nombre de lignes	644	671	680	684	710	718	713	709
Longueur du réseau (en km)	17 765	17 933	17 953	18 003	18 203	18 227	18 214	16 924
Nombre d'arrêts (1 sens)	18 596	18 384	18 810	19 119	19 397	19 069	18 963	18 783
Kilomètres parcourus (en millions)								
Régie	60,5	63,9	66,6	66,9	66,4	66,9	66,6	65,4
Loueurs	25,0	26,8	26,7	27,9	29,4	31,2	30,9	31,6
Transports scolaires	12,1	21,2	20,4	20,7	21,0	21,5	22,6	22,4
Total	97,6	111,9	113,8	115,4	116,8	119,6	120,2	119,3
Voyageurs transportés (en millions)	144,4	191,8	212,5	225,1	242,1	262,0	277,8	288,7
Croissance annuelle en %		3,3	10,8	5,9	7,6	8,2	6,0	3,9
Voyageurs-kilomètres transportés (en millions)	1 142,1	1 559,8	1 733,5	1 897,5	2 073,5	2 295,6	2 460,3	2 615,1
Croissance annuelle en %		3,3	11,1	9,5	9,3	10,7	7,2	6,3

²² Les données portant sur le parc de véhicules sont mises à jour au 1^{er} août de chaque année.

²³ Les données sont actualisées chaque année après approbation par le Conseil d'administration de la SRWT, le plus souvent en juin.

Pour ce qui a trait aux impacts de la mobilité et des transports, nous nous limiterons dans le présent chapitre à la problématique de la sécurité routière²⁴.

L'analyse des statistiques d'accidents de la route en Wallonie et plus particulièrement les chiffres sur le nombre de tués par million d'habitants et la comparaison avec la Flandre et les pays européens, peut paraître catastrophique. Mais cette analyse est quelque peu réductrice, vu l'importance du trafic de transit et la plus faible densité

d'habitants en Wallonie. La situation réelle semble donc plus contrastée et surtout beaucoup plus complexe, les chiffres indiquant qu'il y a moins d'accidents corporels en Wallonie (13 443) qu'en Flandre (30 556), mais qu'ils sont généralement plus graves. Ceci semble compatible avec le constat d'un réseau moins congestionné, où les vitesses pratiquées sont plus élevées. Avec le chiffre de 403 personnes tuées sur les routes wallonnes en 2011 (soit une hausse de 8%), le progrès enregistré durant l'année 2010²⁵ (-14% en un an) ne s'est pas confirmé.

Tableau 3.4. | Sécurité routière : bilan comparé des accidents et victimes de la route en Wallonie et en Flandre en 2010

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - CALCULS IWEPS

NOTES -

- UN ACCIDENT ENTRE PLUS DE DEUX VÉHICULES EST CONSIDÉRÉ COMME UN SEUL ACCIDENT.
- AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR LES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2010.
- LE RÉSEAU CONSIDÉRÉ REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES AUTOROUTES ET ROUTES, À L'EXCLUSION DES ROUTES NON REVÊTUES.
- 1. L'UNITÉ « VÉHICULE-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.

	Nombre d'accidents corporels		Nombre de décès dans les 30 jours	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Par million d'habitants	3 721	4 658	106,6	69,9
Par 1 000 km de réseau	226	474	6,5	7,1
Par milliard de véhicules-km ¹	341	513	9,8	7,7

²⁴ Pour ce qui concerne la part du transport en termes d'occupation du sol et des émissions de polluants, etc. voir les chapitres « Territoire » et « Environnement ».

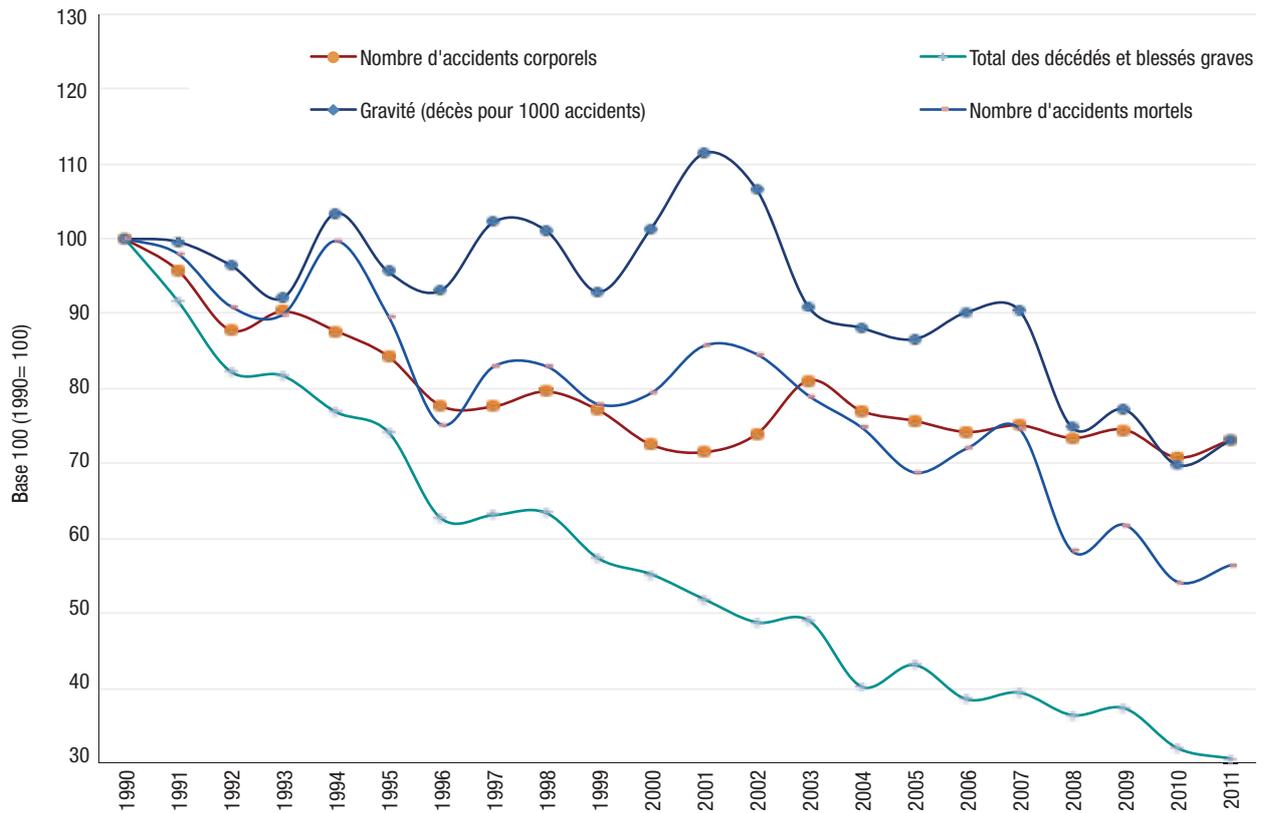
²⁵ L'année 2010 a été choisie pour permettre la mise en parallèle des données de trafic et d'accidents sur les infrastructures routières.

Graphique 3.7. | Sécurité routière : évolution des accidents de la route en Wallonie de 1990 à 2011 (indice 1990 = 100)

SOURCES : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, SPF ECONOMIE – DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ACCIDENTS DE LA CIRCULATION) - CALCULS IWEPS

NOTES -

- UN ACCIDENT ENTRE PLUS DE DEUX VÉHICULES EST CONSIDÉRÉ COMME UN SEUL ACCIDENT.
- AFIN DE PERMETTRE UNE COMPARAISON ENTRE LES DONNÉES, LE CHOIX S'EST PORTÉ SUR LES STATISTIQUES DE L'ANNÉE 2011.
- LE RÉSEAU CONSIDÉRÉ REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES AUTOROUTES ET ROUTES, À L'EXCLUSION DES ROUTES NON REVÊTUES.



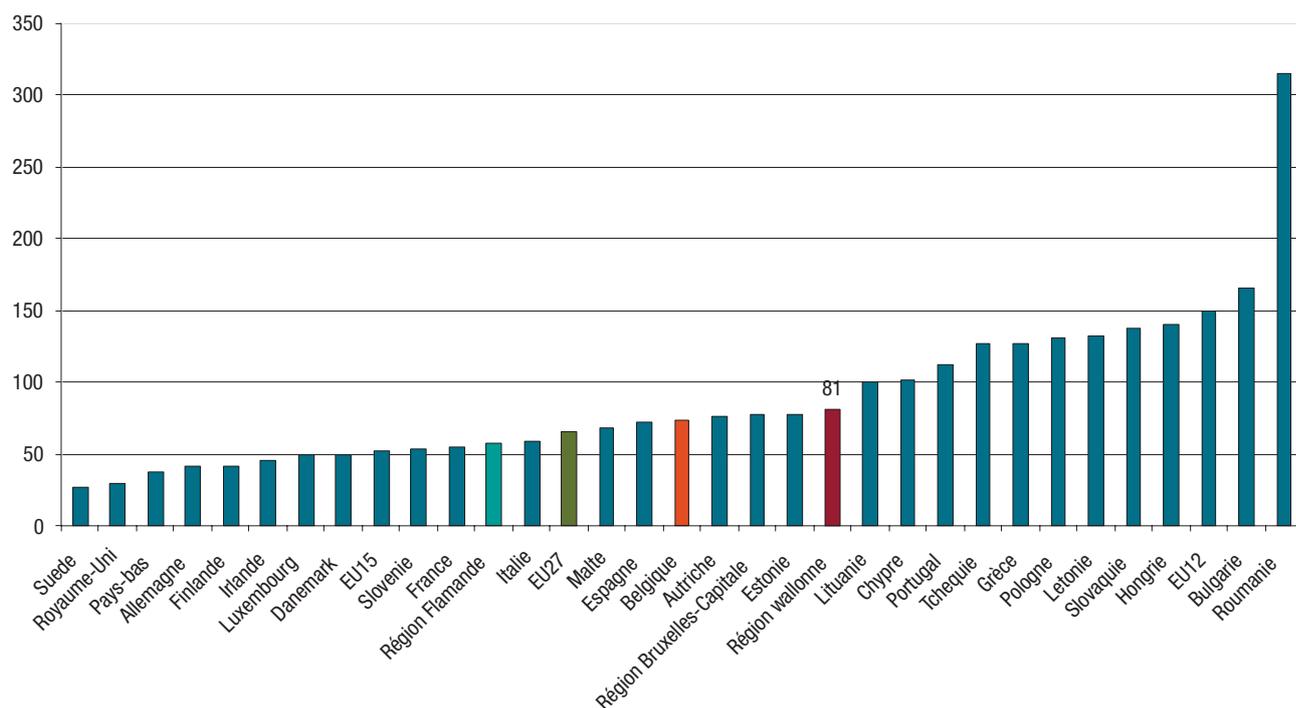
Graphique 3.8. | Nombre de décès (dans les 30 jours) de la route par 10 milliards de voyageurs-kilomètres (auto et moto), en 2010

SOURCES : EC DG MOBILITY & TRANSPORT, DGSIE, SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT - CALCULS IWEPS

NOTES -

- IL S'AGIT DU NOMBRE DE DÉCÉDÉS DANS LES 30 JOURS PAR 10 MILLIARDS DE VOYAGEURS-KILOMÈTRES EFFECTUÉS PAR LES VOITURES PARTICULIÈRES ET MOTOS POUR LES DIFFÉRENTS PAYS EUROPÉENS ET LES 3 RÉGIONS BELGES.

- L'UNITÉ « VOYAGEUR-KM » CORRESPOND AU DÉPLACEMENT D'UN VOYAGEUR SUR UNE DISTANCE D'UN KILOMÈTRE.



3.1.9. Une utilisation importante de la voiture

En Wallonie, la mobilité reste fortement liée à l'usage de la voiture. A partir des données fournies par le SPF Mobilité et Transport, il est possible de calculer un taux de motorisation. Ainsi, en Wallonie, il y a 472 véhicules automobiles pour 1000 habitants en 2011 (pour 398 en 1995), pour 494 en Belgique. Le kilométrage par an de ces voitures s'élève en moyenne à 15 901km (en 2010²⁶), en légère baisse ces dernières années ; ajoutons que 76% des kilomètres (voitures) parcourus l'auraient été par des véhicules diesel et qu'on estime que 7 391 km sont parcourus annuellement en tant que conducteur²⁷.

L'enquête nationale BELDAM (2010) avance, quant à elle, que 83% des ménages wallons ont au moins une voiture, un taux de motorisation élevé mais moindre que celui des flamands. Les voitures « wallonnes » parcourant 17 773 km en un an.

L'évolution du parc automobile vient également corroborer ce constat ; avec près de 1,7 millions unités en 2013, les voitures particulières représentent 79% du parc total des véhicules, soit un parc automobile en croissance entre 1995 et 2013 (+28%) et de plus en plus pourvu d'un moteur diesel.

²⁶ Publications SPF Mobilité et Transport « Relevé des kilomètres parcourus annuellement par les véhicules belges », 2012.

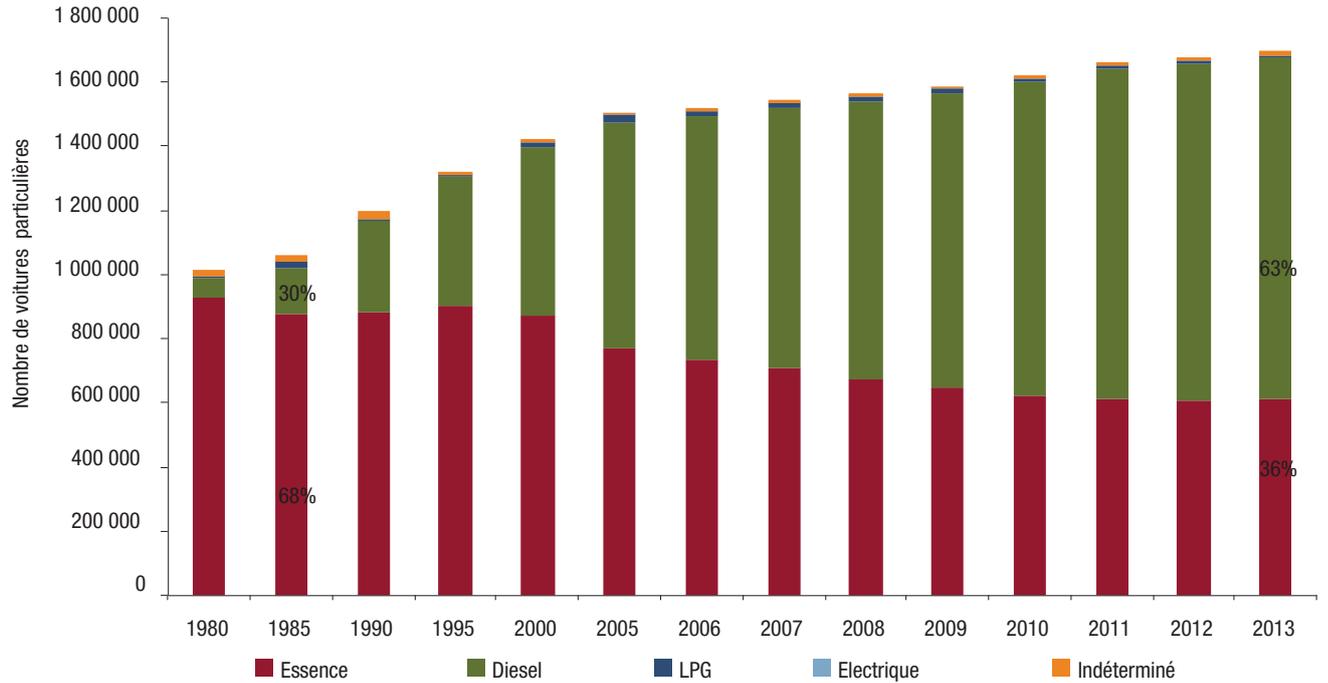
²⁷ Calcul de l'indicateur par le SPF Mobilité et Transport : kilomètres-an en tant que conducteur = kilomètres-an par voiture X nombre de voitures par habitant.

Graphique 3.9. | Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - PARC DE VÉHICULES À MOTEUR

NOTES -

- LES DÉCOMPTES SE FONT AU 1^{ER} AOÛT DE CHAQUE ANNÉE.
- LES TRACTEURS ROUTIERS SONT DES VÉHICULES UTILITAIRES MOTEURS AUXQUELS SONT ATTELÉES DES SEMI-REMORQUES (VÉHICULES SANS ESSIEU AVANT).
- LES DONNÉES DATANT D'AVANT 2005 SONT ISSUES DE L'ANCIENNE BASE DE DONNÉES ECODATA DE LA DGSIE.

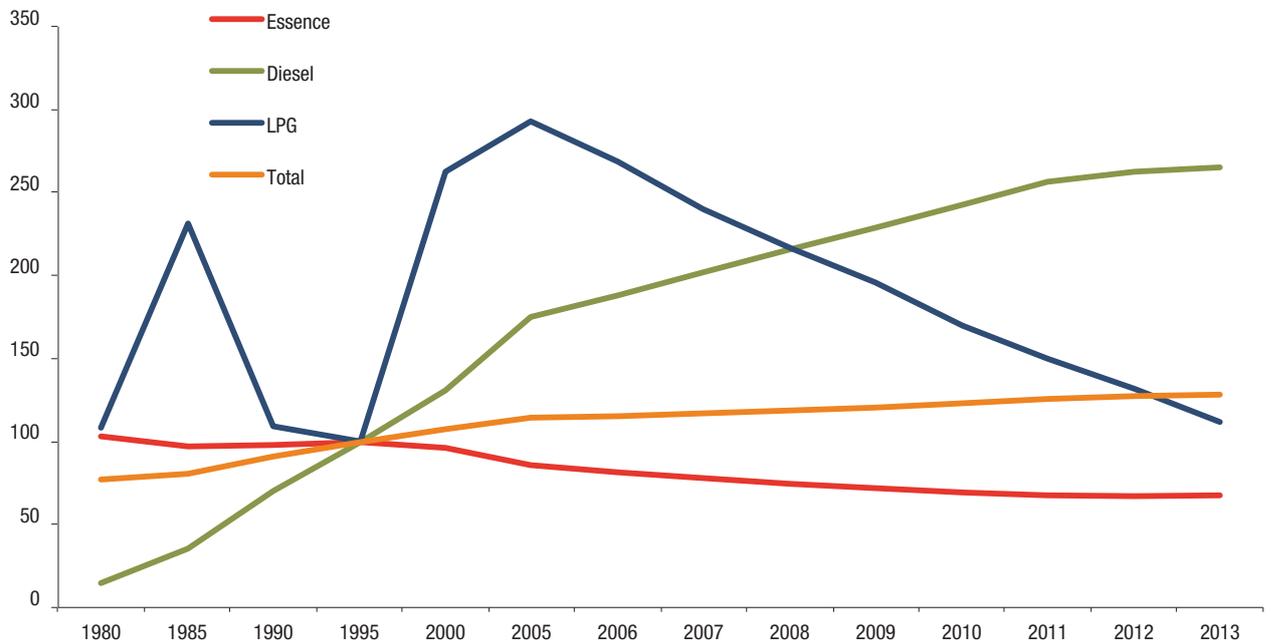


Graphique 3.10. | Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie par type de motorisation (indice 1995 = 100)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - PARC DE VÉHICULES À MOTEUR

NOTES -

- LES DÉCOMPTES SE FONT AU 1^{ER} AOÛT DE CHAQUE ANNÉE.
- LES TRACTEURS ROUTIERS SONT DES VÉHICULES UTILITAIRES MOTEURS AUXQUELS SONT ATTELÉES DES SEMI-REMORQUES (VÉHICULES SANS ESSIEU AVANT).
- LES DONNÉES DATANT D'AVANT 2005 SONT ISSUES DE L'ANCIENNE BASE DE DONNÉES ECODATA DE LA DGSIE.



3.1.10. Les habitudes de déplacements de ménages wallons

Encadré 1 : méthodologie relative aux outils disponibles pour la collecte d'informations traitant des comportements des individus en termes de mobilité

Il existe deux sources importantes de données caractérisant la mobilité des personnes, à savoir les enquêtes de mobilité (fédérales et régionales) et les recensements de l'INS (le dernier étant l'enquête socioéconomique de 2001) ; en 2011, l'exercice n'a pas été reproduit en tant que tel (voir ci-dessous). Les recensements classiques n'envisagent cependant la mobilité que sous l'angle restreint des trajets domicile-travail et domicile-école, mais, au contraire de la plupart des enquêtes, ils sont les seuls instruments qui permettent d'atteindre une précision et une dimension spatiale élevée, autorisant les chercheurs à « calibrer » les enquêtes et à lier les données générales

de mobilité avec les autres variables du recensement attachées à chaque individu.

Les enquêtes de mobilité ou de déplacements des ménages sont, pour les instituts de recherche et les gestionnaires, le seul instrument qui permette de constituer une base de données pouvant alimenter les réflexions dans les domaines de la sociologie des transports et de la mobilité (principalement pour une meilleure compréhension du « chaînage » des déplacements), ou encore de nourrir les études en vue de mener une réelle politique de mobilité et d'en assurer le suivi.

Le tableau ci-dessous, quant à lui, reprend différents outils permettant d'obtenir de l'information sur les différentes facettes de la mobilité des individus et de leurs caractéristiques.

Outils permettant d'obtenir des statistiques pour l'analyse des comportements de mobilité

Outil et Information	Types de déplacements couverts par l'outil	Niveau spatial pertinent pour l'analyse des données	Unité
Les recensements classiques de l'INS (SPF économie)	Déplacements domicile-travail et domicile-école	Informations disponibles pour l'ensemble de la population jusqu'au niveau des secteurs statistiques (information spatiale fine)	Enquête auprès de toute la population Données interreliées au niveau ménage et individu Dernier recensement classique ESC2001
Les enquêtes de mobilité régionales ou nationales des ménages (Mobel, ERMM, Beldam...)	Ensemble des déplacements et leurs « chaînages »	Informations disponibles au niveau national, régional, voire de certaines agglomérations ou provinces en fonction de la stratification de l'échantillon	Mobel 1999, ERMM 2002 et 2004, Beldam 2010 Données issues de questionnaires ménage et individu
L'enquête de type « Baromètre social » en Wallonie (IWEPS)	Informations relatives aux déplacements domicile-travail/école et pour loisirs	Informations disponibles au niveau régional et de la stratification de l'échantillon	Données issues de questionnaires individu
Les enquêtes budget des ménages	Dépenses mensuelles pour la catégorie « transport » : équipement, carburant...	Informations disponibles au niveau régional	Données issues de questionnaires ménage et individu
Les enquêtes de mobilité réalisées auprès des « générateurs de déplacements » (entreprises et écoles)	Déplacements domicile-travail et domicile-école	Informations disponibles par établissement et/ou localisation	Enquête auprès de toutes les personnes de l'entité Données au niveau de l'établissement et de l'individu
Le diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail dans les entreprises de plus de 100 travailleurs (2005, 2008, 2011, SPF Mobilité et Transport)	Déplacements domicile-travail	Informations disponibles par entreprise de plus de 100 personnes et établissement d'au moins 30 personnes Synthèse par commune, méthode SPFMT	Enquêtes auprès de tous les travailleurs de l'entreprise Données au niveau établissement et individu
Informations collectées lors de projets plus spécifiques ou ponctuels	Varié	Information spécifique	Information spécifique

L'impact de la disparition du recensement classique est notamment, la perte d'informations sur la mobilité.

Depuis 1846, la Belgique a organisé, avec une périodicité décennale relativement régulière, 16 recensements généraux de la population et des logements. Avec les années, le recensement a étendu sa portée pour constituer un utile relevé d'ordre social, économique et démographique. Jugé trop onéreux et lourd à mettre en œuvre, il sera dorénavant remplacé par une utilisation des bases de données administratives existantes ce qui aura pour conséquence, une perte d'information dans certains thèmes comme la mobilité, le logement, ...

Concrètement, les recensements classiques fournissent notamment des données en lien avec les motifs de déplacements école et travail ; ces données sont importantes car le plus souvent, ils représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus. La part des motifs travail/école va en diminuant parmi tous les motifs de déplacements ; cependant, la durée et les distances parcourues lors de ces déplacements restent très importantes et ce de manière régulière.

Les données recueillies par les recensements permettent également une analyse spatiale des déplacements beaucoup plus fine avec un degré de désagrégation jusqu'au secteur statistique ; ce qui n'est pas/plus possible au travers d'autres enquêtes. Ces données peuvent également être utiles pour le fonctionnement et le dimensionnement des infrastructures de transport, notamment aux heures de pointe.

En outre, le recensement, ou à tout le moins une enquête très large, est le seul outil qui rende possible les différenciations spatiales intra-régionales, intra-urbaines ou intra-communales.

Le recensement peut donc être vu comme un complément idéal aux informations recueillies par les enquêtes de mobilités nationale ou régionale, au niveau des chaînes de déplacements.

De plus, les données collectées lors des différents re-

censements permettent la comparaison sur plusieurs décennies et ces données sont utilisées dans de nombreux outils ou modèles développés par les universités et/ou les bureaux d'études.

Aucune enquête de mobilité ne permettra jamais d'atteindre la précision et la dimension spatiale d'un recensement classique qui nous autorise, en outre, de calibrer ou cadrer les enquêtes voire de lier les données générales de mobilité avec les autres variables du recensement.

L'utilisation des données administratives ou d'autres sources ne nous apporte pas forcément les mêmes informations ou possibilités, en voici deux exemples :

- les données (ONSS – Banque carrefour) de la sécurité sociale pour les travailleurs salariés sont censées donner le lieu de travail par siège d'exploitation et par établissement mais elles ne sont pas exhaustives. En outre, pour les travailleurs intérimaires, du secteur du nettoyage et du secteur de la construction le lieu de travail exact (« le chantier ») n'est pas connu de l'ONSS. Pour les indépendants, les données INASTI ne permettent pas de distinguer le lieu de travail et le lieu de domicile. Ces informations ne donnent aucune information sur les modes de transport.
- les données du diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail, qui doit être réalisé tous les trois ans dans toutes les entreprises et institutions publiques de plus 100 travailleurs (ainsi que pour chaque unité d'au moins 30 travailleurs) ne fournissent pas d'information pour l'ensemble des travailleurs, et ne permettent pas de refléter la réalité wallonne qui se caractérise plutôt par un important réseau de PME,

En conclusion, les différents outils, mis en place dans le cadre des déplacements de personnes pour pallier à la non-reproduction du recensement classique à savoir les enquêtes les enquêtes de mobilité, l'exploitation des données de sécurité sociale, scolaires, etc., ne permettent pas d'avoir pour les déplacements d'un individu (même limités aux seuls motifs dits structurants tels que le travail et l'établissement scolaire) une information syn-

thétisant l'origine, la destination, la distance et le mode de transport utilisé à un niveau géographique le plus fin

possible afin de permettre les différenciations spatiales intra-régionales, intra-urbaines ou intra-communales.

Complémentairement aux informations factuelles déjà énumérées, différentes études ou enquêtes sont menées afin d'étudier pourquoi être mobile est une nécessité dans notre société et, a contrario, pourquoi le « non-mobile » pourrait être marginalisé, pourquoi les ménages consacrent en moyenne 15% de leur budget pour des dépenses liées au transport. Les enquêtes de mobilité²⁸ visent, quant à elles, à constituer des bases de données pour une meilleure compréhension des comportements de mobilité des individus et des logiques de « chaînage » des déplacements. C'est pourquoi l'IWEPS²⁹ a participé à la dernière enquête fédérale sur la mobilité des Belges «Belgian Daily Mobility» (BELDAM) qui s'est déroulée en 2010.

Les résultats finaux présentés en septembre 2012 montrent un léger tassement dans le nombre de déplacements³⁰ effectués par les résidents wallons mobiles (soit 3,2 déplacements par jour), comparativement aux

autres régions belges et à la première enquête MOBEL³¹ (1999). Ils tendent à s'inscrire dans une certaine stabilité pour ce qui touche à la répartition des déplacements par mode principal, comparativement aux dernières enquêtes de mobilité, à savoir : persistance de la prédominance de la voiture, recul dans l'utilisation de la voiture en tant que passager et progression de la marche et du bus au cours des dix dernières années. Des différences régionales au niveau du mode principal de transport privilégié subsistent, un résultat contrasté peut également être relevé dans les focus intra-Wallonie permis par l'enquête. Ainsi, dans la région urbaine de Liège, la part de la voiture dans les déplacements totaux quotidiens n'atteint que 66 %, et celle du bus atteint par contre 13%. Dans le Brabant wallon, la part de la voiture reste importante (environ 69 %), mais la proximité de Bruxelles induit une proportion relativement importante de déplacements en train.

Tableau 3.5. | Comparaison de la répartition des déplacements par mode principal (un jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
Voiture conducteur	48	52	28	48
Voiture passager	17	19	10	17
Taxi	0	0	0	0
Marche	13	18	32	16
Moto	1	1	1	1
Vélo	13	1	3	8
Train	3	3	2	3
Tram	1	0	8	1
Métro	0	0	9	1
Bus Delijn	3	0	1	2
Bus STIB	0	0	6	1
Bus TEC	0	5	0	1
Autre	1	1	1	1
Total	100	100	101	100

²⁸ BELDAM, 2^{ème} enquête nationale sur la mobilité des Belges : participation de l'IWEPS, Brèves IWEPS n°17, 2011.

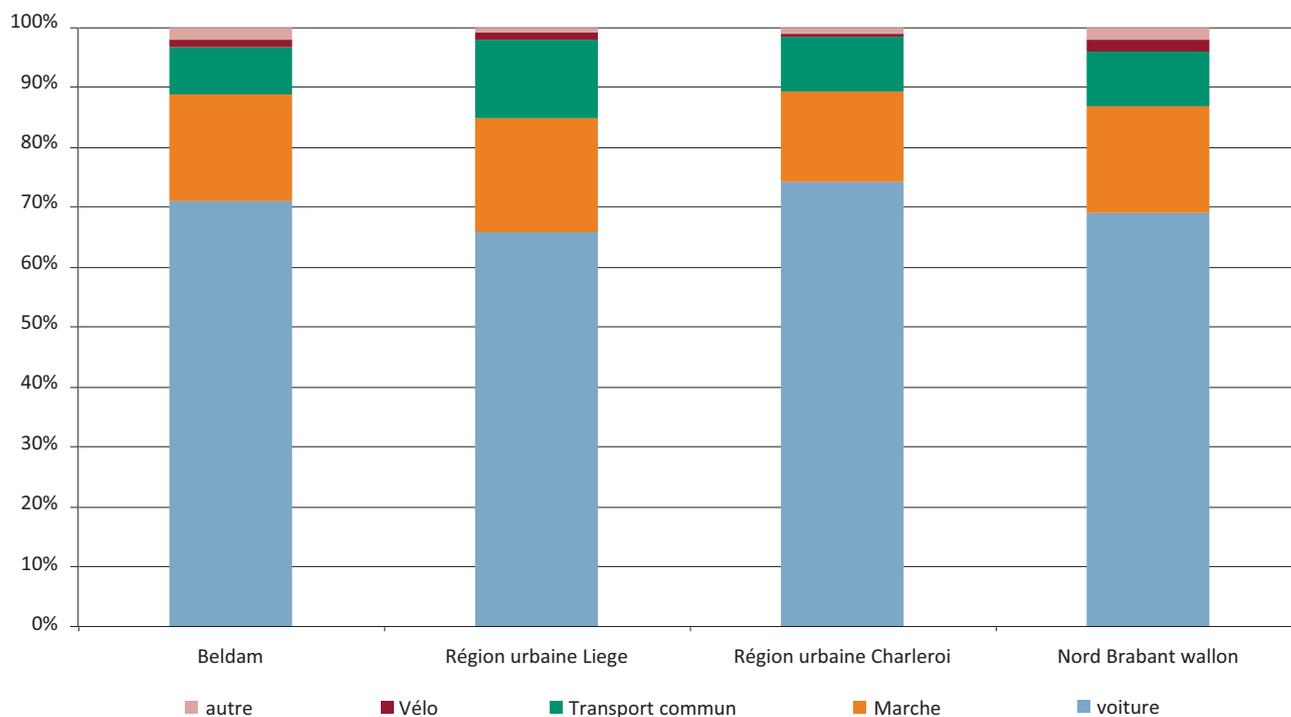
²⁹ Pour pallier la disparition des recensements classiques, l'IWEPS s'est intéressé et s'est investi dans différents outils pouvant donner des informations sur les individus et leurs comportements en matière de mobilité. A ce titre, l'IWEPS a participé à l'enquête sur la mobilité des ménages belges (BELDAM), en tant que partenaire financier et scientifique, projet de la politique scientifique fédérale, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transport, (<http://www.mobilite.belgium.be/fr/mobilite/chiffres/beldam/>)

³⁰ Un déplacement se définit par son motif. Une succession de déplacements ayant un motif différent constitue une chaîne de déplacements.

³¹ Mobilité quotidienne en Belgique (Mobel 1999), enquête fédérale menée par la politique scientifique fédérale, <http://www.mobel.be/>

Graphique 3.11. | Répartition des déplacements des wallons par mode principal pour certaines zones (un jour moyen) en 2010

SOURCES : ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS



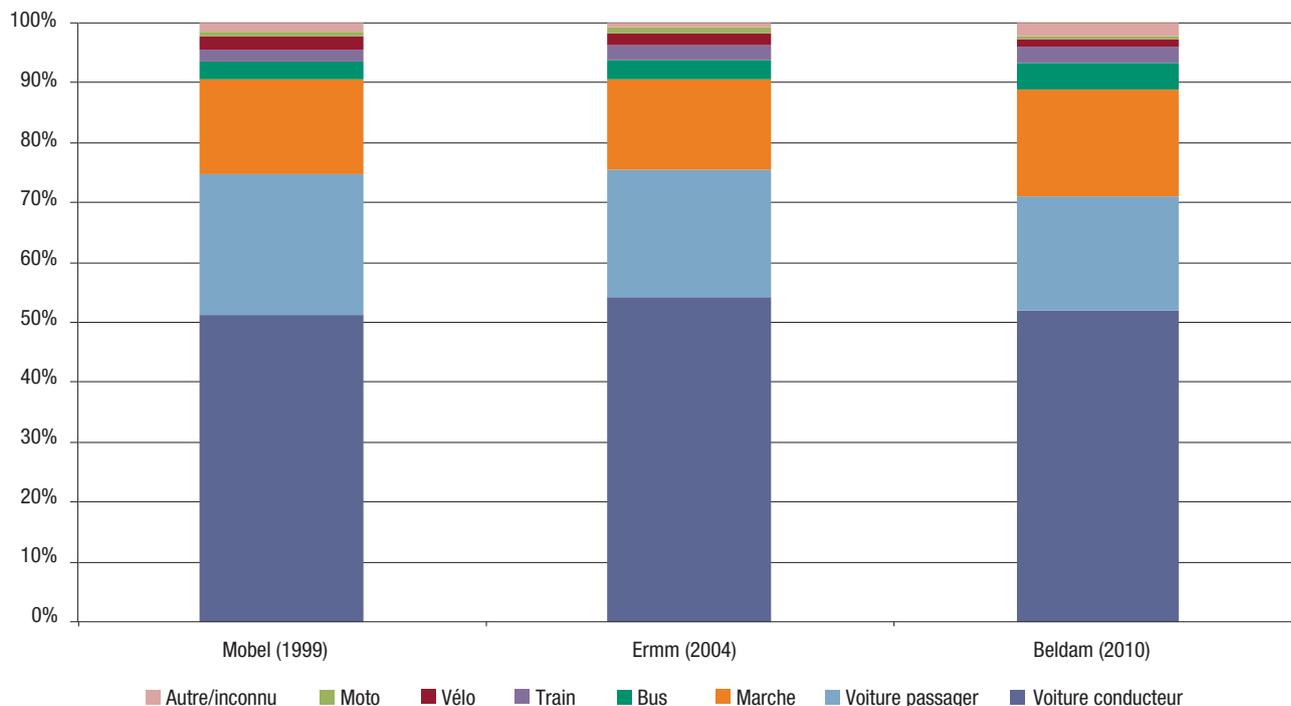
Une certaine stabilité dans la répartition des déplacements par mode principal est cependant observée à travers les dernières enquêtes de mobilité³², à savoir : prédominance de la voiture avec une baisse constatée au

niveau de l'utilisation de la voiture en tant que passager et progression de la marche et du bus au cours des 10 dernières années.

³² La méthodologie utilisée dans ces enquêtes est similaire et permet la comparaison des différents comportements observés.

Graphique 3.12. | Répartition des déplacements des wallons par mode principal dans trois enquêtes de mobilité (un jour moyen)

SOURCES : ENQUÊTE MOBEL 1999, ENQUÊTE ERMM 2004, ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS



Les raisons pour lesquelles les individus se déplacent sont assez similaires dans les différentes régions du pays et restent assez stables dans les dernières enquêtes pour la Wallonie. Notons que, quand bien même les déplacements pour des motifs liés à l'école et au travail dimi-

nuent en importance, ils représentent l'élément principal et structurant de la chaîne de déplacements des individus par leur durée et par les distances parcourues lors de ces déplacements, et enfin par leur récurrence.

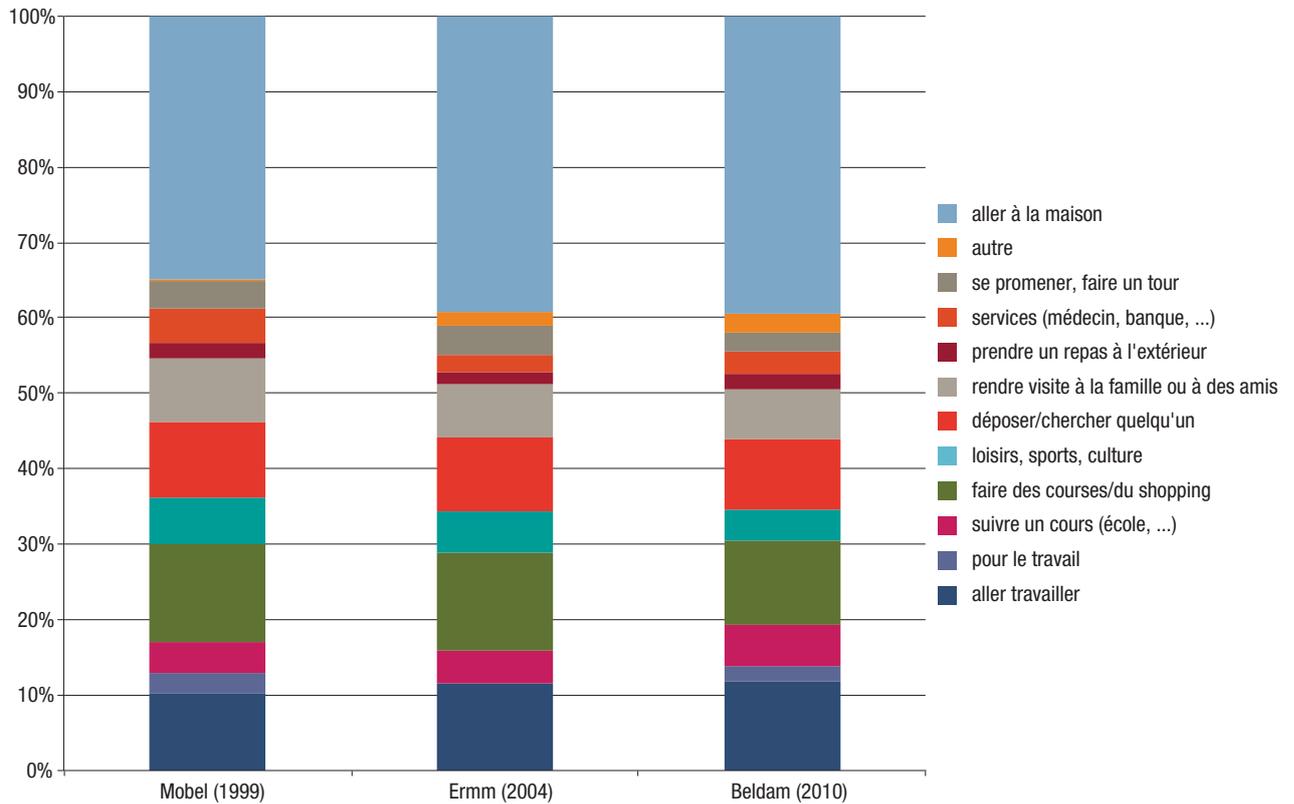
Tableau 3.6. | Répartition des déplacements par motifs (par jour moyen) en 2010 (en pourcentage)

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS

	Flamands	Wallons	Bruxellois	Belgique
déposer/chercher quelqu'un	8	9	7	8
aller à la maison	41	39	39	40
aller travailler	11	12	12	12
pour le travail	2	2	2	2
école (suivre un cours)	5	6	6	5
prendre un repas à l'extérieur	1	2	3	2
achats (courses, shopping)	12	11	12	12
services (médecin, banque,...)	3	3	3	3
rendre visite (famille, amis)	7	7	6	7
promenade, faire un tour	2	3	3	2
loisirs, sports, culture	6	4	5	5
Autre	2	3	3	2
Total	100	100	100	100

Graphique 3.13. | Répartition des déplacements des wallons par motifs dans les enquêtes de mobilité (par jour moyen)

SOURCES : ENQUÊTE MOBEL 2009, ENQUÊTE ERMM 2004, ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS

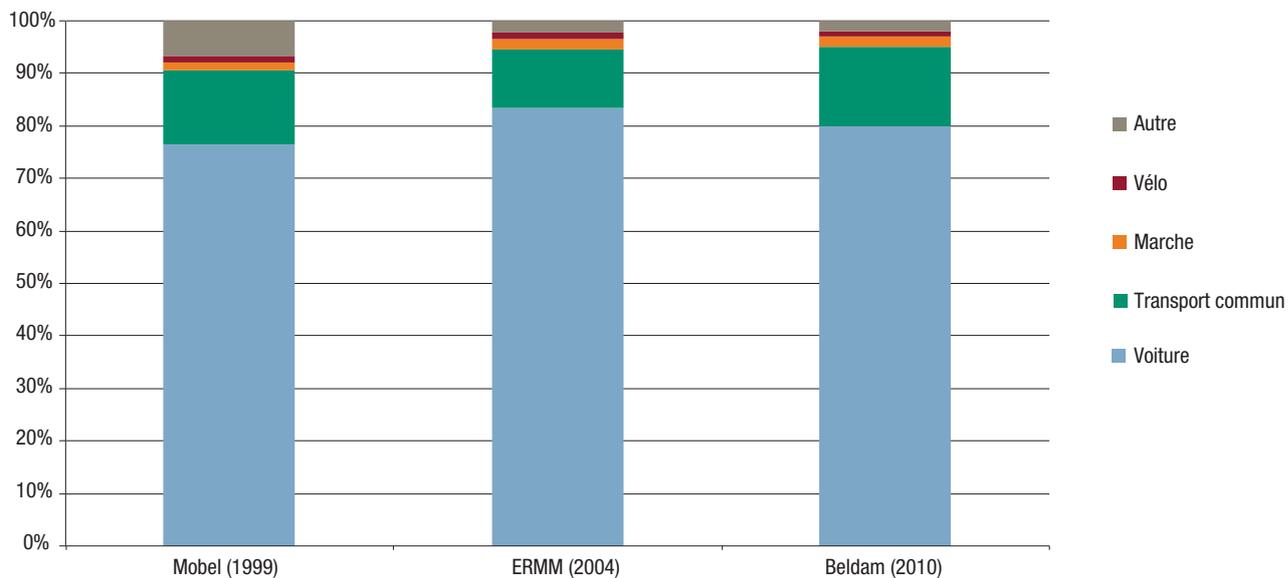


De l'enquête Beldam, il ressort également que la distance moyenne par jour moyen d'un déplacement effectué par un wallon est de 13,4 km. Si l'on examine la contribution de chacun des différents modes aux distances parcourues à travers les trois enquêtes, la prédominance de la voiture s'en trouve renforcée dans l'enquête Beldam

par rapport à l'enquête Mobel mais également celle des transports publics essentiellement à cause du train. Les parts du vélo mais également de la marche chutent car les distances effectuées à l'aide de ces modes portent essentiellement sur des courtes distances.

Graphique 3.14. | Contribution de chaque mode de déplacement aux distances parcourues par les wallons dans les enquêtes de mobilité (un jour moyen)

SOURCES : ENQUÊTE MOBEL 1999, ENQUÊTE ERMM 2004, ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS

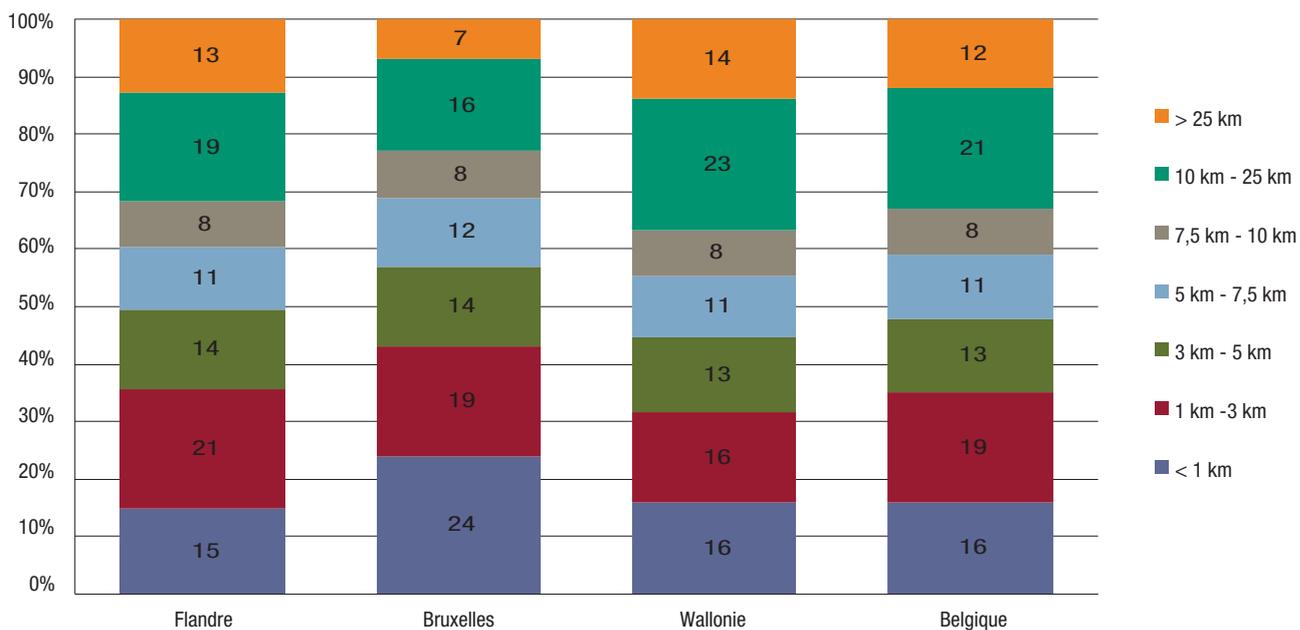


Dans la répartition des déplacements par classes de distances, soulignons que 56 % de ceux-ci s'effectuent sur

des distances inférieures à 7,5 km voire sous les 3 km pour 32% des déplacements.

Graphique 3.15. | Répartition des déplacements par classe de distances parcourues (par jour moyen) en 2010

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS

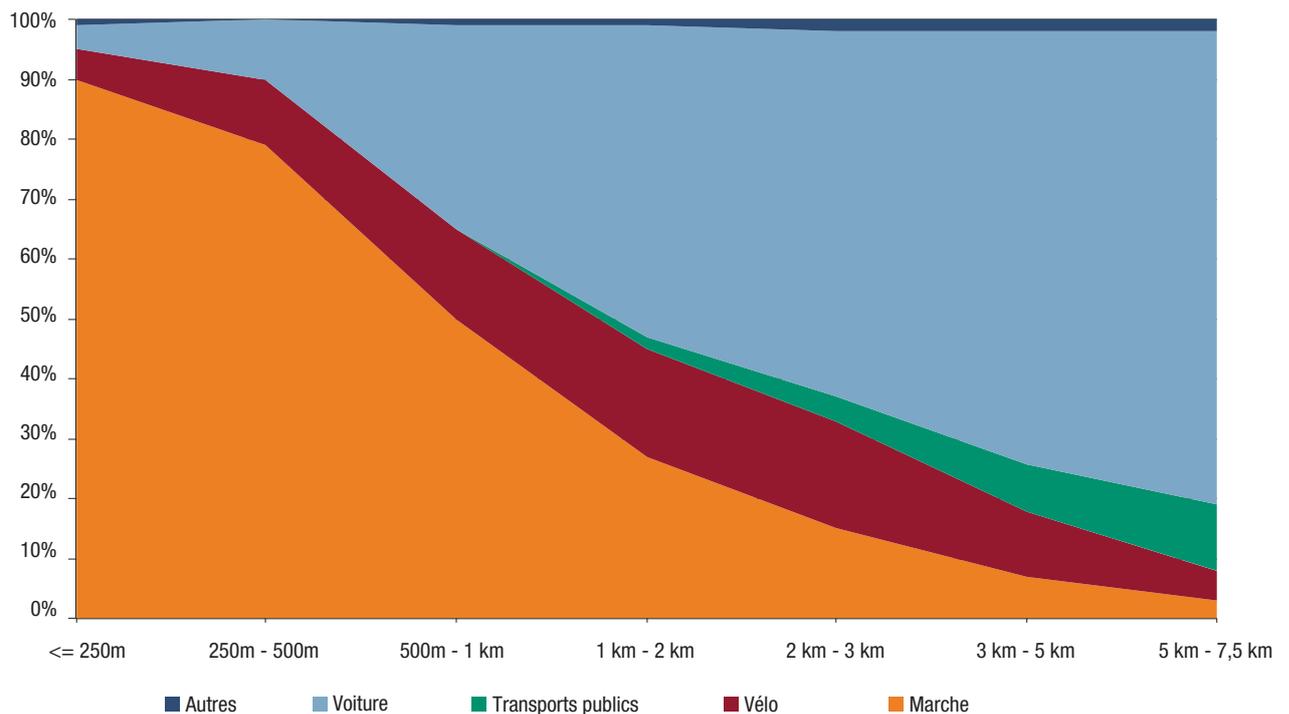


Le graphique suivant présente le mode utilisé en fonction de la classe de distances parcourues au niveau des déplacements de moins de 7,5 km (soit 56% de l'ensemble de tous les déplacements effectués un jour moyen). On peut ainsi voir que 90% des déplacements de moins de 250 m sont réalisés par la marche. La part de la marche et du vélo tend à décroître au fur et à mesure de l'augmentation des distances, l'usage du transport public n'apparaît qu'à partir de déplacement supérieur à 2-3 km.

Le citoyen utilise sa voiture pour des déplacements courts. Cependant, ces déplacements peuvent faire partie d'une chaîne de déplacements ce que pourrait expliquer la part importante de la voiture. En effet, une personne pourrait choisir d'effectuer quatre déplacements successifs (4 motifs différents) pour des distances de 1 km à 3 km. Dans ce cas, la voiture peut s'avérer être le mode le plus approprié pour des raisons de commodité, de flexibilité et de temps. Au-delà de 3 km, la part de la voiture est généralement supérieure à 80 %.

Graphique 3.16. | Répartition des modes utilisés en fonction de la classe de distances parcourues (par jour moyen) en 2010

SOURCE : ENQUÊTE BELDAM 2010 - CALCULS IWEPS



3.2. Aperçu de la mobilité au niveau local

Les enjeux de la mobilité à un niveau plus local sont également d'envergure. Comment rencontrer les besoins en mobilité et accessibilité des citoyens et des entreprises, garant de relations sociales et développements économiques, tout en préservant un cadre de vie et un environnement sains. La maîtrise ou la gestion de la mobilité

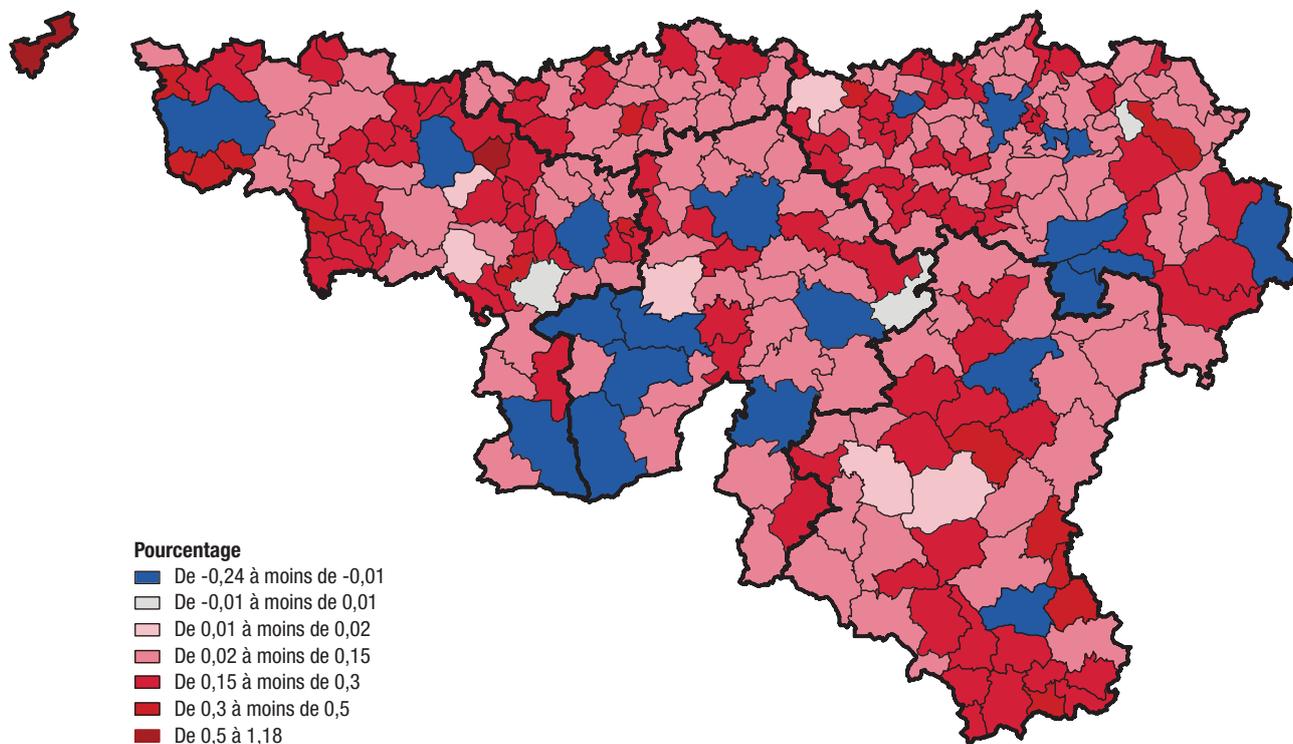
nécessite souvent une intervention à une échelle supra locale ou communale et reste fortement tributaire de la localisation des lieux de vie et d'activités. Il n'en reste pas moins que la commune est un périmètre d'intervention pertinent ; c'est notamment dans ce but que la Région wallonne encourage les communes à se doter d'outils afin non seulement d'harmoniser les pratiques en la matière mais aussi de mutualiser les ressources et les acquis. A travers le plan communal ou intercommu-

nal de mobilité (PCM ou PICM), les plans de déplacements scolaires et d'entreprises ou encore le plan Wallonie cyclable, la commune peut bénéficier de crédits dits d'impulsion afin d'améliorer la mobilité et la sécurité sur son territoire. Actuellement, il y a 182 PCMs (introduits, en cours, cloturés³³) en Wallonie. De plus, en vue d'améliorer les conditions de la pratique du vélo et augmenter significativement son utilisation en Wallonie d'ici 2020, le Gouvernement wallon finance, à travers le « Plan Wallonie cyclable », une série d'actions dont un accompagnement particulier de dix communes « pilotes », sorte de laboratoires et de vitrines pour le développement du vélo en tant que mode de déplacement quotidien en Wallonie.

Quelles sont les informations utiles, disponibles et pouvant être nécessaires à la gestion de la mobilité à un niveau communal ? Il y a bien sûr les données concernant les infrastructures : les kilomètres de voiries et leurs statuts, les lignes de bus et arrêts, la présence de gares et points d'arrêts ferroviaires ainsi que la localisation de l'habitat et différents « générateurs de trafics » que sont les écoles et les entreprises. Ces données, rapportées au territoire ou à la population de celui-ci, donnent des éléments de densité et de mise en perspective des différentes communes. Le degré d'utilisation des infrastructures peut ainsi être mesuré.

Carte 3.2. | Taux de croissance du trafic routier sur tout type de réseau de 2000 à 2005

SOURCE : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT – CALCULS IWEPS



³³ Site <http://mobilite.wallonie.be>

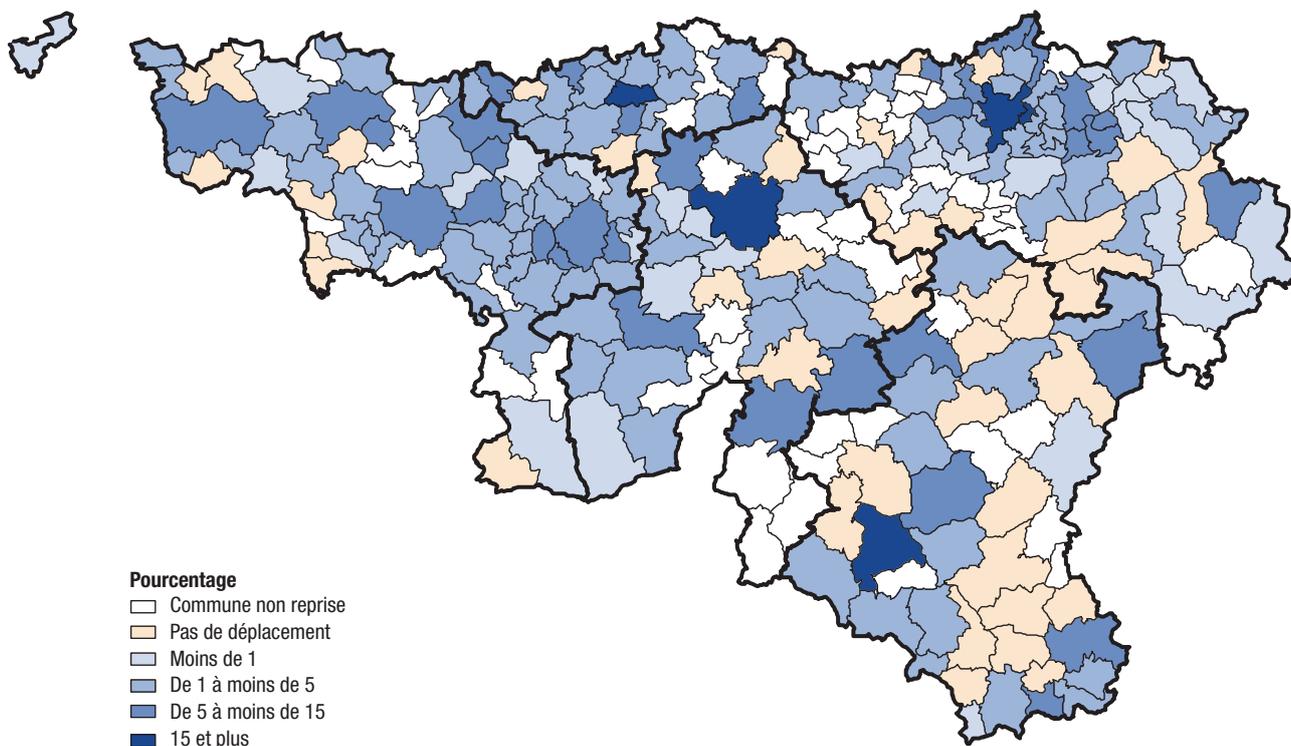
D'autres informations obtenues à l'aide d'enquêtes ou via l'exploitation de données dites administratives visent à appréhender les habitudes des individus ou des ménages en termes de déplacements. La disparition des recensements classiques et donc la non-reproduction de l'enquête socio-économique de 2001 (enquête menée auprès de l'ensemble de la population) rend quasi impossible la collecte d'informations pour un individu à un niveau spatial fin, en matière de mobilité. Les données dites administratives telles que celles de l'ONSS pallient en partie ce problème et informent sur l'origine et la destination des déplacements domicile-travail des travailleurs salariés (navettes) ; elles permettent de voir le pouvoir attractif d'une commune, de concevoir des bassins d'emploi mais ne renseignent pas sur les modes de transport utilisés lors de ces déplacements. Cette dernière information peut toutefois être obtenue par les enquêtes de

mobilité (réalisées le plus souvent au niveau régional) qui rendent possible des analyses au niveau infra-régional. Les interprétations sont toutefois difficiles (voire impossibles) au niveau communal en raison des problèmes de représentativité de l'échantillon.

Pour être complet, outre les enquêtes ponctuelles réalisées notamment dans le cadre de PCM, il existe une obligation fédérale pour les entreprises de plus de 100 travailleurs³⁴ de réaliser en interne, tous les trois ans, une enquête de mobilité dans le cadre du « diagnostic fédéral des déplacements domicile-travail ». Les informations sont récoltées par le SPF Mobilité et Transport. En plus de renseigner l'origine et la destination des travailleurs, cette source fournit davantage d'éléments sur les habitudes et mode de déplacements des travailleurs.

Carte 3.3. | Part des transports en commun (TEC et SNCB) dans les déplacements domicile-travail au lieu de travail en 2011³⁵

SOURCE : SPF MOBILITÉ ET TRANSPORT, DIAGNOSTIC DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2011 –CALCULS IWEPS



³⁴ Cela ne concerne seulement 24,1% des travailleurs en Wallonie.

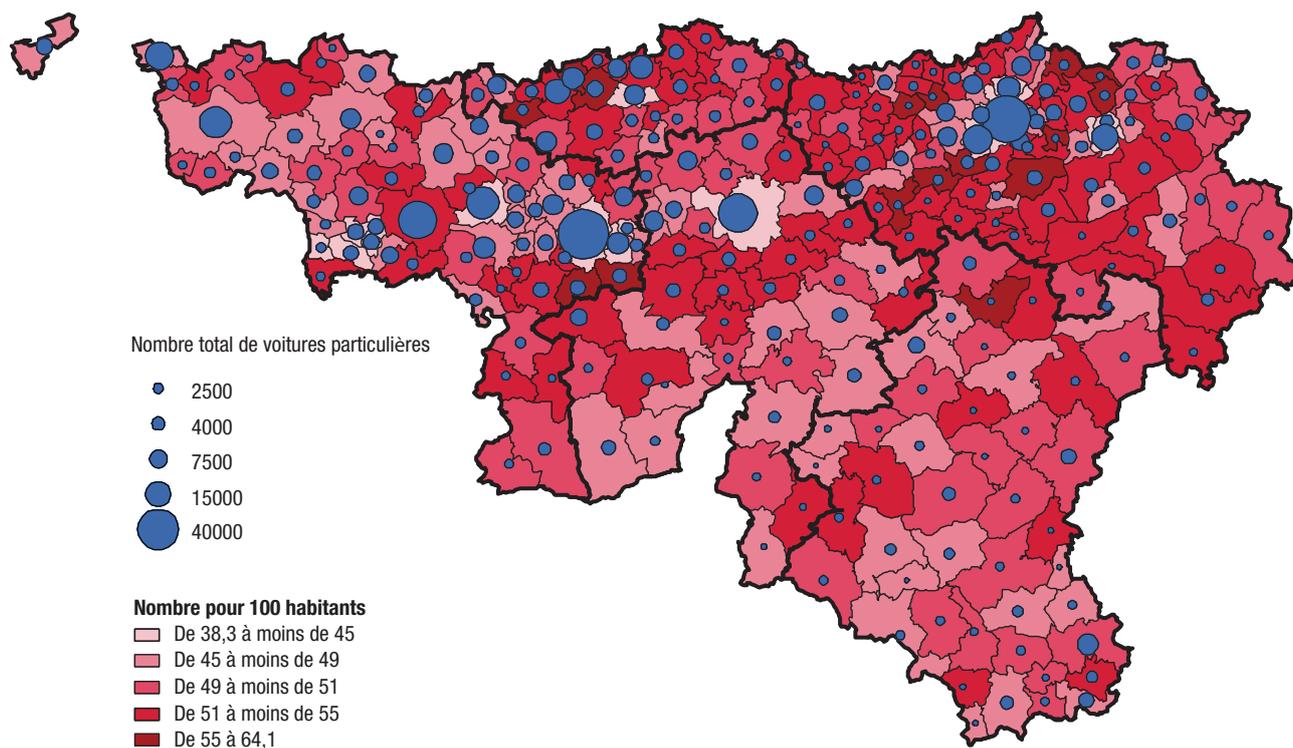
³⁵ Pour certaines communes, la carte ne fournira aucun élément car il se peut que cette commune n'accueille pas d'établissement de plus de 100 travailleurs ou que ses travailleurs n'utilisent pas les transports en commun.

Une autre statistique comptabilise le parc des véhicules d'une commune via leurs immatriculations et le kilomètre parcouru par ceux-ci. Cette information est utile pour l'estimation du taux de motorisation, le calibrage de certains modèles, la constitution de bilan énergétique, etc. Il importe cependant de rester vigilant lors de l'utilisation de ces données. En effet, elles sont souvent mises en perspective avec le nombre de ménages présents sur un

périmètre investigué pour obtenir par exemple le nombre de véhicules par ménage. Or, il s'avère que certains véhicules immatriculés sur ledit territoire peuvent également l'avoir été par des entreprises et que les véhicules utilisés par les ménages peuvent aussi avoir été immatriculés par leurs employeurs dans la commune du siège de l'entreprise.

Carte 3.4. | Parc de voitures particulières pour 100 habitants

SOURCE : SPF ECONOMIE, DGSIE, PARC DE VÉHICULES À MOTEUR ET POPULATION DES COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2012 – CALCULS IWEPS



Enfin, à l'instar de ce qui est évoqué dans le chapitre population, la réalisation par l'IWEPS de perspectives de population (individu et ménage) au niveau communal et à l'horizon 2026 permet la poursuite de recherches mêlant différentes thématiques étroitement connectées, regroupées sous l'appellation « population, développement territorial et mobilité ». Le résultat du scénario tendanciel des perspectives de population (ménage) à l'échelle des communes nous indique les communes qui enregistreront un accroissement de population entre 2011 et 2026. Ce qui peut nous amener à nous interroger sur les conséquences de ce phénomène en termes de logements et de mobilité car la quasi-totalité des communes wallonnes enregistreront une augmentation du chiffre de leur population, prin-

cipalement dans trois zones distinctes en termes relatifs : l'une allant de l'est du Brabant wallon, à l'arrondissement de Waremme et au nord du namurois, d'une deuxième située au nord de la province du Hainaut autour d'Ath et la troisième au nord de la commune d'Arlon. La mise en parallèle des communes en croissance de population et des réseaux de transport, révèle un « risque » en termes de mobilité pour ces mêmes communes, non « judicieusement » localisées dans un cadre d'un développement durable et donc par rapport à l'offre existante en modes alternatifs à la voiture.

Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS : Julien Juprelle - j.juprelle@iweeps.be
- Sur le site internet de l'Institut <http://www.IWEPS.be>, dans le thème «Territoire et Mobilité», une série d'indicateurs, calculés sur la base des derniers chiffres disponibles, ont été sélectionnés par l'IWEPS afin de porter sur les différentes facettes de la mobilité en Wallonie non seulement un regard pertinent mais également de nourrir la réflexion pour l'action. Outre les éléments propres à chacun de ces domaines, cette « proximité » favorise une meilleure compréhension de la façon dont ces deux domaines évoluent et interagissent. Le territoire, de par ses caractéristiques et de par la localisation des diverses fonctions qu'il accueille, influe sur la mobilité. Les infrastructures et les systèmes de transport permettent la mobilité des biens et des personnes, et favorisent l'accessibilité et l'attractivité d'un territoire ainsi que l'échange entre individus vivant sur celui-ci. Les indicateurs sont classés en sous-thèmes relatifs à la mobilité et décrivent les infrastructures utilisées pour le déplacement des biens et des personnes et l'accessibilité induite par la présence de ces infrastructures, l'utilisation effective de ces infrastructures en termes de trafics et de répartition modale du transport et des résultats issus d'enquêtes de mobilité et autres considérations générales sur ce thème.
- Le portail mobilité de la Wallonie <http://mobilite.wallonie.be> fournit une vue générale sur les divers acteurs de ce secteur et sur les actions menées en la matière.
- Le site du Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports <http://www.mobilit.fgov.be/>, en charge de la mise en œuvre de la politique fédérale de mobilité et de transports.
- Les études du Bureau du Plan <http://www.plan.be> en matière de transport et de son partenariat avec les organismes chargés de la mise en œuvre de la politique fédérale.



Chapitre 4

ENERGIE, CLIMAT
ET ENVIRONNEMENT

4. ENERGIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

4.1. Energie

Au-delà des préoccupations à court terme des individus face à l'augmentation du prix des produits énergétiques nécessaires au confort domestique, aux déplacements et autres activités, les autorités visent à assurer un développement global sur leur territoire en ayant une approche intégrée de leurs politiques. Outre la lutte contre les changements climatiques, il s'agit également de s'assurer d'une plus grande sécurité dans l'approvisionnement énergétique. Ces objectifs se traduisent au niveau européen par l'accord européen sur le Paquet Climat-Energie ou objectifs 20-20-20.

A l'aide des « bilans énergétiques », les régions disposent d'informations concernant la demande d'énergie, la transformation de l'énergie primaire, etc. Elles peuvent ainsi déterminer leur position en matière de performance énergétique dans un contexte plus large et évaluer leurs besoins en vue d'une réduction de leur dépendance énergétique. Les éléments traités dans le présent chapitre sont issus des « bilans énergétiques » réalisés par la Wallonie³⁶, avec une mise en contexte à l'aide d'informations fournies par les services fédéraux et d'Eurostat.

4.1.1. Stratégie Europe 2020 et intensité énergétique

Le Conseil européen du 17 juin 2010 a adopté, la « Stratégie Europe 2020³⁷ ». Elle définit cinq objectifs portant

sur l'emploi, l'innovation et la recherche-développement, l'énergie et les changements climatiques, l'éducation et finalement l'exclusion sociale et la pauvreté. En matière de climat et d'énergie, ce sont les objectifs dits «20/20/20»³⁸ qui doivent être atteints : les émissions de gaz à effet de serre (GES) doivent être réduites de 20% par rapport à 1990, l'efficacité énergétique doit être accrue de 20 % et 20 % de l'énergie doivent être générés de manière durable.

L'Europe a associé à chaque objectif de sa stratégie des indicateurs-clés afin d'évaluer le chemin restant à parcourir par les différents Etats. Au niveau énergétique, l'IWEPS s'est intéressé à la trajectoire prévisible de la Belgique et de la Wallonie à travers deux indicateurs : la consommation d'énergie primaire³⁹ et l'intensité énergétique⁴⁰ de l'économie. Ce second indicateur permet d'évaluer l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée.

Comme le montre le tableau 4.1, l'indicateur d'intensité énergétique présente pour la Wallonie et la Belgique des valeurs relativement élevées comparativement à la moyenne européenne, en raison notamment d'une industrie lourde et vieillissante et d'une forte demande énergétique dans le secteur des transports. En Wallonie, la tendance sur les dix dernières années est toutefois à la baisse (-10%), sous l'effet combiné d'une moindre demande en énergie et d'une croissance du PIB.

³⁶ SPW – DGO4 - Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD)

³⁷ http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

³⁸ <http://economie.wallonie.be/new/spip.php?article73>

³⁹ L'objectif de la Stratégie européenne a été fixé en pourcentage d'économies par rapport à une situation projetée de référence pour 2020 (-20% pour l'UE-27). Cette consommation-cible peut être exprimée en indice par rapport à la valeur de 2005 (l'objectif se traduisant alors en 86,5 points pour l'UE-27) afin d'observer les évolutions.

⁴⁰ Il est utile de comparer la consommation d'énergie à l'activité économique en mesurant l'intensité énergétique. Le numérateur retenu inclut alors les usages non-énergétiques de la consommation d'énergie, tandis qu'au dénominateur, figure le PIB en volume, exprimé aux prix de 2005.

Tableau 4.1. | Evolution de la consommation d'énergie primaire et intensité énergétique de l'économie

SOURCES : EUROSTAT ET BILANS ÉNERGÉTIQUES RÉGIONAUX (VMM POUR LA FLANDRE, SPW-DGO4 POUR LA WALLONIE, BRUXELLES ENVIRONNEMENT POUR BRUXELLES)
- CALCULS IWEPS

NOTES : -

- LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EST MESURÉE PAR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE ÉNERGÉTIQUE EN MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENTS-PÉTROLE (MTEP). CETTE CONSOMMATION EXCLUT L'USAGE NON-ÉNERGÉTIQUE DES PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (PAR EXEMPLE LE GAZ NATUREL UTILISÉ NON PAS POUR LA COMBUSTION MAIS POUR LA PRODUCTION DE PRODUITS CHIMIQUES).
- L'OBJECTIF DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE A ÉTÉ FIXÉ EN POURCENTAGE D'ÉCONOMIES PAR RAPPORT À UNE SITUATION PROJETÉE DE RÉFÉRENCE POUR 2020 (-20% POUR L'UE-27). CETTE CONSOMMATION-CIBLE PEUT ÊTRE EXPRIMÉE EN INDICE PAR RAPPORT À LA VALEUR DE 2005 (L'OBJECTIF SE TRADUISANT ALORS EN 86,5 POINTS POUR L'UE-27) AFIN D'OBSERVER LES ÉVOLUTIONS.
- L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE COMPARE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. LE NUMÉRATEUR RETENU INCLUT ALORS LES USAGES NON-ÉNERGÉTIQUES DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE, TANDIS QU'AU DÉNOMINATEUR, FIGURE LE PIB EN VOLUME, EXPRIMÉ AUX PRIX DE 2005.
- AFIN DE PRIVILÉGIER LES SOURCES RÉGIONALES LES PLUS RÉCENTES, LES INCOMPATIBILITÉS ENTRE LES BILANS RÉGIONAUX ET LE BILAN NATIONAL DISPONIBLE SUR EUROSTAT NE SONT PAS CORRIGÉES DANS LES TABLEAUX PRÉSENTÉS ICI.
- KEP : KILO ÉQUIVALENT-PÉTROLE
- MTEP : MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENTS-PÉTROLE

	2000	2005	2010
T2020_32T - Consommation d'énergie primaire - en MTeP			
Wallonie	18,3	18,1	17,1
Bruxelles	n.d.	2,2	2,2
Flandre	31,5	32,6	32,9
Belgique	52,5	51,5	53,9
UE 27	1 608,5	1 704,4	1 646,8
T2020_32E - Evolution de la consommation d'énergie primaire - indice 2005 = 100			
Wallonie	101,3	100,0	94,5
Bruxelles	n.d.	100,0	99,0
Flandre	96,5	100,0	100,8
Belgique	102,0	100,0	104,8
UE 27	94,4	100,0	96,6
T2020_32I - Intensité énergétique de l'économie - keP par millier d'euros			
Wallonie	287,4	260,7	229,6
Bruxelles	n.d.	38,2	36,0
Flandre	230,5	226,0	216,9
Belgique	211,2	194,4	191,2
UE 27	171,2	164,8	152,1

En effet, la consommation d'énergie primaire, soit celle qui entre principalement dans le processus de transformation destiné à rendre l'énergie utilisable, après avoir légèrement augmenté jusqu'en 2004 (18,7MTeP), s'est inscrite à la baisse, particulièrement marquée en 2009, année de récession économique. Compte tenu de l'évolution de l'activité économique wallonne, l'intensité énergétique ou la part de la consommation d'énergie dans le PIB a décru de près de 10% en Wallonie depuis 2005. Il n'en demeure pas moins que la Wallonie reste relativement « gourmande » en matière énergétique puisque chaque

millier d'euros de valeur ajoutée wallonne demande l'utilisation de 230keP, soit davantage que la moyenne nationale et européenne.

4.1.2. La consommation d'énergie finale

La consommation énergétique finale illustre les besoins énergétiques des consommateurs finaux (hors transformation) et est déclinée par secteur (industrie, logement, tertiaire, agriculture, transport) et par vecteur (solides et gaz dérivés, produits pétroliers, gaz naturel, électricité, autres).

Le ralentissement économique (consécutif à la crise financière de 2008) a entraîné une baisse de 16% en 2010 de la consommation finale d'énergie de la Wallonie (13% par rapport à 1990). La structure de cette dernière s'en est également trouvée modifiée du fait que la part du secteur industriel s'est fortement réduite (elle n'est plus que de 36% en 2010 pour 43% en 2005). La consommation finale d'énergie est cependant repartie à la hausse en 2010 mais en baisse en 2011 (-1,5% avec 136,6 TWh, -6,5% au niveau de 1990). Cette dernière évolution s'explique par le rebond de l'activité industrielle et de sa consommation énergétique, d'une baisse de la consommation dans les secteurs tertiaire et résidentiel expliquée notamment par les conditions climatiques (année douce en termes de degrés-jours de chauffe⁴¹) ainsi que la progression de la consommation des transports (+5,6%), notamment aérien.

La part du secteur transport dans la consommation d'énergie finale est de 30% en 2011 contre 19% en 1990.

L'analyse de l'évolution de la consommation par source ou vecteur énergétique indique en 2011 une forte chute au niveau des combustibles solides et gaz dérivés (-76% depuis 1990), faisant suite à la fermeture de hauts-fourneaux, ainsi qu'une augmentation importante de la consommation d'électricité (+36%) et, au sein des produits pétroliers⁴², des carburants (+49%). Il en résulte que la part du vecteur « combustibles solides et gaz dérivés » ne représente plus que 6% de la consommation finale d'énergie.

⁴¹ Les degrés-jours permettent d'évaluer les besoins de chauffage. Ils représentent la différence (exprimée en degrés centigrades) entre la température moyenne d'un jour déterminé et une température de référence.

⁴² Dans les produits pétroliers, on retrouve les principaux combustibles (gasoil de chauffage, propane, ...) et carburants pétroliers (diesel, Lpg, essence, ...)

Tableau 4.2. | Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur et par vecteur en Wallonie

SOURCES : SPW – DGO4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE - DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) - BILAN ÉNERGÉTIQUE DE LA WALLONIE 2011, AOÛT 2013.

NOTES : -

- IL S'AGIT DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE FINALE (BESOINS ÉNERGÉTIQUES DES CONSOMMATEURS FINAUX TELS QUE INDUSTRIE, LOGEMENT, TERTIAIRE, TRANSPORT, EN CE COMPRIS LES USAGES NON ÉNERGÉTIQUES) PAR SECTEUR ET PAR VECTEUR .

1. TWh : TÉRAWATTHEURE, 1 TWh ÉQUIVAUT À 1 MILLIARD DE KWH.

2. PCI : POUVOIR CALORIFIQUE INFÉRIEUR.

3. TCAM : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN.

4. AUTRES : ÉNERGIES RENOUVELABLES, VAPEUR COGÉNÉRÉE OU DE RÉCUPÉRATION, GAZ DE PROCESS, DÉCHETS INDUSTRIELS NON RENOUVELABLES.

Consommation par secteur							
		Industrie	Logement	Tertiaire	Agriculture	Transport	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	74,2	35,7	7,9	1,3	20,8	139,9
	1990	76,3	32,3	8,5	1,2	27,8	146,2
	1995	76,3	35,6	10,1	1,2	30,3	153,5
	2000	75,5	34,1	11,3	1,1	33,9	155,9
	2005	66,5	36,5	12,3	1,2	36,8	153,2
	2006	65,7	34,0	12,2	1,2	36,1	149,2
	2007	64,4	30,4	11,9	1,2	36,6	144,5
	2008	64,6	35,2	13,8	1,2	36,6	151,3
	2009	43,0	32,1	13,6	1,2	37,3	127,1
	2010	50,3	34,2	14,7	1,2	38,4	138,7
	2011	52,1	30,1	12,9	1,1	40,5	136,7
Evolution 1990-2011		-31,7%	-7,0%	50,6%	-6,7%	45,6%	-6,5%
TCAM ³ 1990-2011		-1,8%	-0,3%	2,0%	-0,3%	1,8%	-0,3%
Evolution 2010-2011		3,6%	-12,2%	-12,4%	-2,5%	5,6%	-1,5%
Consommation par vecteur							
		Solides et gaz dérivés	Produits pétroliers	Gaz naturel	Electricité	Autres ⁴	Total
en TWh ¹ PCI ²	1985	40,6	50,1	26,9	15,8	6,5	139,9
	1990	35,2	59,3	26,9	17,8	6,9	146,2
	1995	29,7	63,0	30,9	21,1	8,9	153,5
	2000	25,8	63,9	33,7	23,4	9,1	155,9
	2005	17,8	68,5	34,0	23,9	9,1	153,2
	2006	17,3	64,3	33,5	24,8	9,4	149,2
	2007	15,5	61,4	33,0	24,9	9,6	144,5
	2008	18,9	64,8	32,3	25,0	10,2	151,3
	2009	6,3	58,9	27,8	23,1	11,1	127,1
	2010	9,3	60,9	31,8	24,7	12,1	138,7
	2011	8,5	60,2	30,1	24,4	13,5	136,7
Evolution 1990-2011		-75,9%	1,5%	11,8%	36,7%	95,6%	-6,5%
TCAM ³ 1990-2011		-6,6%	0,1%	0,5%	1,5%	3,2%	-0,3%
Evolution 2010-2011		-8,4%	-1,2%	-5,4%	-1,2%	12,0%	-1,5%

4.1.3. La production d'électricité et les énergies renouvelables

En 2011, la production nette d'électricité (graphique 4.1), à savoir l'électricité utile avant mise sur le réseau, s'élevait en Wallonie à 33,1 TWh (34,3 TWh avec la production des centrales à accumulation par pompage), soit

une diminution de 6,6% par rapport à 2010. Quant à la consommation wallonne d'électricité, elle est provisoirement estimée à 24,1TWh. La Wallonie est donc exportatrice d'électricité (mais pas forcément indépendante au niveau énergétique comme mentionné plus loin dans le paragraphe consacré à l'indépendance énergétique).

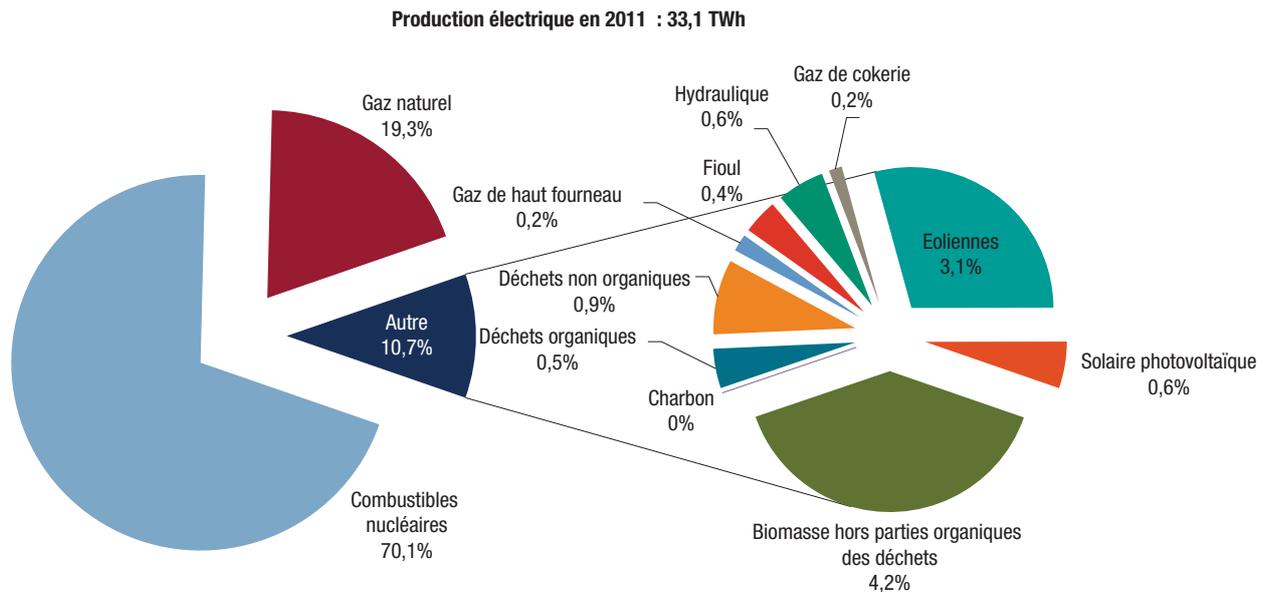
Graphique 4.1. | Répartition de la production nette d'électricité par vecteur énergétique en Wallonie en 2011

SOURCES : SPW – DGO4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE - DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) - DONNÉES JANVIER 2013

NOTES -

- IL S'AGIT DE LA PRODUCTION NETTE D'ÉLECTRICITÉ HORS PRODUCTION DES CENTRALES D'ACCUMULATION PAR POMPAGE. LES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES (2962 GWH) SONT LA BIOMASSE, LES DÉCHETS ORGANIQUES, L'HYDRAULIQUE, L'ÉOLIEN ET LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE.

1. TWH : TÉRAWATTHEURE, 1 TWH ÉQUIVAUT À 1 MILLIARD DE KWH.



La production électrique wallonne se diversifie grâce au recours croissant aux énergies renouvelables. Il ressort que la production d'électricité renouvelable, dont le niveau en 2011 s'élève à 2905 Gwh, représente un peu moins de 9% de la production nette d'électricité totale, grâce à la biomasse (47%), à la force hydraulique (6%), à l'essor de l'éolien (35%) et au photovoltaïque (6%, sa contribution a quasi triplé en une année). La production électrique reste toutefois très largement dépendante de l'énergie nucléaire fournie par la centrale de Tihange. En 2011, l'énergie nucléaire, avec une production de plus de 23 TWh assure à elle seule 70% de la production électrique wallonne. L'autre grand moyen de production électrique est le gaz naturel brûlé principalement dans des centrales turbine gaz vapeur (19,3%).

La raréfaction des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon), la recherche d'une moindre dépendance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de

serre imposent de plus en plus le recours à des sources d'énergies renouvelables. Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui, contrairement aux énergies fossiles, se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise. Un des objectifs pour lesquels les Etats Membres de l'Union européenne se sont engagés lors de l'accord « Paquet Energie-Climat » en décembre 2008 est notamment que la part de l'énergie renouvelable représente en 2020 au moins 20% de la consommation finale de l'Europe.

Cet objectif, au niveau belge, donne le seuil de 13% à atteindre. Aucun accord n'a pour l'instant été conclu pour décliner cet objectif au niveau des différentes régions belges. Suivant les modalités de calcul prescrites dans l'accord européen, la part du renouvelable dans la consommation finale brute en Wallonie atteint les 8,8%⁴³ en 2011 dont 2,4% dû à l'électricité, 5,4% à la chaleur et 1,0% aux transports.

⁴³ Estimation du pourcentage d'énergie brute renouvelable dans le total de consommation finale brute au sens de la directive européenne 2009/28/EC (électricité, chaleur, transports), sources : SPW-DGOATLPE-DEBD, calculs ICEDD, Bilan Énergétique de la Wallonie 2011 - Bilan de production et de transformation, avril 2013.

Tableau 4.3. | Energies renouvelables disponibles en Wallonie pour la consommation finale et puissance installée

SOURCES : SPW – DGO4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE - DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) - DONNÉES JANVIER 2013

NOTES -

- UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE EST UNE ÉNERGIE PRODUITE À PARTIR D'UNE SOURCE QUI, CONTRAIREMENT AUX ÉNERGIES FOSSILES, SE RÉGÉNÈRE AU MOINS AU MÊME RYTHME QUE CELUI AUQUEL ON L'UTILISE.

1. GWH : GIGAWATTHEURE.

2. MWÉ : MÉGAWATT ÉLECTRIQUE

Evolution de la part des énergies renouvelables disponibles pour la consommation finale en Wallonie										
Production en GWh ¹	2005		2009		2010		2011		2011 en %	
	«Chaleur/vapeur»	Electricité	«Chaleur/vapeur»	Electricité	«Chaleur/vapeur»	Electricité	«Chaleur/vapeur»	Electricité	«Chaleur/vapeur»	Electricité
Hydroélectricité		280		318		300		190		7
Eoliennes		71		497		702		1030		35
Solaire photovoltaïque		0		24		66		189		6
Solaire thermique	14		70		75		87		2	
Géothermie	14		22		24		15		0	
Pompes à chaleur	13		38		70		87		2	
Incinération de déchets ménagers		33		35		72		106		4
Bois de chauffage	1 147		1 458		1 555		2 001		38	
Sous-produits végétaux et animaux	2 224	349	3 207	1 173	2 695	1 398	1 631	1 254	31	43
Fermentation de boues de station d'épuration	3	0	3	0	4	1	3	1	0	0
Fermentation d'effluents industriels	11	6	22	30	38	46	30	39	1	1
Fermentation de déchets organiques ménagers	3	3	0	0	2	4	3	4	0	0
Fermentation d'effluents d'élevage	1	3	12	11	11	11	10	13	0	0
Récupération de gaz de décharge	5	100	9	95	12	90	12	80	0	3
Autres biocarburants liquides	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0
Combustibles de substitution	1 221		1 267		1 154		1 440		27	
Total	4 656	845	6 109	2 184	5 638	2 689	5 319	2 905	100	100
Evolution de la puissance électrique renouvelable, puissance installée										
Puissance électrique maximale en MWé ²	2005		2009		2010		2011		2011 en %	
Hydraulique		116,1		117,9		117,9		116,6		9,5
Solaire photovoltaïque		0,0		47,3		86,1		247,8		20,3
Eolienne		49,5		323,2		447,7		531,6		43,5
Déchets urbains		12,4		49,0		85,0		81,4		6,7
Bois/déchets de bois/autres déchets solides		112,0		207,3		211,3		211,3		17,3
Gaz de décharge		8,6		20,4		19,0		19,0		1,6
Gaz de digestion des boues		0,5		0,5		0,5		0,5		0,0
Biocarburants				4,7		0,2		0,2		0,0
Autres biogaz		4,8		11,9		12,5		14,0		1,1
Total		303,8		782,1		980,2		1222,3		100

4.1.4. Comparaison internationale et indépendance énergétique

Une comparaison avec d'autres pays européens renseigne sur l'importance des besoins énergétiques des consommateurs finaux dans notre pays (Tableau 4.4). La consommation finale d'énergie rapportée au nombre d'habitants en Wallonie et en Belgique reste élevée par rapport aux résultats internationaux (respectivement 40 et 48 MWh/habitant) et ce, malgré un recul en 2009 suite à la crise économique.

Concernant le degré d'indépendance énergétique, à savoir la capacité d'un territoire à couvrir ses besoins en énergie, le score de la Wallonie s'élève à 7,2% en 2010 (5,8% en 2009). En d'autres termes, quasi 93% de l'énergie consommée ou transformée dans les centrales électriques doit être importée. Il s'agit pour l'essentiel de pétrole, de gaz naturel, de charbon mais aussi d'uranium qui alimente les réacteurs nucléaires de Tihange. Depuis la fermeture des dernières mines de charbon, les principales possibilités de production locale pour la Wallonie résident donc dans le développement des énergies renouvelables.

Tableau 4.4. | Consommation finale d'énergie et degré d'indépendance, comparaison internationale en 2010

SOURCES : SPW – DGO4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE - DIRECTION ÉNERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD), EUROSTAT (BILANS ÉNERGÉTIQUES) - DONNÉES JANVIER 2013

NOTES -

1. MWH/HBT : MÉGAWATTHEURE PAR HABITANT.

2. LE DEGRÉ D'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE EST DÉFINI COMME ÉTANT LA PART DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE ET DE LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE (COMME LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LE CHARBON DE TERRIL OU LES DÉCHETS INDUSTRIELS OU MÉNAGERS) DANS LA CONSOMMATION INTÉRIEURE BRUTE. CONTRAIREMENT À EUROSTAT, LA CHALEUR NUCLÉAIRE N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMME UNE PRODUCTION PRIMAIRE MAIS COMME UNE IMPORTATION D'ÉNERGIE, L'URANIUM N'ÉTANT PAS EXTRAIT EN BELGIQUE.

	Consommation finale par habitant en MWh/habitant	Degré d'indépendance énergétique
Allemagne	35	28,5
Autriche	41	34,1
Belgique	48	6,6
Bulgarie	13	36,3
Chypre	28	3,1
Danemark	31	120,8
Espagne	24	14,1
Estonie	26	89,5
Finlande	60	30,7
France	31	9,1
Grèce	20	32,8
Hongrie	22	27,0
Irlande	31	13,2
Italie	26	17,6
Lettonie	21	46,7
Lituanie	19	19,3
Luxembourg	100	2,8
Malte	13	0,0
Pays-bas	49	79,4
Pologne	22	66,7
Portugal	22	23,1
République Tchèque	32	69,3
Roumanie	13	62,1
Royaume-Uni	28	14,0
Slovaquie	27	31,2
Slovénie	30	35,5
Suède	46	54,3
UE-15	32	30,7
UE-27	29	34,1
Wallonie	40	7,2

4.1.5. Les prix de l'énergie

Les tableaux ci-après présentent l'évolution des prix de l'énergie principalement à destination du client domestique.

On observe que les prix de l'énergie⁴⁴ sont repartis à la hausse depuis 2010. La progression la plus élevée,

conséquence de la hausse du prix pétrole brut, a affecté le prix des combustibles pétroliers (la hausse des prix est de 28% pour le gasoil de chauffage) ; elle est moins prononcée pour les carburants routiers, grâce au jeu des accises qui elles ne dépendent pas des cotations internationales.

Tableau 4.5. | Evolution des prix courants (prix moyen TVAC) des principaux combustibles et carburants pétroliers

SOURCES: EUROSTAT, SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE (EPMECME), SPW - DGO4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ENERGIE - DIRECTION ENERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) - DONNÉES JANVIER 2013 - CALCULS IWEPS

NOTES -

- GASOIL DE CHAUFFAGE : GASOIL EXTRA 50 PPM (PARTIE PAR MILLION) DEPUIS 2008, MINIMUM 2000 LITRES; PRIX DU DIESEL À BASSE TENEUR EN SOUFRE DEPUIS 2002; PRIX ESSENCE SANS PLOMB 98 RON À BASSE TENEUR EN SOUFRE DEPUIS 2004.
- RON : INDICE D'OCTANE « RECHERCHE », CARACTÉRISE LE COMPORTEMENT D'UN CARBURANT À BAS RÉGIME OU LORS DES ACCÉLÉRATIONS.
- TVAC : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE COMPRISE.

En euros/litre, tvac	Combustibles pétroliers		Carburants			
	Gasoil chauffage	Propane en vrac	Diesel	Carburant LPG	Super 98 RON	Super 95 RON
1990	0,2202	0,2595	0,5568	0,2659	0,7495	0,7263
2000	0,3669	0,4092	0,8108	0,3932	1,1086	1,0681
2005	0,5155	0,4488	1,0406	0,4355	1,3095	1,2746
2006	0,5768	0,4959	1,0463	0,4891	1,3065	1,2935
2007	0,5821	0,5139	1,0941	0,5146	1,4020	1,3847
2008	0,7609	0,5690	1,2530	0,5694	1,4782	1,4567
2009	0,4968	0,4701	1,0225	0,4630	1,3372	1,3302
2010	0,6331	0,5917	1,2023	0,5895	1,4805	1,4559
2011	0,8115	0,6521	1,4405	0,6610	1,6328	1,6051
Evolution 1990-2011	269%	151%	159%	149%	118%	121%
Evolution 2010-2011	28%	10%	20%	12%	10%	10%

Depuis la libéralisation⁴⁵ mise en place sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel, quelle a été la tendance des prix ? A-t-on eu l'effet attendu d'un marché plus concurrentiel, à savoir une baisse des prix énergétiques en Wallonie et notamment de ceux proposés au consommateur domestique⁴⁶ ?

Les prix de l'électricité à usage domestique ont enregistré une hausse jusqu'au premier semestre 2011 : la variation du prix moyen de l'électricité au cours du second semestre 2011 et jusqu'au premier semestre 2012 oscille entre -2,6% et +13% selon les classes de consommation étudiées (Tableau 4.6).

⁴⁴ Le prix de l'énergie est fonction du vecteur énergétique examiné : par exemple, le prix des produits pétroliers dépend du prix du brut sur les marchés internationaux, du cours des devises, etc. Au niveau des marchés du gaz et de l'électricité, bien que libéralisés, leurs transports et distributions restent réglementées.

⁴⁵ Le processus de libéralisation a été initié au niveau européen avec la directive 96/92/CE du 19 décembre 1996. Les directives 2003/54/CE et 2003/55/CE ont prévu que les marchés européens de l'électricité et du gaz soient complètement libéralisés au 1er juillet 2007 ; Cela a été d'application au 1er janvier 2007 en Wallonie.

⁴⁶ Uniquement sur la base de données semestrielles sur les prix de l'électricité et du gaz naturel facturés aux utilisateurs finaux et uniquement les ménages ; la présente analyse n'abordera pas les prix pour usages industriels.

Tableau 4.6. | Evolution des prix courants de l'électricité pour usage domestique

SOURCES: EUROSTAT, SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE (EPMECME), SPW - DGO4 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ENERGIE - DIRECTION ENERGIE ET BATIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ETUDES EN DEVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) - DONNÉES JANVIER 2013 - CALCULS IWEPS

NOTES -

- PRIX SEMESTRIELS (EUROSTAT), NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DEPUIS 2007 (ESTIMATION DES PRIX POUR DES CLASSES DE CONSOMMATION ET NON PLUS POUR DES CLIENTS TYPES).
- LE PROCESSUS DE LIBÉRALISATION A ÉTÉ INITIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN AVEC LA DIRECTIVE 96/92/CE DU 19 DÉCEMBRE 1996. LES DIRECTIVES 2003/54/CE ET 2003/55/CE ONT PRÉVU QUE LES MARCHÉS EUROPÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SOIENT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS AU 1^{ER} JUILLET 2007. CELA A ÉTÉ FAIT AU 1^{ER} JANVIER 2007 EN WALLONIE.
- LES CONSOMMATEURS DE TAILLE MOYENNE SE SITUENT DANS LES CATÉGORIES DB ET DC.
- KWH : KILOWATTHEURE.
- ANNÉE-S1 OU 2: PRIX SEMESTRIELS SOIT POUR LES 6 PREMIERS OU LES 6 DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE VISÉE.
- TVAC : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE COMPRISE.

Pour les consommateurs domestiques					
En euros/kWh, tvac	DA (< 1000 kWh)	DB (1000-2500 kWh)	DC (2500-5000 kWh)	DD (5000-15000 kWh)	DE (> 15000 kWh)
2007-S2	0,2443	0,1867	0,1683	0,1621	0,1562
2008-S1	0,2785	0,2172	0,1972	0,1768	0,1592
2008-S2	0,3593	0,2467	0,2152	0,1945	0,1746
2009-S1	0,2628	0,2156	0,1916	0,1702	0,1459
2009-S2	0,2780	0,2088	0,1864	0,1645	0,1365
2010-S1	0,2930	0,2207	0,1959	0,1732	0,1447
2010-S2	0,2852	0,2194	0,1974	0,1765	0,1509
2011-S1	0,3034	0,2369	0,2136	0,1928	0,1666
2011-S2	0,2965	0,2366	0,2119	0,1872	0,1582
2012-S1	0,2921	0,2327	0,2327	0,1934	0,1835
Evolution 2011-2012 du prix moyen	-2,6%	-1,7%	9,4%	1,8%	13,0%

S'agissant du gaz naturel⁴⁷ à destination du client domestique (tableau 4.7), on note une progression du prix

moyen en 2012 de +1 à +2% suivant la catégorie de consommateur.

⁴⁷ Le gaz et le pétrole étant des produits très proches et substituables, leurs offres sont liées et leurs prix sont corrélés.

Tableau 4.7. | Evolution des prix courants du gaz

SOURCES: EUROSTAT, SPF ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE (EPMECME), SPW - DGO4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ENERGIE - DIRECTION ENERGIE ET BÂTIMENT DURABLE (DEBD), INSTITUT DE CONSEILS ET D'ÉTUDES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ICEDD) - DONNÉES JANVIER 2013 - CALCULS IWEPS

NOTES -

- PRIX SEMESTRIELS (EUROSTAT), NOUVELLE MÉTHODOLOGIE DEPUIS 2007 (ESTIMATION DES PRIX POUR DES CLASSES DE CONSOMMATION ET NON PLUS POUR DES CLIENTS TYPES).
- LE PROCESSUS DE LIBÉRALISATION A ÉTÉ INITIÉ AU NIVEAU EUROPÉEN AVEC LA DIRECTIVE 96/92/CE DU 19 DÉCEMBRE 1996. LES DIRECTIVES 2003/54/CE ET 2003/55/CE ONT PRÉVU QUE LES MARCHÉS EUROPÉENS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ SOIENT COMPLÈTEMENT LIBÉRALISÉS AU 1ER JUILLET 2007. CELA A ÉTÉ FAIT AU 1ER JANVIER 2007 EN WALLONIE.
- LES CONSOMMATEURS DE TAILLE MOYENNE SE SITUENT DANS LES CATÉGORIES D2.
- ANNÉE-S1 OU 2: PRIX SEMESTRIELS SOIT POUR LES 6 PREMIERS OU LES 6 DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE VISÉE,
- GJ : GIGAJOULE.
- PCS : POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR, ÉNERGIE THERMIQUE LIBÉRÉE PAR LA RÉACTION DE COMBUSTION D'UN KILOGRAMME DE COMBUSTIBLE.
- TVAC : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE COMPRISE.

Pour les consommateurs domestiques			
En euros/GJ PCS, tvac	D1 (< 20 GJ PCS)	D2 (20-200 GJ PCS)	D3 (> 200 GJ PCS)
2007-S2	21,48	13,89	12,48
2008-S1	23,88	16,26	15,23
2008-S2	28,13	20,24	19,02
2009-S1	24,44	16,82	15,65
2009-S2	21,92	14,33	13,06
2010-S1	22,17	14,69	13,42
2010-S2	23,72	16,78	14,94
2011-S1	24,25	17,61	16,28
2011-S2	26,69	20,31	18,42
2012-S1	26,00	19,14	17,47
Evolution 2012/2011 prix moyen	2%	1%	1%

Pour aller plus loin ...

- Le portail Energie <http://energie.wallonie.be> fournit un ensemble d'informations intéressantes sur le secteur, notamment au niveau des aides et primes. Dans le volet « Dossier », accès aux « Bilans énergétiques wallons », rapports donnant des statistiques détaillées.
- Le site de la Commission wallonne pour l'Energie (CWAPE, <http://www.cwape.be>) chargée de l'organisation et du fonctionnement et de la surveillance des marchés régionaux de l'électricité et du gaz.
- Via le site EUROSTAT (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>), accès à la législation et aux statistiques relatives à l'énergie (quantités, prix, etc.).
- Le site de la CREG (<http://www.creg.be>) qui est le régulateur fédéral des marchés de l'électricité et du gaz naturel en Belgique.
- Les statistiques belges du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie Direction générale Energie - Observatoire de l'énergie (<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie>).

4.2. Environnement

La population et l'ensemble des activités qui se développent sur le territoire wallon sont à l'origine de pressions sur le capital environnemental de la Région mais aussi plus globalement sur celui de la planète. Ces pressions sont liées aux modes de production et de consommation des ressources entraînant des rejets, des déchets, des modifications des cycles naturels, une fragmentation du territoire, etc. Si l'environnement possède une certaine capacité à encaisser ces pressions, au-delà de certaines limites, les impacts peuvent avoir des conséquences plus ou moins importantes sur l'Homme, la société et l'environnement. Ces impacts peuvent cependant être limités par les pouvoirs publics à travers des mesures de gestion environnementale et des actions correctrices.

Cette section aborde quelques aspects centraux de la thématique environnementale visant à donner un état évolutif de la situation en Wallonie, dans un cadre de développement durable et d'engagements européens ou internationaux (citons par exemple, l'assainissement des eaux usées ou les objectifs de réduction des émissions de GES). Les informations présentées ici sont essentiellement issues de l'ouvrage « Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2012 »⁴⁸, 6^{ème} version du tableau de bord de l'environnement wallon, et de contacts pris avec leurs auteurs (Cellule de l'Etat de l'Environnement wallon (CEEW)) tandis que celles relatives à l'analyse de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effets de serre (GES) sont fournies par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC).

En fin de section, une carte originale d'exposition de la population de chaque commune wallonne à la pollution de l'air est présentée, croisant localisation résidentielle des habitants et qualité de l'air.

4.2.1. Eau

L'eau comporte à la fois des aspects environnementaux (utilisation de la ressource), économiques (bien de consommation) et sociaux (bien de première nécessité). En amont, il est important de gérer au mieux la qualité de l'eau de distribution et d'assurer son accessibilité pour tous. En aval, il est primordial de veiller à la qualité des eaux rejetées suite aux activités humaines.

En 2011, la consommation moyenne d'eau de distribution en Wallonie s'élève à 125,5 litres par habitant et par jour. Ce niveau de consommation serait l'un des plus faibles d'Europe (EU-25), où il variait en 2009 entre 102 et 317 litres par habitant par jour selon les pays (Eureau, 2009). Cette consommation moyenne diminue depuis 2004. En Wallonie, environ 75% de ce volume d'eau serait utilisé pour satisfaire les besoins domestiques (cuisine, hygiène, sanitaire, etc.), soit environ 94 litres par habitant et par jour en moyenne pour 2008⁴⁹.

Depuis la création de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) en 2000, la capacité de traitement collectif des eaux usées urbaines a doublé, essentiellement grâce à la mise en service de stations d'épuration de grande capacité (> 10 000 équivalents-habitants (EH)), dont une des dernières (Namur-Brumagne : 93 100 EH) a été inaugurée en mars 2011. Malgré les investissements très importants consentis ces dix dernières années, la Wallonie accuse toutefois encore un retard en matière de gestion des eaux usées urbaines résiduaires, en regard des obligations et des échéances européennes. Les 183 stations d'épuration d'une capacité égale ou supérieure à 2 000 EH qui étaient en service au 1^{er} janvier 2012, ont permis de traiter une charge polluante d'environ 3 554 000 EH, ce qui représente environ 85 % de la capacité épuratoire qui aurait dû être installée fin 2005 pour respecter les obligations de la directive européenne 91/271/CEE.

⁴⁸ ICEW 2012, SPW/DGO3, 2013

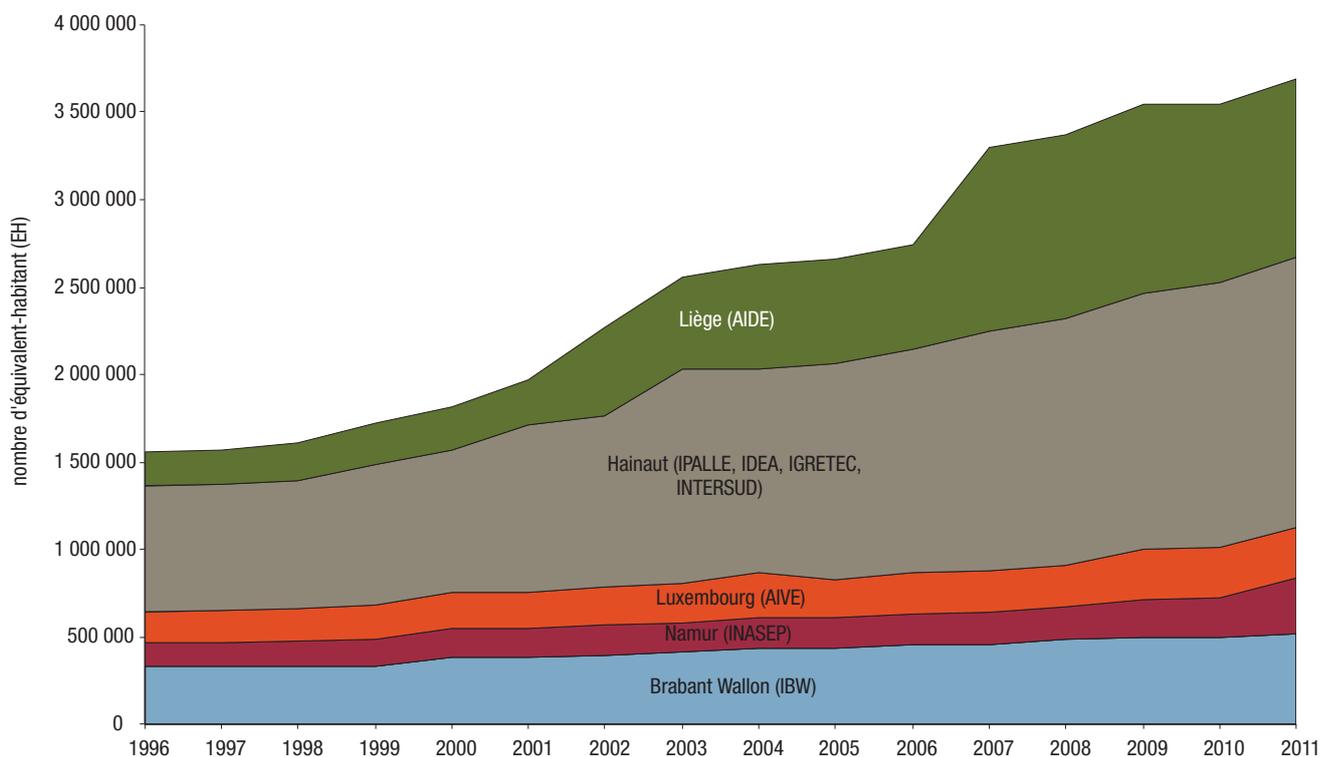
⁴⁹ Estimation effectuée par AquaWal en 2009 sur base d'une enquête auprès de 3 111 ménages. AquaWal est l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie.

Graphique 4.2. | Evolution de la capacité théorique des stations d'épuration par province et intercommunale en Wallonie

SOURCES : SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU (SPGE); SPW - DGO3 - AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT (DIRECTION DE L'ÉTAT ENVIRONNEMENTAL - DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE)

NOTES -

1. « LES CAPACITÉS DES STATIONS D'ÉPURATION S'EXPRIMENT EN ÉQUIVALENT HABITANT (EH). L'EH EST UNE NOTION THÉORIQUE, ÉTABLIE SUR LA BASE D'UN GRAND NOMBRE DE MESURES, QUI EXPRIME LA CHARGE POLLUANTE D'UN EFFLUENT, QUELLE QUE SOIT L'ORIGINE DE LA POLLUTION, PAR HABITANT ET PAR JOUR » (CELLULE ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2007) : RAPPORT ANALYTIQUE SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON 2006-2007, ED. MRW-DGRNE, P. 368).
2. L'ORGANISME D'ASSAINISSEMENT AGRÉÉ INTERSUD (PROVINCE DE HAINAUT) N'EXISTE PLUS EN TANT QUE TEL DEPUIS 2008 CAR IL A FUSIONNÉ AVEC IPALLE.



En ce qui concerne les charges polluantes réellement collectées et épurées au 1^{er} janvier 2012, on dénombrait 123 agglomérations de 2 000 EH et plus (sur les 165 que compte la Wallonie) dont au moins 75% de la charge avait été collectée et traitée. A l'échelle de la Wallonie, cela signifie que 80 % des charges des agglomérations de 2 000 EH et plus avaient fait l'objet d'une collecte et d'un traitement approprié (Cellule état de l'environnement wallon, 2012). Depuis le 1^{er} janvier 2012, la situation s'est encore améliorée grâce aux investissements consentis pour répondre à la législation européenne (voir ICEW 2012). L'ensemble des investissements des dix dernières années reposent majoritairement sur l'application d'un coût-vérité à l'assainissement (CVA) perçu sur chaque m³ d'eau facturé (ICEW, 2012).

Dans les zones faiblement urbanisées, l'assainissement collectif des eaux usées peut s'avérer techniquement impossible ou trop onéreux ; c'est pourquoi il est nécessaire d'y installer des systèmes d'épuration individuelle. En Wallonie, environ 130 000 habitations sont concernées, c'est-à-dire environ 8% des habitations wallonnes.

4.2.2. Déchets

En 2010, près de 1 950 kilotonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés (sélectivement et non sélectivement) en Wallonie, ce qui représente en moyenne 555 kg de déchets collectés par habitant et par an. Depuis 1997, les quantités d'ordures ménagères brutes collectées non sélectivement (poubelle tout-venant) ont diminué de près de 47%, alors que les fractions grossières collectées, c'est-à-dire les déchets verts, les déchets en-

combrants et les déchets inertes, ont progressé de 78% pour atteindre 268 kg/habitant en 2010. De plus, toujours depuis 1997, la part des déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie a doublé pour tendre vers l'objectif fixé par le Plan wallon des déchets (PWD) à l'horizon 2010, soit un taux de collecte sélective de 65% en 2010. Ces phénomènes s'expliquent notamment par une utilisation croissante par les citoyens des parcs à conteneurs, de plus en plus nombreux sur le territoire wallon (Source : SPW-DGARNE-CEEW, 2012).

Au total cependant, l'objectif du PWD de réduire à 383 kg/habitant la quantité de déchets municipaux à l'horizon 2010 n'est pas atteint. C'est pourquoi de nouvelles mesures devraient être mises en place dans le cadre du nouveau PWD à l'horizon 2020 (en préparation). Ces mesures viseraient notamment à lutter davantage contre les différentes formes de gaspillage et à favoriser les modes de production, de distribution et de consommation plus durables (ICEW, 2012).

A propos du traitement, la part des déchets ménagers et assimilés acheminés en première destination vers des centres de valorisation ou des incinérateurs (avec récupération d'énergie) est en constante augmentation depuis 2000. En 2010, près de 60% (1 111 kt) de ces déchets étaient dirigés vers des centres de valorisation de matières, de compostage ou de biométhanisation et près de 38% (712 kt) vers des unités d'incinération. En conséquence, la proportion de déchets conduits en centre d'enfouissement technique (CET) n'a cessé de diminuer avec une forte chute enregistrée entre 2009 et 2010 (- 80 %) suite à l'interdiction de mise en CET de certains types de déchets. Les objectifs fixés dans le Plan wallon des déchets à l'horizon 2010 sont donc globalement atteints, voire dépassés⁵⁰.

4.2.3. Nature et forêts

Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers de la superficie, soit environ 5 400 km² en 2012 (source : IWEPS – indicateurs sur le territoire).

Concernant les forêts, les 479 500 hectares de forêts productives⁵¹ recensées en 2008 en Wallonie se partagent pour parts égales en domaine public et en propriétés privées. Les forêts feuillues couvriraient environ 53% de la superficie totale des forêts productives contre 47% pour les résineux. L'état de santé des forêts wallonnes est en détérioration ces dernières années, particulièrement depuis 2009 où les superficies à dégâts apparents (défoliation essentiellement) ont fortement augmenté tant pour les ensembles feuillus que pour les résineux⁵².

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales ou végétales menacées, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien des animaux que des végétaux) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, la protection de ces milieux naturels, de la faune et de la flore sauvages. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé NATURA 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de près de 221 945 ha, soit 13 % du territoire régional⁵³. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts alors que les prairies, jachères et vergers d'une part et les cultures d'autre part occupent respectivement 16 % et

⁵⁰ Source : SPW-DGARNE-CEEW, 2012 sur base de données du Département du sol et des déchets (DSD).

⁵¹ Les forêts productives constituent la plus grande part de la superficie des forêts. Elles se définissent par opposition aux forêts non productives qui correspondent à des emprises de voiries, coupe-feu, incultes, gagnages, etc. ; qui n'est pas à proprement parler de la forêt en tant que telle.

⁵² Sources : Service Public de Wallonie (SPW) - Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) - Département de la Nature et des Forêts (DNF, Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie) et Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole (DEMNA, Inventaire Phytosanitaire).

⁵³ SPW-DGARNE, ICEW 2012, p.102.

2 % de la superficie totale du réseau. 5 % des terres agricoles environ appartiennent au réseau.

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées, des réserves forestières, des zones humides d'intérêt biologique et des cavités souterraines d'intérêt scientifique. Ces zones d'un niveau de protection supérieur à celles reprises dans le réseau Natura 2000 sont moins étendues : elles rassemblent environ 11 500 ha, soit 0,68% du territoire wallon, ce qui est relativement faible⁵⁴.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, on note une érosion de la biodiversité en Wallonie⁵⁵ : de nombreuses espèces sont en déclin et certaines sont menacées ou ont déjà disparu. Quelques progrès ont toutefois été enregistrés grâce aux efforts entrepris en faveur de la conservation et la restauration des milieux naturels, comme la protection de certains sites et le développement du réseau Natura 2000.

4.2.4. Air

Dans la présente section, la qualité de l'air en Wallonie est illustrée seulement à travers les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de substances acidifiantes. Une brève présentation d'une mesure d'exposition des populations à la pollution de l'air, obtenue grâce à un indice d'exposition de la population à la pollution de l'air développé par l'IWEPS, est également fournie.

Les émissions de GES en Wallonie

L'objectif assigné à la Wallonie (identique à celui de la Belgique), dans le cadre du Protocole de Kyoto⁵⁶ et de

la lutte contre les changements climatiques, est de réduire ses émissions de GES de 7,5% durant la période d'engagement 2008-2012 par rapport à l'année de référence⁵⁷. Le dernier inventaire disponible⁵⁸ mentionne que les émissions anthropiques (provoquées par l'homme) de GES en Wallonie ont diminué de 26,9% entre 1990 et 2011. La Wallonie atteint donc largement aujourd'hui l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto. Les objectifs à plus long terme, tels que définis par le « Paquet Energie/Climat » approuvé par les Etats membres de l'Union européenne en décembre 2008, prévoient de réduire les émissions de GES de 20% en unilatéral d'ici 2020, voire de 30% (en cas d'accord international post-Kyoto). Ces objectifs pourraient toutefois être atteints sans l'adoption de mesures complémentaires (notamment envisagées dans le Plan Air-Climat wallon⁵⁹ et futur décret climat⁶⁰) (graphique ci-après).

Les données présentées tiennent compte des émissions des six GES couverts par le Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆). Le dioxyde de carbone (CO₂) représente 85% des émissions totales de GES et est émis principalement lors des processus de combustion (industrie, transport, chauffage résidentiel, industrie de production d'électricité et tertiaire). Le méthane (CH₄), presque 6% des émissions totales, est issu à 75% de l'agriculture, 15% du secteur des déchets et le reste provenant de l'ensemble des processus de combustion. Le protoxyde d'azote (N₂O, 7% des émissions totales) provient de l'agriculture (77%) et de l'industrie chimique (5%). Enfin, les gaz fluorés (1,6% des émissions totales) sont émis lors de la fabrication et l'utilisation de certains produits (réfrigération, mousses isolantes, etc.) (Source : SPW – AWAC soumission 2013).

⁵⁴ SPW-DGARNE, ICEW 2012, p.103.

⁵⁵ SPW-DGARNE, 2010, p.138-139 et SPW-DGARNE, ICEW 2012, pp.94-101.

⁵⁶ Soumission annuelle et officielle de la Belgique concernant les émissions de GES : informations sur <http://www.climat.be>.

⁵⁷ Le total des émissions annuelles est divisé par le total des émissions de l'année de référence (1990 pour les gaz non fluorés et 1995 pour les gaz fluorés HFC, PFC, SF₆). Les émissions officielles de l'année de référence ont été fixées en 2008 pour la période 2008-2012 dans le cadre du Protocole de Kyoto.

⁵⁸ SPW-AWAC, Emissions de GES en Wallonie 1990-2011- Chiffres et note, février 2013.

⁵⁹ <http://www.airclimat.wallonie.be>

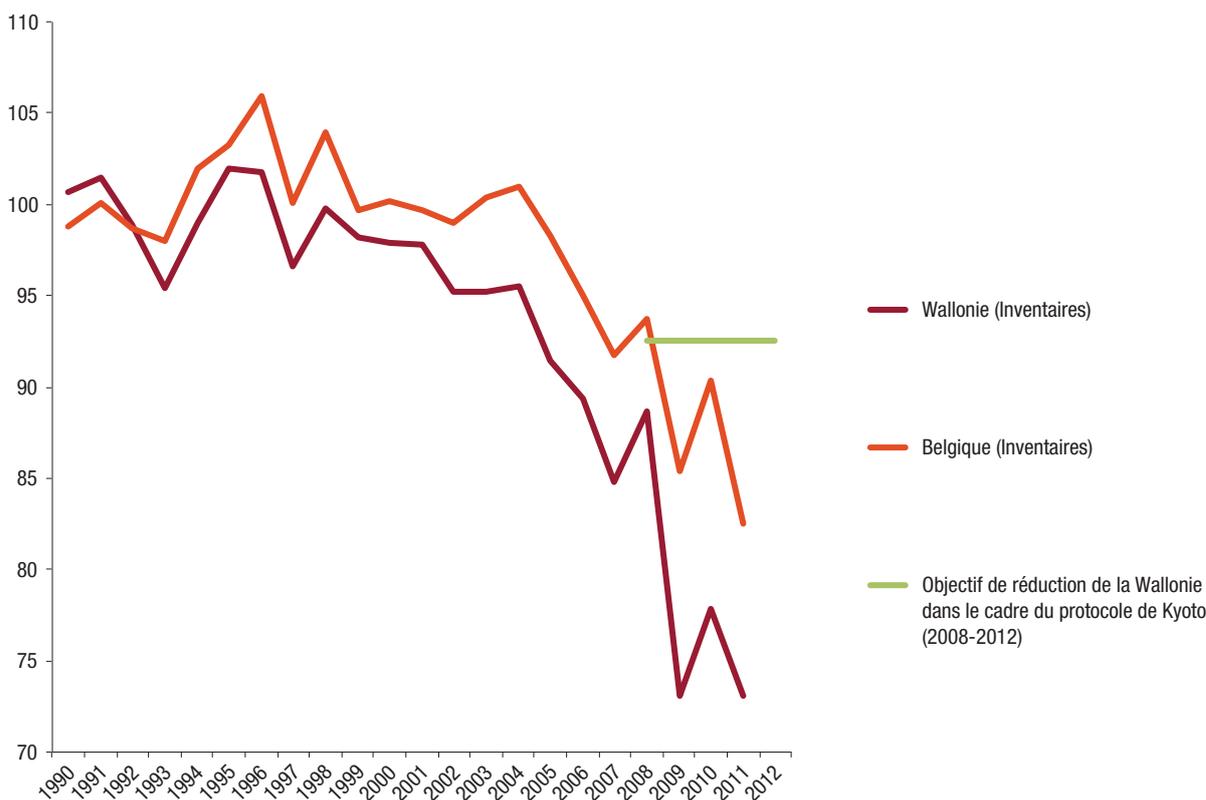
⁶⁰ Ce décret Climat, adopté en première lecture, doit permettre à la Wallonie de respecter ses engagements de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 30% d'ici 2020 et de 80 à 95% d'ici 2050 par rapport aux émissions de 1990. Pour ce faire, il détermine une trajectoire de réduction d'émission des GES via le mécanisme du « budget d'émission », le gouvernement étant chargé d'établir ces budgets d'émission pour une période de cinq années, en fonction de différents critères.

Graphique 4.3. | Emissions de gaz à effet de serre (GES) : comparaison Wallonie-Belgique (Indice 1990 = 100)

SOURCES : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE 2013

NOTES -

- L'INVENTAIRE WALLON DES ÉMISSIONS DE GES, ADDITIONNÉ AUX INVENTAIRES DE LA RÉGION FLAMANDE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, FORME L'INVENTAIRE BELGE RAPPORTÉ ANNUELLEMENT PAR LA BELGIQUE DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO ET DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CNUCCC). LES DONNÉES PRÉSENTÉES AU NIVEAU DES INDICATEURS AIR ONT SERVI À ÉLABORER L'INVENTAIRE NATIONAL TRANSMIS À LA COMMISSION EUROPÉENNE EN 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉCISION 280/2004 (MONITORING MECHANISM).
 - LES DONNÉES PRÉSENTÉES TIENNENT COMPTE DES ÉMISSIONS DES SIX GES COUVERTS PAR LE PROTOCOLE DE KYOTO : (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC ET SF₆) ET PONDÉRIÉES PAR LEURS POTENTIELS DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL.
 - SEULES LES ACTIVITÉS DE BOISEMENT/DÉBOISEMENT SELON L'ARTICLE 3.3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (ÉMISSIONS DE 163 KT CO₂ EN 2011) SONT COMPTABILISÉES POUR LE SECTEUR LULUCF (LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTRY), CAR LA BELGIQUE A CHOISI DE NE PAS INCLURE LES AUTRES ACTIVITÉS POUR LA COMPTABILISATION DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE D'ENGAGEMENT (PUITS DE CARBONE AU NIVEAU DES FORÊTS OU DES SOLS DE PRAIRIE).
 - DE PLUS, TOUJOURS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, ON NE TIEN PAS COMPTE DES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA COMBUSTION DE BIOMASSE (BOIS RÉSIDUEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET DES ÉMISSIONS DUES AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL). SONT CEPENDANT COMPRISES LES ÉMISSIONS DE L'AVIATION MILITAIRE ET CELLES DES PETITS AVIONS (TOURISME, ÉCOLAGE) UTILISÉS DANS LES LIMITES NATIONALES.
1. LE TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES EST DIVISÉ PAR LE TOTAL DES ÉMISSIONS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE (1990 POUR LES GAZ NON FLUORÉS ET 1995 POUR LES GAZ FLUORÉS HFC, PFC, SF₆). LES ÉMISSIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ONT ÉTÉ FIXÉES EN 2008 POUR LA PÉRIODE 2008-2012 DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO. LES ÉMISSIONS DE GAZ FLUORÉS ÉTAIENT PLUS IMPORTANTES EN 1995 QU'EN 1990, CE QUI EXPLIQUE LE LÉGER DÉCALAGE DES COURBES PAR RAPPORT À LA VALEUR 100 EN 1990 SUR LE GRAPHIQUE.



En 2011, la Wallonie a émis près de 40 millions de tonnes de CO₂-équivalents de GES dans l'atmosphère, soit 33% des émissions annuelles de la Belgique (120,2 Mt

CO₂-équivalents⁶¹). La répartition par secteur est donnée dans le graphique ci-dessous.

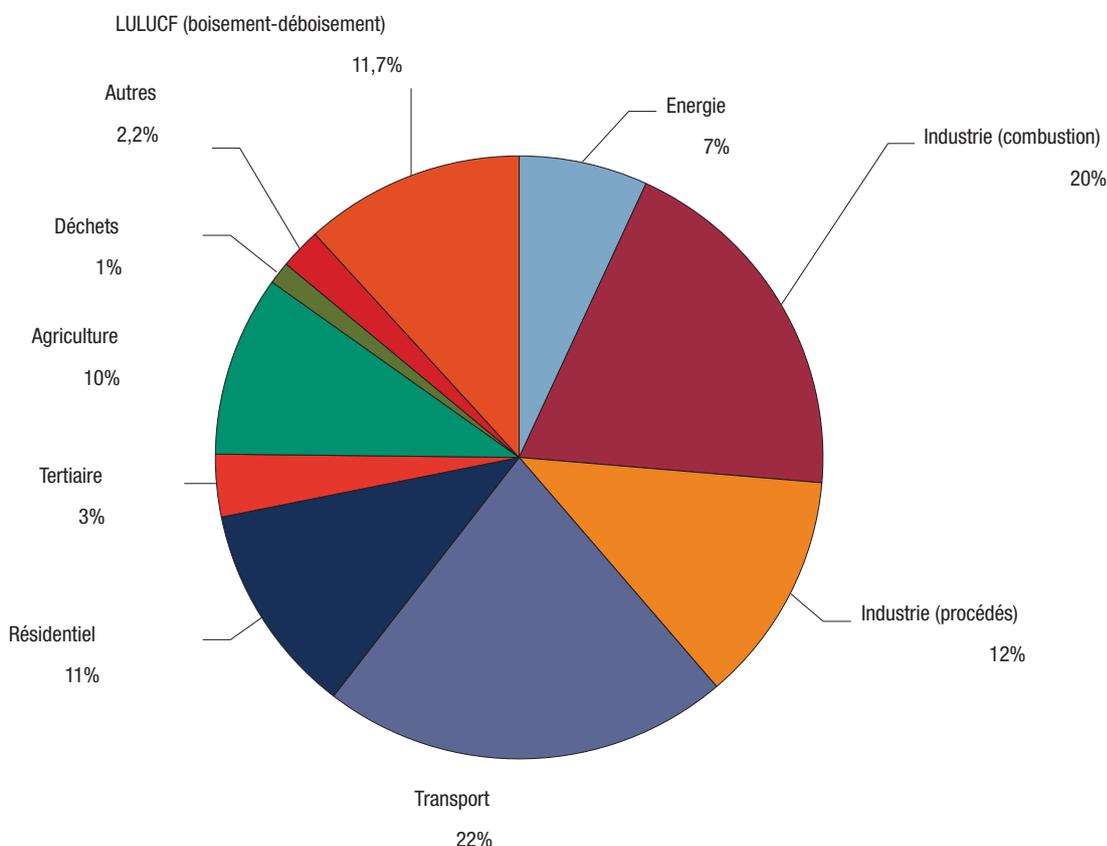
⁶¹ Selon les éléments fournis par le Service fédéral Changements climatiques (www.climat.be), ce résultat constitue une baisse de 17,5% par rapport aux émissions de GES de l'année de référence ; ce qui peut donner l'impression que la Belgique atteint son objectif Kyoto. Mais ce n'est pas tout à fait le cas, en raison des règles de comptabilisation en vigueur dans le système « Kyoto » et de la distinction opérée au niveau européen entre d'une part, les émissions des secteurs qui participent au système européen d'échange de droits d'émissions (ETS) et d'autre part, les émissions des secteurs qui n'y participent pas (« non-ETS »).

Graphique 4.4. | Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre, en Wallonie en 2011

SOURCES : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE 2013

NOTES -

- SONT EXCLUES POUR LE CALCUL DE CES ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, LES ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES À LA BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL).
- L'AVIATION MILITAIRE A ÉTÉ INCORPORÉE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.
- LES GAZ FLUORÉS SONT REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES » (LES ÉMISSIONS LIÉES À LA PRODUCTION RELÈVENT DE L'INDUSTRIE, MAIS LES ÉMISSIONS LIÉES À L'UTILISATION SONT DÉLICATES À ATTRIBUER).
- KT ÉQ. CO₂ = KILO TONNES ÉQUIVALENT CO₂, CE QUI TIEN COMPTE DU POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL DE CHAQUE GAZ.
- LULUCF = LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTY.

Total en 2011 = 39 980 kt éq. CO₂

L'évolution favorable, à savoir une baisse de 26,9% d'émissions de GES par rapport aux émissions de GES de l'année de référence, résulte de tendances très contrastées entre les branches d'activité avec notamment une diminution dans les secteurs de la production d'énergie et de l'industrie. Selon l'AWAC⁶², les principales causes des réductions observées depuis 1990 sont :

- L'augmentation de l'utilisation du gaz naturel et du bois par rapport au mazout et au charbon, dans tous les secteurs ;
- Les améliorations de l'efficacité énergétique et des procédés dans l'industrie ;
- Les fermetures d'entreprises dans le secteur sidérurgique ;
- Les diminutions dans le secteur agricole ;
- La récupération et la valorisation du méthane dans les centres d'enfouissement technique ;
- Les hivers très doux qui, en 2006 et 2007, ont amené une diminution importante de la consommation du résidentiel et tertiaire ;

⁶² SPW-AWAC, Emissions de GES en Wallonie 1990-2011- Chiffres et note, février 2013.

- La crise économique qui, en 2009, a amené des émissions exceptionnellement basses au niveau industriel avec par exemple un arrêt quasi complet de la sidérurgie à chaud. La plupart des secteurs industriels se redressent progressivement en 2010 ;
- Enfin, une amélioration importante des procédés dans l'industrie chimique en 2011.

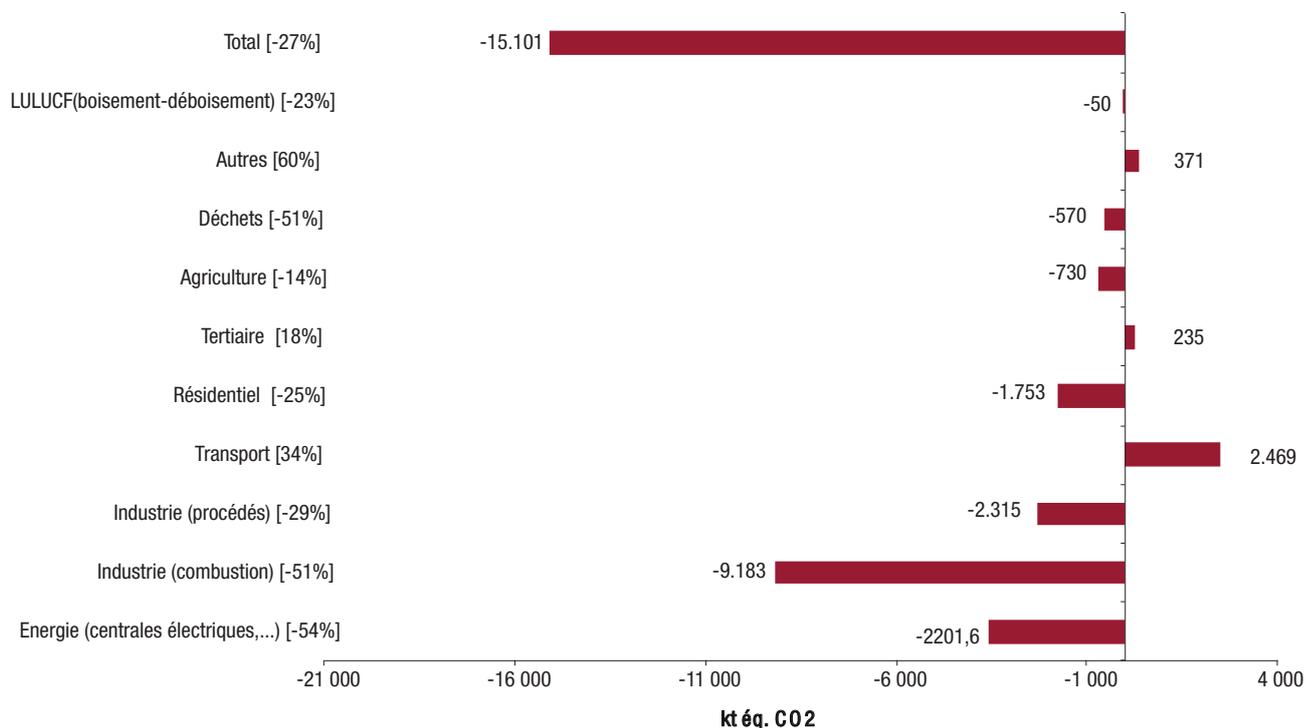
Le secteur des transports devient en 2011 le principal contributeur aux émissions de GES et représente 25% de celles-ci (contre 13% en 1990). Les émissions du secteur des transports (principalement routier) ne cessent de croître fortement depuis 1990, tant du point de vue relatif (34% de croissance) que du point de vue absolu (+2 315 kt éq. CO₂) (voir graphique ci-dessous).

Graphique 4.5. | Evolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2011 en Wallonie

SOURCES : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC), INVENTAIRE 2013

NOTES -

- SONT EXCLUES POUR LE CALCUL DE CES ÉMISSIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE DE KYOTO, LES ÉMISSIONS LIÉES À LA BIOMASSE (BOIS RÉSIDENTIEL, BIOMASSE DANS LES DÉCHETS ET BIOMASSE DANS L'INDUSTRIE) ET AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (CIVIL).
- L'AVIATION MILITAIRE A ÉTÉ INCORPORÉE DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS.
- LES GAZ FLUORÉS SONT REPRIS DANS LA CATÉGORIE « AUTRES » (LES ÉMISSIONS LIÉES À LA PRODUCTION RELÈVENT DE L'INDUSTRIE, MAIS LES ÉMISSIONS LIÉES À L'UTILISATION SONT DÉLICATES À ATTRIBUER).
- KT ÉQ. CO₂ = KILO TONNES ÉQUIVALENT CO₂, CE QUI TIENT COMPTE DU POUVOIR DE RÉCHAUFFEMENT GLOBAL DE CHAQUE GAZ.
- LULUCF : LAND USE, LAND USE CHANGE AND FORESTY.



Les émissions de polluants acidifiants en Wallonie

Certains polluants atmosphériques, tels que le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et l'ammoniac (NH₃) peuvent se transformer en composés acides ou potentiellement acidifiants ; les retombées de ces derniers plus communément appelées « pluies acides » sont

dommageables pour l'environnement. Ils sont principalement générés par l'oxydation des combustibles fossiles et sont responsables des phénomènes d'acidification et d'eutrophisation (soit la modification et la dégradation d'un milieu aquatique) du milieu.

Selon les données de l'AWAC, les émissions de polluants acidifiants en Wallonie (3 690 tonnes Aeq⁶³ en 2011, soit 1,05 Aeq par habitant) ont diminué de 55% depuis 1990, conséquence notamment de la forte réduction des émissions de SO₂ (-80%, grâce à la diminution de la teneur en soufre du diesel et du fuel lourd ainsi qu'à l'utilisation plus grande du gaz naturel) durant cette période. En d'autres termes, le phénomène d'acidification est de plus en plus à associer aux émissions d'azote (NOx et NH₃) qu'à celles

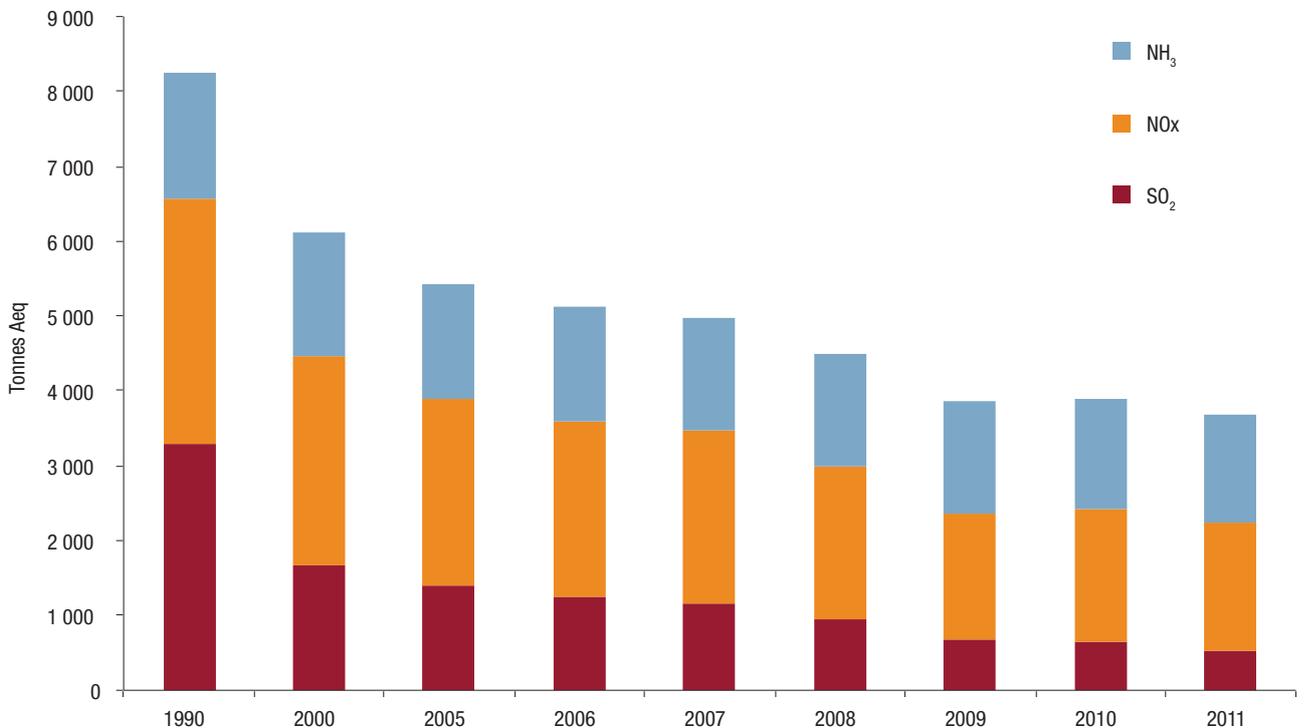
du soufre (les émissions de SO₂ ne représentent plus en 2011 que 15% des émissions totales pour 40% en 1990) (graphique ci-dessous). Précisons que les émissions de NOx ont diminué de 48% depuis 1990 grâce aux effets conjugués de la fermeture d'industries très polluantes, d'améliorations dans les « brûleurs », une plus grande performance dans les moteurs et une généralisation des pots catalytiques.

Graphique 4.6. | Evolution des émissions de substances acidifiantes en Wallonie

SOURCES : AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT (AWAC) (AVRIL 2013)

NOTES -

- CET INDICATEUR VISE À CARACTÉRISER LA QUANTITÉ GLOBALE DE SUBSTANCES REJETÉES DANS L'ATMOSPHÈRE QUI CONTRIBUENT AUX PHÉNOMÈNES D'ACIDIFICATION DES MILIEUX TERRESTRE, AÉRIEN ET AQUEUX. LES TROIS PRINCIPALES SUBSTANCES ACIDIFIANTES SONT LES OXYDES D'AZOTE (NOx), LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂) ET L'AMMONIAC (NH₃). LES RÉSULTATS SONT EXPRIMÉS EN TONNES ÉQUIVALENT-ACIDE, EN AFFECTANT RESPECTIVEMENT AUX ÉMISSIONS DE SO₂, NOx ET NH₃ LES COEFFICIENTS SUIVANTS, QUI REFLÈTENT LEUR POUVOIR ACIDIFIANT, EXPRIMÉ EN POTENTIEL DE LIBÉRATION D'IONS H⁺ : 0,0313, 0,0217 ET 0,0588.
- LA DIRECTIVE 2001/81/CE (DITE DIRECTIVE NEC - NATIONAL EMISSIONS CEILINGS) FIXE DES PLAFONDS D'ÉMISSIONS POUR CERTAINS POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES DONT LE SO₂, LES NOx ET LE NH₃ POUR CHAQUE ÉTAT MEMBRE. LE PLAFOND POUR L'ENSEMBLE DES ÉMISSIONS DE SUBSTANCES ACIDIFIANTES EN WALLONIE À L'HORIZON 2010 EST FIXÉ À 4 313,5 TONNES AEQ.
- AEQ = UNITÉ ÉQUIVALENT ACIDE.



⁶³ Aeq = unité équivalent acide.

Développement d'un indice d'exposition de la population à la pollution de l'air

Dans le cadre de des travaux de l'IWEPS sur des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), et plus particulièrement ceux visant un droit à un logement décent et à un environnement sain, l'IWEPS a réalisé, avec la collaboration de l'agence wallonne de l'air et du climat (AWAC) et la cellule CELINE⁶⁴, une estimation du degré d'exposition de la population wallonne par commune à la pollution de l'air.

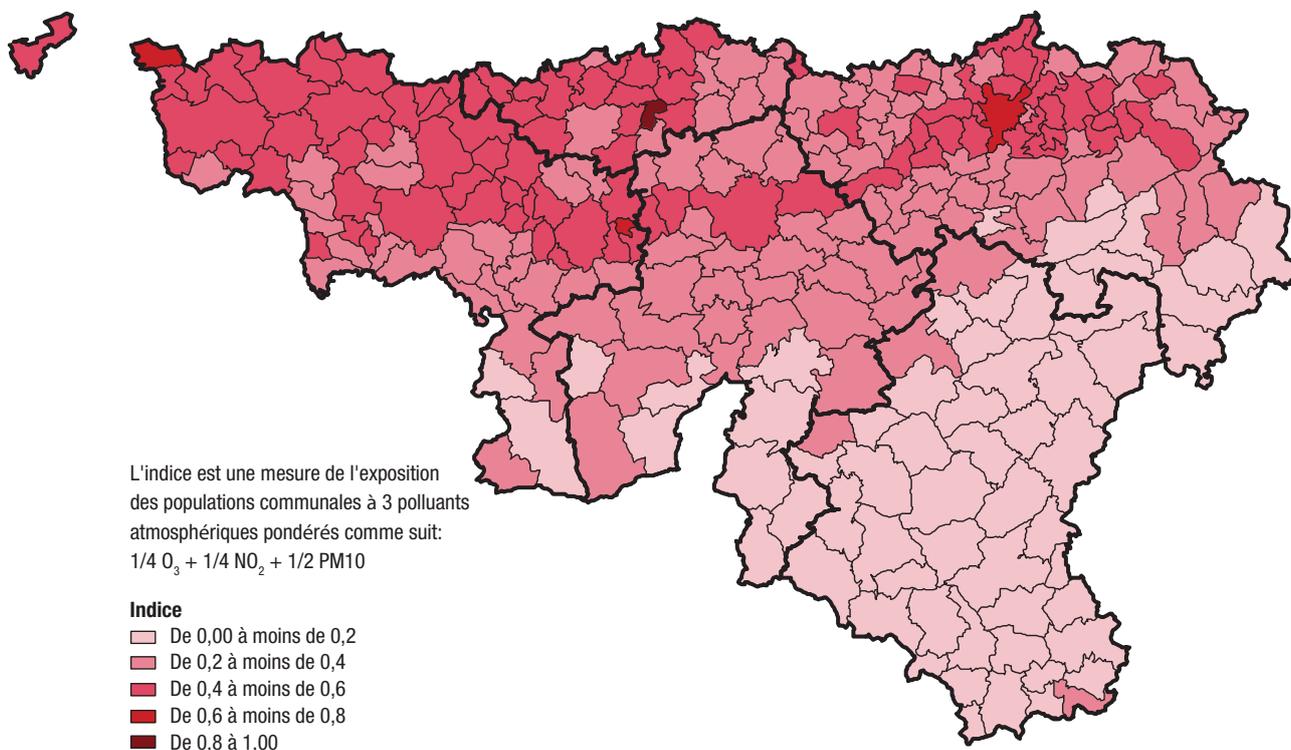
Les polluants pris en compte dans cette estimation sont l'ozone troposphérique (O₃), l'oxyde d'azote et les particules fines. L'ozone troposphérique se forme dans l'air via une série de réactions photochimiques complexes dans lesquelles interviennent des polluants précurseurs comme les oxydes d'azote (NOx) et des composés orga-

niques volatils (COV) ; ces derniers sont issus de l'activité humaine. Quant aux particules fines (cela concerne les particules en suspension classées par leur taille), elles sont également générées par l'activité humaine (production industrielle, transport, chauffage, etc.) et sont d'autant plus nuisibles qu'elles sont fines et tendent à pénétrer plus aisément à l'intérieur des poumons.

La carte ci-dessous présente l'indice développé. Elle n'est pas en soi une carte de pollution de l'air mais doit être lue comme une mesure de l'exposition des populations, à travers leur localisation résidentielle, à la pollution de l'air. En effet, l'indice croise la localisation des populations sur le territoire communale, par le biais de la localisation des logements issue du cadastre (SPF Finances/AGDP) avec la localisation des concentrations de polluants de l'air.

Carte 4.1. | Indice standardisé d'exposition de la population à la pollution de l'air en Wallonie (2011)

SOURCES : AWAC-CELINE, DONNÉES DE 2008 À 2011 ISSUES DU MODÈLE RIO ET SPF FINANCES-AGDP, NOMBRE DE LOGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2011 ; CALCULS IWEPS 2013.



⁶⁴ Cellule Interrégionale de l'Environnement qui informe sur la qualité de l'air ambiant pour les trois régions belges.

La carte montre qu'un plus grand nombre d'habitants sont exposés à des pollutions de l'air sur un axe continu ouest-est formé notamment par les villes wallonnes suivantes : Mons puis le sillon Sambre-et-Meuse, avec notamment les agglomérations de Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Des expositions importantes sont également estimées pour les communes du nord des provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Liège. L'indice est par contre graduellement de plus en plus bas vers le sud de la Région.

4.2.5. Environnement wallon et environnement global

L'étude de l'état de l'environnement wallon est primordiale ; en effet, le maintien de sa bonne qualité est essentiel pour assurer un cadre de vie garantissant le bien-être du plus grand nombre de citoyens wallons et pour préserver le patrimoine naturel dans l'avenir. Il semble cependant aussi important et opportun de dépasser l'échelle du territoire wallon pour avoir une réflexion plus globale sur l'impact de nos modes de production et de consommation. En effet, ces modes entraînent des ponctions de ressources naturelles et des rejets en dehors de la Wallonie. Ces ponctions et rejets peuvent parfois s'avérer très nocifs pour l'environnement là où la ponction et la production ont lieu et avoir un impact également sur l'environnement global de la Terre (rejets de CO₂ par exemple) et donc, de manière différée, sur l'environnement wallon aussi.

Plusieurs indicateurs tentent de mesurer ces effets. C'est le cas par exemple de l'empreinte carbone de la demande finale régionale. Elle mesure les émissions de CO₂ générées, non pas par les entreprises wallonnes dans leurs activités d'exportation, mais par les consommateurs lorsqu'ils achètent des produits. Cette approche permet de prendre en compte le contenu en importation de la consommation des ménages pour mesurer les émissions de CO₂ générées à l'étranger (ou en Flandre et à Bruxelles) par notre consommation régionale. Cette démarche permet d'apprécier l'impact global de la consommation wallonne sur le climat, bien public mondial (Commissariat général au développement durable, 2011).

Ces familles d'indicateurs, liés à la consommation intérieure, sont souvent difficiles à mesurer car les ponctions et rejets ont lieu sur d'autres territoires.

Dans le cadre des propositions de l'IWEPS pour des indicateurs complémentaires au PIB, de nouveaux indicateurs vont être développés sur l'état du capital environnemental et les pressions exercées sur celui-ci. Ces développements seront réalisés dans les prochains mois à l'IWEPS, en collaboration avec les administrations wallonnes et fédérales concernées⁶⁵.

⁶⁵ <http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib>

Pour aller plus loin ...

- Contacts IWEPS pour ce chapitre : Julien Charlier - j.charlier@iweps.be, Julien Juprelle - j.juprelle@iweps.be
- SPW-DGARNE, 2013. Les indicateurs Clés de l'Environnement Wallon 2012, 164 p.
- SPW-DGARNE, 2010. Tableau de bord de l'environnement wallon 2010, 232 p.
- Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), 2011. Diagnostic territorial de la Wallonie 2011, Service Public de Wallonie, 287p.
- Eureau, 2009. Eureau statistics overview on water and wastewater in Europe 2008, 96 p.
- Cellule Interrégionale de l'Environnement <http://www.irceline.be/>
- Agence Wallonne de l'Air et du Climat <http://airclimat.wallonie.be>
- Service fédéral Changements climatiques <http://www.climat.be/>
- Commissariat général au développement durable, 2011. Deux ans après le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelles mesures du bien-être et de la soutenabilité ?, Études & documents numéro spécial - octobre 2011, Contributions du Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
- www.iweps.be, rubrique statistiques et dossier indicateurs complémentaires au PIB (<http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib>)
- IWEPS, 2013, Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, janvier 2013.



Chapitre 5

MACRO-ECONOMIE

5. MACRO-ECONOMIE

Dans cette édition des « Chiffres-Clés de la Wallonie », ce chapitre dédié à l'activité économique propose une lecture des principaux agrégats macroéconomiques publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) jusqu'au niveau géographique le plus fin disponible, soit l'arrondissement. La première section résume les tendances récentes de la croissance économique en Wallonie en lien avec l'évolution de l'emploi. La deuxième section décrit les différences sectorielles. Dans ces deux premières sections, les effets locaux et sectoriels de la crise économique sur l'évolution de l'activité sont mis en évidence. La troisième section s'attache davantage à la comparaison des niveaux d'activité entre arrondissements, en décomposant le PIB par habitant.

5.1. Evolutions générales de l'activité, de l'emploi et de la productivité

5.1.1. Tendances récentes en Wallonie

Le produit intérieur brut (PIB) de la Wallonie rend compte de l'activité économique qui se développe sur le territoire de la Région. Pour 2011, selon la dernière estimation

encore provisoire de l'ICN, le PIB wallon s'élève à 88 milliards d'euros, soit 24% du PIB de la Belgique.

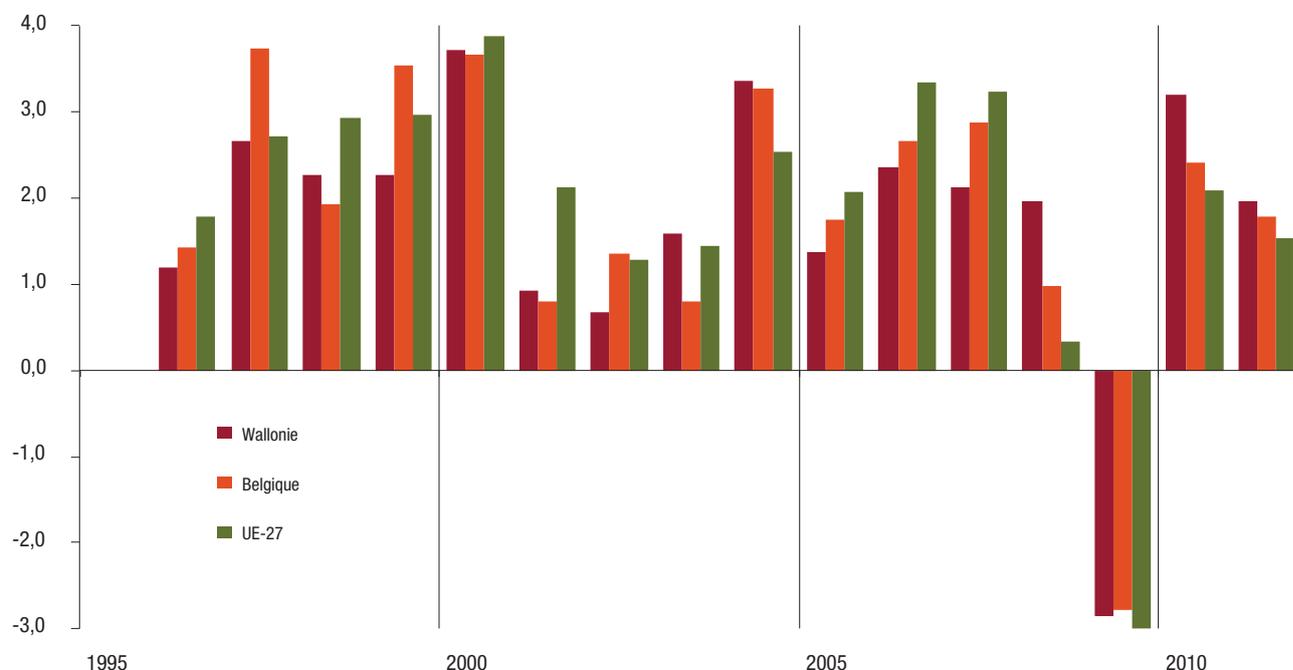
En termes réels, nous estimons que la croissance du PIB wallon s'établit à +2,0% (contre +1,8% dans le pays) en 2011⁶⁶. Il s'agit donc d'un fléchissement de la croissance de l'activité par rapport à 2010. En effet, après une année de récession sévère de 2009, qui faisait suite à la crise financière internationale, le PIB wallon s'est rapidement redressé en 2010, grâce à l'impulsion de l'activité industrielle mais aussi au soutien du secteur tertiaire marchand. Mais alors que la consolidation de la reprise, à mesure que la demande intérieure prenait le relais, était attendue progressivement en 2011 et 2012, la crise économique au sein de la Zone euro a de nouveau ébranlé la confiance des agents et provoqué une nouvelle contraction des échanges internationaux. La détérioration du climat des affaires au second semestre de 2011 dans toute l'Europe s'est également manifestée en Wallonie. Selon nos analyses conjoncturelles⁶⁷, elle devrait prolonger ses effets sur le PIB régional tout au long de 2012 et encore en 2013.

⁶⁶ Le PIB n'est publié qu'à prix courants dans les comptes régionaux de l'ICN, seule la valeur ajoutée totale est officiellement publiée en volume. Celle-ci a progressé en Wallonie de 2,3% en 2011. L'estimation en volume du PIB régional mentionnée ici provient de notre publication *Tendances économiques* de mars 2013. Elle prend les informations de l'ICN comme point de départ mais repose aussi sur nos propres hypothèses de déflateurs des impôts et subventions, de trimestrialisation, de correction saisonnière et d'adaptation aux derniers comptes nationaux parus.

⁶⁷ Cf. IWEPS, *Tendances économiques* de mars 2013.

Graphique 5.1. | Evolution du PIB en volume

SOURCES : ICN, EUROSTAT - CALCULS IWEPS.



Comme le montre le graphique 5.1, le PIB wallon a progressé plus favorablement que le PIB de l'ensemble du pays et que celui de l'Union européenne depuis 2008. Cette évolution comparée contraste avec les années de conjoncture plus favorable qui précèdent, durant lesquelles la croissance s'est certes avérée plus rapide qu'aujourd'hui, mais en retrait relatif en Wallonie par rapport à la Belgique ou à l'Union européenne.

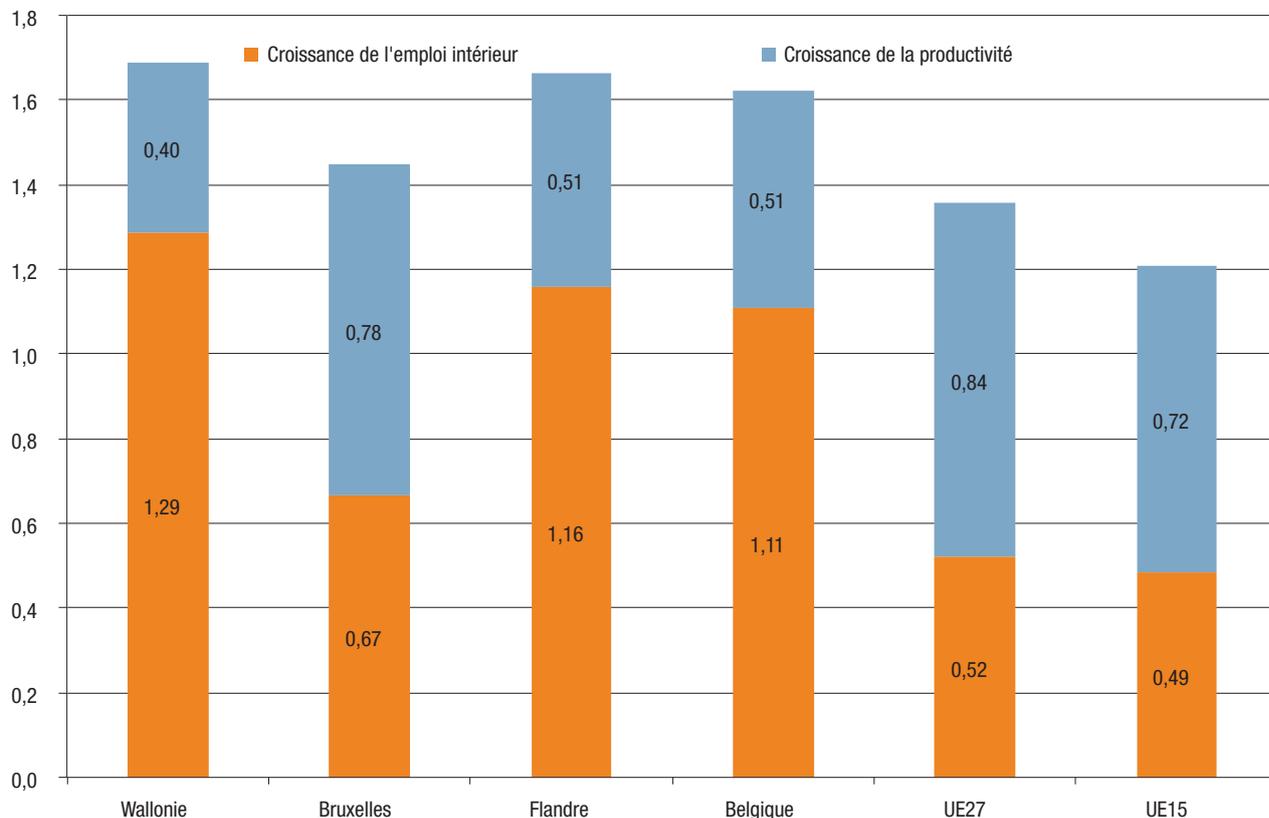
Au total, depuis 2003, la progression du PIB wallon s'établit à 1,7% par an en moyenne, contre 1,6% pour le PIB de la Flandre et 1,4% pour celui de Bruxelles. L'ensemble du pays enregistre de meilleures performances que l'Union européenne (1,3%) dont de nombreux pays-membres ont été nettement plus affectés par la crise en deuxième partie de cette période.

Plus encore que la relative résistance de l'activité belge et wallonne à la crise économique internationale, la

décomposition de celle-ci entre les contributions de l'emploi et de la productivité moyenne se démarque en Belgique et en Wallonie par rapport à la moyenne européenne. (Comme l'indique le graphique 5.2, la croissance de 1,7% entre 2003 et 2011 s'est avérée plus riche en emploi (+1,3% par an) que dans le reste de l'Union européenne). Depuis 2008, le ralentissement économique s'est plutôt porté sur la productivité moyenne alors que l'emploi était relativement préservé, soutenu par diverses mesures temporaires visant le maintien de l'emploi et la réduction du temps de travail. Ce constat vaut plus encore pour la Wallonie que pour la Belgique dans son ensemble, la croissance de l'emploi intérieur belge s'établissant à 1,1% par an pour une croissance du PIB quasi équivalente (1,6%). Le revers d'une telle évolution réside dans l'affaiblissement des gains de productivité qui, sur la même période 2003-2011, a progressé à un rythme de l'ordre de 0,4% en moyenne en Wallonie, contre 0,5% en Belgique et 0,8% dans l'Union européenne des 27.

Graphique 5.2. | Contributions de l'emploi et de la productivité à la croissance du PIB entre 2003 et 2011

SOURCES : ICN, EUROSTAT - CALCULS IWEPS.



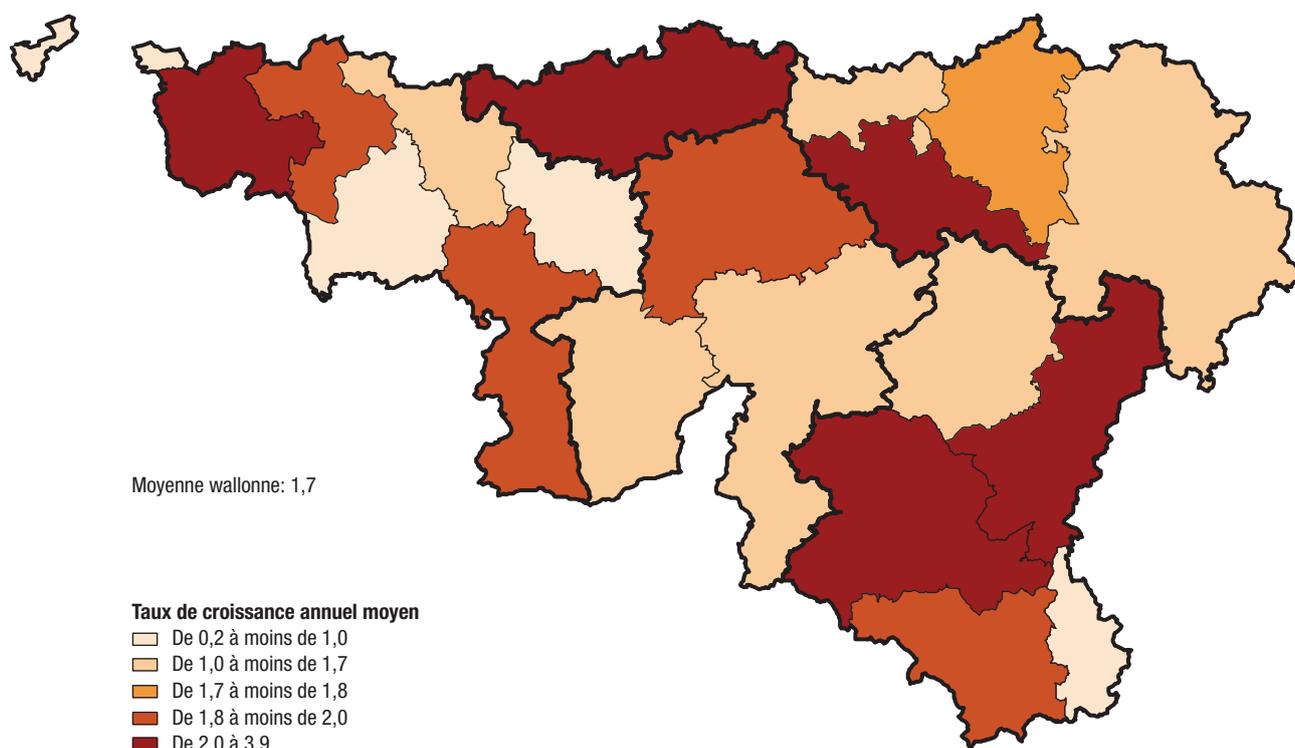
5.1.2. Evolutions locales

Pour l'observation locale des évolutions récente de l'activité économique, nous examinons la valeur ajoutée totale (en volume) par arrondissement publiée par l'ICN. Il s'agit donc du PIB avant ajout des impôts et subventions sur les produits (la TVA par exemple). Le premier constat posé est celui de la concentration de l'activité sur le ter-

ritoire wallon. En effet, la valeur ajoutée y est principalement produite autour des grands pôles d'attraction que sont les villes de Charleroi, Liège et Namur ainsi que dans l'arrondissement de Nivelles, proche de la métropole bruxelloise. À eux quatre, ces arrondissements contribuent pour plus de la moitié (57%) de l'activité économique wallonne.

Carte 5.1. | Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée brute en volume par arrondissement de 2003 à 2011

SOURCES : ICN - CALCULS IWEPS.



A l'échelle régionale, les croissances du PIB et de la valeur ajoutée totale sont globalement très proches, malgré certaines différences d'une année à l'autre (voir tableau 5.1). La croissance de ces deux agrégats s'élève à 1,7% entre 2003 et 2011, période pour laquelle les dernières données sont disponibles. La carte 5.1 montre comment les vingt arrondissements se situent par rapport à cette moyenne et révèle certaines disparités. C'est à Bastogne, à Huy et dans le Brabant wallon que la progression de l'activité intérieure a été la plus élevée, atteignant 3,9% par an en moyenne dans le premier de ces arrondissements. A l'opposé, la croissance la plus faible de l'activité économique est enregistrée dans l'arrondissement d'Arlon (+0,2% par an en moyenne), puis dans les arrondissements hennuyers de Mouscron, Mons, Charleroi et Soignies, qui enregistrent en moyenne une croissance inférieure à 1% durant ces huit années.

Généralement, les derniers arrondissements cités se classent moins bien que les autres tant durant la période précédant la crise économique internationale qu'après sa survenue. Toutefois, l'effet de la crise est nettement plus prononcé à Mouscron et à Charleroi, arrondissements qui enregistrent un recul moyen de leur activité de respectivement -1,2% et -0,8% par an en moyenne depuis 2008. L'arrondissement d'Arlon est également en récession sur cette période, de -0,3% par an. A l'inverse, l'activité économique s'est maintenue à des taux de croissance relativement élevés durant cette période troublée, de façon exceptionnelle dans l'arrondissement de Bastogne (+5,0%) et au-delà de 2,0% par an à Huy et Thuin.

Tableau 5.1. | Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée, de l'emploi et de la productivité

SOURCES : ICN - CALCULS IWEPS.

	Valeur ajoutée brute en volume			Emploi			Productivité		
	2008-2003	2011-2008	2011-2003	2008-2003	2011-2008	2011-2003	2008-2003	2011-2008	2011-2003
Arrondissement de Nivelles	3,6	1,6	2,8	2,9	1,4	2,3	0,7	0,3	0,5
Arrondissement d'Ath	3,0	0,1	1,9	2,0	1,6	1,8	1,0	-1,5	0,1
Arrondissement de Charleroi	1,8	-0,8	0,9	1,6	0,2	1,1	0,3	-1,0	-0,2
Arrondissement de Mons	1,3	-0,2	0,7	1,1	-0,1	0,6	0,2	0,0	0,1
Arrondissement de Mouscron	1,6	-1,2	0,5	0,6	0,6	0,6	1,1	-1,8	0,0
Arrondissement de Soignies	1,6	0,0	1,0	2,1	0,8	1,6	-0,4	-0,8	-0,6
Arrondissement de Thuin	1,7	2,0	1,8	2,2	1,1	1,8	-0,5	0,9	0,0
Arrondissement de Tournai	2,9	1,4	2,3	1,7	0,9	1,4	1,2	0,5	0,9
Arrondissement de Huy	2,7	2,1	2,4	1,4	1,5	1,5	1,2	0,6	1,0
Arrondissement de Liège	2,1	0,9	1,7	1,5	0,5	1,1	0,6	0,4	0,5
Arrondissement de Verviers	1,7	0,3	1,2	0,6	0,3	0,5	1,1	0,1	0,7
Arrondissement de Waremme	1,6	0,7	1,3	1,7	1,4	1,6	-0,1	-0,7	-0,3
Arrondissement d'Arlon	0,5	-0,3	0,2	-0,1	-0,5	-0,2	0,6	0,2	0,5
Arrondissement de Bastogne	3,3	5,0	3,9	2,5	5,5	3,6	0,8	-0,5	0,3
Arrondissement de Marche-en-Famenne	1,9	0,8	1,5	1,8	0,2	1,2	0,1	0,6	0,3
Arrondissement de Neufchâteau	2,8	0,9	2,1	1,5	-0,1	0,9	1,2	1,1	1,2
Arrondissement de Virton	1,9	1,6	1,8	0,7	1,1	0,8	1,2	0,6	1,0
Arrondissement de Dinant	1,8	1,1	1,5	1,2	1,1	1,2	0,6	0,0	0,4
Arrondissement de Namur	2,1	1,4	1,8	1,5	1,9	1,6	0,6	-0,5	0,2
Arrondissement de Philippeville	2,2	0,5	1,6	1,0	0,4	0,8	1,1	0,1	0,8
Région wallonne	2,2	0,8	1,7	1,6	0,8	1,3	0,6	0,0	0,4
Région de Bruxelles-Capitale	2,1	0,4	1,4	0,5	0,9	0,7	1,6	-0,5	0,8
Région flamande	2,5	0,3	1,7	1,6	0,5	1,2	0,9	-0,1	0,5
Belgique	2,3	0,5	1,6	1,4	0,6	1,1	0,9	-0,2	0,5

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'essentiel de la croissance du volume de l'activité wallon depuis 2008 a été soutenu par la contribution de l'emploi (+0,8% par an en moyenne), alors que la productivité stagnait sur la même période (+0,0%). Dans les arrondissements hennuyers (sauf à Thuin) l'évolution de la

productivité moyenne s'est avérée négative. Elle explique l'entière du recul de l'activité, alors que l'emploi continue à y croître légèrement. Dans cette province, ce n'est qu'à Mons que le repli de la productivité s'ajoute à un léger recul de l'emploi. Neufchâteau est également touché par un recul de l'emploi (-0,1% par an), malgré un

volume d'activité qui croît modérément (+0,9%). L'arrondissement le plus durement touché en termes d'emplois durant la période 2008-2011 est celui d'Arlon (-0,5% en moyenne annuelle). Cette baisse y accentue d'ailleurs les pertes d'emplois enregistrées en moyenne depuis 2003 (-0,2%). A l'opposé, on pointera que le dynamisme de l'activité à Bastogne, évoqué plus haut, se traduit aussi en nombre d'emplois, qui augmentent de plus de 5% par an durant ces trois dernières années.

Sur une plus longue période (2003-2011), Charleroi, Soignies et Waremme apparaissent comme les arrondissements où la baisse de la productivité moyenne est la plus forte de Wallonie. Cette diminution va toutefois de pair avec un gain d'emploi dépassant annuellement 1% dans ces arrondissements, soit un taux plus élevé que la moyenne régionale. Il n'empêche, d'autres arrondissements conjuguent depuis 2003 à la fois une croissance plus rapide que la moyenne wallonne de la productivité et de l'emploi : Nivelles notamment, avec des progressions de respectivement 2,3% et +0,5% par an, mais aussi Tournai (+1,4% et +0,9%) et Huy (1,5% et +1,0%). Cette combinaison contribue à faire de ces trois arrondissements ceux où la croissance économique s'est révélée la plus rapide de Wallonie (après Bastogne).

5.2. Tissu sectoriel

Les évolutions récentes décrites ci-avant sont liées à la composition sectorielle au sein de la Wallonie. Si les comptes régionaux permettent une analyse croisée des arrondissements et des branches d'activité, nous limitons essentiellement l'analyse qui suit aux provinces, afin de profiter d'un détail sectoriel plus fin tout en conservant une lisibilité pertinente.

A l'image de ce que nous observions déjà dans nos éditions précédentes, l'activité économique wallonne enregistre une spécialisation dans les services d'enseignement, de santé, dans les activités immobilières (services de logement des ménages inclus), l'administration publique et, plus légèrement, dans la construction, si l'on ne retient que les plus grandes branches d'activité. Plusieurs niches de spécialisation industrielle se dessinent

également dans l'industrie pharmaceutique d'abord, dans la fabrication de produits minéraux (verre, pierres, ciments, etc.) ensuite, ainsi que dans la métallurgie. Ces spécialisations sont mises en évidence au départ du rapport entre la part régionale de la valeur ajoutée d'une branche d'activité dans le total de la valeur ajoutée régionale et cette même part mesurée au niveau national. S'il dépasse l'unité, un tel indice signifie une représentation relativement plus forte de la Région dans la branche d'activité considérée.

Pour la présente édition, ces indices ont été calculés pour les provinces sur les valeurs ajoutées brutes à prix courants de l'année 2011 disponibles selon 38 branches d'activité. Le tableau 5.2 retient les dix premières branches qui dépassent un pour cent de l'activité provinciale ou régionale tout en affichant une surreprésentation par rapport à la moyenne du pays. Il en ressort que les spécialités régionales ne sont pas uniformément réparties sur le territoire.

D'emblée, la situation du Brabant wallon apparaît assez particulière car cette province compte peu de branches surreprésentées. Six branches enregistrent un indice supérieur à l'unité et une seule figure dans l'industrie : la production pharmaceutique, qui affiche un degré de spécialisation très prononcé. C'est donc le lieu privilégié où ce type de production se déroule en Belgique, et en Wallonie. En outre, contrairement aux autres provinces wallonnes, le Brabant wallon enregistre une spécialisation dans plusieurs branches de services aux entreprises, à l'instar de ce que l'on observe plutôt dans la Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, à l'inverse des autres provinces wallonnes, on n'y note pas de spécialisation dans les services d'administration publique.

Tableau 5.2. | Dix principales spécialités sectorielles par province en 2011

SOURCES : ICN - CALCULS IWEPS.

Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Wallonie
Industrie pharmaceutique 16,89	Fabrication de machines et équipements n.c.a. 1,93	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements 1,97	Agriculture, sylviculture et pêche 3,29	Agriculture, sylviculture et pêche 1,94	Industrie pharmaceutique 2,88
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques 1,35	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques 1,62	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné 1,50	Travail du bois, industrie du papier et imprimerie 3,14	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution 1,88	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques 1,37
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques 1,12	Activités pour la santé humaine 1,44	Activités pour la santé humaine 1,50	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques 1,85	Administration publique 1,73	Activités pour la santé humaine 1,31
Activités informatiques et services d'information 1,11	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement 1,41	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution 1,34	Hébergement et restauration 1,59	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques 1,69	Enseignement 1,31
Enseignement 1,07	Enseignement 1,35	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques 1,34	Administration publique 1,58	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement 1,47	Activités immobilières 1,23
Activités immobilières 1,00	Activités immobilières 1,32	Enseignement 1,29	Enseignement 1,55	Enseignement 1,43	Administration publique 1,21
	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements 1,30	Activités immobilières 1,22	Construction 1,54	Activités pour la santé humaine 1,38	Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement 1,18
	Administration publique 1,19	Construction 1,21	Activités immobilières 1,47	Autres activités de services 1,21	Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements 1,17
	Industrie chimique 1,10	Administration publique 1,19	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution 1,41	Activités immobilières 1,20	Fabrication de machines et équipements n.c.a. 1,06
	Construction 1,01	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac 1,17	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac 1,25	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné 1,20	Construction 1,05

Les activités liées à la santé humaine proviennent essentiellement des provinces du Hainaut, de Liège et de Namur, alors que celles liées à l'action sociale se concentrent davantage à Namur et dans le Hainaut. Toutes les provinces wallonnes, mais dans une moindre mesure le Brabant wallon, sont spécialisées dans l'enseignement. Le constat est également valable pour les branches liées aux services immobiliers. Les administrations publiques occupent un poids relativement plus important dans les provinces du Luxembourg et de Namur. Quant à la légère spécialisation wallonne dans la construction, elle est essentiellement le fait de la province du Luxembourg.

Dans l'industrie, à côté de la spécialité brabançonne dans la pharmacie, on remarquera que la spécialisation régionale dans la fabrication de produits non métalliques (minéraux, ...) est essentiellement due aux provinces de Luxembourg, du Hainaut et de Namur alors que la spécialisation dans la métallurgie provient, sans surprise, de Liège, et dans une moindre mesure du Hainaut.

Signalons encore que l'activité économique de la Province du Luxembourg se démarque de la structure sectorielle des autres provinces, plus urbaines, enregistrant plusieurs niches de spécialisation assez marquées, dont l'agriculture, la fabrication de denrées alimentaires, le travail du bois ou l'Horeca. Quant à la Province de Namur, qui accueille le siège des institutions régionales, elle présente logiquement la spécialisation la plus marquée dans l'enseignement et les administrations publiques (qui représentent 23 % de la valeur ajoutée namuroise). Enfin, la production d'énergie apparaît comme une spécialité liégeoise, tandis que la fabrication d'équipements et de machines est davantage hennuyère.

Ces spécialisations sectorielles procurent à la valeur ajoutée des cinq provinces wallonnes une sensibilité diffé-

rente aux tendances qui marquent l'industrie européenne dans un contexte de crise économique qui, en Belgique, a jusqu'à présent davantage épargné les secteurs non marchands ou plus abrités de la concurrence internationale.

Ainsi, à l'exception d'un regain assez prononcé de la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur pharmaceutique en 2010, l'industrie wallonne a vu son recul relatif s'accroître durant les années récentes. La répartition géographique de l'industrie wallonne s'en trouve d'ailleurs assez nettement modifiée, comme le montre le graphique 5.3. On y observe que les deux provinces traditionnellement qualifiées d'industrielles en Wallonie, Liège et le Hainaut, voient aujourd'hui leur part dans l'activité industrielle wallonne se réduire au profit de l'industrie pharmaceutique localisée dans le Brabant wallon. En 2011, avec plus de 3 milliards d'euros sur l'année, cette dernière province comptait pour 28% de la valeur ajoutée manufacturière wallonne, soit pratiquement autant que l'industrie liégeoise. De 38% du total régional encore en 2003, la part du Hainaut s'élève, huit ans plus tard à 32%. La part des provinces de Namur et du Luxembourg est aussi en léger recul.

Autrement dit, si aujourd'hui, l'industrie manufacturière (la section C de la nomenclature NACE 2008) occupe une place de 15,1% dans le total de la valeur ajoutée wallonne, elle représente plus d'un quart de la valeur ajoutée dans le Brabant wallon (26,3%), ce qui fait de cette dernière province celle dont l'activité économique est la plus dépendante de l'industrie manufacturière de la Région. Liège et le Hainaut affichent en effet une proportion inférieure à 15%, le Luxembourg un peu moins de 11% et Namur près de 8%.

Graphique 5.3. | Répartition provinciale de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière wallonne

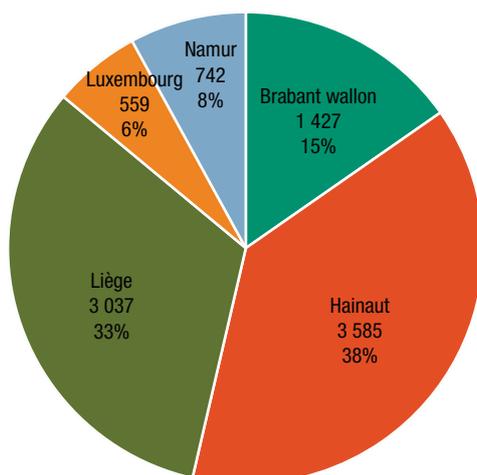
SOURCES : ICN - CALCULS IWEPS.

NOTES –

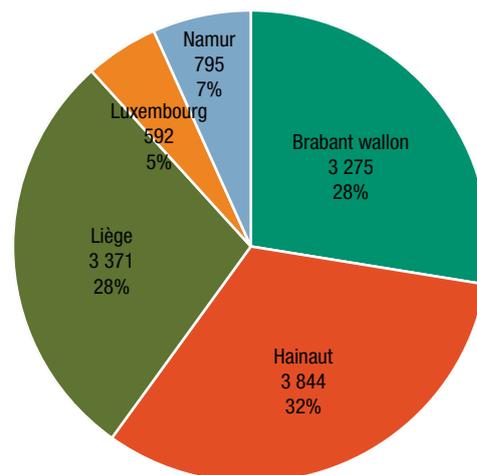
- L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EST LA SOMME DES BRANCHES CA À CM DE LA VENTILATION À 38 BRANCHES D'ACTIVITÉ SELON LA NACE 2008.

- LES CHIFFRES ABSOLUS SONT EXPRIMÉS EN MILLIONS D'EUROS.

2003



2011



La progression rapide de l'industrie pharmaceutique dans le Brabant wallon a d'abord renforcé l'apport positif de l'industrie à la croissance économique wallonne durant la période 2003-2008. Ensuite, depuis 2008, accompagnée d'une croissance modérée mais positive de l'industrie liégeoise (en ce compris l'énergie), elle a permis de

limiter le recul de l'activité économique wallonne). C'est un des enseignements que l'on peut tirer du tableau 5.3 qui propose une synthèse des évolutions sectorielles par province sous la forme de contributions à la croissance wallonne.

Tableau 5.3. | Contributions à la valeur ajoutée wallonne par province et par branche d'activité

SOURCES : ICN - CALCULS IWEPS.

NOTE : LA CONTRIBUTION EST CALCULÉE COMME LA PART DANS L'ACCROISSEMENT DE LA VALEUR AJOUTÉE ENTRE LE DÉBUT ET LA FIN DE LA PÉRIODE SOUS REVUE.

	Agriculture, sylviculture et pêche	Extraction, industrie, énergie et eau et gestion de déchets	Construction	Commerce, transports, hébergement et restauration	Information et communication	Services financiers	Activités immobilières	Services aux entreprises	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	Culture, sport, loisirs et autres services	Total
Part de la valeur ajoutée en 2008											
Brabant wallon	0,1	3,5	0,6	2,8	0,9	0,4	1,5	2,1	2,8	0,2	14,9
Hainaut	0,3	6,8	1,9	6,2	0,8	0,9	4,2	3,2	9,2	0,6	34,1
Liège	0,2	5,9	2,2	5,5	0,7	1,0	3,6	3,1	8,3	0,7	31,1
Luxembourg	0,2	1,1	0,6	1,2	0,1	0,1	1,0	0,6	2,0	0,1	7,0
Namur	0,2	1,8	0,8	2,3	0,3	0,4	1,5	1,2	4,1	0,3	12,9
Wallonie	0,9	19,2	6,2	18,0	2,7	2,8	11,8	10,1	26,3	2,0	100,0
Contribution à la croissance régionale 2003-2008											
Brabant wallon	-0,1	6,1	0,8	2,8	1,6	0,5	1,5	2,9	2,7	0,2	19,0
Hainaut	-0,4	4,3	2,4	5,3	1,7	0,3	3,8	4,2	8,7	0,8	30,9
Liège	-0,2	3,9	4,0	4,2	0,9	0,8	3,7	4,1	8,6	1,0	30,9
Luxembourg	-0,2	0,8	1,0	0,8	0,1	0,1	1,3	0,6	1,8	0,1	6,4
Namur	-0,1	2,0	1,2	1,6	0,2	0,2	1,4	1,7	4,1	0,5	12,7
Wallonie	-1,0	17,1	9,4	14,6	4,5	1,9	11,6	13,5	25,8	2,5	100,0
Contribution à la croissance régionale 2008-2011											
Brabant wallon	0,1	16,1	-0,2	-0,3	1,7	3,7	0,1	1,0	4,0	0,1	26,3
Hainaut	0,8	-7,1	1,5	3,6	1,3	3,3	0,2	1,5	17,0	0,3	22,2
Liège	0,3	2,7	1,3	4,3	0,8	2,8	1,2	-0,1	14,6	-0,4	27,6
Luxembourg	0,0	-0,7	0,9	1,5	0,3	0,1	0,6	0,5	4,6	0,1	7,8
Namur	0,4	-0,8	0,9	2,9	0,5	1,1	0,3	1,6	8,9	0,2	16,0
Wallonie	1,6	10,3	4,3	11,9	4,6	11,0	2,4	4,5	49,0	0,4	100,0

La première partie du tableau fait le point sur la localisation (par province) et la décomposition sectorielle (en dix branches) de l'activité productive en Wallonie pour l'année qui précède l'apparition de la récession économique. En 2008, la valeur ajoutée brute wallonne s'élevait à 73,3 milliards d'euros. Cette répartition confirme la prédominance des provinces du Hainaut et de Liège qui représentent près de deux tiers de la valeur ajoutée wallonne. Les services essentiellement non marchands d'administration publique, d'enseignement, de santé et d'action sociale y occupent le poids le plus important et comptent pour 17,5% de la valeur ajoutée régionale (8 à 9% dans chacune de ces provinces). Toutes provinces confondues, ces services atteignent 26% de la valeur ajoutée wallonne, ce qui en fait le principal regroupement sectoriel wallon. Les activités les plus importantes en

Wallonie sont ensuite, avec des parts de l'ordre de 6%, celles de l'industrie (incluant l'extraction et l'énergie) et du commerce, transport et Horeca, dans le Hainaut puis à Liège. Viennent ensuite les activités immobilières (y compris les services de logement offerts par les ménages) et les services aux entreprises dans ces deux provinces, ainsi que l'industrie du Brabant wallon. Toutes ces activités « locales » représentent chacune une part d'environ 3 à 4% du total wallon. Notons, à l'opposé, le faible poids que représente le secteur primaire qui se répartit équitablement entre les provinces mais n'atteint pas 1% du total wallon en 2008.

Les deux parties suivantes du tableau renseignent sur la part qu'occupent cette fois les provinces dans l'accroissement cumulé de valeur ajoutée en Wallonie entre 2003

et 2008 d'une part (soit +15,5 milliards d'euros), et entre 2008 et 2011 d'autre part (+5,6 milliards).

La comparaison entre les contributions à la croissance de 2003 à 2008 et les parts pour une année précise montre que les principales branches/provinces ont aussi le plus compté dans la croissance régionale avant l'apparition de la crise financière. Certaines tendances sectorielles à la baisse se distinguent néanmoins, telles que le recul progressif de l'agriculture sur tout le territoire régional, du commerce des transports et de l'Horeca (sauf dans le Brabant wallon), de l'industrie dans les provinces du Hainaut et de Liège. A l'opposé, les services aux entreprises ou la construction figurent parmi les branches les plus porteuses dans l'économie wallonne avant 2008, en particulier dans les provinces du Hainaut et de Liège. Avec une contribution de 6% à la croissance wallonne de ces cinq années, l'industrie du Brabant wallon émergeait déjà parmi les activités les plus contributrices.

Depuis 2008, cette dernière tendance s'est accentuée : l'industrie brabançonne, essentiellement pharmaceutique, qui représente 3% de l'économie wallonne en 2008, compte pour près de 16% de sa croissance entre 2008 et 2011, en raison notamment d'une augmentation exceptionnelle en 2010. Paradoxalement, depuis l'apparition de la crise d'origine financière, les services financiers ont également tiré leur épingle du jeu. Plus logiquement enfin, les activités non marchandes liées à la santé, l'action sociale et l'enseignement ont contribué pour près de la moitié de la valeur ajoutée, amortissant ainsi les effets de la crise économique.

A contrario, les activités industrielles ont fortement souffert ces dernières années. Cela s'observe dans leur apport, négatif, à la croissance wallonne. Il est particulièrement marqué dans la province du Hainaut. En outre, les trois principales branches marchandes du secteur des services (commerce-transport-Horeca, immobilier, services aux entreprises) ont perdu de l'importance. Si, en 2008, elles représentaient près de 40% de l'activité économique en Wallonie, leur contribution à la croissance n'a été que de la moitié. C'est aussi le cas de la construction, en particulier à Liège et dans le Hainaut.

5.3. Le PIB par habitant et sa décomposition

Souvent rapporté au nombre d'habitants, le PIB donne une indication du niveau de vie général et permet des comparaisons avec d'autres régions et pays. En Wallonie, ce PIB par tête s'élevait en 2011 à 25 000 euros. Ce niveau est inférieur (de 26%) à la moyenne du pays, fortement influencée par le PIB par tête bruxellois, dont le niveau équivaut à près de deux fois la moyenne nationale. Pour la comparaison avec d'autres pays, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat, au sein de l'Union européenne. En 2011, comme l'indique le tableau 5.4, le PIB par tête wallon atteignait 22 200 unités en standards de pouvoir d'achat européens, soit 12% de moins que la moyenne des 27 pays de l'Union. Parmi les 97 régions européennes (NUTS1)⁶⁸ de taille comparable, la Wallonie se classait ainsi à la 56^{ème} position.

⁶⁸ Nomenclature d'unités territoriales statistiques, classification européenne basée sur la taille de la population et le découpage administratif qui est destinée à faciliter la comparaison entre espaces géographiques au sein de l'Union.

Tableau 5.4. | PIB par habitant - en standards de pouvoir d'achat (SPA) en 2011

SOURCES : EUROSTAT - CALCULS IWEPS.

	EUR (SPA)	Indices (Belgique = 100)	Croissance annuelle moyenne 2000-2011(en %)
Wallonie	22 200	74,2	2,3
Bruxelles	55 200	184,6	1,1
Flandre	29 700	99,3	2,0
Belgique	29 900	100,0	2,0
UE-15	27 600	92,3	2,1
UE-27	25 100	83,9	2,6

Depuis les années 2000, la croissance du PIB par tête dans l'Europe des 27 est plus rapide qu'en Europe des 15 et plus encore qu'en Wallonie. Ces tendances reflètent le rattrapage progressif de l'Est de l'Union. Néanmoins, entre 2008 et 2011, le PIB wallon a moins subi les effets de la crise financière que celui de la moyenne de l'Union. Relativement à la moyenne européenne, le PIB par habitant de la Wallonie s'est donc redressé.

Utilisé comme indicateur du niveau de vie général de la population, le PIB par habitant comporte cependant un défaut lorsqu'on le calcule à un niveau géographique fin. Il rapporte en effet une activité localisée dans la région à une population qui y réside, certes, mais qui ne puise pas uniquement ses revenus au sein de cette région. Par le

jeu des navettes quotidiennes, notamment, les ménages wallons bénéficient de revenus dits « primaires » (cf. chapitre 6) provenant d'une activité réalisée en dehors des frontières de la Wallonie, en particulier à Bruxelles ou au Grand-Duché de Luxembourg. Dès lors, a fortiori au niveau des arrondissements, est-il préférable d'interpréter le PIB par tête comme une mesure de la concentration d'activités.

En combinant cet indicateur à d'autres données démographiques (cf. chapitre 1) et d'emploi (cf. chapitre 8), nous proposons une décomposition du PIB par habitant en quatre facteurs qui permet d'éclairer les différences observées entre arrondissements.

On peut représenter la décomposition du PIB par habitant comme suit :

$$\begin{aligned}
 & \frac{\text{PIB}}{\text{Population}} \\
 = & \frac{\text{PIB}}{\text{emploi intérieur}} \times \frac{\text{emploi intérieur}}{\text{pop. active occupée}} \times \frac{\text{pop. active occupée}}{\text{pop. en âge de travailler}} \times \frac{\text{pop. en âge de travailler}}{\text{population}} \\
 = & \text{productivité} \times \text{degré d'autonomie de l'emploi} \times \text{taux d'emploi} \times \text{taux de support potentiel}
 \end{aligned}$$

De droite à gauche, l'équation ci-dessus se prête à l'interprétation suivante : la valeur du PIB par habitant d'un espace dépend d'abord de la proportion de la population résidente qui est en âge de travailler et, donc, susceptible de soutenir une production de biens ou de services (taux de support potentiel). Elle dépend ensuite de la part de cette population qui est effectivement engagée dans un

processus de production, c'est-à-dire celle qui détient un emploi (taux d'emploi). Elle dépend encore de la mesure dans laquelle l'offre d'emploi dans l'espace en question dépasse ou retient ces résidents ayant un emploi (degré d'autonomie d'emploi). Enfin, elle est fonction du niveau moyen de valeur ajoutée de la production intérieure par emploi local, soit la productivité.

Tableau 5.5. | Décomposition du PIB par habitant par arrondissement en 2010

SOURCES : ICN - CALCULS IWEPS.

Arrondissement / Région	EUR		Indices Belgique = 100			
	PIB par habitant	PIB par habitant	Productivité par tête	Degré d'autonomie	Taux d'emploi	Taux de support potentiel
Nivelles	31 976	109,7	116,7	94,4	99,6	100,0
Ath	15 828	54,3	79,2	69,1	99,7	99,5
Charleroi	21 401	73,4	85,8	104,3	82,0	100,1
Mons	18 053	61,9	83,3	88,5	83,2	101,0
Mouscron	21 993	75,4	78,2	108,5	91,6	97,1
Soignies	16 926	58,1	81,1	78,2	91,4	100,2
Thuin	12 931	44,4	73,8	65,7	91,5	100,0
Tournai	22 789	78,2	83,4	97,9	95,6	100,1
Huy	20 075	68,9	95,2	72,2	99,2	101,0
Liège	23 807	81,7	88,6	105,5	87,2	100,1
Verviers	19 822	68,0	81,5	86,2	97,0	99,7
Waremmes	13 319	45,7	79,9	54,4	104,3	100,8
Arlon	20 457	70,2	86,1	81,1	99,4	101,1
Bastogne	20 105	69,0	76,1	85,9	105,6	99,9
Marche-en-Famenne	21 983	75,4	81,2	92,4	100,6	99,9
Neufchâteau	20 958	71,9	79,4	89,0	103,4	98,4
Virton	14 352	49,2	85,2	60,4	97,6	98,0
Dinant	16 453	56,4	74,6	77,6	98,7	98,8
Namur	23 977	82,2	89,1	93,4	97,8	101,1
Philippeville	13 757	47,2	77,4	65,2	93,2	100,3
Wallonie	21 518	73,8	88,3	90,0	92,7	100,1
Bruxelles	54 689	187,6	125,1	186,2	79,0	102,0
Flandre	28 932	99,2	98,8	93,5	107,9	99,6
Belgique	29 153	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de l'année 2010, dernière année pour laquelle des données définitives des quatre composantes sont disponibles, le PIB wallon par habitant se montait à 21 518 euros par habitant contre 29 153 euros pour la Belgique dans son entièreté, cela équivaut à un écart de 26 % par rapport à la moyenne nationale. Le déficit wallon, en comparaison de la Belgique, s'explique à la fois par un écart de productivité de l'ordre de 12%, par le fait que la Wallonie retient insuffisamment ses travailleurs (10% d'entre eux travaillent en dehors des frontières

régionales) et par un taux d'emploi inférieur à la moyenne belge de 7% (soit un taux de 56,7 % contre 61,2 % pour la Belgique). La part de la population d'âge actif dans la population wallonne n'a pas d'effet sur l'écart de PIB par tête.

À l'opposé, Bruxelles présente un PIB par habitant supérieur de 88% à la moyenne nationale et un des plus élevés d'Europe. La capitale bénéficie surtout de l'attraction qu'elle exerce sur de nombreux travailleurs des régions voisines et de la haute valeur ajoutée de sa production.

Elle peut aussi compter sur une population d'âge actif légèrement plus importante, qui ne compense cependant pas le taux d'emploi nettement plus faible. Quant à la Flandre, son PIB par habitant est plus soutenu par le taux d'emploi (qui dépasse de 8% la moyenne du pays) que dans les autres régions.

Au niveau des arrondissements wallons, on constate que l'arrondissement de Nivelles dépasse, avec un PIB par habitant de près de 32 000 euros, tous les autres et est le seul au-dessus de la moyenne belge (de 10%). Cette situation est soutenue par une productivité également plus forte que la moyenne nationale, mais aussi par un degré d'autonomie et un taux d'emploi proches de la moyenne belge. La productivité moyenne est généralement nettement plus faible ailleurs dans la Région. Le reste de la Wallonie n'en est pas pour autant uniforme : les niveaux de PIB par tête varient et l'on décèle des degrés d'attraction de l'emploi et des taux d'occupation de la population assez différents.

Avec Thuin, dont la valeur du PIB par habitant est la plus faible (12 900 euros), les arrondissements de Philippeville, Virton et Waremme enregistrent un niveau inférieur à 50% de la moyenne belge et même à moins de deux tiers de la valeur wallonne. Il s'agit aussi des arrondissements de la Wallonie les moins « autonomes » en termes d'emploi. Proportionnellement, leurs résidents quittent donc davantage leur arrondissement pour exercer leur activité productive. Néanmoins, la situation de ces quatre arrondissements n'est pas équivalente : si Philippeville et Thuin conjuguent un taux d'emploi, une attractivité et une productivité plus faibles, Virton et Waremme peuvent compter sur un taux d'emploi relativement élevé pour la région, de sorte que leur PIB par tête est surtout affecté par l'insuffisance de l'emploi intérieur par rapport à la

population résidente occupée. En termes de niveau de vie de leurs habitants, leur position est clairement plus favorable (cf. chapitre 6).

Inversement, les arrondissements dans lesquels se situent les plus grandes villes de Wallonie présentent un degré d'autonomie d'emploi relativement plus élevé que la moyenne régionale (Liège, Charleroi, ainsi que, dans une moindre mesure, Tournai et Namur). Cela favorise leur PIB par habitant qui figure parmi les plus hauts de la région, d'autant plus que cette attractivité va généralement de pair avec une productivité plus élevée que la moyenne régionale. Attirant les travailleurs en provenance de leur périphérie, ces arrondissements bénéficient vraisemblablement d'effets d'agglomération et concentrent une activité économique à plus haute valeur ajoutée. Bien que l'arrondissement de Mouscron enregistre aussi un degré d'autonomie supérieur à la moyenne du pays, attirant des résidents de Flandre et de France, on remarque que la productivité moyenne y demeure plus faible et que le PIB par tête est handicapé par un taux d'emploi et une structure d'âge de la population relativement moins favorables. Signalons inversement que l'arrondissement de Huy, sans concentrer l'emploi, affiche un taux de productivité relativement haut, lié aux activités de production énergétique, qui soutient son PIB par tête.

Enfin, en Wallonie, certains arrondissements ont un taux d'emploi supérieur à la moyenne nationale, il s'agit des arrondissements de Bastogne, Marche-en-Famenne, Neufchâteau et Waremme. À l'opposé, Charleroi enregistre un taux de 18% inférieur au taux belge. Liège et les autres arrondissements hennuyers (sauf Ath) affichent également un taux d'emploi sensiblement inférieur à la moyenne wallonne (voir aussi le chapitre 8 relatif à l'emploi).

Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS pour ce chapitre : Frédéric Caruso - f.caruso@iweps.be
- Sur les évolutions récentes de l'économie wallonne et les prévisions: IWEPS(2013), Tendances économiques, n°44. Pour des perspectives de moyen terme (à 5 ans) : BFP, IBSA, IWEPS, SVR (2013), Perspectives économiques régionales 2013-2018, juin.
- Dans les données de la comptabilité régionale : ICN (2013), Comptes régionaux 2003-2011.



Chapitre 6

REVENUS

ET CONDITIONS DE VIE

6. REVENUS ET CONDITIONS DE VIE

Ce chapitre dresse un court portrait statistique des revenus et de certaines conditions de vie en Wallonie. La présentation des principales données monétaires fait l'objet d'une première section dans laquelle sont évoquées les évolutions moyennes, mais aussi les questions de répartition des ressources financières des ménages. Ensuite, au travers d'indicateurs non monétaires, la section suivante identifie certaines difficultés, manques ou privations, dans différents domaines des conditions de vie. Comme dans l'ensemble de cette édition des *Chiffres-Clés*, lorsque la disponibilité statistique le permet, nous tentons d'apporter un éclairage local à nos observations.

6.1. Revenus des ménages

Dans cette section, nous donnons d'abord un aperçu des chiffres qui reflètent les conditions de vie moyennes en Wallonie durant ces dernières années. Cette situation générale masque néanmoins une certaine diversité. La dispersion des situations financières, en différents endroits de la Wallonie d'abord et en fonction de la catégorie de revenus ensuite, fait l'objet des deuxième et troisième points. D'un côté de cette distribution, le risque de pauvreté monétaire est ensuite analysé en quatrième lieu.

6.1.1. Tendances générales en Wallonie

Composition et évolution générales des revenus

Le produit intérieur brut par habitant, décrit au chapitre 5, est parfois utilisé comme une mesure générale du niveau de vie. Cependant, la production de valeur ajoutée sur un territoire n'est pas nécessairement le fait des habitants qui y résident⁶⁹. Dès lors, si l'on s'intéresse à la situation des ménages, particulièrement à une échelle aussi fine que l'arrondissement ou même au niveau de la région, il est préférable d'examiner leurs revenus dits « primaires », soit les revenus que les ménages tirent de leur participation à l'activité économique dans l'espace où ils résident ou ailleurs.

Ces revenus sont composés de la rémunération des salariés et des revenus des indépendants, auxquels s'ajoutent les revenus de la location d'immeubles (loyers effectifs ou imputés aux propriétaires occupants) et les revenus mobiliers (différence entre revenus de placements et intérêts d'emprunts). En Wallonie, pour 2010, l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) estime qu'ils s'élèvent à 70,8 milliards d'euros, ou 20 200 euros par an par habitant. C'est un peu moins qu'à Bruxelles (21 200 EUR) et surtout qu'en Flandre (24 900 EUR).

Pour la comparaison internationale, il est préférable de tenir compte de la différence de prix d'un même panier de consommation entre pays en exprimant ces revenus en standards européens de pouvoir d'achat (SPA). De la sorte, les revenus primaires par habitant s'élèvent à 18 100 unités en 2010. Au 30^{ème} rang de la centaine de régions européennes de taille comparable (même niveau NUTS 1), ce montant moyen en Wallonie est proche de celui observé en Ecosse, au Danemark ou dans l'Est des Pays-Bas. Il est 7% plus élevé que la moyenne européenne mais demeure éloigné de près de 50% des niveaux atteints dans des régions-métropoles telles que Londres, Hambourg ou l'Île de France.

Conséquence de la récession économique, les revenus primaires moyens des ménages wallons ont reculé de 1,4% en 2009, avant de se redresser lentement en 2010 de 1,3%. Sur l'ensemble de la période 2000-2010, les revenus primaires moyens ont progressé en Wallonie de 2,4% par an. Il s'agit d'un rythme équivalent à celui observé en Flandre (2,3%). En revanche, à Bruxelles, où l'évolution démographique est plus rapide, les revenus primaires par tête ont crû plus lentement (1,4%).

⁶⁹ Par ailleurs, une part du PIB constitue un revenu pour d'autres agents, en particulier pour les entreprises sous la forme d'un excédent d'exploitation. Même pour un pays, le PIB par habitant surestime donc généralement le revenu moyen des ménages.

Tableau 6.1. | Revenus primaires et revenu disponible des ménages par habitant – en standard de pouvoir d'achat en 2010

SOURCE : EUROSTAT - CALCULS IWEPS

	Revenus primaires par habitant		Revenu disponible par habitant	
	En euros (SPA)	Indices Belgique = 100	En euros (SPA)	Indices Belgique = 100
Wallonie	18 154	87,6	15 179	91,3
Bruxelles	19 098	92,2	15 628	94
Flandre	22 421	108,2	17 590	105,8
Belgique	20 716	100	16 621	100
UE-27	16 761	80,9	15 051	90,6

Pour passer des revenus primaires au revenu « poche », ou disponible, des ménages, il faut encore tenir compte des transferts courants, c'est-à-dire des versements entre les ménages, d'une part, et, principalement, l'Etat d'autre part. Après transferts, le revenu dont les ménages disposent pour consommer ou épargner, se réduit à 15 200 unités (toujours en SPA, ou 16 900 EUR). En effet, les transferts nets sont globalement négatifs car les impôts et cotisations sociales que versent les ménages dominent les diverses prestations sociales qu'ils reçoivent. Or, le poids de ces transferts est plus important en Belgique qu'en moyenne dans l'Union. En conséquence, la moyenne wallonne du revenu disponible dépasse la moyenne européenne (15 000 SPA) dans une mesure moindre (0,8%) que celle des revenus primaires.

En termes d'évolution, depuis 2000, la croissance du revenu disponible wallon a atteint un rythme annuel moyen de 2,4%, proche de celui observé en Flandre (2,5%) mais, de nouveau, plus élevé qu'à Bruxelles (1,8%).

Globalement, sur l'ensemble de la décennie 2000, les revenus avant (primaires) et après transferts (disponibles) ont progressé à vitesse identique en Wallonie. Dans les

deux autres régions du pays, le revenu disponible a, en revanche, crû plus rapidement que les revenus primaires. Nous pouvons quand même constater en Wallonie l'effet stabilisateur de revenu qu'a procuré le système des transferts courants⁷⁰. En effet, c'est généralement lors des années de conjoncture régionale plus faible (2001, 2003 et plus nettement encore 2009) que la croissance du revenu disponible dépasse celle des revenus primaires.

En outre, le système d'impôts et de prestations génère une redistribution des revenus entre personnes. Celle-ci a pour conséquence de réduire quelque peu les écarts de revenus moyens entre zones géographiques. Nous le verrons en détail plus loin, cette réduction des écarts est déjà observable entre les trois régions du pays. Ainsi, en 2010, alors que les revenus primaires des Wallons se situaient 12,8% sous la moyenne nationale, leur revenu disponible n'était plus inférieur à la moyenne belge que de 9,2%.

En Wallonie, comme l'illustre le tableau 6.2, la structure du revenu et l'évolution de ses composantes diffèrent quelque peu de la moyenne du pays.

⁷⁰ Il s'agit de transfert de revenus sans contrepartie tels que les impôts sur le revenu, les prestations et cotisations sociales et autres transferts divers.

Tableau 6.2. | Structure des revenus des ménages

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) - CALCULS IWEPS

	En pourcentage du total des revenus primaires de l'année 2010				Taux de croissance annuel moyen 2000-2010			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation et revenu mixte	12,2	13,2	13,3	13	0,3	0,2	0,8	0,6
Rémunération des salariés	76,7	74,4	74,1	74,9	3,2	2,3	3	3
Revenus de la propriété	11	12,4	12,6	12,1	-0,2	-1,5	0,3	0
Solde des revenus primaires	100	100	100	100	2,4	1,4	2,3	2,2
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	32,3	27,2	25,8	27,7	3,5	2,2	4	3,7
Autres transferts courants	-0,4	-0,8	-0,5	-0,5	-	-	-	-
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	-18,6	-16,2	-18,2	-18,1	2,4	0,6	2,2	2,1
Cotisations sociales	-29,7	-28,3	-28,7	-28,9	3,4	2,3	3,4	3,3
Revenu disponible	83,6	81,8	78,5	80,2	2,4	1,8	2,5	2,4
Solde des revenus primaires en euros par habitant	20 161	21 209	24 900	23 007	-	-	-	-

Entre 2000 et 2010, le poste des rémunérations des salariés a ainsi évolué légèrement plus rapidement qu'en moyenne dans le pays (3,2% sur la base des prix courants), ce qui peut être mis en relation avec l'évolution relativement plus favorable du marché du travail ces dernières années. Corollairement, impôts et cotisations sociales ont crû davantage. Les prestations sociales ont augmenté légèrement moins vite (3,5%), mais elles continuent à représenter une part plus importante au sein du revenu moyen du Wallon (32,3%). En outre, les revenus des wallons comportent proportionnellement plus de salaires que dans les autres régions. A l'opposé, les revenus du capital, immobilier (l'excédent d'exploitation) ou mobilier (revenus dits de la propriété) et les revenus des indépendants (revenu mixte), occupent une place moins importante⁷¹. Ce sont aussi les composantes qui ont progressé le moins rapidement.

Prix, pouvoir d'achat et consommation

L'évolution nominale du revenu disponible des ménages (+2,4%, cf. tableau 6.2) ne suffit pas à rendre compte de la progression des conditions de vie matérielle moyennes en Wallonie. En effet, l'augmentation des prix des biens et services consommés grève le pouvoir d'achat. Il est donc important de comparer l'évolution du revenu disponible avec l'évolution de l'indice national des prix à la consommation. Entre 2000 et 2010, ces prix ont augmenté de 2,0% par an, passant par plusieurs phases d'accélération, d'abord en 2005 (+2,8%), puis nettement en 2008 (+4,5%). L'évolution du revenu disponible réel par habitant en Wallonie peut donc être estimée à 0,5% par an durant cette décennie et n'a été positive qu'en 2001, 2006 et 2007, puis en 2009 (sous l'effet stabilisateur des transferts évoqué avant et du reflux des prix).

⁷¹ Dans la comptabilité nationale, le revenu de l'indépendant est considéré comme mixte, car il représente à la fois une rémunération de son travail et une rémunération de son capital. Par ailleurs, il est présenté de façon indissociée du reste de l'excédent d'exploitation des ménages, qui représente la valeur ajoutée des services de logement offerts par les ménages.

De plus, l'inflation est susceptible d'être ressentie plus ou moins fortement par différents ménages car, d'une part, l'évolution des prix n'est pas homogène entre les divers biens et services et, d'autre part, la composition du panier de consommation d'un ménage peut s'écarter de celle du panier de référence de l'indice national.

Ainsi, au départ des données de l'indice des prix du SPF Economie, détaillées pour les années 2006 et suivantes, on peut observer que l'inflation a été la plus marquée

pour les achats liés au logement. De façon cumulée entre 2004 et 2012, leur prix s'est accru de 39%, contre 21% pour l'indice général. Outre le prix du tabac (+36% sur la même période), les prix des achats liés à l'Horeca (+26%) et aux transports (+24%) ont également connu une croissance plus rapide que la moyenne. La croissance des prix des produits énergétiques en 2008 et en 2011 a notamment contribué à ces évolutions, poussant à la hausse les prix du chauffage et du carburant automobile (tableau 6.3).

Tableau 6.3. Evolution des prix à la consommation

SOURCE : SPF ECONOMIE, PRIX À LA CONSOMMATION PONDÉRÉS PAR LE POIDS DES DÉPENSES SELON L'ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES DE 2005 - CALCULS IWEPS

NOTE -
- EBM 2005 : ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES DE 2005.

	Taux de croissance annuel moyen (inflation)						Indice (2004 = 100)
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2012
Produits alimentaires et boissons	3,6	5,8	1,1	1,5	2,4	3,0	123,7
Tabac	10,3	4,5	2,5	3,5	1,4	3,6	135,9
Articles d'habillement, chaussures, etc.	0,6	1,0	1,2	0,7	1,1	1,2	106,7
Logement, eau, électricité, gaz, etc.	1,4	11,8	-3,9	3,5	8,2	3,8	139,3
Ameublement, équipement et entretien ménager	2,1	2,4	2,4	1,5	1,3	2,0	113,8
Dépenses de santé	-0,1	-1,1	0,7	-1,0	0,1	0,3	103,6
Transports	0,9	3,9	-3,2	5,0	5,7	2,6	124,0
Communications	-3,0	-2,9	-0,5	-2,2	0,3	2,2	89,4
Loisirs et culture	0,9	1,4	2,0	1,4	1,3	3,0	110,8
Enseignement	2,3	1,9	2,4	3,2	0,4	2,4	119,4
Hôtels, cafés et restaurants	2,7	4,0	3,5	2,2	2,6	2,7	126,0
Autres biens et services	3,6	2,6	2,8	1,5	3,1	4,3	125,0
Indice des prix à la consommation - Belgique	1,8	4,5	0,0	2,2	3,5	2,8	121,0
Prix du panier de consommation de l'EBM 2005 - Belgique	2,0	4,4	0,0	2,3	3,7	2,9	122,0
Prix du panier de consommation de l'EBM 2005 - Wallonie	2,0	4,8	-0,3	2,4	4,0	2,9	122,8
Prix du panier de consommation de l'EBM 2005 - Wallonie - Décile 1	2,0	5,2	-0,4	2,2	4,0	2,9	123,3
Prix du panier de consommation de l'EBM 2005 - Wallonie - Décile 5	2,0	4,7	-0,3	2,2	4,0	2,9	122,5
Prix du panier de consommation de l'EBM 2005 - Wallonie - Décile 10	1,9	4,8	-0,4	2,6	4,2	3,0	123,4

Ces épisodes d'inflation plus prononcée affectent diversement les ménages en fonction de leurs choix de consommation. Or, l'enquête sur le budget des ménages du SPF Economie nous apprend que si les ménages wallons ont, en moyenne, une répartition de la consommation proche de la moyenne belge pour les grandes catégories de consommation, l'observation de rubriques plus précises laisse apparaître certaines spécificités. Ainsi, si les dépenses liées à l'habitation n'occupent qu'une part légèrement plus importante des achats en Wallonie, c'est clairement en raison d'un plus grand poids des charges d'eau, d'électricité et de chauffage, alors que le poids des loyers est en revanche plus faible. De même, en ce qui concerne le transport, le poids des dépenses liées à l'usage d'un véhicule dépasse la moyenne nationale, à l'inverse des dépenses en achat de véhicule ou en services de transport. Au sein des services, l'Horeca et les voyages occupent une place moindre dans le budget du ménage wallon, alors que les assurances pèsent davantage.

Finalement, au départ des indices nationaux de prix détaillés et d'un panier de consommation moyen wallon, tous deux décrits aux paragraphes précédents, il est possible de donner un ordre de grandeur de l'inflation ressentie en moyenne en Wallonie⁷² durant ces dernières années. Elle atteindrait 2,6% par an depuis 2007. Par rapport à 2004, il s'agirait d'une hausse cumulée des prix de 22,8%, soit légèrement plus que le résultat du même exercice effectué au départ des données belges de l'enquête (+22,0%) (et non des pondérations officielles de l'indice, qui donne 21,0%). Plutôt qu'une différence dans la tendance générale, c'est la sensibilité wallonne aux récents pics d'inflation qui nous semble ressortir de ce calcul. En 2008 et en 2011, la hausse des prix de l'énergie a en effet porté l'inflation « ressentie » en Wallonie au-delà de 4% (tableau 6.3).

En réalité, plus que la région de domicile, c'est le niveau de revenu des ménages qui semble donner lieu à des différences de consommation et, donc, de perceptions de l'inflation. Selon notre calcul, la hausse des prix en 2008 a proportionnellement davantage affecté les ménages du premier décile, qui ont subi une inflation du prix de leur

panier de consommation de 5,2%. La forte augmentation intervenue à nouveau en 2011 a quant à elle relativement plus touché les ménages du décile aux revenus les plus élevés (+4,2%). Il semble donc que les ménages situés aux extrêmes de la distribution des revenus aient davantage ressenti les récentes vagues d'inflation. Le recul des prix qui s'en est suivi est aussi plus marqué pour ces déciles, mais tendanciellement, les prix auxquels ils sont confrontés évoluent plus rapidement que la moyenne régionale, et, comme nous l'avons vu, que la moyenne nationale. Ainsi pour le premier décile, on peut estimer l'inflation cumulée depuis 2004 à 23,3%.

Ces différences sont liées au panier de consommation (graphique 6.1). Sur la base de la dernière enquête disponible sur le budget des ménages qui porte sur l'année 2010, on observe que l'augmentation des revenus va de pair avec un moindre poids des dépenses d'alimentation (passant de 19 à 14 % entre le premier et le dernier décile) et de logement (39% à 20%), mais aussi avec plus de dépenses de transports/communications (11 à 18%) et d'autres biens et services (13 à 23%). Ce constat apparaît stable dans le temps au vu des enquêtes disponibles depuis 1999. On perçoit peu de changement de la structure de consommation sur la décennie. Les évolutions, plutôt lentes, montrent globalement que, quel que soit le niveau de son revenu, le Wallon a dépensé en 2010 proportionnellement moins qu'il y a 10 ans pour son alimentation (15% contre 17%), son habitation (26% au lieu de 28%) et ses transports (16% contre 17%). En ce qui concerne l'habitation, la légère tendance à la baisse traduit deux évolutions différentes : les loyers voient leur poids baisser, alors que les charges sont à la hausse. Pour le transport, alors que la part de l'achat de véhicules régresse, les dépenses liées à leur usage progressent lentement. Quant aux postes qui gagnent en importance, ils figurent principalement en « loisirs et culture », en « meubles et appareils ménagers » et, surtout, en « autres biens et services » (19% contre 16% en 2000). Parmi ces derniers, ressort la hausse des « services financiers et d'assurances » et, pour les déciles centraux, les voyages touristiques et l'Horeca (mais uniquement les voyages touristiques pour les déciles les plus élevés).

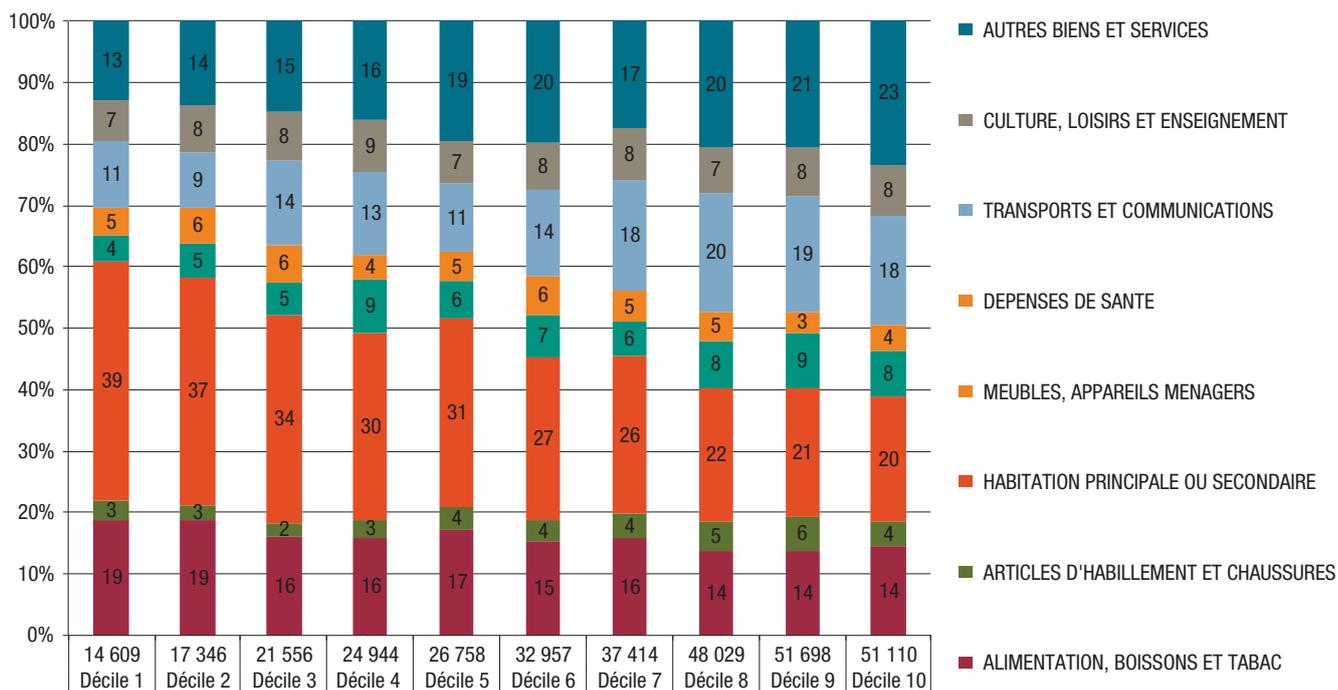
⁷² Il ne s'agit pas pour autant d'un « indice des prix wallon ». En effet, l'indice calculé ici tient uniquement compte de la composition du panier de biens des ménages wallons, mais le prix de chaque produit demeure national. On peut estimer qu'en Belgique, territoire relativement restreint, les prix sont relativement homogènes, mais cela reste une hypothèse.

Graphique 6.1. | Composition des dépenses des ménages par décile de revenu standardisé

SOURCE : SPF ECONOMIE – DGSIE (ENQUÊTE SUR LE BUDGET DES MÉNAGES, 2010) - CALCULS IWEPS

NOTE –

- LE REVENU STANDARDISÉ EST LE REVENU PAR UNITÉ DE CONSOMMATION MODIFIÉE (UCM) ET LA DÉPENSE STANDARDISÉE LA DÉPENSE PAR UNITÉ DE CONSOMMATION MODIFIÉE. L'UCM EST UNE ÉCHELLE D'ÉQUIVALENCE APPLIQUÉE POUR ADAPTER LES DÉPENSES DE CONSOMMATION EN FONCTION DE LA TAILLE ET DE LA COMPOSITION DU MÉNAGE AFIN DE TENIR COMPTE DES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE. UN COEFFICIENT DE 1 EST ATTRIBUÉ AU PREMIER ADULTE, DE 0,5 AUX AUTRES PERSONNES DE QUATORZE ANS ET PLUS ET DE 0,3 AUX ENFANTS DE MOINS DE QUATORZE ANS (ÉCHELLE MODIFIÉE DE L'OCDE).



6.1.2. Répartition géographique des revenus

Les données de prix et d'enquête ne nous permettent pas de répliquer l'analyse ci-dessus à un niveau plus local. Néanmoins, les différences de consommation, évoquées ci-avant, sont fonction du niveau de revenus dont la distribution n'est, elle-même, pas homogène sur le territoire de la Wallonie. La structure géographique des revenus, primaires et disponibles, peut être appréhendée au départ des données de la comptabilité nationale jusqu'au niveau de l'arrondissement, tandis qu'au niveau communal, il faut se limiter aux statistiques fiscales, moins complètes.

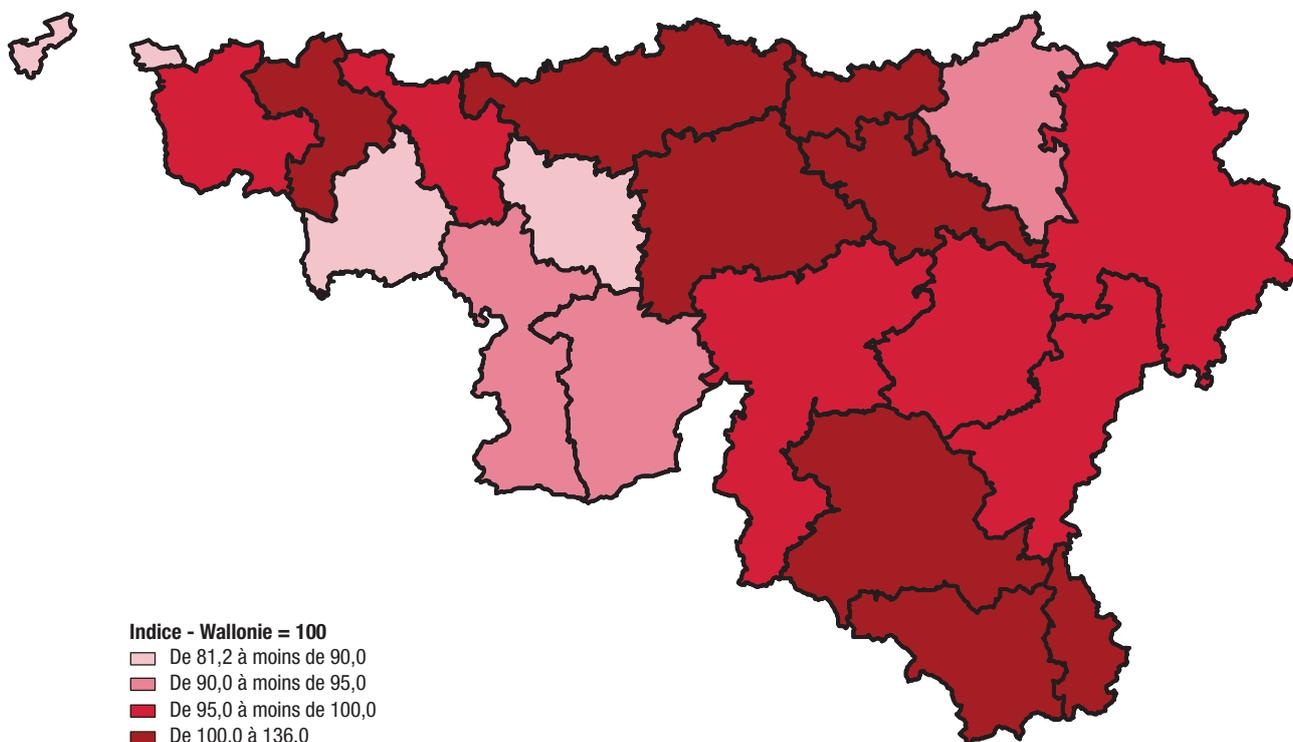
Les niveaux de revenus en 2010 au sein de la Wallonie

En valeur absolue, les soldes des revenus primaires par habitant s'échelonnent au sein de la Wallonie entre 16 400 euros dans l'arrondissement de Charleroi (19 % sous la moyenne régionale) et 27 400 euros dans l'arrondissement de Nivelles (36 % au-dessus de la moyenne).

Comme c'était le cas en comparant les régions entre elles, les différences infrarégionales en Wallonie sont également moins prononcées en termes de soldes des revenus primaires que de PIB par habitant. Toutefois, alors que l'ordre des trois régions n'était pas modifié en passant du PIB par habitant aux revenus primaires, la hiérarchie entre arrondissements wallons change, elle. En effet, plusieurs arrondissements concentrent relativement peu d'activités en comparaison des revenus que leurs résidents tirent d'une activités exercée en dehors du territoire de l'arrondissement. Les revenus primaires par habitant de certains de ces arrondissements peuvent même nettement dépasser la moyenne régionale. C'est notamment le cas d'arrondissements tels que Waremme (24 700 euros), Virton (21 200 euros) ou encore Ath (20 800 euros), arrondissements figurant parmi ceux présentant un faible degré d'autonomie d'emploi (chapitre 5).

Carte 6.1. | Solde des revenus primaires par habitant en 2010 par arrondissement (indice Wallonie = 100)

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN)- CALCULS IWEPS



Le passage au revenu disponible s'effectue en tenant compte des transferts au bénéfice des ménages (prestations sociales en espèces) ou à leur charge (impôts et cotisations sociales). A quelques nuances près, la hiérarchie entre les arrondissements (et leur cartographie) reste assez proche de celle relative aux revenus primaires. Néanmoins, les transferts permettent une redistribution des revenus entre personnes, réduisant encore les écarts observés entre arrondissements. En Wallonie, les revenus disponibles moyens par arrondissement s'étendent de 15 600 euros à Charleroi (8% sous la moyenne régionale) à 20 600 euros à Nivelles (22% au-dessus de la moyenne). Comme pour les revenus primaires, les valeurs les plus élevées se trouvent dans des arrondissements qui bénéficient de la proximité de Bruxelles, d'autres grandes villes ou du Luxembourg comme source d'emploi de leurs résidents.

La composition des revenus des ménages connaît d'importantes variations spatiales au sein de la Wallonie. En 2010, la rémunération des salariés est, partout, la principale composante des revenus primaires. Néanmoins,

cette part varie fortement d'un arrondissement à un autre, atteignant 83% du total des revenus primaires dans les arrondissements frontaliers d'Arlon et de Virton, mais ne dépassant pas 73% à Neufchâteau, où les revenus de la propriété sont plus présents (15%), ou à Nivelles, où l'excédent d'exploitation et les revenus des indépendants occupent une place plus importante (15%).

Le revenu disponible est logiquement inférieur au solde des revenus primaires. Mais, le système des transferts, au bénéfice (prestations sociales) ou à la charge des ménages (cotisations sociales et impôts), redistribue les revenus. Reflet de la progressivité du système, les arrondissements aux revenus primaires les plus élevés voient leur revenu disponible moyen davantage diminuer. Ainsi, exprimé en proportion des revenus primaires, le revenu disponible des ménages s'élève à 75 % dans les arrondissements d'Arlon et de Nivelles, à moins de 80% à Waremme, Namur, Huy ou Virton, mais il est proche des 90% dans les arrondissements hennuyers, atteignant même 95 % à Charleroi.

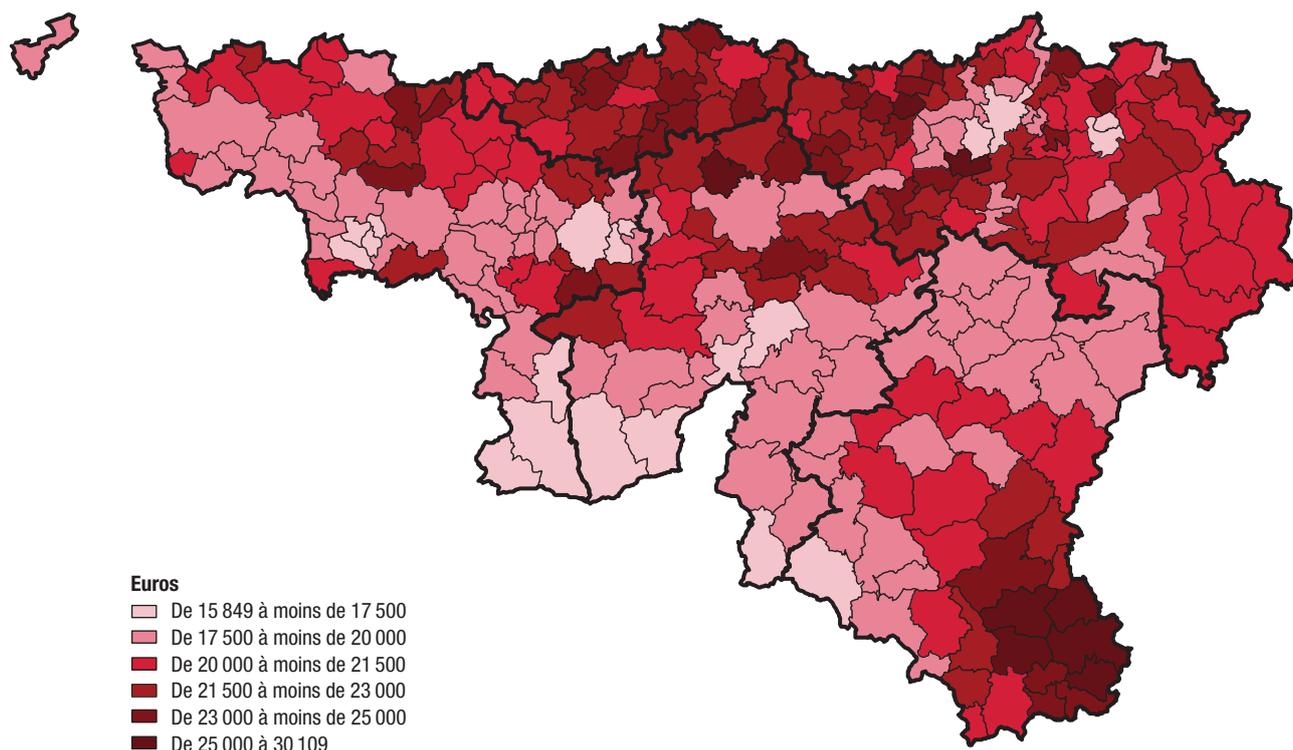
Remarquons que, compte tenu de leur situation frontalière, les transferts jouent en réalité un moindre rôle sur le revenu « poche » des arlonnais et virtonnais, qu'ailleurs en Wallonie : ils versent relativement moins d'impôts (11% de leurs revenus primaires) et perçoivent moins de prestations (18% en moyenne). Les proportions de prestations sociales les plus élevées se concentrent dans le Hainaut, à Charleroi, Mons, Mouscron et Thuin, ainsi que dans l'arrondissement de Liège (38% en moyenne pour ces cinq arrondissements). Quant à la part des impôts, elle varie moins que les autres composantes, pesant légèrement plus dans des arrondissements tels que Nivelles, Liège, Huy ou Namur (pratiquement 20%).

Bien qu'étant moins complètes, les statistiques sur les déclarations fiscales⁷³ permettent d'enrichir les observations issues des comptes régionaux de l'ICN d'informations concernant la distribution des revenus, par commune (ou par classe de revenus, cf. section suivante). Etablie sur la base de données individuelles, cette source permet également de calculer la médiane des revenus,

moins sensible aux valeurs extrêmes de la distribution que la moyenne. Le revenu total net imposable médian par déclaration fiscale était en 2010 de 19 500 euros. Par commune de Wallonie, ce revenu moyen va de 15 800 EUR à Colfontaine à 30 100 EUR à Attert. En plus d'Attert, le sud-est de la province de Luxembourg, de par sa proximité du Grand-Duché de Luxembourg, rassemble plusieurs communes (Messancy, Etalle, Arlon, Habay) dont le revenu médian dépasse 25 000 EUR en 2010. Le revenu médian dans l'arrondissement d'Arlon est même le plus élevé de tous les arrondissements du pays. L'observation de la carte 6.2 nous confirme que les revenus les plus hauts se situent ensuite dans le Brabant wallon, mais elle permet aussi de préciser que cette zone de revenus élevés déborde sur les voisins directs, soit l'est de la province de Hainaut et l'ouest de la province de Liège. Le sillon industriel wallon constitue quant à lui, une véritable rupture dans la distribution spatiale des revenus. Quant au sud des provinces du Hainaut et de Namur, il constitue une autre zone aux revenus faibles.

Carte 6.2. | Revenu par déclaration médian (revenus 2010, déclarations non-nulles de 2011)

SOURCE : SPF ECONOMIE, DGSIE, DÉCLARATIONS FISCALES À L'IPP, REVENUS 2010, DÉCLARATIONS 2011- CALCULS IWEPS



⁷³ Les données sur le revenu imposable sont en moyenne 15% inférieures à celles concernant le revenu disponible (mesuré dans les comptes officiels).

L'évolution des revenus au sein de la Wallonie

Si les ménages du Brabant wallon présentent les revenus, primaires et disponibles, les plus élevés de Wallonie selon l'ICN, cet avantage s'est légèrement amenuisé ces dernières années. Durant les années 2000 à 2010, c'est dans les arrondissements de la province de Luxembourg, puis de Namur, que les revenus ont crû le plus rapidement, atteignant une moyenne de 3,7% à Neufchâteau pour le revenu primaire. Généralement, la progression plus rapide des revenus primaires va de pair avec la progression du revenu disponible, également plus rapide dans ces arrondissements durant la dernière décennie.

Le tableau 6.4 permet de le constater. Par rapport au taux de croissance annuel moyen wallon des revenus primaires, les arrondissements luxembourgeois, namurois ainsi que les arrondissements de Huy, Waremme, Thuin, Tournai et Ath, se situent au-dessus. Quand le revenu disponible par habitant est pris en considération, il s'agit des mêmes arrondissements sans Arlon et Namur, mais avec Mouscron. Dans l'arrondissement de Nivelles, l'évolution du revenu disponible s'est avérée la plus lente : 2,0% par an en termes nominaux, soit vraisemblablement une perte graduelle de pouvoir d'achat en termes réels.

Tableau 6.4. | Evolution des revenus primaires et disponibles moyens par arrondissement

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN)- CALCULS IWEPS

Taux de croissance annuel moyen (en %)	2000 - 2010		2008 - 2010	
	Solde des revenus primaires par habitant	Revenu disponible par habitant	Solde des revenus primaires par habitant	Revenu disponible par habitant
Nivelles	2,0	2,0	0,0	0,5
Ath	2,7	2,5	0,3	0,6
Charleroi	2,0	2,4	-0,6	1,1
Mons	2,3	2,3	0,0	0,7
Mouscron	2,0	2,5	-1,5	0,0
Soignies	2,2	2,2	-0,4	0,5
Thuin	2,6	2,7	-0,2	0,7
Tournai	2,5	2,6	0,3	0,9
Huy	3,0	2,8	0,5	1,1
Liège	2,0	2,3	-0,6	0,5
Verviers	2,2	2,4	-0,5	0,4
Waremme	3,1	2,9	1,4	1,7
Arlon	3,4	2,3	-0,4	1,0
Bastogne	3,5	3,0	0,8	1,5
Marche-en-Famenne	2,9	2,7	0,2	0,6
Neufchâteau	3,7	3,6	3,1	4,4
Virton	3,3	2,7	-0,4	0,1
Dinant	3,0	2,9	0,5	1,2
Namur	2,4	2,4	0,1	0,4
Philippeville	2,5	2,4	-0,2	0,3
Région wallonne	2,4	2,4	-0,1	0,7

Les années les plus récentes disponibles, de 2008 à 2010, sont marquées par l'apparition de la crise économique internationale. Celle-ci a surtout eu pour effet de réduire le niveau de variation annuelle mais a également modifié la place de certains arrondissements vis-à-vis de la moyenne wallonne. Le solde des revenus primaires par habitant a continué à augmenter, faiblement, pour la moitié des arrondissements, alors qu'il régressait pour l'autre moitié. En termes de revenu disponible, après transferts donc, l'évolution nominale demeure néanmoins positive dans l'ensemble des arrondissements wallons et dépasse, dans chacun d'eux, l'évolution des revenus primaires. Remarquons que les arrondissements de Waremme et de Neufchâteau ont maintenu des hausses assez importantes de leurs revenus primaires, respectivement 1,4% et 3,1%. Dans le même temps, Mouscron a vu les revenus primaires moyens de ses habitants diminuer de 1,5 % suite à la récession, baisse qu'a compensée le système de redistribution (en particulier les prestations sociales en espèces) puisque l'évolution du revenu disponible s'y révèle nulle.

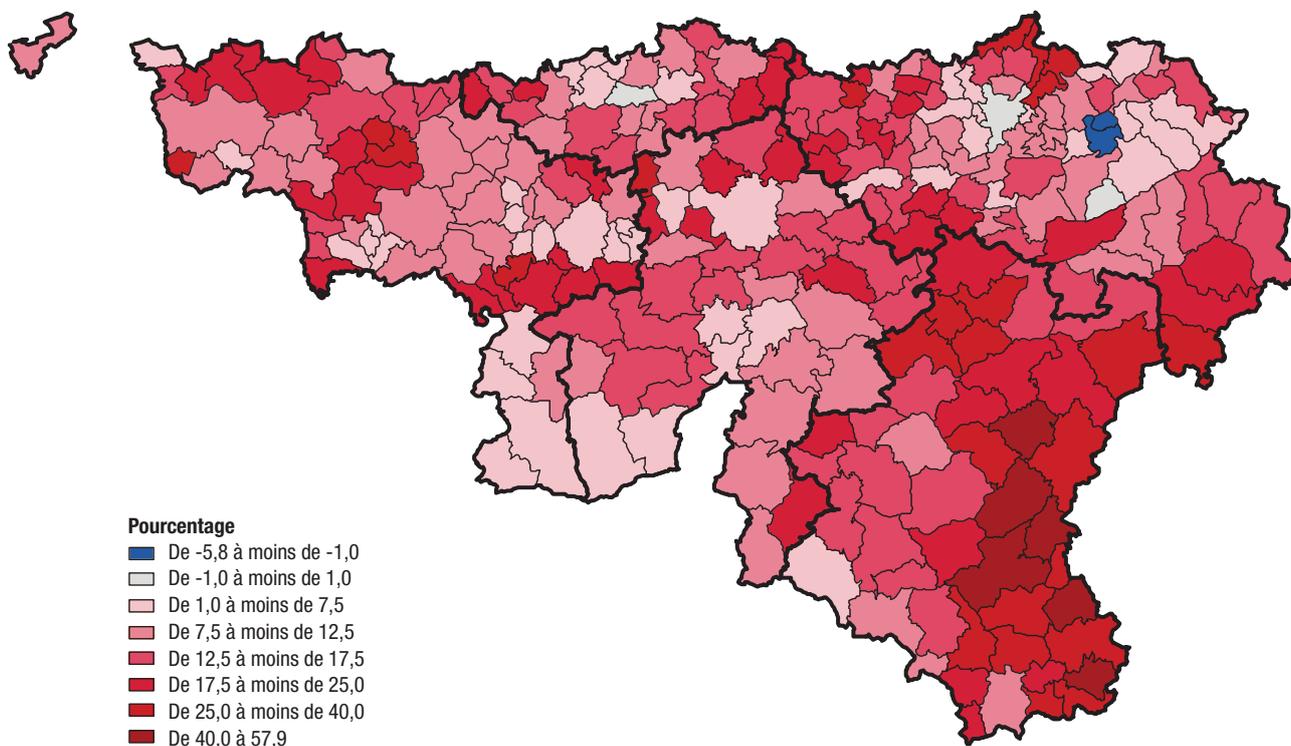
Toutes les évolutions temporelles évoquées ci-dessus peuvent être analysées par composante des revenus. Mais l'amplitude des variations, par arrondissement, par composante et sous-période, est assez conséquente. Son analyse détaillée n'a pas sa place ici. C'est pourquoi nous bornons notre commentaire à quelques observations marquantes. Ainsi, premièrement, en ce qui concerne les revenus primaires, l'évolution en moyenne plus rapide entre 2000 et 2010 dans la province du Luxembourg s'explique à la fois par la plus forte hausse des rémunérations (jusqu'à 6% à Bastogne) et par celle du binôme excédent d'exploitation/revenu mixte et/ou des revenus de la propriété (plus de 4% à Neufchâteau). C'est l'inverse dans le Hainaut (sauf à Mouscron) et dans l'arrondissement de Liège. Deuxièmement, en ce qui

concerne les transferts, nous retiendrons que leur plus grande composante, soit les prestations sociales en espèces, a le moins augmenté dans les arrondissements de Charleroi et de Mons (3,5 et 3,6 %) et le plus dans ceux de Marche-en-Famenne et Verviers (4,8 %) durant la décennie. Enfin, troisièmement, durant la période de crise de 2008-2010, le relatif maintien des salaires par rapport aux autres composantes des revenus primaires (excédents d'exploitation, revenus des indépendants et revenus de la propriété) est généralisé à l'ensemble des arrondissements. Les principaux transferts constitués des prestations sociales connaissent, eux une augmentation entre 2008 et 2010 qui s'étend de 3,8 % par an à Tournai à 5,9 % à Mouscron.

Enfin, à nouveau, au départ des déclarations fiscales à l'impôt des personnes physiques (IPP), il est possible de cartographier plus finement les évolutions de revenus durant les années 2000 en Wallonie. L'image qui ressort de la carte 6.3 diffère quelque peu de la précédente, qui était établie sur les niveaux de revenus. Dans la partie nord de la Wallonie, si le sillon industriel est encore en évidence avec une évolution plus lente des revenus, les progressions les plus rapides du revenu médian se focalisent sur des communes plus éloignées de Bruxelles, laissant penser à une extension de la zone d'influence de cette dernière. Cette observation est conforme avec les constats posés plus haut par arrondissement, selon lesquels l'évolution des revenus primaires est en moyenne plus lente dans le Brabant wallon, alors que le nord des provinces de Namur et de Hainaut, ainsi que l'arrondissement de Waremme enregistrent une croissance plus vive des revenus. Dans le sud de la Région également, les communes dont la progression la plus forte des revenus se portent davantage au nord d'Arlon, vers Bastogne, Neufchâteau et Marche.

Carte 6.3. | Taux de croissance du revenu par déclaration médian entre 2001 et 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE, DGSIE, DÉCLARATIONS FISCALES À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES (IPP), REVENUS 2010, DÉCLARATIONS 2011 - CALCULS IWEPS



6.1.3. Répartition par classe de revenus

Dans cette sous-section, nous étudions la distribution des revenus, en particulier l'inégalité de cette distribution, ainsi que la répartition par grande classe de revenus. Nous considérons tout d'abord la situation wallonne au regard de celles des autres régions belges, de la Belgique dans son ensemble et de la situation européenne. Ensuite, nous dressons un tableau détaillé de la situation wallonne et de son évolution, et ce jusqu'à l'échelle locale.

Pour ce faire, nous utilisons non pas des données issues de la comptabilité nationale, comme dans les sous-sections qui précèdent, mais deux autres sources de données possibles : d'une part, l'enquête EU-SILC (2011)⁷⁴ pour des comparaisons intra-européennes et d'autre part, les statistiques fiscales pour des comparaisons

au niveau communal. Comme pour tout chiffre issu de sources différentes, utilisant parfois des notions elles aussi différentes⁷⁵, le lecteur se doit d'être prudent lors d'éventuels rapprochements et/ou mises en parallèle des situations et évolutions présentées dans cette sous-section, voire dans les sous-sections précédentes.

Afin d'appréhender la distribution des revenus, en particulier son inégalité, nous employons deux indicateurs, à savoir le rapport interquintile (S80/S20) et le coefficient de Gini⁷⁶. Selon l'enquête EU-SILC (2011), le rapport interquintile a une valeur égale à 3,8 en Wallonie. Cela signifie que les ménages les 20% les plus riches, en termes de revenu disponible équivalent annuel, ont disposé, au total, de pratiquement quatre fois plus de revenu que les ménages les 20% les plus pauvres, toujours en termes

⁷⁴ Pour une description de l'enquête EU-SILC, cf. encadré 6.1.

⁷⁵ Les différentes notions de revenu utilisées par ces différentes sources sont explicitées dans l'encadré 6.2.

⁷⁶ Pour des définitions formelles, cf. encadré 6.2.

de revenu disponible équivalent annuel. Comme indiqué dans le tableau 6.5, ce chiffre est proche de celui de la Flandre (3,5) et de la Belgique dans son ensemble (3,9), plus faible que la moyenne européenne (5,1), et nettement plus faible que celui de Bruxelles (6,3).

De par sa construction, plus le rapport interquintile est élevé, plus l'inégalité de revenu entre les deux classes de revenu y étant associées est élevée, et inversement. Dès lors, de ce qui précède, l'inégalité de revenu en Région wallonne serait comparable à celle en Région flamande

et en Belgique, plus faible que dans l'Europe des 27, et nettement plus faible qu'à Bruxelles. C'est ce qui ressort à nouveau de l'analyse d'un autre indicateur plus représentatif de la distribution de revenus dans son ensemble, qu'est l'indice de Gini. En effet, selon la même enquête, cet indice vaut 25,4% en Wallonie, 26,3% en Belgique, 24,5% en Flandre, contre 30,7% en moyenne en Union européenne et 36,6% à Bruxelles⁷⁷. Notons enfin que l'inégalité de revenus est assez stable ces dernières années⁷⁸, aussi bien mesurée en termes de rapport interquintile que de coefficient de Gini.

Tableau 6.5. | Inégalités de revenus (rapport interquintile et indice de Gini), en Wallonie, Bruxelles, Flandre, Belgique, EU-27, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) - CALCULS IWEPS
NOTE –

- LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EU-SILC 2011 SONT LES CHIFFRES LES PLUS RÉCENTS DISPONIBLES À CE JOUR. LES QUESTIONS DE CETTE ENQUÊTE RELATIVES AU REVENU ONT TRAIT À LA SITUATION DURANT L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DE L'INTERVIEW, SOIT 2010 DANS CE CAS-CI. (POUR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENQUÊTE EU-SILC, CF. ENCADRÉ 6.1.)

	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	EU-27
S80/S20	3,8	6,3	3,5	3,9	5,1
Gini	25,4	36,6	24,5	26,3	30,7

La distribution des revenus peut aussi être appréhendée au départ du revenu imposable issu des statistiques fiscales. Bien que le revenu mesuré selon cette source diffère de la comptabilité nationale et de l'enquête EU-SILC, il peut être étudié à une échelle géographique plus fine. Globalement, la répartition des revenus entre grandes classes de revenus en Wallonie est assez proche de celle

de la Belgique dans son ensemble. Des différences durables existent toutefois, comme l'indique le tableau 6.6. Ainsi, la part des deux premières classes de revenus est plus marquée en Wallonie que dans le pays dans son ensemble. En revanche, au-delà de 20 000 euros, montant proche de la médiane, la Wallonie est moins représentée dans chaque classe.

⁷⁷ L'indice de Gini varie entre 0 et 100%. Il est égal à 0 dans la situation la plus égalitaire possible, celle où tous les revenus seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 100% dans la situation la plus inégalitaire possible, celle où les revenus, sauf un, seraient nuls. Entre 0 et 100%, l'inégalité de revenu est d'autant plus forte que l'indice est élevé.

⁷⁸ Pour les évolutions de ces indicateurs au niveau national, cf. SPF Sécurité sociale dans PNR (2013).

Tableau 6.6. | Distribution des déclarations fiscales par tranche de revenu

SOURCE : SPF ECONOMIE, DGSIE, DÉCLARATIONS FISCALES À L'IPP, REVENUS 2010, DÉCLARATIONS 2011 - CALCULS IWEPS
NOTE -

- COEFFICIENT INTERQUARTILE : LA DIFFÉRENCE DE REVENU ENTRE LA TROISIÈME (75%) ET LA PREMIÈRE LIMITE QUARTILE (25%), RAPPORTÉE À LA MÉDIANE (50%)

		moins de 10.000 euros	de 10.001 jusqu'à 20.000 euros	de 20.001 jusqu'à 30.000 euros	de 30.001 jusqu'à 40.000 euros	de 40.001 jusqu'à 50.000 euros	plus que 50.000 euros	Total	Coefficient interquartile
Wallonie	2000	17,3	40,8	20,4	9,7	5,3	6,6	100	90,1
	2005	22,2	36,0	19,0	9,3	5,3	8,2	100	104,3
	2010	17,3	34,1	20,7	10,7	6,2	11,0	100	102,1
Belgique	2000	16,0	39,1	20,9	10,6	5,9	7,5	100	92,5
	2005	20,6	33,7	20,3	9,9	6,0	9,5	100	104,8
	2010	16,4	31,5	21,8	11,2	6,7	12,4	100	102,4

En termes d'évolutions, tant en Wallonie qu'en Belgique, c'est la proportion de déclarations fiscales d'un montant compris entre 10 000 et 20 000 euros qui diminue le plus sur la décennie (-6,7 points de pourcentage en Wallonie et -7,6 points de pourcentage en Belgique). Une telle évolution ne peut être uniquement liée au fait que la limite de la classe soit fixée en termes nominaux. Les parts des déclarations fiscales d'un montant déclaré se situant dans les tranches de 20 000 à 40 000 euros sont plus stables. La tranche des « 50 000 euros et plus » a le plus progressé, tant en Wallonie qu'en Belgique. Enfin, de la même façon pour la Région et pour le Royaume, la proportion de déclarations inférieures à 10 000 euros a nettement augmenté durant la première moitié de la décennie, avant de reculer d'autant dans la seconde moitié, en ce compris en 2009 et 2010, années pourtant marquées par la crise économique.

Ces évolutions ont conduit à un accroissement de la dispersion des revenus avant 2005. Cette dernière peut être approchée par le « coefficient interquartile » qui est publié par le SPF Economie et rapporte la différence interquartile à la médiane. Une valeur inférieure à 100 indique une forte concentration des revenus autour de la médiane. En Wallonie, entre 2000 et 2005, ce coefficient est passé de 90,1 points (ou pour-cent de la médiane) à 104,3 points ; et en Belgique, de 92,5 à 104,8. Depuis lors, toutefois, la dispersion, tant des revenus wallons que des revenus belges, s'est progressivement réduite. Elle reste cependant légèrement plus élevée qu'au début des années 2000, résultat auquel contribue notamment l'augmentation de la part des plus hauts revenus évoquée ci-dessus.

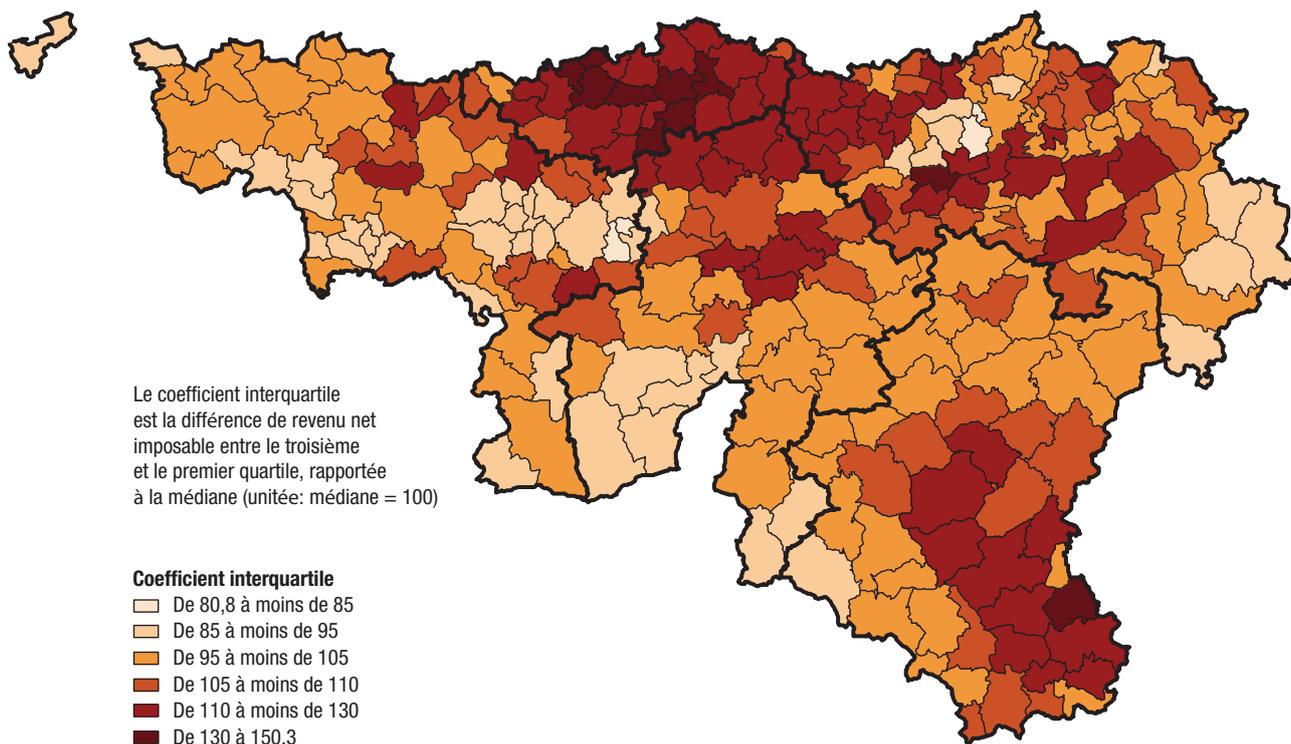
La carte 6.4 présente une déclinaison communale de ce coefficient.

Carte 6.4. | Dispersion des revenus autour de la médiane en 2010

SOURCE : SPF ECONOMIE, DGSIE, DÉCLARATIONS FISCALES À L'IPP, REVENUS 2010, DÉCLARATIONS 2011 - CALCULS IWEPS.

NOTE-

- LE COEFFICIENT INTERQUARTILE EST LA DIFFÉRENCE DE REVENU NET IMPOSABLE ENTRE LE TROISIÈME ET LE PREMIER QUARTILE, RAPPORTÉE À LA MÉDIANE (UNITÉ : MÉDIANE = 100).



La dispersion des revenus est particulièrement importante dans l'ensemble du Brabant Wallon, ainsi que dans les communes immédiatement voisines de cette province au nord de la province de Namur et à l'ouest de la province de Liège. Elle est maximale à Chaumont-Gistoux (150). Cet espace est entouré d'une première couronne de communes, dont Namur et Liège, où les revenus sont moins dispersés et d'une deuxième couronne où les revenus sont de nouveau plus dispersés. L'arrondissement d'Arlon et celui de Neufchâteau sont constitués de communes où les revenus sont également relativement dispersés autour de la médiane.

On observe donc que la dispersion des revenus autour de la médiane est la plus forte dans les poches de revenus médians les plus élevés (carte 6.2) et en plus forte croissance (carte 6.3). Il s'agit là déjà d'un indice que la

dispersion des revenus s'est accentuée dans ces zones en raison de la progression de la part des plus hauts revenus. De nouveau, on peut probablement déceler ici un autre impact possible des pôles d'attraction tels que Bruxelles et le Luxembourg, qui concentrent des activités à haute valeur ajoutée, en partie réalisées par des navetteurs wallons aux qualifications, à la productivité et aux salaires élevés.

6.1.4. Pauvreté monétaire

Selon l'enquête EU-SILC (2011), en Wallonie, une personne sur cinq (19,2%), soit près de 672 000 Wallons, est en *risque de pauvreté*⁷⁹. Une personne est considérée comme exposée à un tel risque si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible (après transferts sociaux, en ce compris les pensions) est inférieur au *seuil de pauvreté*, soit 2 101 euros par mois (25 210 euros par an) pour un

⁷⁹ Pour une définition formelle, cf. encadré 6.3.

ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans, et à 1 000 euros par mois (12 005 euros par an) pour une personne seule⁸⁰.

Les transferts sociaux (hors pensions) réduisent le pourcentage de la population wallonne en risque de pauvreté de près de la moitié. En effet, celui-ci passerait de 19,2% à 32,8% en l'absence de ces transferts. Ce chiffre reste cependant élevé, en particulier par rapport au chiffre national (section 6.2 infra).

La question de l'adéquation des minima sociaux se pose. Dans le tableau 6.7, sont comparés, en niveau et en pourcentage, deux types de montants, d'un côté, les chiffres relatifs à plusieurs minima sociaux versés aux allocataires-types (revenu d'intégration sociale, indem-

nitité d'invalidité, allocation de chômage, revenu garanti aux personnes âgées, et salaire minimum), et de l'autre côté, les montants associés au seuil de pauvreté, et ce pour deux configurations de ménages, d'une part, une personne seule et d'autre part, deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans. On observe qu'une grande partie de ces montants minima se situe sous les montants associés au seuil de pauvreté respectifs. C'est le cas pour les deux configurations de ménages envisagées et l'écart est d'autant plus marqué pour la seconde. Par ailleurs, travailler à temps plein au salaire minimum ne procure pas nécessairement suffisamment de revenu pour se situer au-dessus du seuil de pauvreté, en particulier pour les ménages de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans.

Tableau 6.7. | Minima sociaux pour deux ménages-types, en montant et pourcentage du seuil de pauvreté (risque de pauvreté), en Belgique, en 2010

SOURCES : ENQUÊTE EU-SILC (2011) ; MIMOSIS, SPF SÉCURITÉ SOCIALE DANS PNR (2013) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- CE TABLEAU SE LIT COMME SUIT. E.G. LE SEUIL DE PAUVRETÉ S'ÉLÈVE À 1 000 EUROS POUR UNE PERSONNE SEULE (2 101 EUROS POUR DEUX ADULTES AVEC DEUX ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS), LE REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE À 750 EUROS, SOIT 75% DE 1 000 EUROS (1 345 EUROS, SOIT 64% DE 2 101 EUROS), LES INDEMNITÉS D'INVALIDITÉ À 1 040 EUROS, SOIT 104% DE 1 000 EUROS (1 744 EUROS, SOIT 83% DE 2 101 EUROS).
- COMME NOTÉ SUPRA, LE TABLEAU CI-DESSUS EST ISSU DE MIMOSIS, SPF SÉCURITÉ SOCIALE DANS PNR (2013). A TITRE ILLUSTRATIF, ONT ÉTÉ AJOUTÉS LES MONTANTS EN EUROS, EN APPLIQUANT LA RÈGLE SUIVANTE : MONTANT EN EUROS = (SEUIL DE PAUVRETÉ * POURCENTAGE DE CE SEUIL) / 100.
- PNR : PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORMES. (POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR [HTTP://WWW.BE2020.EU](http://www.be2020.eu))
- MIMOSIS : MICROSIMULATION MODEL FOR BELGIAN SOCIAL INSURANCE SYSTEMS. (POUR PLUS D'INFORMATION, VOIR [HTTP://WWW.SOCIALSECURITY.FGOV.BE/FR/NIEUWS-PUBLICATIES/PUBLICATIES/MIMOSIS/MIMOSIS.HTM](http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/publicaties/mimosis/mimosis.htm).)
- LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EU-SILC 2011 SONT LES CHIFFRES LES PLUS RÉCENTS DISPONIBLES À CE JOUR. LES QUESTIONS DE CETTE ENQUÊTE RELATIVES AU REVENU ONT TRAIT À LA SITUATION DURANT L'ANNÉE PRÉCÉDANT CELLE DE L'INTERVIEW, SOIT 2010 DANS CE CAS-CI. PAR SOUCI DE COHÉRENCE, LES MONTANTS DES MINIMA SOCIAUX REPRIS DANS CE TABLEAU SONT, DONC, CEUX D'APPLICATION EN 2010. (POUR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENQUÊTE EU-SILC, ENCADRÉ 6.1.)

	Seuil de pauvreté			Revenu d'intégration sociale			Invalidité		Chômage		Revenu garanti aux personnes âgées		Salaire minimum	
	Euros	Euros	% du seuil	Euros	% du seuil	Euros	% du seuil	Euros	% du seuil	Euros	% du seuil	Euros	% du seuil	
Personne seule	1 000	750	75	1 030	103	870	87	920	92	1 280	128			
Deux adultes avec deux enfants (<14 ans)	2 101	1 345	64	1 744	83	1 450	69	1 723	82	1 849	88			

⁸⁰ Le seuil de pauvreté, défini conventionnellement, est égal à 60% du revenu disponible médian national dit équivalent, c'est-à-dire normalisé en fonction de la structure de chaque ménage (nombre et âge des personnes qui composent un ménage). Dès lors, à chaque structure de ménage possible, est associé un montant de revenu disponible; et une personne vivant dans un ménage de la structure envisagée, est considérée comme en risque de pauvreté si le revenu disponible de son ménage est inférieur à ce montant. Le terme risque (de pauvreté) réfère au fait que ce seuil est défini conventionnellement. (Pour des définitions formelles, cf. encadré 6.3.)

6.2. Pauvreté et exclusion sociale

Afin d'approcher les réalités vécues par la population wallonne en termes de pauvreté et d'exclusion sociale et afin d'identifier au mieux la ou les populations concernées, dans cette section, nous présentons différents indicateurs⁸¹.

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et dès lors, ne peut être réduite à sa seule dimension monétaire mesurée en termes de revenus (sous-section 6.1.4 supra). Par conséquent, complémentirement à celle-ci, nous considérons d'autres dimensions, mesurées par des indicateurs non-monétaires qui tiennent compte de plusieurs domaines de la vie en société. En particulier, il s'agit d'identifier un certain nombre de difficultés, de manques ou de privations, dans différents domaines des conditions d'existence des ménages, de nature dite existentielle (alimentation, logement, etc.) ou de nature dite sociale (relations, emploi, loisirs, etc.).

Dans ce qui suit, nous décrivons tout d'abord la situation wallonne au moyen des statistiques les plus récentes disponibles à ce jour (soit l'année 2011), ainsi que leur évolution historique depuis 2004 (sous-section 6.2.1 infra). Ensuite, afin de déterminer l'étendue de la pauvreté, notamment en termes de cumul d'inégalités et d'exclusions, ainsi que les sous-populations les plus touchées, nous nous concentrons sur deux indicateurs, l'un monétaire, l'autre non-monétaire (sous-section 6.2.2 infra). De plus, nous comparons cette situation à celles des autres régions belges, à celle de la Belgique dans son ensemble, ainsi qu'à la situation européenne.

Par ailleurs, alternativement à cette approche dite objective, qui consiste à se référer à un seuil minimal de ressources (en l'occurrence, le revenu) défini conventionnellement ou à des conditions objectives d'existence, nous suivons une approche plus subjective qui rend compte de

la perception que les ménages ont de ces réalités (sous-section 6.2.3 infra).

6.2.1. Pauvreté ou exclusion sociale

Selon l'enquête EU-SILC (2011), en Wallonie, une personne sur quatre (25,4%), soit près de 887 000 Wallons, est en risque de *pauvreté ou d'exclusion sociale*⁸², en ce sens que ces personnes sont confrontées à au moins une des trois situations suivantes:

- *risque de pauvreté*. Comme indiqué supra, une personne est considérée comme exposée à un tel risque si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible (après transferts sociaux, en ce compris les pensions) est inférieur à 2 101 euros par mois (25 210 euros par an) pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants de moins de 14 ans, et à 1 000 euros par mois (12 005 euros par an) pour une personne seule. En Wallonie, en 2011, comme indiqué plus haut, c'est le cas de près d'une personne sur cinq (19,2%).
- *privation matérielle sévère*. Une personne est considérée comme confrontée à de la privation matérielle si elle vit dans un ménage dans l'incapacité de se procurer les biens et services et/ou de se livrer à des activités considérées comme ordinaires et/ou nécessaires dans la société européenne contemporaine. Cette privation est dite sévère selon l'ampleur de l'incapacité. En Wallonie, en 2011, c'est le cas de près d'une personne sur treize (7,4%).
- *très faible intensité de travail*. Une personne est considérée comme confrontée à une telle situation si elle est âgée entre 0 et 59 ans et vit dans un ménage dans lequel les personnes d'âge actif (âgés entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) ont travaillé moins de 20% de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée. En Wallonie, en 2011, c'est le cas de près d'une personne sur cinq (18,3%).

⁸¹ La plupart des indicateurs utilisés ont été définis, utilisés et validés au niveau européen et sont principalement issus de l'enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Pour des définitions formelles de ces indicateurs, voir encadré 6.3. Pour une description détaillée de l'enquête EU-SILC, voir encadré 6.1. Pour plus d'informations sur le processus européen et la définition des indicateurs communs, voir Atkinson et al. (2002) et Marlier et al. (2007).

⁸² Pour des définitions formelles de cet indicateur, ainsi que de ses trois composantes, cf. encadré 6.3.

Parce que certaines personnes sont confrontées, simultanément, à deux ou trois de ces situations, le nombre de personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est inférieur à la somme des nombres comptabilisés dans chacune des composantes. Comme schématisé dans le graphique 6.2, on observe en effet que près de 122 milliers de Wallons, soit 3,5%, sont confrontés aux trois problèmes simultanément ; près de 52 milliers, soit 1,5%,

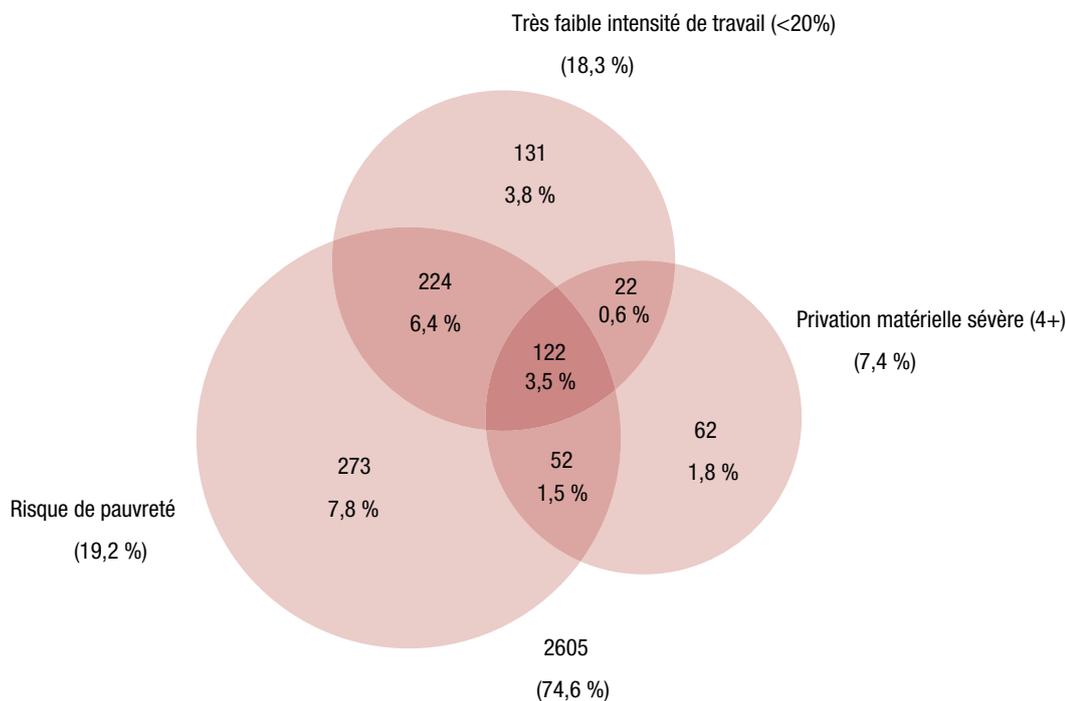
sont confrontés au risque de pauvreté et à de la privation matérielle sévère, sans vivre dans un ménage à très faible intensité de travail ; près de 224 milliers, soit 6,4%, au risque de pauvreté et à de la très faible intensité de travail, sans souffrir de privation matérielle sévère ; et près de 22 milliers, soit 0,63%, à de la privation matérielle sévère et à de la très faible intensité de travail, sans être confrontés au risque de pauvreté.

Graphique 6.2. | Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, intersections des trois composantes, en milliers de personnes et pourcentage de la population, en Wallonie, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) – CALCULS IWEPS.

NOTES -

- CE GRAPHIQUE SE LIT COMME SUIV. E.G. PRÈS DE 131 MILLIERS DE WALLONS (3,8%) VIVENT DANS UN MÉNAGE À TRÈS FAIBLE INTENSITÉ DE TRAVAIL SANS ÊTRE CONFRONTÉS À UN RISQUE DE PAUVRETÉ ET SANS SOUFFRIR DE PRIVATION MATÉRIELLE SÉVÈRE ; PRÈS DE 122 MILLIERS DE WALLONS (3,5%) SONT CONFRONTÉS AUX TROIS PROBLÈMES SIMULTANÉMENT ; PRÈS DE 2605 MILLIERS DE WALLONS (74,6%) NE SONT CONFRONTÉS À AUCUN DES TROIS PROBLÈMES.
- TRÈS FAIBLE INTENSITÉ DE TRAVAIL : CALCULÉ UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS.



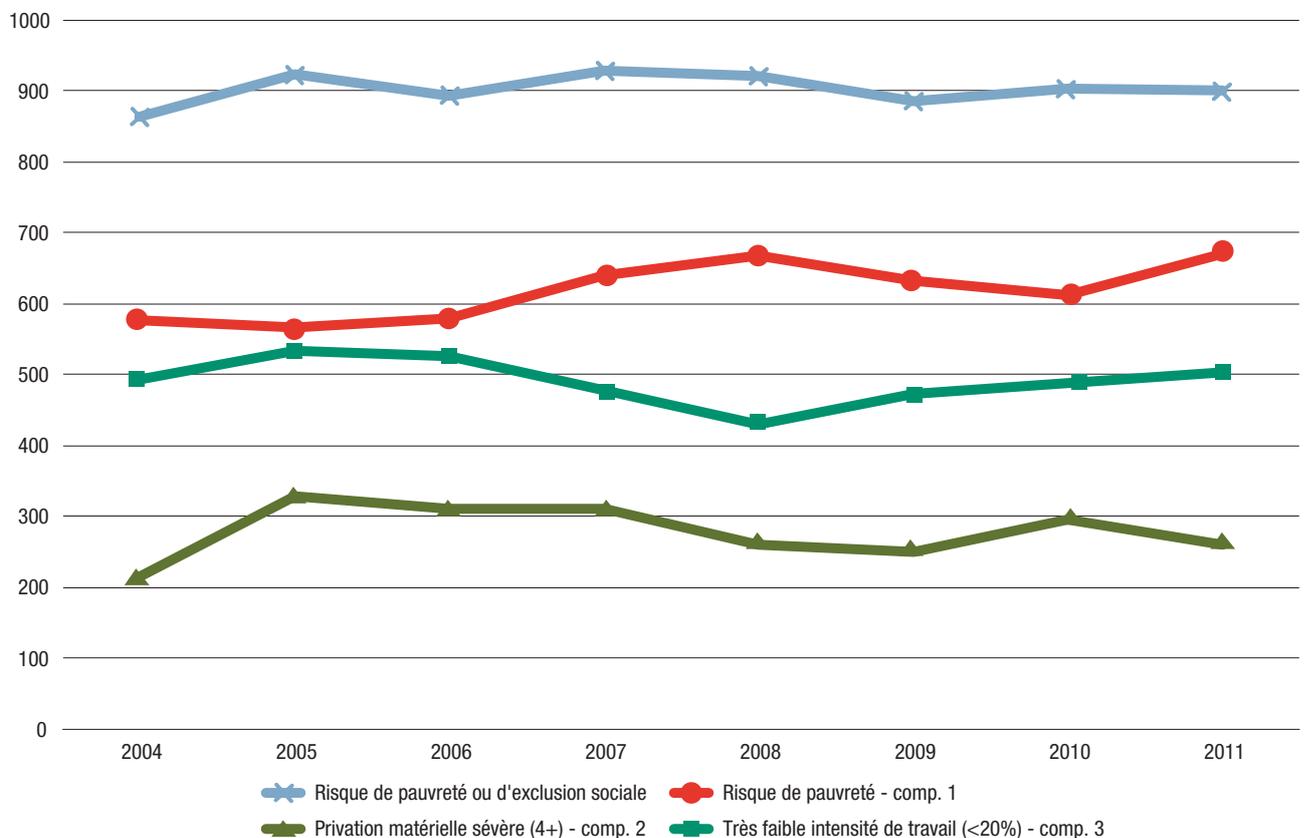
Toujours selon cette enquête (EU-SILC 2011)⁸³, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a légèrement diminué par rapport à 2010 (où il s'élevait à 25,7%). Cependant, si, en effet, il y eu baisse de la proportion de la population wallonne confrontée à de la privation matérielle sévère (8,6% en 2010), les chiffres des deux autres composantes ont, chacun, augmenté (risque de pauvreté : 17,7% et très faible intensité de travail : 17,8 %) en 2010.

En termes absolus (nombre de personnes), comme illustré dans le graphique 6.3, on constate une hausse tendancielle du risque de pauvreté entre 2004 et 2011, soit une hausse de 94 827 personnes sur 7 années (+2,2 en points de pourcentage de la population). On constate aussi plusieurs baisses consécutives de la privation ma-

térielle sévère depuis 2005, ne contrecarrant pas la forte hausse de 2004. Soit une hausse de 44 157 personnes entre 2004 et 2011 (+1 en points de pourcentage de la population). On constate enfin une forte hausse de la très faible intensité de travail depuis 2008, annihilant presque entièrement les baisses des trois années consécutives précédentes. Soit une hausse de 26 313 personnes entre 2004 et 2011 (-0,1 en points de pourcentage de la population). Parce que contradictoires, ces changements, au niveau des composantes, n'apparaissent guère dans l'évolution de l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, qui se situe autour de 900 000 personnes, avec une hausse de 37 836 entre 2004 et 2011 (-0,1 en points de pourcentage de la population). On constate des évolutions comparables au niveau national⁸⁴.

Graphique 6.3. | Evolutions du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et de ces trois composantes, en milliers de personnes, en Wallonie, entre 2004 et 2011

SOURCE : ENQUÊTES EU-SILC (2004-2011) - CALCULS IWEPS



⁸³ Les données actuellement disponibles ne permettent pas de garantir que l'on puisse extrapoler les évolutions des trois indicateurs, ainsi que leur combinaison, à travers temps et/ou espace à la population. Pour une description détaillée de l'enquête EU-SILC, cf. encadré 6.1.

⁸⁴ Cf. SPF Sécurité sociale dans PNR (2013).

6.2.2. Risque de pauvreté et privation matérielle

L'objectif de cette sous-section est de déterminer quelle est l'étendue de la pauvreté, notamment en termes de cumul d'inégalités et d'exclusions, et quelles sont les sous-populations les plus touchées, et ce au moyen de la même source de données que dans la sous-section précédente (EU-SILC 2011). Pour ce faire, nous nous concentrons sur deux indicateurs, l'un monétaire (risque de pauvreté), l'autre non-monétaire (privation matérielle). En outre, la situation wallonne est comparée à celles des autres régions belges, à celle de la Belgique dans son ensemble, ainsi qu'à la situation européenne.

Tout d'abord, comme représenté dans les graphiques 6.4 et 6.5, si les taux de risque de pauvreté et de privation matérielle de la Belgique (15,3% et 12,9%, respectivement) sont tous deux inférieurs à la moyenne européenne (16,9% et 18,2%, respectivement), les chiffres régionaux reflètent des situations très différentes pour la Wallonie

(19,2% et 17,5%, respectivement), la Flandre (9,8% et 7,5%, respectivement), et Bruxelles (33,7% et 28,7%, respectivement)⁸⁵.

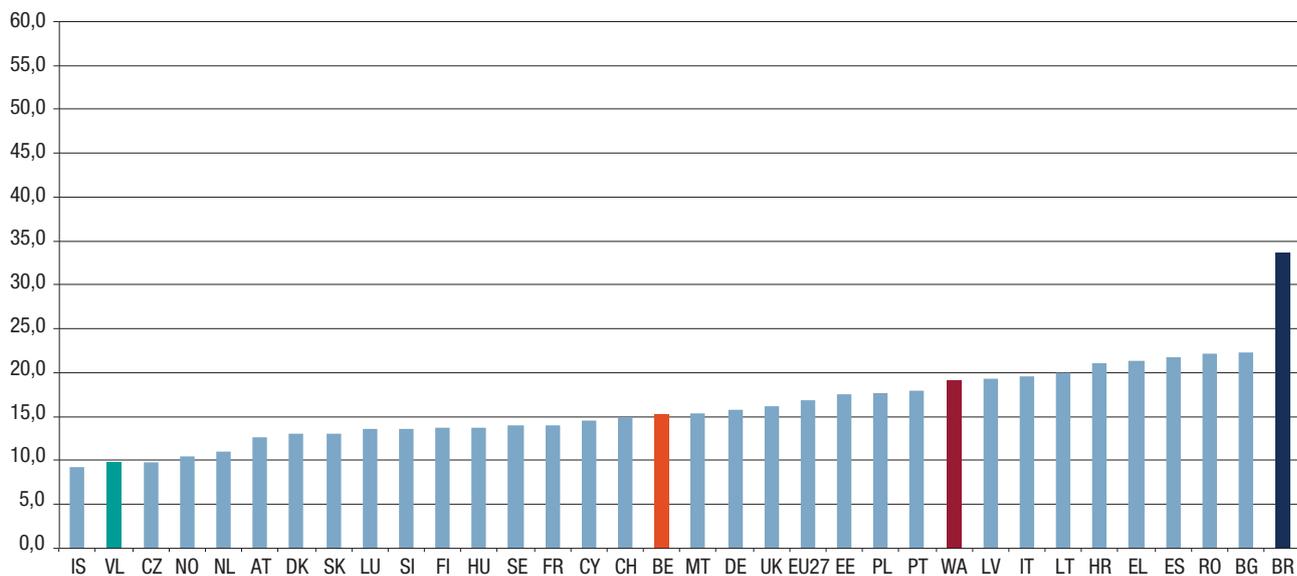
On vérifie également que la Flandre enregistre un taux de risque de pauvreté inférieur à ceux des états européens aux taux nationaux les plus bas, tels que la République Tchèque, les Pays Bas et l'Autriche, et un taux de privation matérielle juste au-dessus de ceux des états européens aux taux nationaux les plus bas, tels la Suède, le Luxembourg et les Pays Bas. La Wallonie a, elle, un taux de risque de pauvreté quelque peu supérieur à ceux des Etats européens aux taux nationaux juste au-dessus de la moyenne européenne, tels que la Pologne, le Portugal et la Lettonie, et un taux de privation matérielle comparable à ceux des états européens aux taux nationaux juste en-dessous de la moyenne européenne, tels que la République Tchèque, Malte et la Slovénie.

Graphique 6.4. | Risque de pauvreté, en pourcentage de la population, Etats européens et régions belges, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) - CALCULS IWEPS

NOTE -

- LES PAYS SONT CLASSÉS PAR ORDRE CROISSANT SELON LE POURCENTAGE DE LEUR POPULATION EN RISQUE DE PAUVRETÉ. LES PAYS NE FAISANT PAS PARTIE DE L'UNION EUROPÉENNE (EU-27), MAIS POUR LESQUELS LES DONNÉES EU-SILC SONT DISPONIBLES (CROATIE, NORVÈGE, SUISSE ET ISLANDE) ONT ÉTÉ AJOUTÉS DANS LE GRAPHIQUE À DES FINS ILLUSTRATIVES. LA LISTE DES ABRÉVIATIONS PAR PAYS EST PRÉSENTÉE DANS L'ENCADRÉ 6.4.



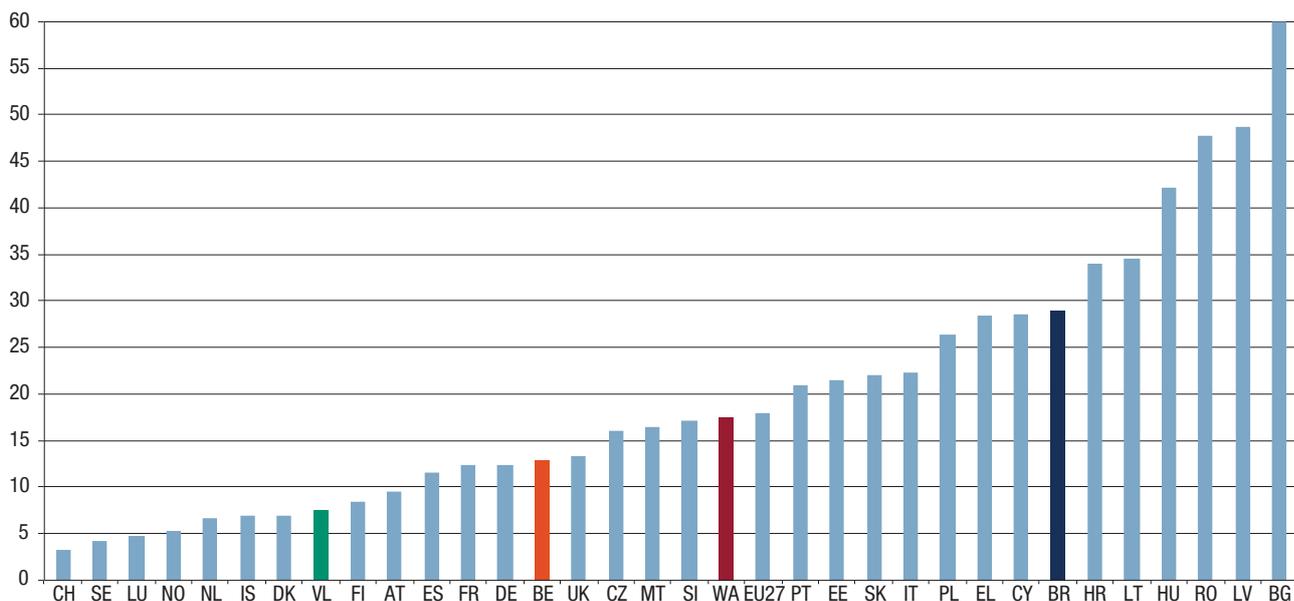
⁸⁵ Les chiffres relatifs à la Région de Bruxelles-Capitale sont peu fiables de par la taille trop faible de l'échantillon.

Graphique 6.5. | Privation matérielle, en pourcentage de la population, Etats européens et Régions belges, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) - CALCULS IWEPS

NOTE -

- LES PAYS SONT CLASSÉS PAR ORDRE CROISSANT SELON LE POURCENTAGE DE LEUR POPULATION CONFRONTÉE À DE LA PRIVATION MATÉRIELLE. LES PAYS NE FAISANT PAS PARTIE DE L'UNION EUROPÉENNE (EU-27), MAIS POUR LESQUELS LES DONNÉES EU-SILC SONT DISPONIBLES (CROATIE, NORVÈGE, SUISSE ET ISLANDE) ONT ÉTÉ AJOUTÉS DANS LE GRAPHIQUE À DES FINS ILLUSTRATIVES. LA LISTE DES ABRÉVIATIONS PAR PAYS EST PRÉSENTÉE DANS L'ENCADRÉ 6.4.



Par ailleurs, les personnes confrontées au risque de pauvreté sont, proportionnellement, plus nombreuses à souffrir de privation matérielle en Wallonie qu'en Belgique dans son ensemble ou qu'en Flandre en particulier (50,9% contre 42,8% et 26,4%, respectivement). De plus, comme illustré dans le graphique 6.6, pour une même

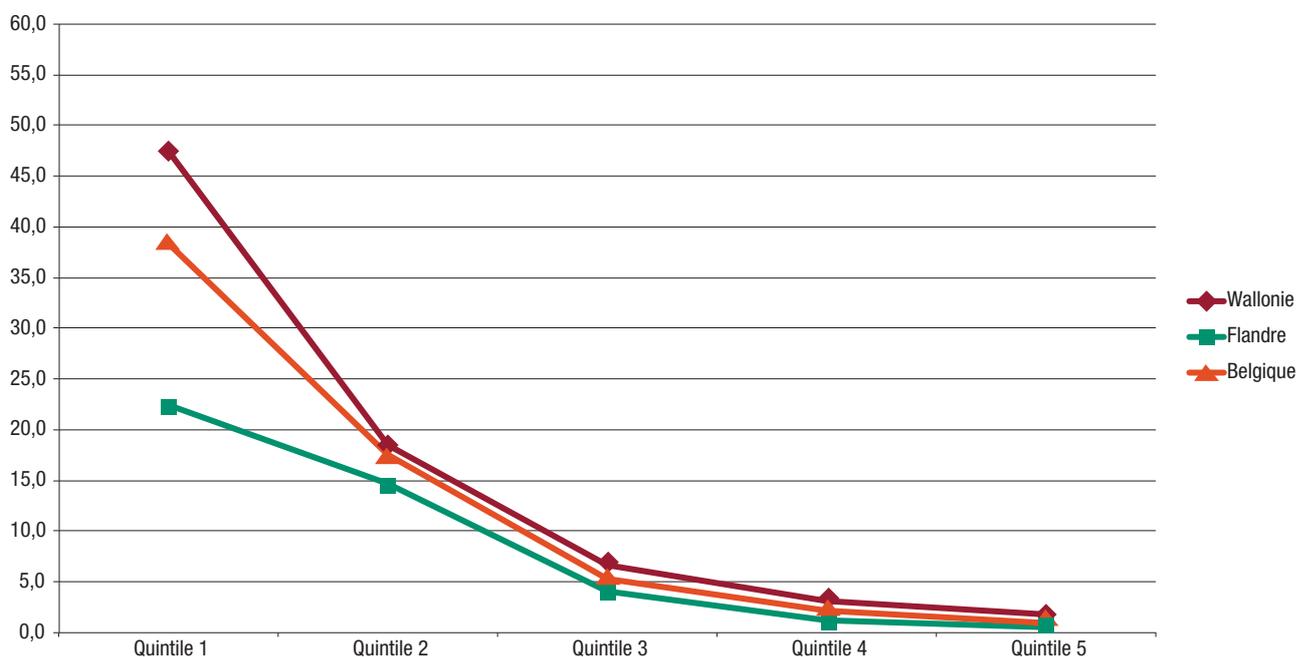
classe de revenu, en l'occurrence le quintile, le pourcentage de personnes privées matériellement est plus élevé en Wallonie qu'en Belgique dans son ensemble ou qu'en Flandre en particulier, et ce surtout pour les revenus les plus bas.

Graphique 6.6. | Privation matérielle, en pourcentage de la population, par quintile de revenu national, en Wallonie, Flandre, Belgique, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) - CALCULS IWEPS

NOTE –

- CE GRAPHIQUE SE LIT COMME SUIT. E.G. EN WALLONIE, 47,5% DES PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE DONT LE REVENU DISPONIBLE (APRÈS TRANSFERTS SOCIAUX, EN CE COMPRIS LES PENSIONS) ÉQUIVALENT EST INFÉRIEUR À LA PREMIÈRE LIMITE QUINTILE DE REVENU DISPONIBLE ÉQUIVALENT NATIONAL, SOIT 13 096 EUROS PAR AN, SONT CONFRONTÉS À DE LA PRIVATION MATÉRIELLE ; EN FLANDRE, 22,5% ; EN BELGIQUE, 38,3%. PAR AILLEURS, EN WALLONIE, 3,1% DES PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE DONT LE REVENU DISPONIBLE (APRÈS TRANSFERTS SOCIAUX, EN CE COMPRIS LES PENSIONS) ÉQUIVALENT EST SUPÉRIEUR OU ÉGAL À LA QUATRIÈME LIMITE QUINTILE DE REVENU DISPONIBLE NATIONAL, SOIT 28 174 EUROS PAR AN, SONT CONFRONTÉS À DE LA PRIVATION MATÉRIELLE ; EN FLANDRE, 1,2% ; EN BELGIQUE, 2,2%. (POUR DES DÉFINITIONS FORMELLES DES NOTIONS DE QUINTILES ET DE REVENUS, ENCADRÉS 6.2 ET 6.3.)



Certaines catégories de personnes semblent plus exposées au risque de pauvreté ou à de la privation matérielle. Le tableau 6.8, ventilé selon des caractéristiques individuelles des personnes (genre, âge, statut socio-professionnel, nationalité, éducation) ou selon des caractéristiques de leur ménage (type de ménage, intensité en travail, statut d'occupation du logement), liste le pourcentage de la population de chacune de ces catégories confrontée au risque de pauvreté, d'une part, et à de la privation matérielle, d'autre part, et ce aussi bien au niveau régional, national qu'europpéen⁸⁶. Dans ce qui suit, sont soulignées les observations les plus marquantes.

Selon l'enquête EU-SILC (2011), en Wallonie,

- un enfant (personne de moins de 18 ans) sur quatre est pauvre, que ce soit en termes de risque de pauvreté (24,9%) ou de privation matérielle (23,5%), alors qu'un enfant sur dix est pauvre en Flandre et un sur cinq en Belgique et en Europe (EU-27).
- la moitié des personnes vivant en familles monoparentales (enfants et adultes) est pauvre, en termes de risque de pauvreté (54,3%) et, dans une moindre mesure, de privation matérielle (43,2%), alors que moins d'un quart de ces personnes est pauvre

⁸⁶ Les chiffres relatifs à la Région de Bruxelles-Capitale sont peu fiables de par la taille trop faible de l'échantillon et ce a fortiori pour des sous-populations. Ils ne sont pas donc présentés. Les chiffres relatifs à l'Europe des 27 auxquels nous avons accès sont présentés. Dans le cas contraire, nous utilisons la mention « n.a. » pour « non-accessible ».

en Flandre et un peu plus d'un tiers en Belgique et en Europe (EU-27). Par ailleurs, compte tenu de la proportion de ce type de ménage dans la population, un pauvre sur trois, en termes de risque de pauvreté, vit dans une famille monoparentale. Enfin, près de 60% de ces personnes vivant dans ce type de ménage, indiquent avoir des difficultés ou de grandes difficultés à joindre les deux bouts⁸⁷.

- la proportion de pauvres parmi les personnes qui ont atteint, au maximum, le niveau d'études inférieur de l'enseignement secondaire, en termes de diplôme obtenu, est presque deux fois plus élevée que celle parmi les personnes qui ont atteint, au maximum, le niveau d'études supérieur de l'enseignement secondaire et est plus du triple de celle parmi les personnes qui ont atteint un niveau d'études de l'enseignement supérieur ou universitaire, que ce soit en termes de risque de pauvreté (29,5% versus 15,4% et 7,0% respectivement) ou de privation matérielle (24,8% versus 14,4% et 7,2% respectivement).
- la proportion de pauvres, en termes de risque de pauvreté, parmi les travailleurs salariés est faible (3,8%), quelque peu plus élevée qu'en Flandre (2,1%), proche de celle de la Belgique dans son ensemble (3,2%), et inférieure à la moyenne européenne (6,5%). Cette proportion double lorsqu'on regarde les travailleurs salariés confrontés à de la privation matérielle (8,3%). A l'inverse, la proportion de travailleurs non-salariés en risque de pauvreté, plus élevée que celle des travailleurs salariés (8,8%), diminue en termes de privation matérielle (6,8%). Par ailleurs, près d'un chômeur sur deux est pauvre, en termes de risque de pauvreté (45,7%) et dans une moindre mesure, de privation matérielle (38,9%). Ces chiffres sont proches de ceux de la moyenne européenne, mais plus élevés

que ceux de la Belgique dans son ensemble et presque deux fois plus élevés qu'en Flandre.

- plus de la moitié des personnes de nationalité non-européenne (EU-27) sont pauvres, que ce soit en termes de risque de pauvreté (50,5%) ou de privation matérielle (55,0%). Ces chiffres, proches de ceux de la Belgique dans son ensemble (56,9% et 47,6%, respectivement), sont nettement plus élevés que la moyenne européenne, en termes de risque de pauvreté (34,5%). Compte tenu de leur proportion dans la population, ces personnes représentent 6% des personnes pauvres en Wallonie.
- un peu moins de la moitié des locataires sont pauvres, que ce soit en termes de risque de pauvreté (42,3%) ou de privation matérielle (43,4%), soit des taux près de quatre fois plus élevés que ceux des propriétaires.
- la proportion de personnes confrontées à un risque de pauvreté parmi les 65 ans ou plus est plus élevée que parmi la population totale (22,6% versus 19,2%). Cependant, celle des personnes confrontées à de la privation matérielle parmi cette sous-population est bien moindre que celle parmi la population totale (10,1% versus 17,5%). Par ailleurs, parmi les personnes seules de 65 ans ou plus, la proportion de personnes en risque de pauvreté est plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes (28,3% versus 18,0%) et presque que le double pour ce qui est des personnes confrontées à de la privation matérielle (19,9% versus 9,1%). Enfin, bien que ces chiffres sont élevés au regard de la population totale, ils sont inférieurs à ceux relevés supra, mais aussi à la proportion de pauvres, aussi bien en termes de risque de pauvreté que de privation matérielle, parmi les femmes seules de moins de 65 ans (29,2% et 31,2%, respectivement).

⁸⁷ Cf. sous-section 6.2.3, tableau 6.8.

Tableau 6.8. | Risque de pauvreté et privation matérielle pour différentes catégories sociodémographiques, en pourcentage de la population totale, en Wallonie, Flandre, Belgique, EU-27, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) - CALCULS IWEPS

NOTES –

- CE TABLEAU SE LIT COMME SUIT. E.G. 19,2% DE LA POPULATION WALLONNE EST CONFRONTÉE À UN RISQUE DE PAUVRETÉ ET 17,5% À DE LA PRIVATION MATÉRIELLE ; 17,9% DES HOMMES WALLONS SONT CONFRONTÉS À UN RISQUE DE PAUVRETÉ ET 17,3% À DE LA PRIVATION MATÉRIELLE ; 9,3% DES HOMMES FLAMANDS SONT CONFRONTÉS À UN RISQUE DE PAUVRETÉ ET 6,9% À DE LA PRIVATION MATÉRIELLE.
- LES DIFFÉRENCES HOMMES-FEMMES NE REFLÈTENT QUE LES DIFFÉRENCES ENTRE, D'UNE PART, LES MÉNAGES DONT L'ADULTE UNIQUE EST UN HOMME ET D'AUTRE PART, CEUX DONT L'ADULTE UNIQUE EST UNE FEMME. EN EFFET, COMME EXPLIQUÉ DANS L'ENCADRÉ 6.3, LA MÉTHODOLOGIE IMPLIQUE QUE TOUS LES MEMBRES D'UN MÊME MÉNAGE SONT TRAITÉS DE MANIÈRE SYMÉTRIQUE, EN CE SENS QU'IL EST SUPPOSÉ QUE TOUS LES MEMBRES, EN PARTICULIER TOUT HOMME ET FEMME, D'UN MÊME MÉNAGE DISPOSENT DU MÊME REVENU ET DES MÊMES BIENS/SERVICES ET DONC, LE CAS ÉCHÉANT, SONT CONFRONTÉS AU MÊME RISQUE DE PAUVRETÉ ET/OU À LA MÊME PRIVATION MATÉRIELLE.
- DANS LA TYPOLOGIE DE MÉNAGE, ON CONSIDÈRE LES ENFANTS DITS DÉPENDANTS À SAVOIR TOUT MEMBRE D'UN MÉNAGE DE MOINS DE 18 ANS OU ENTRE 18 ET 24 ET ÉCONOMIQUEMENT INACTIF ET VIVANT AVEC AU MOINS UN DE SES PARENTS.
- LA TYPOLOGIE DU STATUT SOCIO PROFESSIONNEL SE BASE SUR L'ACTIVITÉ QUE LE RÉPONDANT (DE PLUS DE 16 ANS) A DÉCLARÉ LE PLUS FRÉQUEMMENT DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE DU REVENU (L'ANNÉE PRÉCÉDANT L'ENQUÊTE, I.E. 2010 DANS CE CAS-CI). IL EST CALCULÉ SUR LA BASE DU CALENDRIER D'ACTIVITÉS FOURNI MOIS PAR MOIS.
- L'INTENSITÉ EN TRAVAIL (IT) D'UN MÉNAGE EST MESURÉE PAR LA PROPORTION DE TEMPS TRAVAILLÉ, AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, DANS LE TOTAL DU TEMPS QUI POURRAIT ÊTRE THÉORIQUEMENT PRESTÉ PAR LES PERSONNES D'ÂGE ACTIF (ÂGÉES ENTRE 18 ET 59 ANS, ÉTUDIANTS EXCLUS) COMPOSANT CE MÉNAGE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE. ELLE VARIE ENTRE 0 (IT MINIMALE) ET 1 (IT MAXIMALE). LORSQU'ELLE EST INFÉRIEURE OU ÉGALE À 0,2, ON PARLE DE TRÈS FAIBLE IT.
- LA TYPOLOGIE D'ÉDUCATION SE RÉFÈRE AU PLUS HAUT NIVEAU DE DIPLOME OBTENU.
- STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL : UNIQUEMENT LES PERSONNES DE 16 ANS OU PLUS ; INTENSITÉ DE TRAVAIL ; UNIQUEMENT LES PERSONNES DE 60 ANS OU MOINS ; NATIONALITÉ, ÉDUCATION : UNIQUEMENT LES PERSONNES DE 18 ANS OU PLUS.

	Wallonie		Flandre		Belgique		EU27	
	Pauvreté	Privation	Pauvreté	Privation	Pauvreté	Privation	Pauvreté	Privation
Population totale	19,2	17,5	9,8	7,5	15,3	12,9	16,9	18,2
Genre								
Homme	17,9	17,3	9,3	6,9	14,6	12,6	16,1	17,6
Femme	20,5	17,7	10,3	8,1	16,0	13,2	17,6	18,9
Age								
≤17 ans	24,9	23,5	10,4	10,9	18,7	17,7	20,6	20,8
18-24 ans	19,4	15,4	5,1	7,3	14,1	12,3	21,7	n.a.
25-49 ans	15,8	18,1	7,9	8,5	13,1	14,0	15,4	n.a.
50-64 ans	16,1	16,6	7,4	5,0	12,1	10,3	14,6	n.a.
≥65 ans	22,6	10,1	18,1	4,7	20,2	7,7	15,9	15,1
Type de ménage								
Personne seule	26,6	27,4	14,5	11,8	21,4	20,6	25,7	n.a.
2 adultes, <65 ans, sans enfant	14,2	13,2	5,6	3,2	9,9	7,5	10,9	n.a.
2 adultes, au moins 1 de ≥65 ans, sans enfant	23,5	5,6	20,6	3,3	22,0	4,3	12,6	n.a.
Autre ménage, sans enfant	5,9	13,7	3,6	4,6	6,1	8,2	10,0	n.a.
Famille monoparentale	54,3	43,2	22,2	24,7	38,5	36,1	34,5	n.a.
2 adultes, 1 enfant	11,3	11,5	5,4	4,8	9,2	9,7	12,6	n.a.
2 adultes, 2 enfants	6,7	11,8	5,0	2,3	8,5	7,4	15,9	n.a.
2 adultes, 3 enfants ou +	21,8	20,1	8,9	11,5	16,7	15,9	24,8	n.a.
Autre ménage, avec enfants	11,4	9,9	11,6	15,9	14,6	14,6	19,3	n.a.
Homme seul <65 ans	26,1	35,3	12,5	12,4	20,8	24,8	n.a.	n.a.
Homme seul ≥65 ans	18,0	9,1	17,6	5,9	19,1	11,0	n.a.	n.a.

Femme seule <65 ans	29,2	31,2	15,8	20,1	24,0	25,2	n.a.	n.a.
Femme seul ≥65 ans	28,3	19,9	14,8	6,1	20,6	14,1	n.a.	n.a.
Statut d'occupation du logement								
Propriétaires	11,3	8,6	6,8	3,0	8,8	5,1	13,8	n.a.
Locataires	42,3	43,4	20,6	23,3	33,1	34,2	26,4	n.a.
Statut socio-professionnel								
Avec emploi, salariés	3,8	8,3	2,1	4,4	3,2	6,5	6,5	n.a.
Avec emploi, non salariés	8,8	6,8	12,5	2,7	12,7	5,8	23,7	n.a.
Sans emploi, chômeurs	45,7	38,9	23,2	17,4	37,8	31,1	46,0	n.a.
Sans emploi, retraités	20,2	10,9	14,9	4,6	17,3	7,8	14,0	n.a.
Sans emploi, autre	31,2	26,5	16,4	11,0	26,4	19,9	26,7	n.a.
Intensité en travail du ménage (IT)								
Vivant dans un ménage à très faible IT	69,3	57,1	43,0	29,6	62,9	48,1	57,4	n.a.
Ne vivant pas dans un ménage à très faible IT	6,9	10,5	4,4	6,3	6,3	8,7	12,3	n.a.
Nationalité								
Belge	16,5	14,6	8,5	5,8	12,3	9,8	15,4	n.a.
EU-27, non belge	22,6	19,3	22,4	17,8	23,9	20,2	21,4	n.a.
Non EU-27	50,5	55,0	46,4	30,3	56,9	47,6	34,5	n.a.
Education								
Au maximum secondaire inférieur	29,5	24,8	18,4	11,5	25,3	19,4	24,2	n.a.
Secondaire supérieur	15,4	14,4	7,4	5,8	11,9	10,5	14,0	n.a.
Enseignement supérieur ou universitaire	7,0	7,2	4,4	2,7	6,8	5,1	7,3	n.a.

6.2.3. Pauvreté subjective

Dans les sous-sections précédentes, afin de déterminer si une personne est ou n'est pas en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, en particulier confrontée au risque de pauvreté et/ou à de la privation matérielle, nous nous sommes référés à un seuil minimal de revenu défini conventionnellement ou à des conditions objectives d'existence. Une autre approche possible, dite subjective, rend compte de la perception que les ménages ont de leurs réalités. Il s'agit d'interroger directement les ménages sur cette perception, à partir de questions relatives notamment à leur revenu, au revenu minimum qu'ils considèrent nécessaire selon eux «pour joindre les deux bouts» et/ou à leur degré «d'aisance financière».

Comme présenté dans le tableau 6.8, ventilé selon certaines caractéristiques sociodémographiques identifiées supra, selon l'enquête EU-SILC (2011), 27,6% des Wallons indiquent avoir des difficultés ou de grandes difficultés à joindre les deux bouts, soit près de 10 points de pourcentage de plus que le pourcentage des Wallons en risque de pauvreté (19,2%). A l'exception notable des 65 ans ou plus et des chômeurs, cette différence se marque et ce dans une mesure plus ou moins équivalente, pour plusieurs des sous-populations reprises infra. En particulier, près de 60% des familles monoparentales et 50% des locataires indiquent avoir des difficultés ou de grandes difficultés à joindre les deux bouts.

Tableau 6.9. | Risque de pauvreté et pauvreté subjective pour différentes catégories sociodémographiques, en pourcentage de la population, en Wallonie, en 2011

SOURCE : ENQUÊTE EU-SILC (2011) - CALCULS IWEPS

	Risque de pauvreté	Pauvreté subjective
Population totale	19,2	27,6
Homme	17,9	25,8
Femme	20,5	29,2
<65 ans	18,6	28,5
65 ans et plus	22,6	22,4
Famille monoparentale	54,3	59,6
Locataire	42,3	49,2
Avec emploi, salarié	3,8	18,2
Avec emploi, non salarié	8,8	14,9
Sans emploi, chômeur	45,7	44,8
Au maximum secondaire inférieur	29,5	34,7
Secondaire supérieur	15,4	25,7
Enseignement supérieur ou universitaire	7,0	16,3

Encadré 6.1. L'enquête EU-SILC

EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) est un instrument d'analyse de l'état économique et social de l'Union européenne, ainsi que de celui d'un certain nombre de pays non européens. En particulier, il permet des analyses comparatives des distributions de revenus et de conditions de vie en Europe.

Les résultats de l'enquête EU-SILC 2011 sont les chiffres les plus récents disponibles à ce jour. Ceux relatifs au revenu et à l'intensité de travail ont trait à la situation durant l'année précédant celle de l'interview (2010 dans ce cas-ci) et ceux relatifs à la privation matérielle rendent compte de la situation durant l'année de l'interview (2011 dans ce cas-ci).

Comme la plupart des enquêtes sur les ménages, EU-SILC ne couvre que des ménages privés et donc, pas de ménages collectifs (par ex. maisons de repos et de soins, communautés religieuses, collectivités de

ménages privés, foyers d'accueil, casernes militaires, institutions pénitentiaires, ateliers protégés), ni de personnes sans abri, ni de personnes en séjour illégal, etc. Dès lors, certains groupes de la population potentiellement plus vulnérables ne sont pas, ou à peine, représentés dans les données à partir desquelles les indicateurs sont calculés. Des travaux sont en cours afin d'intégrer ces populations à l'enquête.

En ce qui concerne la Belgique, l'enquête est organisée par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Chaque année, environ 6 000 ménages, soit 11 000 personnes, acceptent d'y participer.

Comme tout chiffre issu de données d'enquête d'un échantillon d'une population, lors de l'interprétation de la valeur d'un indicateur issu de EU-SILC à un moment donné, il y a lieu d'avoir à l'esprit qu'il peut y avoir un écart entre l'estimation obtenue à partir de l'échantillon et la véritable valeur de cet indicateur, et ce du fait

de l'erreur liée à l'aléa de tirage de l'échantillon. Il en est de même pour ses variations à travers temps et/ou espace, de sorte que celles-ci ne peuvent pas toujours être extrapolées à la population. L'erreur d'échantillonnage diminue généralement avec l'accroissement de la

taille d'échantillon et inversement. Dès lors, pour certaines sous-populations de taille trop faible, la valeur d'un indicateur peut s'avérer peu fiable. C'est, notamment, le cas pour certaines sous-populations de la Région Bruxelles-Capitale.

Encadré 6.2 : Indicateurs - Répartition générale des revenus

Dans ce chapitre, nous avons recours aux *limites quintiles*, ainsi qu'à plusieurs indicateurs calculés à partir de ces limites et ce afin de décrire la répartition générale des revenus et le degré d'égalité/inégalité de cette distribution.

Le *quintile*, à l'instar de la notion plus générale de *centile* ou d'un autre cas spécifique qu'est le quartile, renvoie à la position occupée dans la distribution des fréquences de revenus. On obtient la limite quintile en rangeant, d'abord, tous les revenus par ordre croissant (du plus faible au plus élevé) et ensuite, en choisissant la valeur de revenu sous laquelle 20 % (limite inférieure), 40 % (deuxième limite), 60 % (troisième limite), 80 % (quatrième limite) et 100 % (limite supérieure) des effectifs se trouvent. On associe le terme quintile, comme tel, au segment compris entre deux limites quintiles. Le premier segment (quintile 1) comprend les revenus inférieurs à la limite quintile inférieure (20 %), le deuxième segment (quintile 2) comprend les revenus situés entre la limite quintile inférieure et la seconde limite quintile, et ainsi de suite. Au total, on obtient cinq segments, contenant chacun exactement 20% du groupe considéré. Dans l'autre cas spécifique qu'est le quartile, on obtient quatre segments, contenant chacun exactement 25% du groupe considéré. Notons, enfin, que la deuxième limite quartile correspond à la médiane.

À partir de ces segments, sont calculés plusieurs indicateurs, notamment :

1. *Coefficient interquartile* : L'indicateur est défini comme la différence de revenu entre la troisième

(75%) et la première limite quartile (25%), rapportée à la médiane (50%).

2. *Rapport interquintile (S80/S20)* : L'indicateur est défini comme le ratio entre deux totaux, à savoir, d'une part, la somme des revenus de tous les ménages dont le revenu est supérieur ou égal à la quatrième limite quintile (80%), et d'autre part, la somme des revenus de tous les ménages dont le revenu est inférieur à la première limite quintile (20%).

Remarquons que plus les différences de revenu entre deux limites (par ex. quartiles ou quintiles) sont faibles, plus le degré d'inégalité de revenu entre les deux classes de revenu associées à ces limites, est faible, et au contraire, plus les différences sont importantes, plus le degré d'inégalité est élevé. Aussi, a fortiori, plus le coefficient interquartile ou le rapport interquintile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé.

Par ailleurs, dans ce chapitre, est utilisé un autre indicateur d'inégalité de revenu, plus représentatif de la distribution dans son ensemble :

3. *Indice (ou coefficient) de Gini* : Cet indicateur synthétique d'inégalités, en l'occurrence de revenus, indique dans quelle mesure la répartition des revenus entre les individus ou les ménages au sein d'une entité, un pays ou une région dans ce cas-ci, s'écarte de l'hypothétique égalité parfaite de revenu, à savoir une situation dans laquelle les revenus de tous seraient égaux. Il se construit sur base d'une fonction appelée courbe de Lorenz qui indique les pourcentages cumulatifs du total des revenus reçus par rapport au nombre cumulatif des bénéficiaires, et ce par ordre croissant (en partant des individus ou des mé-

nages aux revenus les plus bas). L'indice mesure en effet l'aire entre cette courbe et la ligne hypothétique d'égalité absolue, en pourcentage de l'aire maximale située sous cette ligne. Dès lors, par construction, l'indice varie entre 0 et 100%⁸⁸. Il est égal à 0 dans la situation la plus égalitaire possible, celle donc où tous les revenus seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 100% dans la situation la plus inégalitaire possible, celle où les revenus, sauf un, seraient nuls. Entre 0 et 100%, l'inégalité de revenu est d'autant plus forte que l'indice est élevé.

Enfin, il est important de garder à l'esprit qu'il existe plusieurs notions de revenus, en fonction notamment de la source de données utilisée.

Ainsi, pour le rapport interquintile et l'indice de Gini, (ainsi que pour le taux de risque de pauvreté), calculés sur la base des données de l'enquête EU-SILC (2011), la notion de revenu est, conformément à cette enquête, celle du revenu (a) disponible (b) équivalent du ménage annuel tel que défini dans l'encadré 6.3.

En revanche, pour le calcul du coefficient interquartile sur la base des statistiques fiscales publiées par la DGSIE du SPF Economie, la notion retenue est celle du revenu net imposable. Sa valeur dépend donc des obligations de déclaration à l'impôt des personnes physiques (IPP). Il se compose de tous les revenus nets après soustraction des dépenses déductibles (telles que les frais de garde d'enfant, les rentes alimentaires, etc.). Les revenus nets sont d'abord constitués de revenus professionnels, qui incluent les salaires et traitements, les indemnités de maladie, les allocations de (pré-)pension, les bénéfices, les avantages, les salaires des dirigeants d'entreprises et des conjoints aidants, après déduction des frais professionnels. S'y ajoutent

ensuite les revenus immobiliers (revenus locatifs et revenu cadastral) et mobiliers, dans les limites des obligations de déclaration. En outre, dans ce chapitre, le revenu total net imposable n'a pas été considéré par personne, mais par déclaration, que cette dernière soit commune ou individuelle.

Enfin, les données agrégées de revenus mentionnées dans ce chapitre sont issues des comptes régionaux. Ceux-ci sont estimés au départ de sources diverses (en ce compris les statistiques fiscales) et sont établis en cohérence avec le Système Européen de Comptes (SEC) de 1995. Les revenus primaires des ménages sont ceux issus de leur participation directe à des processus de production (générant rémunérations et excédents d'exploitation) ou de la propriété d'actifs (revenus de la propriété). Ils visent une certaine exhaustivité. Ainsi, pour la comparaison à d'autres sources, on notera que les rémunérations des salariés incluent les cotisations sociales versées pour leur compte par leur employeur, que l'excédent d'exploitation comprend notamment une estimation du loyer imputé pour les propriétaires occupants et que les revenus de la propriété ne se limitent pas aux intérêts ou dividendes déclarés à l'IPP. Quant au revenu disponible, supposé servir ensuite à l'épargne et aux dépenses de consommation, il ajoute au solde des revenus primaires tous les transferts reçus moins ceux versés par les ménages. Il s'agit donc de toutes les prestations sociales en espèces reçues (hors prestations de soins de santé, considérées en nature par le SEC) et, à l'opposé, de toutes les cotisations sociales (y compris patronales) et de tous les impôts versés. S'ajoutent également, en ressources et en emplois, une série de transferts divers. Pour obtenir un montant moyen, ces valeurs agrégées sont simplement rapportées au nombre d'habitants.

⁸⁸ L'indice de Gini est aussi fréquemment exprimé avec une valeur entre 0 et 1, plutôt qu'en pourcentage.

Encadré 6.3 : Indicateurs – Pauvreté ou exclusion sociale

Risque de pauvreté ou exclusion sociale : L'indicateur est défini comme la proportion de la population identifiée par au moins un des trois indicateurs suivants :

1. *Taux de risque de pauvreté* (en pourcentage de la population totale) : L'indicateur est défini comme la proportion de la population dont le revenu (a) disponible (b) équivalent du ménage se situe en dessous du *seuil de pauvreté* fixé à 60% du revenu disponible équivalent (c) médian national après transferts sociaux. Le terme risque réfère au fait que ce seuil est défini conventionnellement.

(a) Le revenu *disponible* d'un ménage est défini comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2010 dans ce cas-ci) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'enquête (2011 dans ce cas-ci). Il comprend le revenu du travail (salaires et revenus d'activité indépendante), les revenus du capital et de la propriété, les transferts sociaux perçus directement. Ne sont, donc, pas pris en compte les transferts sociaux indirects, les revenus en nature, sauf voiture de fonction, les revenus perçus en « noir » ni les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire.

(b) Le revenu *équivalent* d'un ménage est le revenu de ce ménage divisé par le nombre d'équivalents adultes vivant dans celui-ci. Ce nombre est obtenu au départ d'une *échelle d'équivalence* qui convertit le nombre de personnes du ménage en nombre d'équivalent adultes, sur la base de la taille du ménage et de l'âge de ses membres. L'échelle utilisée au niveau de l'UE, appelée « OCDE modifiée », attribue un poids de 1 pour le premier adulte du ménage, de 0,5 pour tout autre adulte ou enfant de 14 ans ou plus, et de 0,3 pour tout enfant de moins de 14 ans. A titre d'exemple, le revenu disponible équivalent d'un couple avec deux enfants de moins de 14 ans est égal au revenu disponible de ce ménage divisé par un coefficient de 2,1 (=1+0,5+0,3+0,3).

(c) Le revenu *médian* est la valeur qui partage, exactement, en deux la population, en termes de revenu : la moitié de la population (50%) dispose donc d'un revenu supérieur ou égal au revenu médian et l'autre moitié (50%) d'un revenu inférieur à ce revenu (cf. encadré 6.2).

2. *Taux de privation matérielle* (en pourcentage de la population totale) : L'indicateur est défini comme la proportion de la population dans l'incapacité de se procurer les biens et services et/ou de se livrer à des activités considérées comme ordinaires et/ou nécessaires dans la société européenne contemporaine. Cette incapacité se mesure par l'incapacité du ménage à couvrir les dépenses liées à au moins trois des neuf éléments suivants:

- i) payer le loyer, l'emprunt hypothécaire ou les factures pour les services d'utilité publique (chauffage, électricité, gaz, eau, etc.),
- ii) chauffer convenablement le domicile,
- iii) faire face à des dépenses imprévues,
- iv) consommer de la viande, du poulet, du poisson ou un équivalent protéiné tous les 2 jours,
- v) partir en vacances hors du domicile une semaine par an,
- vi) avoir une voiture,
- vii) avoir une machine à laver,
- viii) avoir une télévision couleur,
- ix) avoir un téléphone (en ce compris portable).

On parle de *privation matérielle sévère* en cas d'incapacité de couvrir les dépenses liées à au moins quatre de ces neuf éléments. Il est à noter qu'il s'agit bien d'incapacité, dans le sens d'absence non-désirée. Ne sont donc pas compris les individus qui ne se procurent pas ces biens et services et/ou ne se livrent pas à ces activités parce qu'ils n'en veulent pas ou estiment ne pas en avoir besoin.

3. *Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail* (en pourcentage de la population âgée entre 0 et 59 ans) : l'indicateur est défini comme la

proportion de la population, âgée entre 0 et 59 ans, vivant dans un ménage dont la part de temps travaillé, au cours de l'année écoulée, dans celui qui pourrait être théoriquement presté par les personnes d'âge actif (âgées entre 18 et 59 ans, étudiants exclus) composant ce ménage au moment de l'enquête, est moins de 20%.

Lors de toute interprétation des chiffres associés aux notions reprises supra, il est important de garder à l'esprit une hypothèse implicite à la méthodologie utilisée : tous les membres d'un même ménage sont traités de manière symétrique, en ce sens qu'il est supposé que tous les membres, en particulier tout homme, femme et enfant, d'un même ménage disposent du même revenu et des mêmes biens/services et donc, le cas échéant, sont confrontés au même risque de pauvreté et/ou à la même privation matérielle.

Notons, enfin, qu'en 2010, dans le cadre plus large de la nouvelle stratégie européenne pour « une croissance intelligente, durable et inclusive », l'Union s'est fixée cinq grands objectifs chiffrés, en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie, transposés en objectifs nationaux, à atteindre d'ici 2020. Parmi ces objectifs, il y a la réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes menacées par la pauvreté au sein de l'Union, 380 milliers en Belgique. C'est précisément l'indicateur de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, et a fortiori ses composantes, définies supra, que l'on se doit d'utiliser afin de mesurer les progrès éventuels accomplis vers cet objectif et ce sur la base de l'enquête EU-SILC.

Encadré 6.4 : Liste des abréviations par pays**Pays de l'EU-27**

Moyenne européenne ⁸⁹	EU-27
République tchèque	CZ
Slovaquie	SK
Pays-Bas	NL
Slovénie	SI
Autriche	AT
Hongrie	HU
France	FR
Danemark	DK
Suède	SE
Finlande	FI
Belgique	BE
Luxembourg	LU
Irlande	IE
Malte	MT
Allemagne	DE
Chypre	CY
Pologne	PL
Royaume-Uni	UK
Portugal	PT
Italie	IT
Espagne	ES
Estonie	EE
Grèce	GR
Lituanie	LT
Bulgarie	BG
Roumanie	RO
Lettonie	LV

Pays hors EU-27

Suisse	CH
Norvège	NO
Islande	IS
Croatie	HR

Régions belges

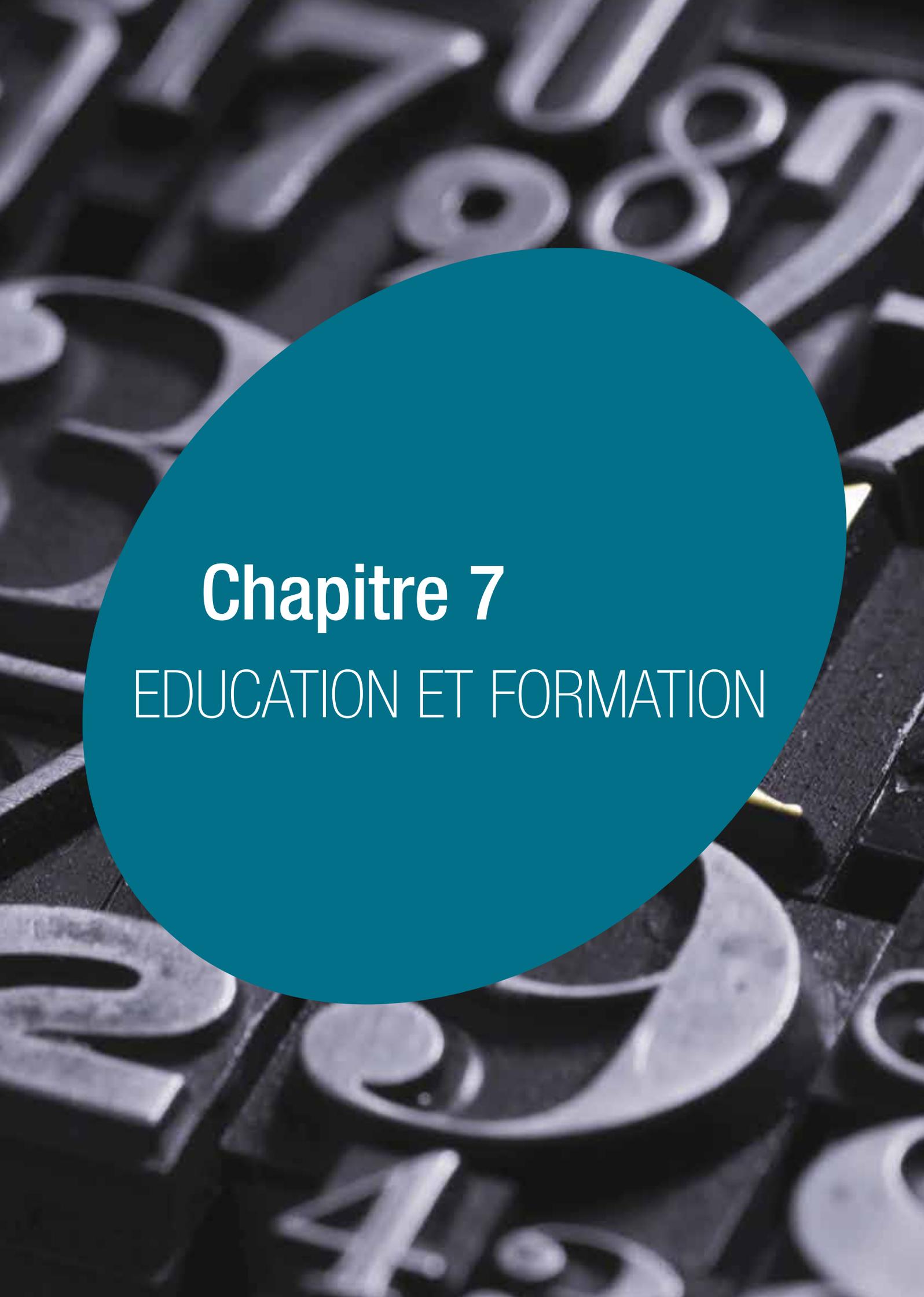
Flandre	VL
Bruxelles	BR
Wallonie	WA

⁸⁹ Par souci de cohérence, la moyenne européenne est calculée pour les pays étant membres de l'Union Européenne durant l'année de l'enquête, à savoir les 27 pays repris supra en 2011.

Pour aller plus loin ...

- Contacts pour ce chapitre : Frédéric Caruso - f.caruso@iweeps.be, Eve Ramaekers - e.ramaekers@iweeps.be
- Pour plus d'information sur EU-SILC, voir sur le site d'eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/microdata/eu_silc) ou celui de la DGSIE (http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/collecte_donnees/enquetes/silc/).
- Pour plus d'information sur le processus européen et la définition des indicateurs communs, voir e.a. Atkinson, T., Cantillon, B., Marlier, E. and Nolan, B. (2002), *Social Indicators: The EU and Social Inclusion*, Oxford: Oxford University Press. Marlier, E., Atkinson, A.B., Cantillon, B. and Nolan, B. (2007), *The EU and social inclusion: Facing the challenges*, Bristol: Policy Press.
- Pour plus d'information sur la stratégie 2020, voir http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm ou <http://www.be2020.eu> Voir aussi <http://www.socialsecurity.fgov.be/fr/nieuws-publicaties/sociale-bescherming-inclusie-rapporten/sociale-bescherming-inclusie-rapporten.htm>.
- Délégué général aux droits de l'enfant de la Communauté française (2009), « Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles ». Disponible sur http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf.
- Duvivier R. (2013), « Crédit et surendettement : que nous apprennent les chiffres 2012 de la Centrale des Crédits aux particuliers ? », Observatoire du Crédit et de l'endettement, Marchienne-au-Pont. Disponible sur http://www.observatoire-credit.be/images/stories/docs/publications/credit_et_surendettement_chiffres_2012_ccp.pdf.
- Defeyt P. et A.-C. Guio (2010), « Pauvreté : une définition limitée, une politique à revoir », Analyses, Institut pour un développement durable.
- Guio, A.-C. (2010), « Stratégie Europe 2020 en matière de lutte contre la pauvreté: Quelle est la population visée? », Focus de l'IWEPS, IWEPS, Namur.
- Guio, A.-C, Fusco, A. and Marlier, E. (2010), «Risk factors of income poverty and material deprivation in Belgium and Regions», Discussion paper de l'IWEPS 1005, IWEPS, Namur.
- Guio, A.-C et Goedemé, T. (2011), « Stratégie Europe 2020 : quelles implications pour la mesure de la pauvreté et de l'exclusion en Belgique ? », Reflets et perspectives de la vie économique.
- Guio A.-C. et C. Mahy (2013), « Regards sur la pauvreté et les inégalités en Wallonie », Working paper de l'IWEPS, IWEPS, Namur.
- IWEPS (2007), « Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne – Volet statistique », IWEPS, Namur.

- Marrissa P., May X. et D.M. Lombillo (2013), « La pauvreté rurale et urbaine, Rapport final, Programme Agora.
- Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2012), « Baromètre Social 2012 », Bruxelles. Disponible sur http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2012/barometre_social_2012.pdf?lang=fr.
- Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles (2012), « Jeunes en transition, adultes en devenir », Cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, Bruxelles. Disponible sur http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2012/rapport-thematique-2013_jeunes-en-transition_adultes-en-devenir.pdf.
- PNR (2013), « Programme national de réforme – Belgique 2013 ». Disponible sur http://www.be2020.eu/uploaded/uploaded/201304301405170.NHP_2013_FR_avril_25.pdf.
- RWLP (2013), « Lutter contre la pauvreté infantile, c'est lutter contre la pauvreté durable et contre l'appauvrissement des familles », rédigé par Pierre Doyen et Christine Mahy, à partir des apports des militants « témoins du vécu », des groupes de travail, d'interviews, et des implications dans des travaux avec des partenaires. Disponible sur http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/130219-RWLP-_Pauvrete_enfants-familles-final_3.pdf.
- Schockaert I., Morissens A. Cincinnato S. en S. Nicaise (2012), « Armoede tussen de plooiën », Rapport final, Programme Agora.
- Studiedienst van de Vlaamse Regering (2013), « Vlaamse Armoedemonitor 2013 », Bruxelles. Disponible sur <http://www4.vlaanderen.be/dar/svr/afbeeldingennieuwtjes/welzijn/bijlagen/2013-04-16-armoedemonitor2013.pdf>.
- Unicef Belgique (2010), « Voilà ce que nous pensons. Les jeunes touchés par la pauvreté parlent de leur vie ».
- Rapport de recherche financé par la politique scientifique fédérale (2010), « Minibudget : quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ? ». Disponible sur : <http://www.ecosocdoc.be/static/module/bibliographyDocument/document/002/1389.pdf>

The background of the image is a close-up, slightly blurred view of a printing press's galley. It shows numerous metal type cases containing individual characters, including letters and numbers, arranged in rows. A large, solid teal circle is superimposed over the center of the image, serving as a backdrop for the chapter title.

Chapitre 7

EDUCATION ET FORMATION

7. EDUCATION ET FORMATION

Ce chapitre consacré aux Chiffres clés de l'Education et de la Formation est structuré en deux parties : la première, centrée sur l'enseignement et l'accueil de la petite enfance, porte le regard sur les communes wallonnes au travers d'éléments d'information fournis par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et l'Office national de l'enfance (ONE). La seconde partie reprend, en les actualisant, quelques indicateurs généraux sur les niveaux de diplôme, avec un accent particulier sur les jeunes générations et la participation des adultes wallons à l'enseignement et la formation.

Quels sont les principaux résultats de l'analyse ?

En 5 ans, le nombre de jeunes wallons scolarisés dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a augmenté dans l'enseignement fondamental mais diminué au niveau secondaire.

Au cours de l'année 2010-2011, la part d'élèves wallons scolarisés dans leur commune de domicile s'élève à 79% pour le maternel, 75% pour le primaire et 44% pour le secondaire. Plus de la moitié des élèves du secondaire sont donc scolarisés dans une autre commune que celle de leur domicile. Cette situation, qui est le reflet de l'offre d'enseignement, diffère fortement d'une commune à l'autre et a des implications en termes de mobilité. Les établissements scolaires localisés dans les communes wallonnes attirent également des élèves domiciliés dans d'autres régions du pays, voire à l'étranger.

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge par des milieux d'accueil autorisés par l'ONE. Entre 2006 et 2011, près de 6 000 places d'accueil se sont ouvertes sur le territoire wallon (hors Communauté germanophone) permettant ainsi d'atteindre un taux de couverture de 30% en 2011. La situation varie cependant fortement d'une commune à l'autre.

L'élévation du niveau d'instruction de la population wallonne est manifeste. Dès 2010, l'objectif, défini au niveau européen, de 40% de personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur était atteint en Wallonie.

En 2012, 15% des jeunes wallons de 18 à 24 ans avaient quitté l'école avant d'avoir terminé leur scolarité secondaire et ne suivaient plus ni études, ni formation. L'objectif européen en la matière est de ne pas dépasser les 10% en 2020.

La probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme mais les diplômés de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur représentent une part importante des personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler. Les personnes diplômées au maximum de l'enseignement primaire ou sans diplôme sont, elles, majoritairement inactives.

En 2012, lorsqu'ils étaient interrogés dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT), seuls 5% des adultes wallons ont déclaré avoir suivi des cours ou une formation le mois précédent.

7.1. Scolarisation en fonction du lieu de domicile

7.1.1. Taux brut de participation à l'enseignement de la FWB

Durant l'année scolaire 2010-2011, 658 506 jeunes domiciliés en Wallonie ont fréquenté un des trois niveaux de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles : 138 777 pour le maternel, 247 856 pour le primaire, et 271 873 pour le secondaire⁹⁰. Ces populations scolarisées peuvent être rapportées aux données démographiques présentées dans le chapitre 1 (Population), à deux niveaux géographiques, l'ensemble du territoire wallon dans un premier temps, les territoires communaux dans un second temps.

⁹⁰ Les analyses locales qui suivent ne prennent pas en compte les enfants inscrits dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé ou subsidié par la Communauté germanophone. Durant l'année scolaire 2010-2011, ils y étaient 2 322 dans l'enseignement maternel, 5 123 dans l'enseignement primaire et 5 419 dans l'enseignement secondaire (dont 38 scolarisés en alternance). A ceux-ci s'ajoutaient 302 jeunes qui bénéficiaient d'un enseignement spécialisé.

Des taux bruts de participation à l'enseignement de la FWB peuvent être estimés, par niveau d'enseignement, en rapportant la population domiciliée en Wallonie et inscrite dans un établissement de la FWB, quel que soit son âge, à la population qui y est domiciliée et qui est en âge de fréquenter l'école (voir encadré 2). Pour le niveau maternel, ce taux s'élève à 97%. Dans les autres niveaux, il dépasse les 100% : 101% pour le niveau primaire et 110% pour le niveau secondaire. Ce pourcentage élevé s'explique en partie par une part non négligeable d'élèves « en retard » par rapport à l'âge normal de fréquentation (seul pris en compte au dénominateur) mais également par la possibilité donnée aux élèves de suivre une sep-

tième année de spécialisation ou de s'inscrire dans un quatrième degré⁹¹.

Dans la tranche d'âge considérée, une part des jeunes de plus de 15 ans, soumis à l'obligation scolaire, sont inscrits dans le système éducatif en Flandre ou suivent une formation dans un centre de formation des Classes moyennes. Ils étaient 5 136 à avoir un contrat d'apprentissage au 31 décembre 2010. La part des jeunes wallons qui suivent des études en Flandre ou à l'étranger, ainsi que ceux inscrits en Communauté germanophone n'est pas connue avec précision. De ce fait les taux de participation sont sous-estimés.

Tableau 7.1. | Taux brut de participation des jeunes wallons à l'enseignement de la FWB

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2005-2006 ET 2010-2011 ; REGISTRE NATIONAL AU 1^{ER} JANVIER 2006 ET 2011, SPF-ECONOMIE, DGSIE - CALCULS IWEPS

NOTE -

* POPULATION DONT L'ÂGE CORRESPOND AUX ÂGES OFFICIELS DE FRÉQUENTATION DE CHAQUE NIVEAU D'ENSEIGNEMENT, SOIT DE 2,5 À 5 ANS POUR LE MATERNEL, DE 6 À 11 POUR LE PRIMAIRE, ET DE 12 À 17 POUR LE SECONDAIRE (VOIR ENCADRÉ).

		Population domiciliée en Wallonie (hors Com germanophone)*	Population suivant un enseignement de la FWB	Taux brut de scolarisation
Maternel	2005-2006	137 972	135 465	98,2%
	2010-2011	142 518	138 777	97,4%
Primaire	2005-2006	237 928	242 600	102,0%
	2010-2011	244 572	247 856	101,3%
Secondaire	2005-2006	261 173	280 917	107,6%
	2010-2011	247 353	271 873	109,9%

Comparativement à 2005-2006, le nombre d'élèves wallons scolarisés au niveau maternel et primaire en 2010-2011 est plus élevé (+3 312 et +5 256 respectivement), tandis qu'une diminution importante est observée pour le secondaire (-9 044 élèves, soit 3% du nombre d'élèves comptabilisés pour 2005-2006). Ces tendances sont observées également dans la population domiciliée en Wallonie. Parmi les tranches d'âge les plus jeunes, l'augmentation a été plus forte dans la population domiciliée que dans la population scolarisée, ce qui se traduit par une légère diminution du taux brut de participation.

A l'inverse, le taux brut de participation s'est élevé dans l'enseignement secondaire. Ce résultat pourrait s'expliquer par une tendance des jeunes à rester plus longtemps à l'école au début de la période de crise de l'emploi.

Les changements démographiques observés dans les classes d'âge les plus jeunes affecteront l'enseignement secondaire dans les prochaines années. La Wallonie, bien que dans une moindre mesure que la Région de Bruxelles-Capitale, devra faire face à une augmentation du nombre de jeunes à scolariser.

⁹¹ Pour des informations complémentaires sur le système d'enseignement et les taux de scolarisation par âge voir Fédération Wallonie-Bruxelles, Les Indicateurs de l'Enseignement : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26723&navi=3352>

Encadré 1 – données utilisées

Les statistiques présentées ici se rapportent aux élèves fréquentant un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) (enseignement ordinaire et spécialisé, y compris l'enseignement en alternance). Les jeunes wallons qui fréquentent une école de la Communauté germanophone, de la Com-

munauté flamande ou des écoles localisées à l'étranger ne sont pas pris en compte. Deux années scolaires sont ici prises en considération : 2005-2006 et 2010-2011. Ces données relatives aux élèves scolarisés sont rapportées à la population domiciliée issue du Registre national au 1^{er} janvier de l'année correspondante (soit 1^{er} janvier 2006 pour l'année scolaire 2005-2006).

Encadré 2 – définition du taux brut de participation à l'enseignement

Le taux brut de participation à l'enseignement⁹² rapporte la population domiciliée dans une entité territoriale et inscrite dans l'enseignement de la FWB dans un niveau donné (sans distinction d'âge) à la population qui est domiciliée dans cette même entité dont l'âge correspond aux âges officiels de fréquentation de chaque niveau d'enseignement, soit de 2,5 à 5 ans pour le maternel, de 6 à 11 ans pour le primaire, et de

12 à 17 ans pour le secondaire. Le taux brut de participation peut être supérieur à 100%, indiquant alors la présence dans la population scolarisée d'enfants plus jeunes ou plus vieux que l'âge normal. Un taux inférieur à 100% indique quant à lui le fait que des élèves suivent un enseignement dans d'autres régions ou pays. Notons que pour estimer la population âgée de 2,5 à 5 ans à partir des données du Registre national, on considère 50% des enfants âgés de 2 ans, 100% des enfants âgés de 3 ans, 4 ans et 5 ans.

7.1.2. Les communes, lieux de scolarisation

Toutes les communes wallonnes comptent sur leur territoire au moins une école maternelle et une école primaire. Ainsi, la part d'enfants scolarisés dans leur commune de domicile, dans un établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles est relativement élevée : pour la Wallonie dans son ensemble (hors Communauté germanophone), 79% des élèves scolarisés au niveau maternel et 75% des élèves scolarisés au niveau primaire en 2010-2011, le sont dans leur commune de domicile (voir tableau 7.2). Ce pourcentage varie fortement selon les communes (de 37 à 99%, soit la quasi-totalité des enfants). Une plus grande mobilité des élèves semble donc exister au niveau primaire. Au niveau secondaire, seuls 44% des jeunes wallons fréquentant l'enseignement de la FWB en 2010-2011 sont scolarisés dans

leur commune de domicile. Plus de la moitié des élèves se déplace donc vers une autre commune pour suivre un enseignement secondaire. Ceci est le témoin de l'offre d'enseignement secondaire, plus réduite en termes de nombre d'établissements et plus concentrée dans l'espace que pour les deux autres niveaux. Le pourcentage d'élèves du secondaire scolarisés dans leur commune de domicile varie de 0 à 93 %. Les communes ayant un taux nul sont soit des communes sans écoles secondaires – elles sont au nombre de 103 – soit des communes ayant bien une école secondaire, mais où tous les jeunes se rendent dans une autre commune pour suivre un enseignement secondaire (l'enseignement secondaire de leur commune pouvant y être uniquement de type spécialisé)⁹³.

⁹² Voir Institut de Statistique de l'UNESCO (2009) Indicateurs de l'éducation. Directives techniques. Cette définition diffère légèrement de celle utilisée dans la publication « Les indicateurs de l'enseignement 2012 » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fournit des taux brut de scolarisation par niveau d'enseignement et par âge (cette seconde dimension n'est pas disponible dans les données utilisées ici).

⁹³ L'offre d'enseignement spécialisé est plus dispersée que celle de l'enseignement ordinaire. Les élèves fréquentant cet enseignement sont encore peu nombreux au niveau maternel (moins de 1% des élèves), ils sont environ 4% au niveau primaire et secondaire.

Ces analyses ne prennent pas en compte les distances effectivement parcourues par les élèves⁹⁴ ni les temps de déplacements quotidiens⁹⁵, elles se centrent sur l'offre

d'un territoire donné, en lien avec les caractéristiques de la population qui y réside.

Tableau 7.2. | Part d'élèves scolarisés dans leur commune de domicile (enseignement de la FWB) – chiffres globaux et communaux

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2005-2006 ET 2010-2011 – CALCULS IWEPS

NOTE -

103 COMMUNES N'ONT PAS D'ÉCOLE SECONDAIRE. PARMI CELLES AYANT UNE ÉCOLE SECONDAIRE, UN PETIT NOMBRE NE SCOLARISE QUE DES ÉLÈVES VENANT D'AUTRES ENTITÉS.

		Chiffres globaux	Chiffres communaux	
			Min	Max
Maternel	2005-2006	80,6%	40,4%	98,6%
	2010-2011	78,9%	36,9%	98,8%
	Evolution sur la période	-1,7%		
Primaire	2005-2006	76,2%	31,2%	97,3%
	2010-2011	74,9%	31,3%	97,9%
	Evolution sur la période	-1,3%		
Secondaire	2005-2006	44,3%	0,0 %*	93,5%
	2010-2011	43,5%	0,0 %*	92,6%
	Evolution sur la période	-0,8%		

Notons également que la part de jeunes scolarisés dans leur commune de domicile a légèrement diminué entre les années scolaires 2005-2006 et 2010-2011, au niveau global, et ce quel que soit le niveau d'enseignement fréquenté. Cette tendance à la diminution est légèrement plus marquée pour l'enseignement maternel et primaire

(-1,7% et -1,3% respectivement) que pour l'enseignement secondaire (-0,8%). Ce résultat pourrait par exemple s'expliquer par une suppression de certaines implantations qui ne serait pas compensée par la création de nouvelles entités, mais également par une plus grande mobilité des parents.

⁹⁴ Voir par exemple Ghaye et al. (2012).

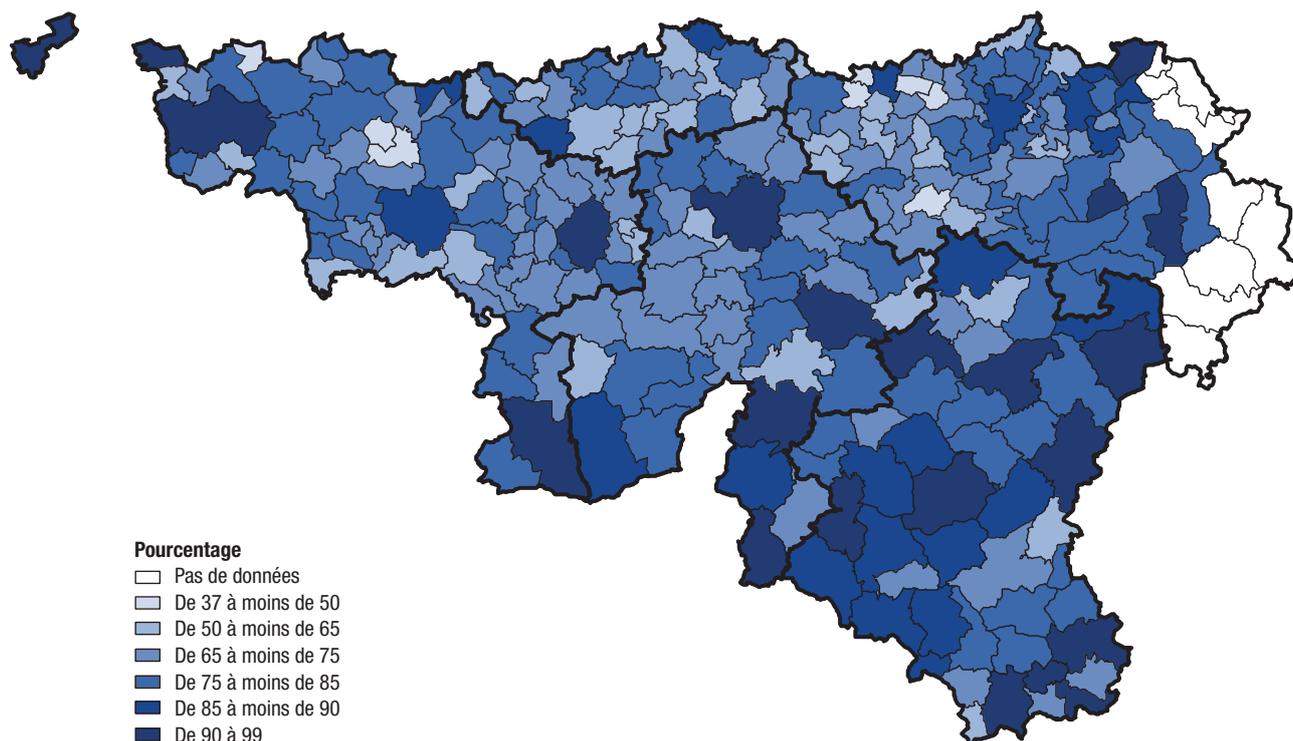
⁹⁵ A titre illustratif, la distance moyenne parcourue par déplacement domicile-école est de 13 km en Wallonie, contre 12 km pour la Belgique dans son ensemble. La durée moyenne d'un déplacement d'un étudiant belge est de 20 minutes (chiffres tirés de l'enquête Beldam 2010 ; voir Cornélis et al. 2011, p.112).

Les cartes 7.1 et 7.2 illustrent les différenciations spatiales du territoire wallon en ce qui concerne la part d'élèves scolarisés dans leur commune de domicile pour le maternel et le primaire respectivement. Les structures spatiales sont relativement similaires pour ces deux niveaux. Dans les communes urbaines, une part plus importante des enfants fréquente l'école maternelle ou primaire de leur commune. C'est par exemple le cas de Liège, Namur, Charleroi, Mons, Tournai. De même, des taux plus élevés sont observés dans le sud de la Wallonie. Notons que même si les structures sont relativement similaires pour les deux niveaux, la carte du niveau maternel met un peu plus en évidence certaines petites villes du Sud du pays (Couvin, Beauraing, Ciney, Bastogne, Libra-

mont, Arlon, Virton). Ceci confirme d'une certaine façon la plus grande mobilité déjà mentionnée plus haut pour le niveau primaire. Cette mobilité peut dépendre des déplacements professionnels quotidiens des parents, plus longs en zone rurale. Les déplacements (notamment les déplacements domicile-travail) sont en effet en général plus courts en agglomération qu'en banlieue ou dans les communes à migration alternée ou encore les communes rurales (voir par exemple Cornélis et al. 2011, p.184). Certaines particularités de l'offre scolaire, dès l'école maternelle, comme par exemple la possibilité de bénéficier d'un enseignement en immersion, peuvent expliquer des choix d'établissements plus éloignés du domicile.

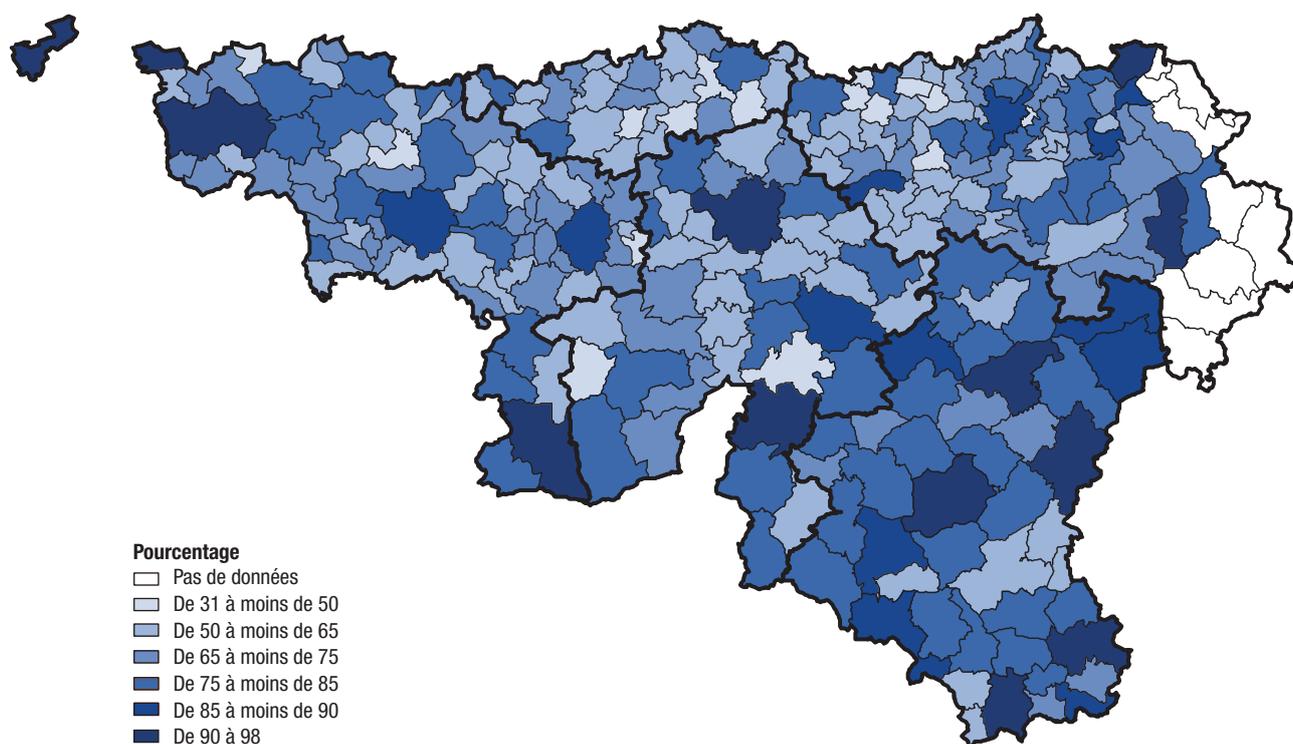
Carte 7.1. | Part des élèves du maternel qui fréquentent une école située dans leur commune de domicile en 2010-2011 (enseignement de la FWB)

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 - CALCULS IWEPIS



Carte 7.2. | Part des élèves du primaire qui fréquentent une école située dans leur commune de domicile en 2010-2011 (enseignement de la FWB)

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 – CALCULS IWEPs

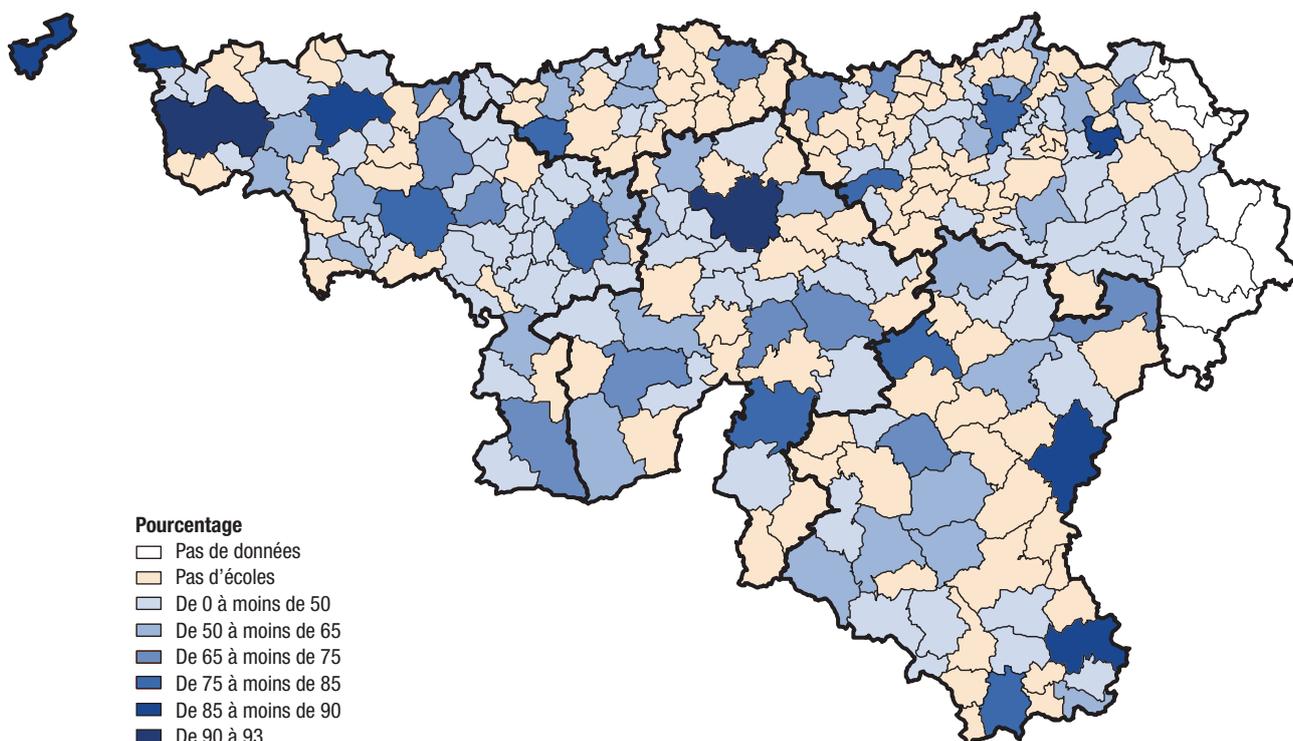


La carte 7.3 concerne quant-à-elle le niveau secondaire. Un certain nombre de communes y apparaissent en beige clair. Il s'agit de communes ne disposant d'aucun établissement d'enseignement secondaire ; la part d'élèves scolarisés dans leur commune de domicile y est par conséquent nulle. Pour les autres communes, cette part varie de 0% à 93%. De nouveau, le degré d'urbanisation de la commune apparaît comme un élément important de différenciation spatiale. Dans les communes urbaines (Liège, Namur, Charleroi, Mons, Tournai,

Mouscron, Arlon, Virton), les jeunes quittent moins leur commune de domicile pour se rendre dans leur école secondaire. Au niveau secondaire, les facteurs de différenciation des écoles sont plus nombreux en particulier par la présence d'options dans l'enseignement qualifiant. Le choix d'une orientation d'études nécessite parfois de longs déplacements. Il serait particulièrement intéressant, dans ce cadre, d'étudier la fréquentation des internats en fonction des communes de domicile ainsi que l'offre de transports scolaires.

Carte 7.3. | Part des élèves du secondaire qui fréquentent une école située dans leur commune de domicile en 2010-2011 (enseignement de la FWB)

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 – CALCULS IWEPs



7.1.3. Des élèves venant d'ailleurs...

Durant l'année scolaire 2010-2011, 681 584 jeunes ont fréquenté un établissement d'enseignement organisé par la FWB, sur le territoire de la Région wallonne : 140 917 pour le maternel, 252 313 pour le primaire et 288 534 pour le secondaire. Si les communes wallonnes sont avant tout des communes de scolarisation pour les élèves domiciliés sur leur territoire, elles attirent néanmoins des élèves domiciliés dans les autres régions, voire à l'étranger.

Les pourcentages restent toutefois relativement faibles pour le maternel et le primaire, où 98% des élèves scolarisés dans un établissement de la FWB situé en Wallonie sont domiciliés dans cette même région (un peu moins d'1% proviennent d'une autre région ou communauté du pays, et un peu plus d'1% sont domiciliés à l'étranger). Ces pourcentages sont légèrement plus élevés pour le secondaire, un peu plus de 2% proviennent d'une autre région ou communauté du pays, et 4% sont domiciliés à l'étranger.

Tableau 7.3. | Nombre d'élèves domiciliés en dehors des communes francophones de la Wallonie et scolarisés en Wallonie, par lieu de domicile et niveau d'études fréquenté

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 – CALCULS IWEPS

	Maternel	Primaire	Secondaire	Total
Communauté germanophone	127	251	787	1 165
Région de Bruxelles-Capitale	275	505	2 591	3 371
Région flamande	887	1 799	3 722	6 458
Hors Belgique	1 539	3 360	11 626	16 525
Total	2 828	5 915	18 776	27 519

Tableau 7.4. | Répartition par région de domicile des élèves fréquentant l'enseignement organisé par la FWB sur le territoire wallon

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 – CALCULS IWEPS

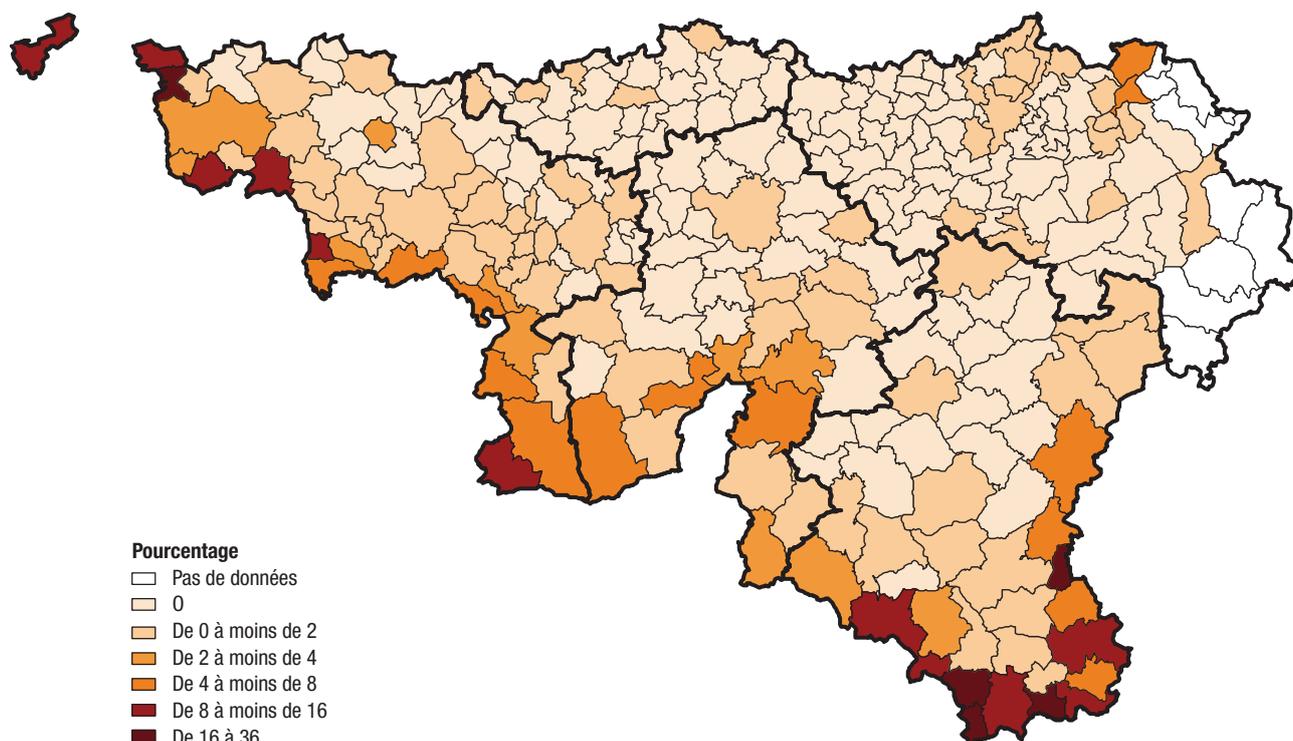
	Maternel	Primaire	Secondaire
Wallonie (hors Communauté germanophone)	98,0%	97,7%	93,5%
Communauté germanophone	0,1%	0,1%	0,3%
Région de Bruxelles-Capitale	0,2%	0,2%	0,9%
Région flamande	0,6%	0,7%	1,3%
Hors Belgique	1,1%	1,3%	4,0%

De nouveau, la situation varie fortement d'une commune à l'autre (carte 7.4). Ainsi, pour le fondamental (maternel et primaire confondus), la part d'élèves domiciliés à l'étranger dépasse les 16% dans certaines communes

frontalières du sud du Luxembourg ou de la Wallonie picarde où notre offre d'enseignement est appréciée par de nombreux parents français ou luxembourgeois, en particulier dans l'enseignement spécialisé.

Carte 7.4. | Part des élèves domiciliés à l'étranger parmi les élèves scolarisés dans la commune dans l'enseignement fondamental en 2010-2011

SOURCE : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 – CALCULS IWEPS



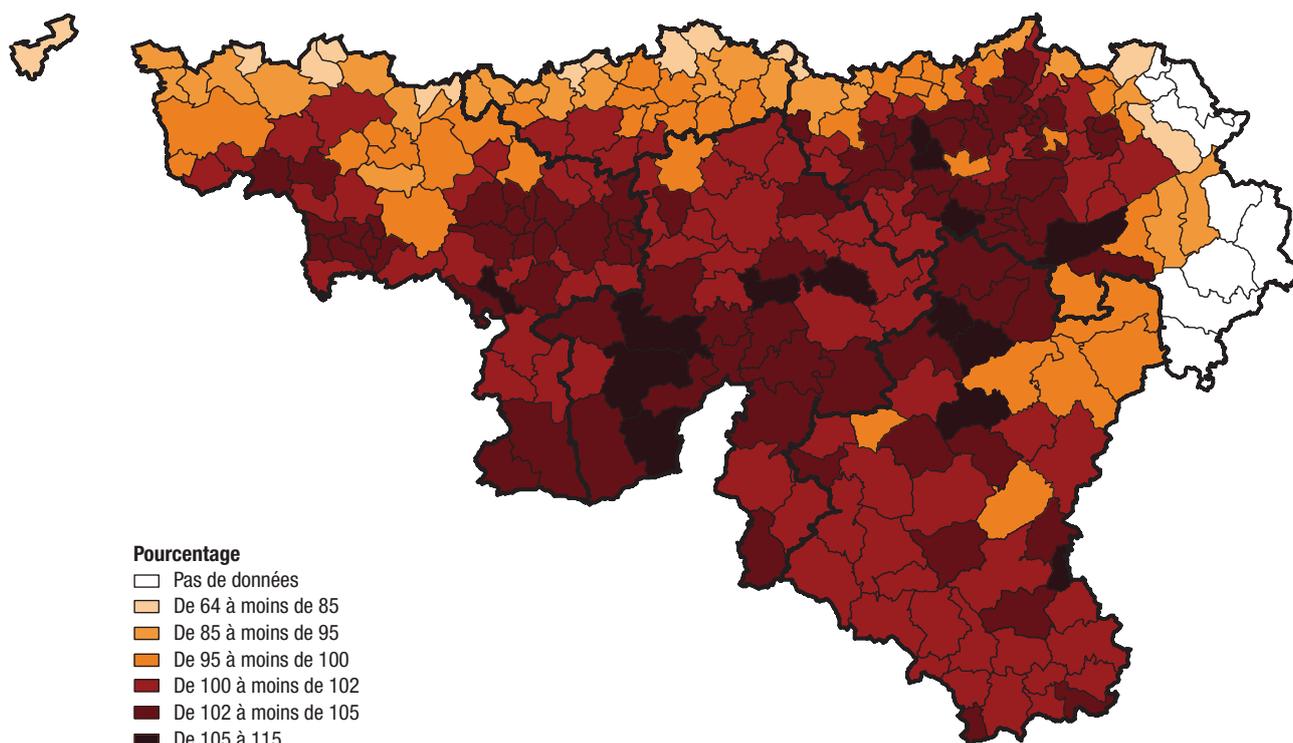
7.1.4. Taux bruts de participation à l'enseignement de la FWB par commune

Sur le même mode que celui utilisé pour estimer des taux bruts de participation au niveau wallon, nous pouvons estimer des taux bruts de participation à l'enseignement de la FWB par commune. Les données disponibles ne nous permettent cependant pas de calculer le nombre d'enfants et de jeunes wallons scolarisés dans d'autres régions ou pays (voir encadré 1). Nous pouvons cependant calculer un taux brut de participation à l'enseignement de la FWB, taux qui rend compte de la part d'enfants scolarisés dans leur commune ou dans une autre entité wallonne qui compte des écoles organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cet indicateur rapporte la population domiciliée dans une com-

mune et inscrite dans une école de la FWB à la population « scolarisable » (c'est-à-dire dont l'âge correspond à l'âge officiel de fréquentation) domiciliée dans cette commune. Ce taux brut de participation, calculé pour l'enseignement maternel et primaire, est illustré à la carte 7.5. On y observe un « effet frontière », une bande plus claire à la limite avec la Flandre. Un nombre non négligeable de jeunes wallons domiciliés dans ces communes proches de la frontière linguistique fréquentent des établissements scolaires en Flandre. Les taux bruts de participation à l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles y sont par conséquent plus faibles. Ce phénomène s'observe également dans les zones proches des 9 communes où l'enseignement est organisé par la Communauté germanophone.

Carte 7.5. | Taux brut de participation par commune dans l'enseignement fondamental FWB en 2010-2011

SOURCES : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 ; REGISTRE NATIONAL AU 1ER JANVIER 2011, SPF-ECONOMIE, DGSIE - CALCULS IWEPS

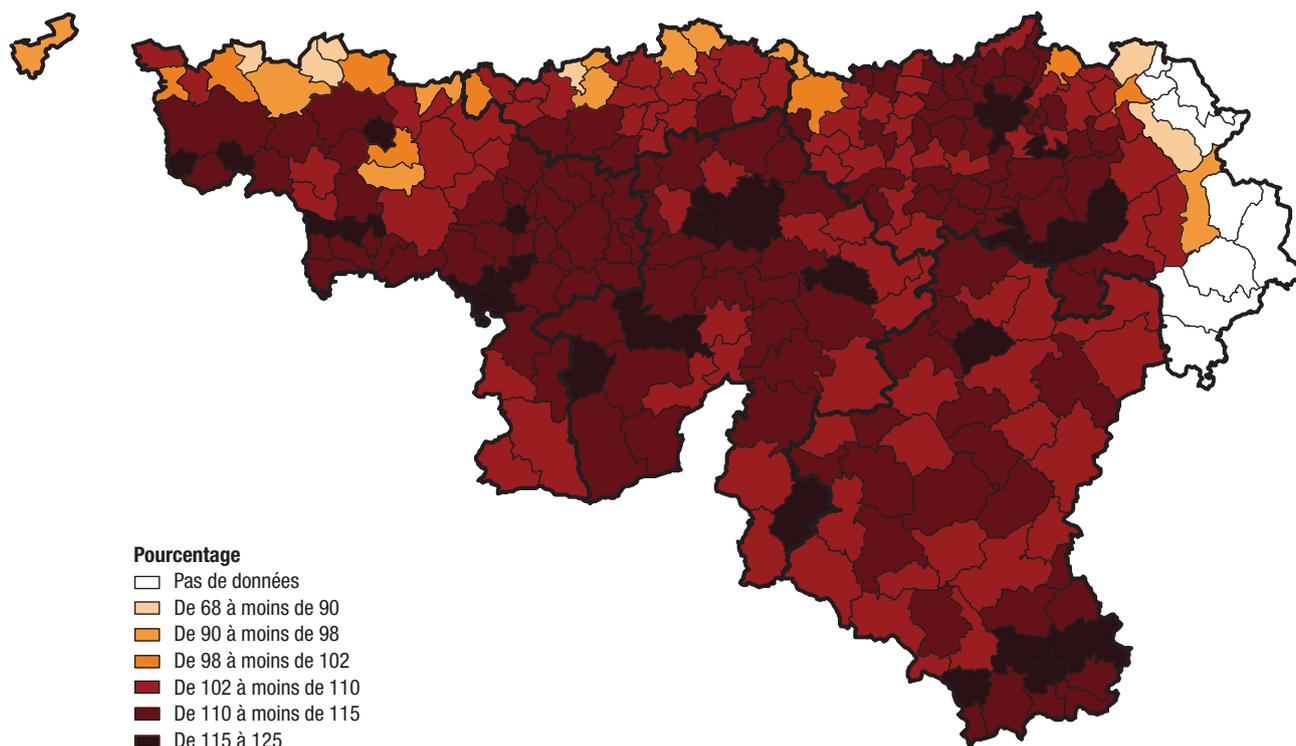


Les taux bruts de participation qui dépassent les 100% dans certaines communes rendent compte notamment de la part des jeunes plus âgés (en l'occurrence ici âgés de 12 ans et plus) qui sont encore inscrits dans l'enseignement primaire. C'est par exemple le cas dans les communes dont l'indice socio-économique est faible (voir aussi Ghaye et al. 2012).

Dans l'interprétation des taux bruts de participation par commune dans l'enseignement secondaire (carte 7.6), il faut tenir compte tant de l'effet du retard scolaire accumulé que des spécialisations possibles au-delà de la sixième année. Les données que nous avons utilisées pour ces Chiffres Clés ne permettent pas de distinguer ces deux facteurs.

Carte 7.6. | Taux brut de participation par commune dans l'enseignement secondaire FWB en 2010-2011

SOURCES : BASE DE DONNÉES COMPTAGE AU 15 JANVIER, ETNIC - MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, 2010-2011 ; REGISTRE NATIONAL AU 1^{ER} JANVIER 2011, SPF-ECONOMIE, DGSIE – CALCULS IWEPS



7.2. Accueil de la petite enfance

Avant l'âge de 3 ans, les enfants peuvent être pris en charge dans les milieux d'accueil autorisés par l'ONE (Office National de l'Enfance). Le tableau 7.5 présente le nombre de places et le taux de couverture (voir encadré 3) en places d'accueil par province en distinguant deux types de milieux d'accueil : les milieux d'accueil subventionnés par l'ONE, et les milieux d'accueil non subventionnés, mais agréés par l'ONE. En Wallonie, les places disponibles dans les milieux d'accueil de l'ONE sont au nombre de 30 473, et le taux de couverture atteint 30%. Des disparités existent néanmoins entre provinces, le

taux de couverture étant plus élevé dans la province du Brabant Wallon que dans les autres provinces. C'est pour les provinces du Hainaut et de Liège que la situation est la plus défavorable, avec des taux de couverture de 26 et 27%, respectivement. Le type de place varie fortement d'une province à l'autre. Ainsi, dans le Hainaut, environ 80% des places sont subventionnées, alors que c'est le cas pour seulement 60% des places disponibles en Brabant Wallon. Sachant que la participation financière demandée aux parents est en général plus élevée pour les milieux d'accueil non subventionnés, il n'est pas étonnant que celles-ci aient une part plus importante dans les zones économiquement plus aisées.

Encadré 3 – définition du taux de couverture

Pour évaluer l'offre d'accueil, on calcule un taux de couverture qui rapporte le nombre de places d'accueil à une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil, soit les enfants âgés de 0 à 2,5 ans. Cette méthode approximative tient compte du fait que les enfants ne fréquentent généralement pas

un milieu d'accueil avant l'âge de 3 mois et entrent à l'école entre 2,5 ans et 3 ans. Le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans est calculé à partir des données du Registre national comme suit : enfants de moins de 1 an + enfants de 1 an à moins de 2 ans + 50% des enfants de 2 ans à moins de 3 ans. Les enfants domiciliés en Communauté germanophone ne sont pas inclus.

Tableau 7.5. | Nombre de places dans les milieux d'accueil et taux de couverture par province wallonne au 31 décembre 2011

SOURCE : INVENTAIRE DES MILIEUX D'ACCUEIL, ONE, RAPPORT 2011 – CALCULS IWEPS

	Nombre de places			Part de places subventionnées	Taux de couverture global
	Subventionnées	Non subventionnées	Total		
Brabant Wallon	2 819	1 918	4 737	59,5%	45,1%
Hainaut	8 268	1 744	10 012	82,6%	26,2%
Liège	5 552	2 368	7 920	70,1%	26,8%
Luxembourg	2 138	1 073	3 211	66,6%	38,2%
Namur	3 224	1 369	4 593	70,2%	33,1%
Wallonie (hors Comm. Germ.)	22 001	8 472	30 473	72,2%	30,3%

Au cours des cinq dernières années, près de 6 000 places d'accueil ont été créées sur le territoire de la Wallonie (tableau 7.6). Le taux de couverture est quant à lui passé de 26% en 2006 à 30% en 2011, soit une hausse de 4,5%. Les provinces n'évoluent toutefois pas toutes

de la même manière. C'est au Luxembourg et à Namur que le taux de couverture a le plus augmenté, tandis que les accroissements ont été moins importants dans les provinces de Brabant Wallon et Liège.

Tableau 7.6. | Evolution du nombre de places et du taux de couverture de 2006 à 2011 en Wallonie

SOURCE : INVENTAIRE DES MILIEUX D'ACCUEIL, ONE, RAPPORT 2011 – CALCULS IWEPS

	2006		2011		Evolution	
	Nombre de places	Taux de couverture	Nombre de places	Taux de couverture	Nombre de places	Taux de couverture
Brabant Wallon	4 325	41,9%	4 737	45,1%	412	3,2%
Hainaut	7 902	21,5%	10 012	26,2%	2 110	4,7%
Liège	6 341	23,6%	7 920	26,8%	1 579	3,2%
Luxembourg	2 623	32,2%	3 211	38,2%	588	6,0%
Namur	3 415	25,7%	4 593	33,1%	1 178	7,4%
Wallonie (hors Communauté germanophone)	24 606	25,8%	30 473	30,3%	5 867	4,5%

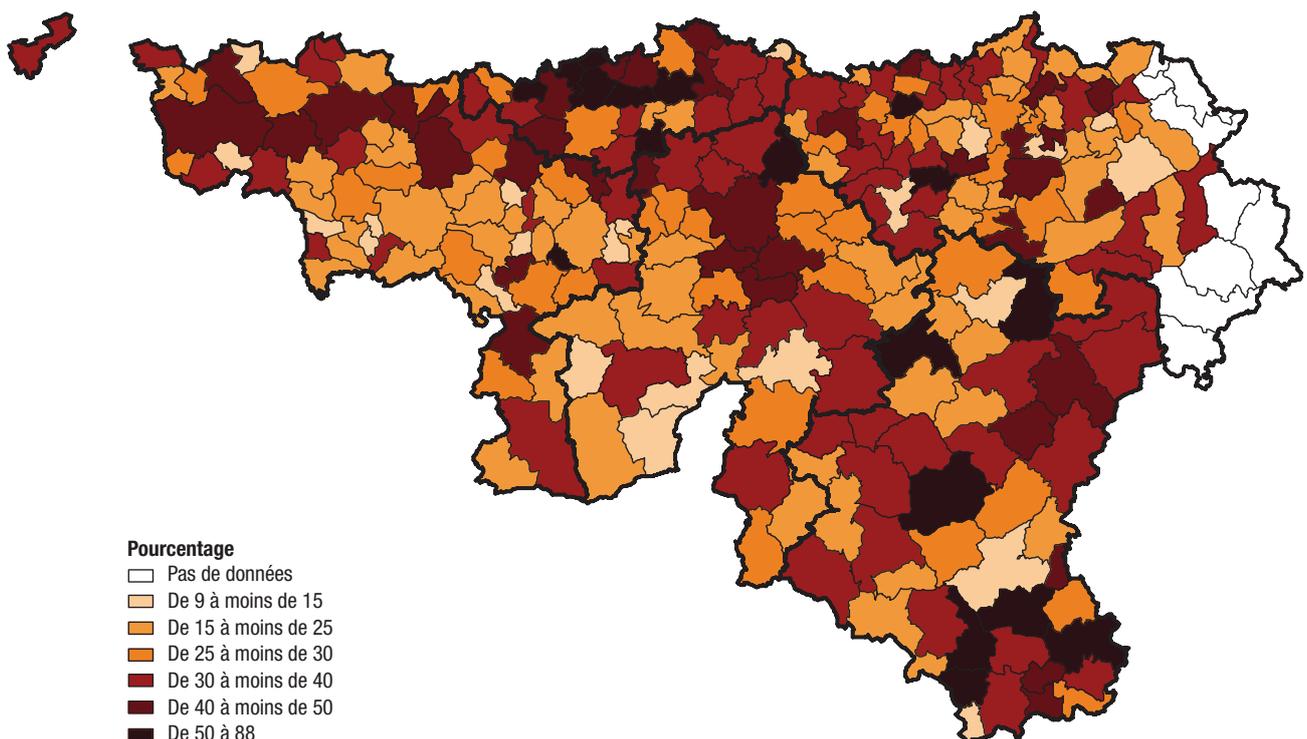
Notons que le taux de couverture en places d'accueil ne peut être utilisé pour faire des comparaisons internationales, car il ne correspond pas à la définition adoptée par l'Union Européenne. Celle-ci prend en compte tous les enfants âgés de 0 à 3 ans au dénominateur et inscrit au numérateur l'ensemble des enfants présents. Ce nombre diffère du nombre de places car une place peut être occupée par plusieurs enfants (présence à temps partiels, turn-over, etc.). De plus toutes les formes d'accueil, y compris l'accueil d'enfants de 2,5 ans à 3 ans à l'école qui est de l'ordre de 90% en Communauté française, sont envisagées. En 2011, le taux calculé sur base du nombre d'enfants présents est de 48,2 % pour la Wallonie (43,8 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ; voir Rapport d'activités ONE 2011). L'objectif de Barcelone (de 33%) est donc atteint.

Les disparités de taux de couverture en places d'accueil ONE sont également importantes au niveau communal. Ainsi, pour l'année 2010, le taux de couverture pour les enfants de 0 à 2,5 ans varie de seulement 2,2 places

pour 100 enfants à 76,7 places pour 100 enfants (le taux moyen est de 23,9%). Les communes présentant des taux de couverture les plus faibles sont essentiellement des communes rurales (par exemple, Couvin, Viroinval et Doische au sud de l'arrondissement de Philippeville, le sud de l'arrondissement de Dinant, l'ouest de l'arrondissement de Verviers, etc.). Seul un petit nombre de communes présentent des taux de couverture très élevés (24 communes ont un taux de couverture supérieur à 40% ; qui correspondent aux deux classes supérieures de la carte 7.1). Ces communes sont principalement situées dans la partie centrale du Brabant Wallon (communes de Waterloo, La Hulpe, Lasne, Ottignies-Louvain-la-Neuve), et dans le sud de la province du Luxembourg (Arlon et ses environs). Il n'est pas rare d'observer une commune à taux de couverture élevé, entourée d'une couronne de communes à faible taux de couverture. Il s'agit en général de communes faiblement peuplées qui comportent l'un ou l'autre établissement d'accueil collectif qui dessert également les communes avoisinantes.

Carte 7.7. | Taux de couverture en places d'accueil ONE au 31 décembre 2010

SOURCE : INVENTAIRE DES MILIEUX D'ACCUEIL, ONE, RAPPORT 2010 ; REGISTRE NATIONAL AU 1ER JANVIER 2011 - CALCULS IWEPS



7.3. Niveau d'instruction

7.3.1. Niveau du diplôme le plus élevé obtenu

Avoir obtenu un diplôme ou un certificat de fin d'enseignement secondaire, est, dans un monde en évolution constante, de plus en plus souvent considéré comme un seuil à atteindre pour une insertion plus rapide et plus durable dans la vie professionnelle. La situation observée en Wallonie peut être comparée à celle des régions et des pays voisins en utilisant l'enquête européenne sur les Forces de Travail.

Ces enquêtes successives menées sur des échantillons représentatifs de citoyens montrent une évolution nette dans la distribution des diplômes les plus élevés obtenus à chaque catégorie d'âge. L'élévation du niveau d'instruction de la population est manifeste⁹⁶. Cette évolution résulte essentiellement du fait que les personnes qui décèdent étaient peu scolarisées et sont remplacées par des générations qui ont bénéficié de périodes de scolarisation plus longues.

L'augmentation la plus forte se marque au niveau de l'enseignement secondaire. De moins en moins de per-

sonnes quittent l'école avant d'avoir terminé ce niveau. En 1983, la période d'obligation scolaire a été étendue jusque 18 ans mais la tendance à la poursuite de la scolarisation s'observait déjà dans les années antérieures.

Ainsi si, en 1996 près d'un jeune adulte (25-29 ans) sur trois n'avait pas terminé l'enseignement secondaire supérieur, en 2012, la proportion de ceux qui n'ont obtenu au maximum qu'un certificat de l'enseignement secondaire inférieur n'est plus que d'une personne sur cinq dans cette tranche d'âge (graphique 7.1). Cette proportion reste néanmoins fort élevée au vu des efforts consentis pour garantir à chacun l'accès à l'enseignement⁹⁷.

La part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur est en augmentation nette ces dernières années. Ainsi, la proportion des adultes de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur a augmenté de 12 points de pourcentage sur la période considérée et passe de 28% en 1996 à 40% en 2012. Ce taux correspondant à l'objectif européen (stratégie UE2020) de plus de 40% des personnes de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020 est donc déjà atteint en Wallonie.

⁹⁶ Voir notamment l'indicateur 2011-1 Evolution des niveaux de diplôme de la population sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=26464&navi=3253>

⁹⁷ Pour des informations complémentaires sur les diplômes obtenus par les jeunes qui quittent actuellement le système d'enseignement de la Fédération Wallonie- Bruxelles, voir site internet de l'IWEPS et Indicateurs de l'enseignement (références en fin de chapitre).

Graphique 7.1. | Comparaison 1996-2012 du niveau de diplôme en Wallonie par catégorie d'âge

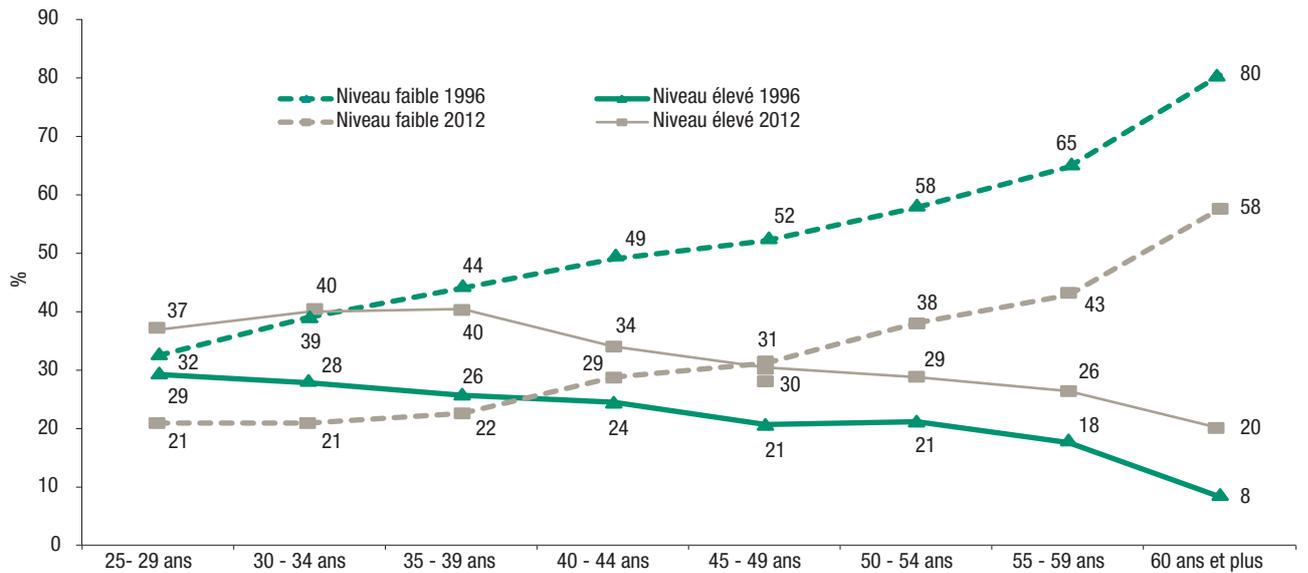
SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES À PARTIR DE 1999, AUPARAVANT 2^{ÈME} TRIMESTRE) – CALCULS IWEPS

NOTES –

- L'INDICATEUR REPRÉSENTE, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE, LA PROPORTION DE PERSONNES DONT LE DIPLÔME LE PLUS HAUT OBTENU CORRESPOND À UN NIVEAU FAIBLE OU ÉLEVÉ.

NIVEAU FAIBLE : LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ CORRESPOND AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU À UN CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR.

NIVEAU ÉLEVÉ : DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITAIRE OU NON UNIVERSITAIRE).



Comparativement à l'ensemble du pays, la proportion de personnes de moins de 50 ans diplômées de l'enseignement supérieur est cependant légèrement inférieure en Wallonie (graphique 7.2). A l'inverse, la part des per-

sonnes peu qualifiées est plus élevée en Wallonie que dans l'ensemble du pays, quelle que soit la catégorie d'âge.

Graphique 7.2. | Comparaison Wallonie - Belgique du niveau de diplôme par catégorie d'âge en 2012

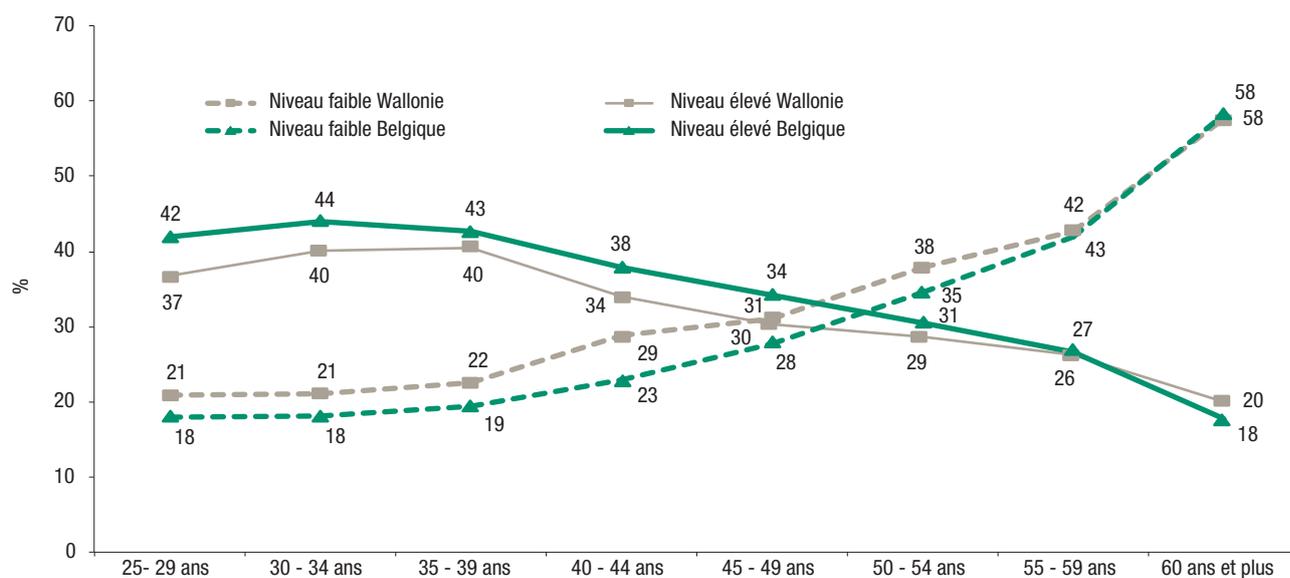
SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2012 - MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

NOTES -

- L'INDICATEUR REPRÉSENTE, POUR CHAQUE CATÉGORIE D'ÂGE, LA PROPORTION DE PERSONNES DONT LE DIPLÔME LE PLUS HAUT OBTENU CORRESPOND À UN NIVEAU FAIBLE OU ÉLEVÉ.

NIVEAU FAIBLE : LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ CORRESPOND AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES OU À UN CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR.

NIVEAU ÉLEVÉ : DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (UNIVERSITAIRE OU NON UNIVERSITAIRE).



7.3.2. Abandon scolaire précoce

Si les jeunes générations ont, en moyenne, été scolarisées plus longtemps que leurs aînés, trop de jeunes quittent encore l'école sans avoir terminé leur scolarité secondaire, et, par la suite, ne reprennent plus ni études

ni formation. Diminuer cette part des jeunes qui quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation est un des enjeux portés par les responsables politiques européens qui veulent limiter ce taux à 10% en 2020 (stratégie UE2020).

Encadré 4 – définition de l'abandon scolaire précoce :

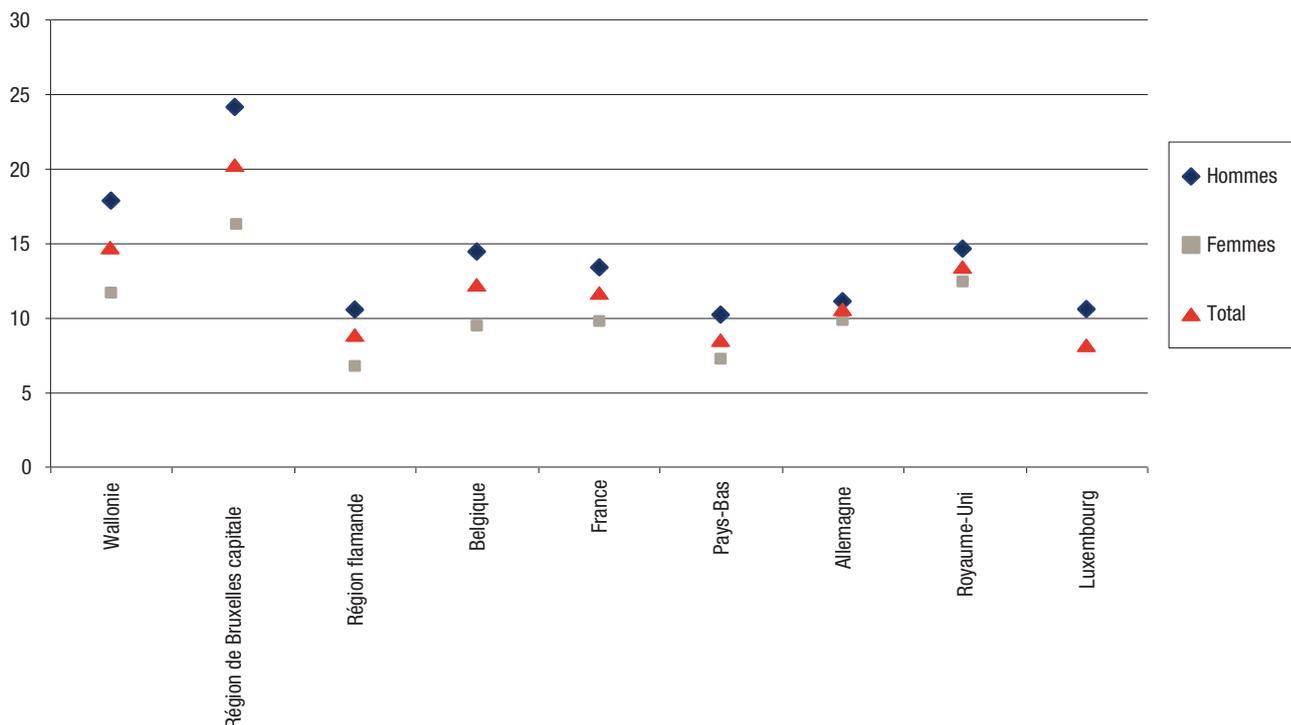
Dans le cadre de référence européen utilisé notamment pour les indicateurs de la stratégie UE2020, l'abandon scolaire précoce est mesuré par la proportion

des jeunes entre 18 et 24 ans qui ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur (ou moins) et qui, dans le mois qui précède leur interrogation dans le cadre de l'enquête sur les Forces de Travail, déclarent ne poursuivre ni études, ni formation.

Graphique 7.3. | Pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur, selon la région ou le pays de domicile, par sexe, en %. 2012

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2012 - MOYENNE ANNUELLE) ET EUROSTAT 26 AOÛT 2013. DONNÉES PROVISOIRES POUR L'ALLEMAGNE ET LES PAYS-BAS.

NOTE -
LES DONNÉES POUR LE LUXEMBOURG SONT DES ESTIMATIONS.



Avec, en 2012, un taux de 15% de jeunes qui quittent prématurément les systèmes d'enseignement et de formation, la Wallonie est plus éloignée de l'objectif européen que les pays voisins ; l'abandon scolaire précoce se maintient à un niveau fort élevé (graphique 7.3). En région flamande, les taux sont proches de ceux observés aux Pays-Bas et plus proches de l'objectif européen. Les résultats en région de Bruxelles-Capitale sont particulièrement préoccupants⁹⁸. De manière générale, l'abandon scolaire précoce est plus fréquent parmi les garçons que parmi les filles.

Ces résultats donnent la mesure des réformes à mener. Si l'enseignement est concerné au premier chef, les opé-

rateurs de formation initiale, ou de la deuxième chance ont un rôle à jouer en multipliant les opportunités de se réinscrire dans un processus de formation.

7.3.3. Niveau de diplôme des adultes et positionnement sur les marchés du travail

En Wallonie, en 2012, un peu plus de 80% des personnes de 25 à 49 ans qui ont un emploi ont un diplôme soit de l'enseignement secondaire supérieur, soit de l'enseignement supérieur (tableau 7.7).

A l'inverse, la part des peu diplômés (au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur) est élevée parmi les chômeurs (près de 40%) et davantage encore

⁹⁸ L'indicateur est relatif aux personnes qui sont domiciliées sur un territoire au moment de l'enquête. Si, quelle que soit la région, la majorité de ces personnes ont suivi leurs études en Belgique, les flux migratoires interviennent également dans des proportions variables pour expliquer les résultats obtenus.

parmi les inactifs (50%). Parmi les personnes de 25 à 49 ans sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour travailler, 16% sont diplômées de l'enseignement supérieur.

Les mêmes tendances s'observent parmi les personnes de 50 à 64 ans où la part des personnes diplômées au maximum de l'enseignement secondaire inférieur est plus importante que dans la tranche d'âge inférieure.

Tableau 7.7. | Répartition de la population wallonne selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par statut BIT¹ et catégorie d'âge en 2012, en pourcentage

SOURCE: SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2012 -MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES -

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). VOIR CHAPITRE 6 POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE.

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population			
		en emploi	au chômage	inactive	totale
25-49 ans	Primaire ou sans diplôme	5	12	26	9
	Secondaire inférieur	13	26	24	16
	Secondaire supérieur	39	46	36	39
	Supérieur court	27	11	9	23
	Supérieur niveau universitaire	16	5	5	14
	Total	100	100	100	100
50-64 ans	Primaire ou sans diplôme	9	26	30	20
	Secondaire inférieur	18	22	26	22
	Secondaire supérieur	36	30	27	32
	Supérieur court	21	-	12	16
	Supérieur niveau universitaire	15	-	6	10
	Total	100	100	100	100

De manière générale, la probabilité d'avoir un emploi s'élève avec le niveau de diplôme. 90% des diplômés de l'enseignement supérieur, âgés de 25 à 49 ans, ont un emploi (tableau 7.8). Parmi les personnes de cette catégorie d'âge, celles diplômées au maximum du primaire ou qui n'ont pas de diplôme, n'occupent un emploi que

dans 41% des cas et 49% sont inactives. La part des personnes qui ont un emploi reste élevée parmi les diplômés de l'enseignement supérieur âgés de 50 à 64 ans : 63% pour les personnes qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur de type court, 71% pour les diplômés de l'enseignement de niveau universitaire.

Tableau 7.8. | Répartition de la population wallonne selon le statut BIT¹, par niveau du diplôme le plus élevé obtenu et catégorie d'âge en 2012, en pourcentage

SOURCE: SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2012 -MOYENNE ANNUELLE) – CALCULS IWEPS

NOTES -

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). VOIR CHAPITRE EMPLOI POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI EST LA PART DE LA POPULATION EN EMPLOI.
- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR LA BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Population			
		en emploi	au chômage	inactive	totale
25 à 49 ans	Primaire ou sans diplôme	41	11	49	100
	Secondaire inférieur	63	13	25	100
	Secondaire supérieur	75	9	15	100
	Supérieur court	90	4	7	100
	Supérieur niveau universitaire	91	3	6	100
	Total	76	8	17	100
50 à 64 ans	Primaire ou sans diplôme	23	4	73	100
	Secondaire inférieur	41	3	56	100
	Secondaire supérieur	56	3	42	100
	Supérieur court	63	-	35	100
	Supérieur niveau universitaire	71	-	26	100
	Total	49	3	48	100

7.3.4. Niveau de diplôme des jeunes et positionnement sur les marchés du travail

Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes est un objectif majeur du gouvernement wallon. En Wallonie, en 2012, parmi les jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté l'enseignement et entrent dans la vie active, 57% occupent un emploi : ce taux est légèrement plus élevé pour les hommes (60%) que pour les femmes (54%) (voir tableau 7.9). Un diplôme de l'enseignement supérieur constitue

un atout pour l'emploi : l'écart entre le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et le taux d'emploi des personnes qui ont obtenu au maximum un diplôme du secondaire inférieur est important : 41 points de pourcentage pour les femmes, 31 points pour les hommes. Les jeunes faiblement diplômés sont plus fréquemment inactifs que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur. Ce constat vaut surtout pour les jeunes femmes.

Tableau 7.9. | Répartition, selon le statut BIT¹, des jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté l'enseignement, par niveau de diplôme et genre, en Wallonie, en 2012, en pourcentage

SOURCE: SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2012 -MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

NOTES -

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). VOIR CHAPITRE 6 POUR UNE COMPARAISON DES SOURCES ET DES INDICATEURS SUR L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE. LE TAUX D'EMPLOI EST LA PART DE LA POPULATION EN EMPLOI.
 - LES DONNÉES ENTRE [] DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES AVEC PRÉCAUTION CAR ELLES SONT CONSTRUITES À PARTIR D'UN ÉCHANTILLON DE TAILLE RÉDUITE.
 - LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

		Emploi	Chômage	Inactivité	Total
Hommes	Secondaire inférieur maximum	43	31	26	100
	Secondaire supérieur	69	19	13	100
	Supérieur	74	-	-	100
	Total	60	23	17	100
Femmes	Secondaire inférieur maximum	31	26	42	100
	Secondaire supérieur	57	20	23	100
	Supérieur	72	[21]	-	100
	Total	54	22	24	100
Hommes + Femmes	Secondaire inférieur maximum	38	29	32	100
	Secondaire supérieur	64	19	17	100
	Supérieur	73	19	[8]	100
	Total	57	23	20	100

7.4. Formation continue

Les incitations à poursuivre des études ou des formations à l'âge adulte sont nombreuses. En participant à des cours de promotion sociale, en suivant des formations professionnelles, les adultes wallons diversifient et augmentent leurs compétences. Les taux de participation à l'éducation ou à la formation continue, estimés à partir des enquêtes, restent cependant fort faibles en 2012, et ne se différencient pas significativement selon le sexe.

Les personnes plus jeunes et celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur⁹⁹ déclarent plus fréquemment avoir suivi, au cours du mois qui précède l'enquête, des cours ou des formations.

Le taux de participation à la formation continue observé en 2012 en Wallonie (5,1%) est plus faible que les taux bruxellois (9,7%) et flamand (6,8%). Le taux moyen estimé au niveau de l'Union européenne (UE-28) est de 9%.

⁹⁹ Suivant en cela le principe dit de « l'effet Matthieu », selon lequel ce sont les personnes les plus favorisées qui tendent à accroître le plus leurs avantages. Ce terme renvoie à un passage souvent cité de l'Évangile selon St Matthieu, ch.13, vs.12 : « Car à celui qui a, l'on donnera, et il aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera même ce qu'il a ».

Tableau 7.10. | Taux de participation des personnes de 25-64 ans à l'enseignement ou à la formation continue selon le sexe, le statut BIT¹, le niveau de diplôme et la catégorie d'âge. Wallonie, 2012 (en pourcentage)

SOURCE: SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTE SUR LES FORCES DE TRAVAIL 2012 - MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

NOTES -

- LE TAUX DE PARTICIPATION EST LE RAPPORT EN POURCENTAGE ENTRE LE NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANT À DES COURS OU À UNE FORMATION AU COURS DU MOIS DE RÉFÉRENCE (SEMAINE DE RÉFÉRENCE AINSI QUE LES TROIS SEMAINES QUI LA PRÉCÉDENT) ET LE NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DANS LA CATÉGORIE CONSIDÉRÉE.

SONT PRIS EN COMPTE LES COURS, FORMATIONS, SÉMINAIRES, ETC. SUIVIS DANS ET EN DEHORS DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, QUE CES COURS AIENT OU NON DES LIENS AVEC LE TRAVAIL ÉVENTUEL. LES ÉTUDIANTS EN VACANCES AU MOMENT DE L'ENQUÊTE ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉS COMME AUX ÉTUDES. POUR L'INSTANT LES MODALITÉS NON FORMELLES DE FORMATION NE SONT PAS PRISES EN COMPTE DANS L'INDICATEUR.

1. LES STATUTS - EMPLOI, CHÔMAGE ET INACTIVITÉ - SONT DÉFINIS SELON LES NORMES DU BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT).

- LES DONNÉES MANQUANTES (MARQUÉES '-') NE PEUVENT ÊTRE ESTIMÉES SUR BASE DES ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL.

	Hommes	Femmes	Total
Statut BIT			
Emploi	5	6	5
Chômage	-	11	7
Inactivité	6	5	5
Diplôme le plus élevé			
Secondaire inférieur	3	2	2
Secondaire supérieur	4	5	5
Supérieur	9	9	9
Catégorie d'âge			
25-49 ans	6	7	7
50-64 ans	3	4	3
Total	5	6	5

Pour aller plus loin ...

- Contacts IWEPS pour ce chapitre :
Claire Dujardin - c.dujardin@iweeps.be, Christine Mainguet - c.mainguet@iweeps.be
- site internet IWEPS, rubrique Education Formation <http://www.iweeps.be/>
- <http://www.iweeps.be/diplomes-delivres-dans-lenseignement-superieur>
- <http://www.iweeps.be/jeunes-ayant-obtenu-un-certificat-en-fin-denseignement-secondaire>
- Fédération Wallonie-Bruxelles, Les indicateurs de l'enseignement 2012 et autres années, <http://www.enseignement.be/index.php?page=26723&navi=3352>
- Deutschsprachigen Gemeinschaft
http://www.dgstat.be/desktopdefault.aspx/tabid-3115/5056_read-33848/
- Institut de Statistique de l'UNESCO (2009) Indicateurs de l'éducation. Directives techniques.
- ONE, Rapport d'activités 2011 http://www.one.be/index.php?id=1316&tt_products%5Bproduct%5D=898&cHash=6e5b6b8263c027884f9ef60e9d69d923
- Ghaye, B., Mainguet, C., Reginster, I. Jauniaux, N. & Talbot, B. (2012) Spécificités locales des parcours scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, Working Paper de l'IWEPS N°8, mai 2012
<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg8>
- Cornélis, E. et al. (2011) La mobilité en Belgique en 2010. Résultats tirés de l'enquête Beldam.
- Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles. Observatoire de l'enseignement supérieur : <http://www.oes.cfwb.be/>
- CESW Regards sur la Wallonie <http://www.cesw.be/>
- SPF Economie : Portail de l'enquête sur les Forces de travail : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>
- Références pour les indicateurs UE2020 http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/europe_2020_indicators/headline_indicators



Chapitre 8

MARCHE DU TRAVAIL

8. MARCHÉ DU TRAVAIL

Comme dans l'édition précédente, nous mettrons l'accent sur trois indicateurs que nous considérons comme clé pour l'analyse du marché du travail : le taux d'emploi, le taux de chômage et la croissance de l'emploi.

Pour les données concernant l'ensemble de la Wallonie et la comparaison avec les deux autres régions et l'ensemble du pays, nous utiliserons les données comparables au niveau international. C'est-à-dire, pour la population active et les différents indicateurs du marché du travail comme le taux d'emploi, le taux d'activité ou le taux de chômage, les données de l'Enquête sur les forces de travail, conformes aux définitions du Bureau international du travail ; et pour l'emploi intérieur les données de la comptabilité régionale qui quant à elles respectent les normes internationales SEC. Ce sont celles qui sont utilisées au niveau international notamment par EUROSTAT et l'OCDE

Cette année comme nous aborderons plus largement les aspects locaux, nous utiliserons également des statistiques construites sur la base de données administratives qui nous permettront de descendre à un niveau suffisamment fin¹⁰⁰ : les « Comptes de l'emploi wallon ».

A l'instar des comptes nationaux et régionaux au niveau économique, les comptes de l'emploi constituent un système de statistiques intégrées et cohérentes dans le domaine du marché du travail. Les données de base sont saisies à un niveau territorial fin, à savoir le niveau communal.

Les comptes de l'emploi comprennent deux volets : un volet offre de travail (des travailleurs) et un volet demande de travail (des entreprises).

Ils permettent une analyse détaillée du marché du travail wallon jusqu'au niveau communal, compatible avec l'analyse du marché du travail des autres régions et de l'ensemble du pays. Développés sur le même modèle que les comptes de l'emploi flamand¹⁰¹, ils respectent les mêmes critères:

- l'exhaustivité, afin de donner une vision globale du marché du travail,
- le respect au mieux des définitions internationales : Bureau international du travail (BIT) et Système de comptabilité nationale (SEC),
- la correspondance la plus grande possible avec le concept fédéral des comptes de l'emploi (au niveau fédéral, le SPF Emploi développe une nouvelle méthodologie pour le calcul de la population active, tandis que l'Institut des comptes nationaux calcule l'emploi intérieur et que le Bureau du Plan développe aussi ses estimations dans le cadre de ses modèles),
- la cohérence interne des concepts,
- la durabilité de la méthode (se basant sur des données récurrentes notamment),
- l'utilisation de bases de données validées,
- l'optimisation du temps de production.

Ce chapitre sera structuré en trois parties. La première relative à l'offre de travail, examine le comportement d'une population donnée (ici la population wallonne ou de ses communes) sur le marché du travail. Elle peut être caractérisée par différents indicateurs, notamment, le taux d'activité, taux d'emploi et le taux de chômage. La deuxième relative à la mobilité des travailleurs permet de faire le lien avec la troisième partie relative à la demande de travail. Cette dernière partie traite en effet le marché du travail sous l'angle du lieu de travail alors que la première partie le traite sous l'angle du lieu de domicile.

¹⁰⁰ Cependant afin de pouvoir comparer les arrondissements et les communes belges à d'autres zones au niveau international, l'IWEPS et le CUNIC ont calculés des données calibrées sur l'Enquête sur les forces de travail. Les totaux, par sexe, âge et région, correspondent exactement à ceux publiés par le SPF Economie et donc aux taux publiés dans nos tableaux 8.1 et 8.2. Les données sont disponibles sur le site internet de l'IWEPS (<http://www.iweeps.be/taux-dactivite-taux-demploi-et-taux-de-chomage-par-commune-calibres-sur-lenquete-sur-les-forces-de>)

¹⁰¹ Steunpunt Werk en Sociale Economie, Methodologische rapporten, Vlaamse arbeidsrekeningen. www.steunpuntwse.be

8.1. La population active et les taux clés du marché du travail

L'offre de travail est directement influencée par deux types de facteurs : des facteurs démographiques (volume de la population en âge de travailler) et des facteurs socio-économiques, institutionnels et culturels, exprimés par le **taux d'activité** qui traduit la propension à se présenter sur le marché du travail.

Ce dernier est défini comme le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses.

La **population de 15 à 64 ans** peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit avant tout d'un cadre de référence qui représente la composante démographique de la population active. Les moins de 15 ans ne sont pas pris en compte car ils ne sont pas supposés pouvoir travailler (obligation

scolaire à temps plein, âge minimum d'admission à l'emploi selon le BIT¹⁰²). Les 65 ans et plus ne sont pas pris en compte afin de faciliter les comparaisons internationales.

La population en âge de travailler est également le dénominateur du **taux d'emploi**. Il rapporte en effet à celle-ci le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler.

Le taux d'emploi, même s'il n'a pas complètement détrôné le taux de chômage (que nous analyserons également), est devenu un indicateur phare du suivi du marché du travail.

L'indicateur le plus utile pour les comparaisons interrégionales et internationales est le taux calculé sur la base de l'enquête sur les forces de travail. C'est donc sur cette base que nous examinerons la situation wallonne.

Tableau 8.1. | Evolution des taux d'activité, d'emploi et de chômage en Wallonie, population des 15-64 ans (en pourcentage)

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - CALCULS IWEPS

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'activité	Hommes	71,5	71,2	70,9	70,7	70,3	69,7	70,6	69,0	69,6
	Femmes	53,2	56,1	56,2	56,7	57,0	57,0	57,6	56,9	57,8
	Total	62,4	63,7	63,6	63,7	63,6	63,3	64,1	63,0	63,7
Taux d'emploi	Hommes	65,5	63,7	63,6	64,3	64,0	62,3	62,9	62,8	62,5
	Femmes	46,4	48,4	48,6	49,6	50,4	50,2	50,6	51,2	52,0
	Total	55,9	56,1	56,1	57,0	57,2	56,2	56,7	57,0	57,3
Taux de chômage	Hommes	8,5	10,5	10,4	9,0	8,9	10,7	10,9	9,0	10,2
	Femmes	12,8	13,8	13,5	12,5	11,5	11,9	12,2	10,1	10,0
	Total	10,3	11,9	11,8	10,5	10,1	11,2	11,5	9,5	10,1

¹⁰² Convention du BIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi : http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C138

Le taux d'emploi total des 15-64 ans nous indique que 57 personnes en âge de travailler sur 100 travaillent effectivement. Cette proportion varie fortement en fonction de l'âge. 23 jeunes (de moins de 25 ans) sur 100 ont un emploi, la combinaison travail-étude étant moins fréquente en Wallonie que dans d'autres pays européens comme le Danemark ou les Pays-Bas. Dans la tranche des 25 à 49 ans, ils sont 75 sur 100 tandis que moins de la moitié des 50-64 ans ont un emploi (48,8%). Le taux d'emploi varie également en fonction du genre puisque 63 hommes de 15-64 ans sur 100 ont un emploi contre 51 femmes sur 100 dans la même tranche d'âges.

Entre 2000 et 2012, le taux d'emploi a augmenté de 1,3 point de pourcentage. L'augmentation n'a pas été régulière : baisse jusqu'en 2003 puis hausse par paliers pour atteindre 57,2% en 2008 ; ensuite la crise produit ses

effets et le taux redescend à 56,2% pour remonter progressivement à 57,3% en 2012.

Ce sont essentiellement les femmes qui ont contribué au renouvellement de la force de travail par leur présence de plus en plus accrue sur le marché de l'emploi¹⁰³, leur taux d'emploi a augmenté de 5,7 points de pourcentage sur la période étudiée tandis que celui des hommes reculait de 3 points.

Par tranche d'âge, l'évolution la plus marquante est celle du taux d'emploi des 50-64 ans, il a augmenté de 9,4 points de pourcentage entre 2000 et 2012. La politique visant à augmenter le taux d'emploi en favorisant le maintien sur le marché du travail et en limitant l'accès aux mesures de retrait anticipé, explique en grande partie cette évolution.

Tableau 8.2. | Evolution du taux d'emploi selon le genre et l'âge

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - CALCULS IWEPS

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
15-24 ans	Hommes	28,2	24,7	25,9	26,5	25,6	24,6	24,6	25,8	25,4
	Femmes	18,7	19,5	18,4	19,4	18,8	18,8	19,3	19,9	20,3
	Total	23,6	22,1	22,2	23,1	22,3	21,8	22,0	22,9	22,9
25-49 ans	Hommes	84,6	82,9	82,9	83,6	83,9	81,3	81,7	80,9	80,7
	Femmes	63,9	65,5	66,7	67,7	69,7	69,6	69,4	69,7	70,3
	Total	74,4	74,2	74,8	75,7	76,8	75,5	75,6	75,3	75,5
50-64 ans	Hommes	50,8	54,1	53,4	54,9	54,5	54,2	56,0	56,4	56,0
	Femmes	28,4	35,4	35,5	37,0	37,4	37,3	38,9	40,2	41,9
	Total	39,4	44,6	44,3	45,8	45,8	45,6	47,3	48,2	48,8
15-64 ans	Hommes	65,5	63,7	63,6	64,3	64,0	62,3	62,9	62,8	62,5
	Femmes	46,4	48,4	48,6	49,6	50,4	50,2	50,6	51,2	52,0
	Total	55,9	56,1	56,1	57,0	57,2	56,2	56,7	57,0	57,3

¹⁰³ IWEPS (2010) – Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique.

Dans le cadre de la stratégie européenne EU2020, c'est le **taux d'emploi des 20-64 ans** qui a été sélectionné comme indicateur cible. Il est calculé en rapportant le nombre de personnes de 20-64 ans qui ont effectivement un emploi à la population de 20-64 ans. En ne prenant pas en compte la situation des jeunes de 15 à 19 ans, pour lesquels un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études, le taux est plus facilement

interprétable : un niveau élevé sera considéré comme positif.

L'objectif européen est d'arriver à ce que 75% des habitants européens âgés de 20 à 64 ans travaillent en 2020. Au niveau belge, dans le cadre du Programme national de réforme (PNR, avril 2011¹⁰⁴), les différentes autorités belges se sont fixées pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 73,2% chez les 20-64 ans à cet horizon.

Tableau 8.3. | Evolution du taux d'emploi des 20-64 ans

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNES ANNUELLES) - EUROSTAT

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Wallonie	60,5	60,4	60,1	60,6	60,3	61,6	61,6	62,6	62,8	61,7	62,2	62,2	62,5
Flandre	68,9	68,6	68,6	68,1	69,7	70,4	70,6	71,9	72,3	71,5	72,1	71,8	71,5
Bruxelles	59,2	58,2	58,9	57,5	58,6	59,4	57,9	59,4	60,2	59,5	59,2	58,2	58,2
Belgique	65,8	65,0	65,0	64,7	65,6	66,5	66,5	67,7	68,0	67,1	67,6	67,3	67,2
EU-27	66,6	66,9	66,7	67,0	67,4	68,0	69,0	69,9	70,3	69,0	68,5	68,6	68,5
EU-28	nd	nd	66,6	67,0	67,4	67,9	68,9	69,8	70,3	68,9	68,5	68,5	68,4

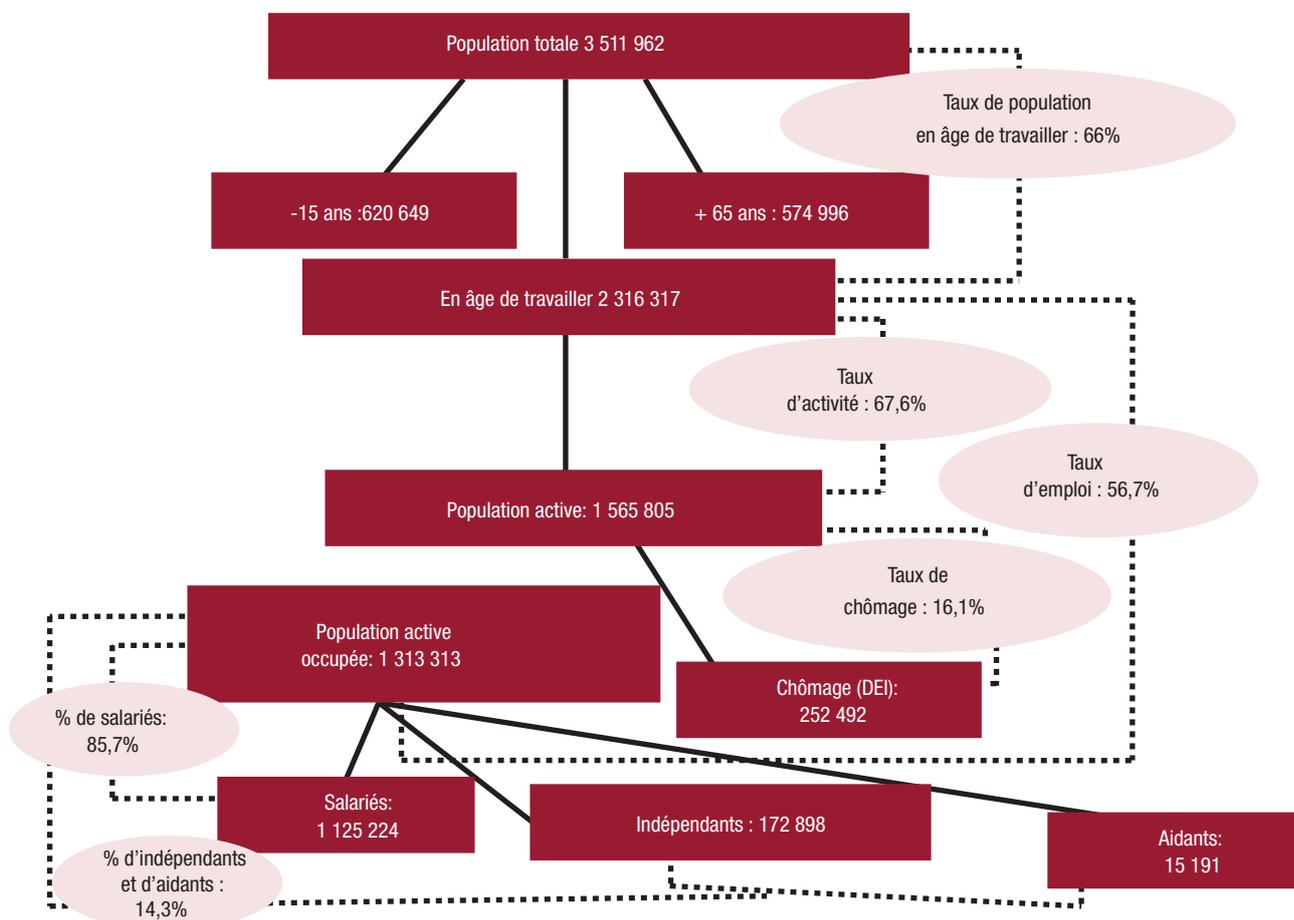
Pour examiner le comportement de la population au niveau des communes wallonnes, nous recourons aux statistiques de population active estimées dans le cadre des comptes de l'emploi wallon. La dernière année disponible au moment de la rédaction est 2010, cependant les données 2011 et 2012 seront très prochainement publiées sur le site de l'IWEPS et disponibles sur demande. Afin de donner un aperçu des informations disponibles, nous avons choisi de présenter les chiffres wallons sous la forme de schéma. Ce schéma peut potentiellement, sur la base de ces données, être réalisé pour chaque

commune wallonne par sexe, et catégories d'âge. Le découpage par âge et par sexe permet de distinguer les comportements des jeunes et des plus âgés d'une part, et des hommes et des femmes d'autre part. Les différences observées à ce niveau sur la base de l'enquête sur les forces de travail s'observent également sur la base des données des comptes de l'emploi. L'analyse par commune a cependant montré que pour un même taux d'emploi total, le comportement par sexe ou par âge peut-être fort différent d'une commune à l'autre.

¹⁰⁴ Voir <http://www.be2020.eu>

Schéma 8.1. | Population active en Wallonie en 2010, comptes de l'emploi

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLONS - MOYENNE ANNUELLE 2010.



Selon les données des comptes de l'emploi wallon, en 2010, la Wallonie comptait 3 512 000 habitants¹⁰⁵. 620 000 avaient moins de 15 ans et 575 000 plus de 65 ans. 2 316 000 étaient en âge de travailler, soit 66% de la population.

Parmi ces personnes âgées de 15 à 64 ans, 1 566 000 se sont présentées sur le marché du travail. Ces dernières, appelées aussi actifs, représentaient 67,6% de la population en âge de travailler. Ils n'avaient pas tous la chance d'avoir un emploi. 16,1% d'entre eux, soit 252 000 étaient au chômage (DEI). Par solde, 1 313 000 personnes, avaient donc un emploi, ce qui représentait 56,7% de la population en âge de travailler (15-64 ans).

Parmi ces personnes en emploi, 1 125 000 étaient salariées soit 85,7%, 172 898 étaient principalement indépendantes et 15 191 principalement aidantes (globalement 14,3% étaient non-salariées).

Ces taux observés pour l'ensemble de la Wallonie cachent une grande disparité parmi les communes wallonnes. Certains indicateurs varient également fortement selon le genre et l'âge.

Si au niveau wallon les actifs représentaient 67,6% de la population en âge de travailler, le taux d'activité atteint 76,3% à Vaux-sur-Sûre et n'est que de 57,7% à Raeren. L'écart entre le taux le plus élevé et le plus faible (l'étendue) est donc de 18,6 points de pourcentage.

¹⁰⁵ Les données de population dans le cadre des comptes de l'emploi sont calculées en moyenne annuelle et non au 1^{er} janvier comme dans la partie démographique.

Un taux d'activité élevé s'explique généralement par un taux d'emploi élevé. Un taux d'activité faible est plus complexe à expliquer. Cela peut aller du découragement dans les espaces les plus pauvres à l'absence de nécessité de travailler dans les espaces plus riches.

Les taux d'activité les plus faibles s'observent à la fois dans des communes relativement pauvres : les communes du sillon industriel et certaines communes situées le long de la frontière française ; et dans des communes relativement riches : les communes du centre-nord du Brabant wallon, des arrondissements d'Arlon et Virton et celles du canton d'Eupen.

Dans toutes ces communes on observe généralement un taux d'activité féminin relativement faible, dans les communes les plus riches le taux d'activité des jeunes est également faible traduisant une entrée plus tardive sur le marché du travail, ceux-ci préférant poursuivre leurs études tandis que les communes les plus pauvres sont

plutôt caractérisées par un taux d'activité des seniors plus faible traduisant leur retrait précoce du marché du travail souvent encouragé par les pouvoirs publics dans les zones de vieilles industries. A noter que le Brabant wallon, le canton de Saint-Vith et certaines communes de la province de Luxembourg sont caractérisés par des taux d'activité des seniors élevés par rapport à la moyenne wallonne.

Si le taux d'activité moyen est de 67,6% en Wallonie, la moyenne des taux d'activité dans les différentes communes est plus élevée : 69,3%, résultat des faibles niveaux de taux d'activité enregistrés dans les communes les plus peuplées.

A noter que la corrélation entre le taux d'activité des 15-64 ans et le taux d'activité des jeunes est proche de zéro. Nous commenterons ce résultat lors de l'examen du taux d'emploi.

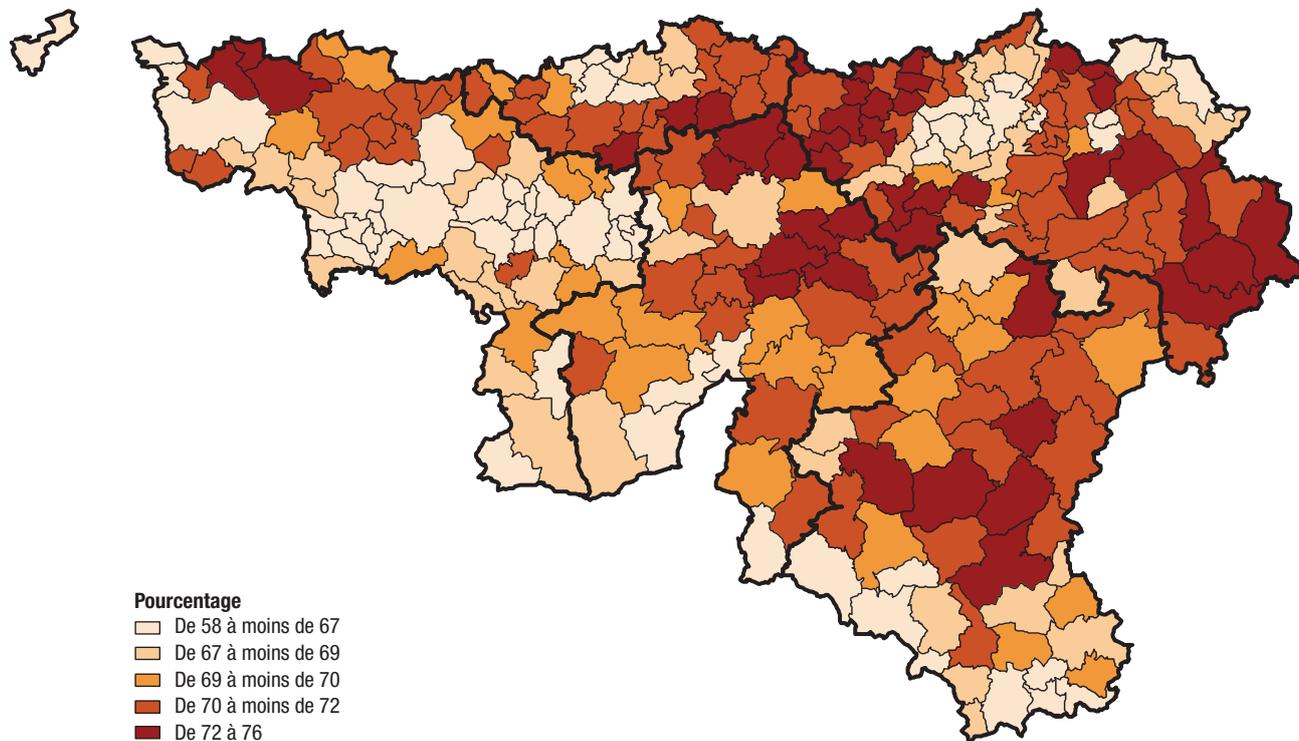
Tableau 8.4. | Les dix communes où le taux d'activité en 2010 est le plus élevé et le moins élevé

SOURCE : IWEPS - COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.

le plus élevé		le moins élevé	
communes	Taux en %	communes	Taux en %
Vaux-sur-Sûre	76,3	Raeren	57,7
Geer	75,4	Kelmis	58,5
Mont-de-l'Enclus	75,0	Farciennes	58,7
Hamois	74,6	Waterloo	61,0
Aubel	74,5	Colfontaine	61,3
Thimister-Clermont	74,4	Quaregnon	61,9
Burdinne	74,4	Hastière	62,2
Libramont	74,3	Charleroi	63,1
Büllingen	74,1	Mons	63,4
Walhain	74,1	Châtelet	63,6

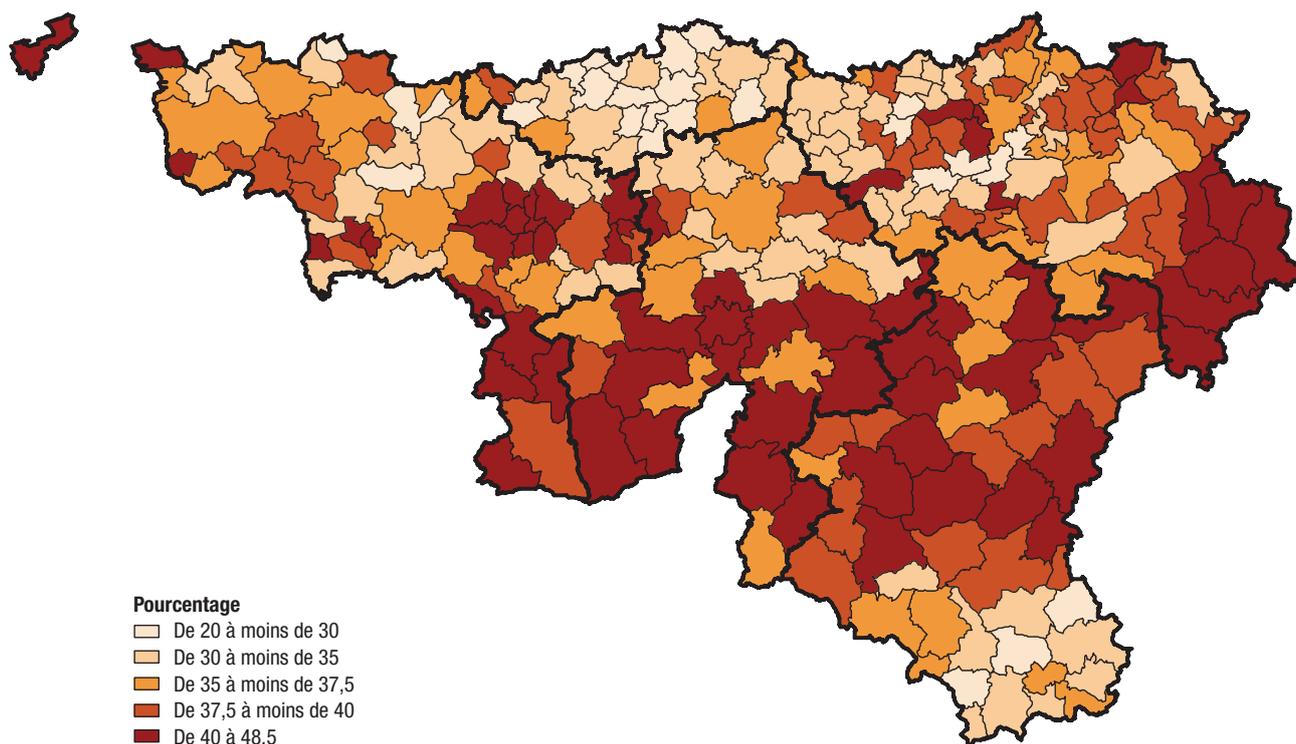
Carte 8.1. | Taux d'activité des 15-64 ans en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



Carte 8.2. | Taux d'activité des 15-24 ans en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



Le **taux d'emploi** wallon total des 15-64 ans nous indique que 57 personnes en âge de travailler sur 100 travaillent effectivement. Cette proportion varie fortement en fonction de l'âge. 24 jeunes de 15 à 24 ans sur 100 ont un emploi, dans la tranche des 25 à 49 ans, ils sont 73 sur 100 tandis que moins de la moitié des 50-64 ans ont un emploi (49,8%). Le taux d'emploi varie également fortement en fonction du genre puisque 62 hommes âgés de 15 à 64 ans sur 100 ont un emploi contre 51 femmes sur 100 dans la même tranche d'âges.

Le taux d'emploi total varie de 70,9% à Vaux-sur-Sûre à 42,6% à Farciennes. L'étendue de 28,3 points de pourcentage est plus grande que celle du taux d'activité. Cette dispersion plus grande se reflète également dans l'écart-type de 5,4 pour le taux d'emploi contre 3,1 pour le taux d'activité.

Ce sont les communes du Canton de Saint-Vith qui connaissent les taux d'emploi les plus importants. Les

taux d'emploi sont également élevés dans certaines communes de la province du Luxembourg situées à proximité de la E25, de la zone formée par l'est du Brabant wallon, le nord de la province de Namur et l'ouest de la province de Liège, ainsi que dans quelques communes du Hainaut situées le long de la frontière linguistique. Par contre, le long du sillon industriel wallon, sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, se situent les communes dont les taux d'emploi sont les plus bas (moins d'une personne en âge de travailler sur deux a effectivement un emploi). Ils sont également faibles dans les communes frontalières avec la France.

Comme pour le taux d'activité, en Wallonie, le taux d'emploi moyen (56,7%) est plus faible que la moyenne des taux d'emploi dans les différentes communes (60,4%), traduisant la faiblesse des taux d'emploi dans les communes les plus peuplées.

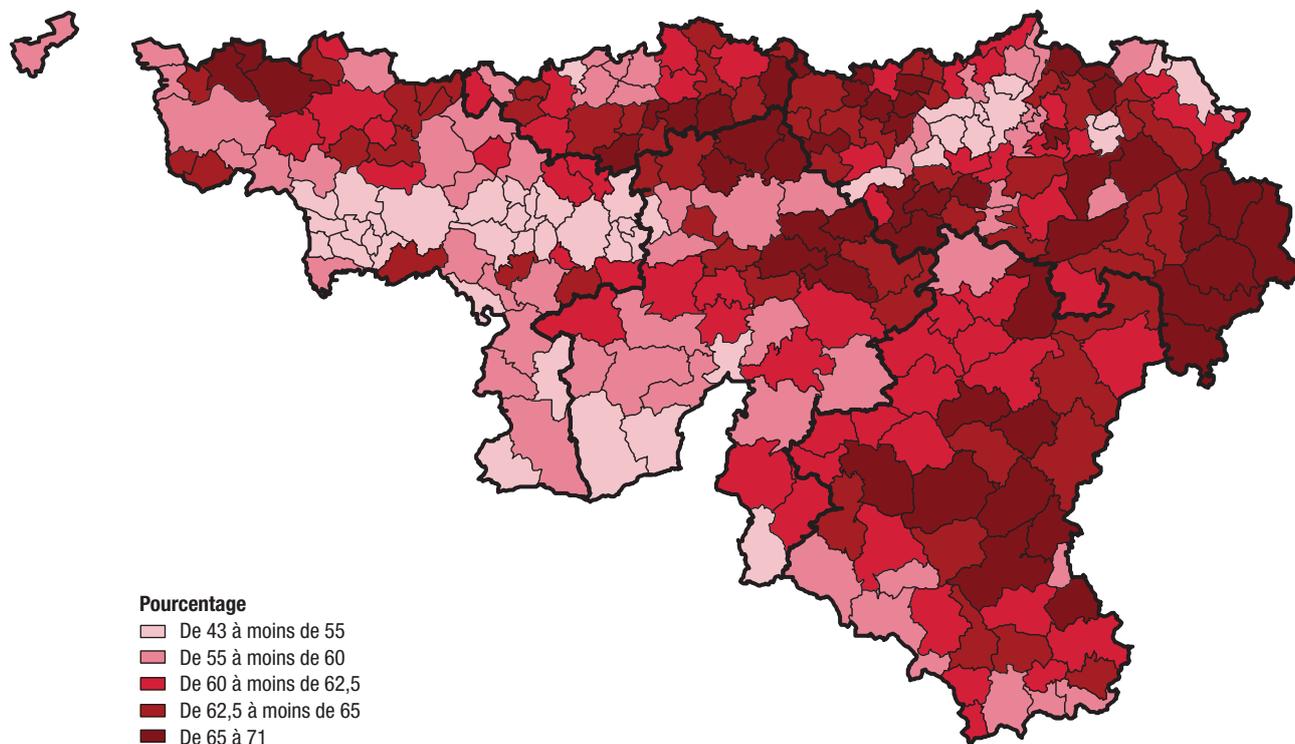
Tableau 8.5. | Les dix communes wallonnes où le taux d'emploi en 2010 est le plus élevé et le moins élevé

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.

le plus élevé		le moins élevé	
communes	Taux en %	communes	Taux en %
Vaux-sur-Sûre	70,9	Farciennes	42,6
Büllingen	70,5	Colfontaine	44,8
Saint-Vith	70,4	Charleroi	46,1
Amel	69,5	Quaregnon	46,2
Mont-de-l'enclus	69,4	Hastière	47,2
Geer	69,2	Boussu	47,5
Aubel	69,1	Liège	47,5
Burg-Reuland	69,0	Châtelet	48,2
Thimister-Clermont	68,2	Seraing	48,6
Bertogne	68,0	Verviers	48,8

Carte 8.3. | Taux d'emploi des 15-64 ans en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



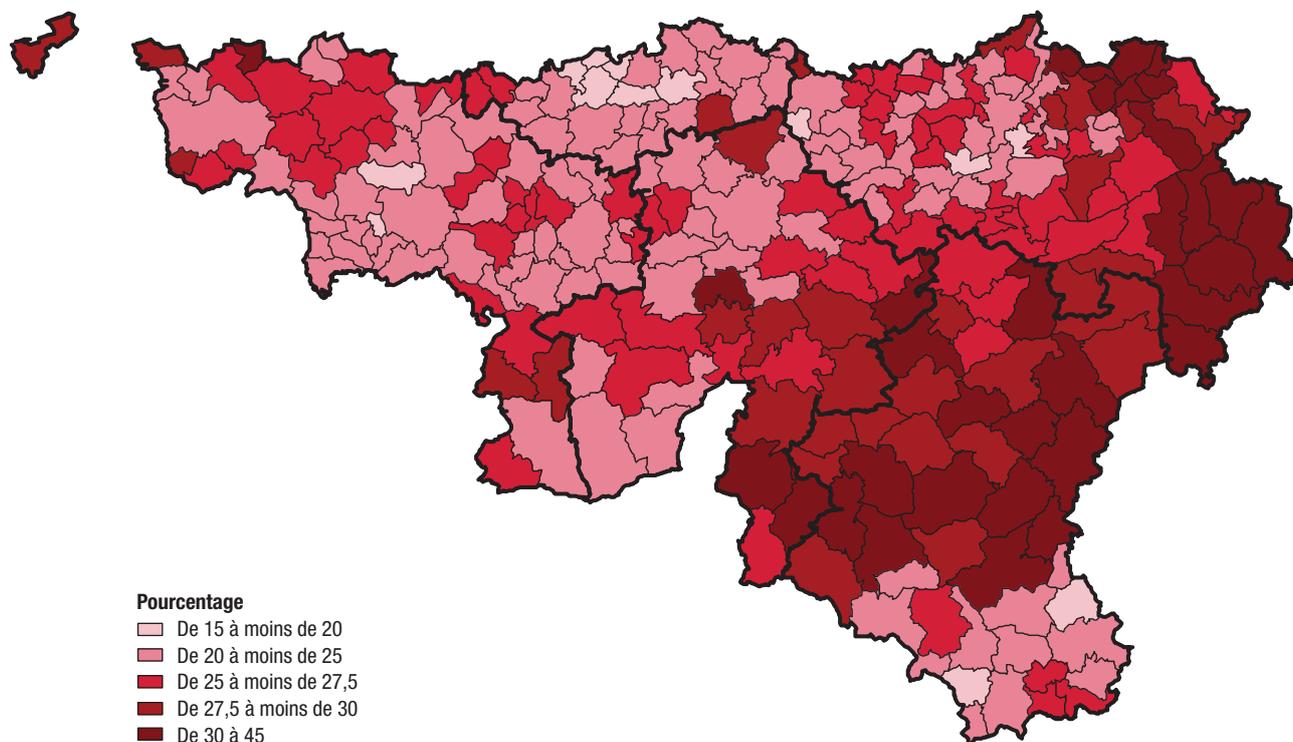
Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans (24,4%) varie également fortement d'une commune à l'autre, de 45% à Saint-Vith à 15,2% à Lasne.

La répartition géographique du taux d'emploi des jeunes est cependant assez différente de celle du taux d'emploi

total. Si dans le canton de Saint-Vith les taux d'emploi élevés s'observent à la fois pour l'ensemble de la population en âge de travailler et les jeunes, c'est dans les communes du Brabant wallon que le taux d'emploi des jeunes est le plus faible alors que les taux d'emploi totaux y sont relativement élevés.

Carte 8.4. | Taux d'emploi des 15-24 ans en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



Examinons maintenant le **taux de chômage**. Contrairement aux deux taux examinés précédemment, celui-ci ne se rapporte pas à la population en âge de travailler mais à la population active. Il permet de déterminer parmi les personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses, celle qui n'ont pas la chance d'avoir un emploi.

Le Bureau international du Travail (BIT) désigne comme « chômeurs » les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a) sans travail,
- b) disponibles pour travailler,
- c) à la recherche d'un travail.

On utilise à l'heure actuelle, à travers le monde, deux méthodes principales pour mesurer le chômage : la prise en compte des chômeurs déclarés auprès de l'administration du travail et l'enquête à intervalles réguliers auprès d'échantillons représentatifs de la population (dans tous

les pays de l'Union européenne, il s'agit de l'enquête sur les forces de travail).

L'enquête sur les forces de travail permet de se conformer au mieux aux critères du BIT (puisque l'on pose directement les questions : avez-vous un emploi? Si non, en cherchez-vous un? Si oui, êtes-vous disponible pour travailler?). Elle est utilisée par les organismes internationaux pour le calcul de taux de chômage comparables entre pays. Selon cette source, la Wallonie compte 170 555 chômeurs en 2010, 139 585 en 2011 et 150 193 en 2012.

En divisant ce nombre par la population active, également calculée sur la base de l'enquête, on obtient un taux de chômage de 11,5% en 2010, 9,5% en 2011 et 10,1% en 2012 (voir tableau 8.1).

Au niveau administratif, il existe deux sources de données de chômage. D'une part l'ONEm comptabilise les chô-

meurs sur la base du paiement des allocations de chômage. En Wallonie, selon cette source, il y avait 199 096 chômeurs en 2010, 244 959 en 2011, 248 077 en 2012 (moyenne annuelle).

D'autre part, les organismes de placement (Forem, ADG, Vdab et Actiris) comptabilisent les chômeurs sur la base des inscriptions comme demandeurs d'emploi. Selon cette source, il y avait, en Wallonie, 252 560 chômeurs en 2010, 244 959 en 2011 et 248 077 en 2012 (moyenne annuelle).

C'est cette deuxième source qui fournit les statistiques administratives les plus proches des recommandations du BIT : le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI).

Il comprend :

- 1) les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) qui sont des chômeurs complets non liés par un contrat de travail et bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, et qui sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein;
- 2) les chômeurs admis sur la base de prestations à temps partiel volontaire;
- 3) les jeunes et les jeunes travailleurs en période de stage, inoccupés;
- 4) les autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits ;
- 5) Les demandeurs d'emploi inoccupés et librement inscrits.

Dans cette édition, où nous nous focalisons plus sur l'aspect local, nous privilégierons cette dernière approche du chômage. Nous commentons ici les données en moyenne annuelle de 2010 pour plus de cohérence avec les autres indicateurs¹⁰⁶. Parmi les indicateurs communaux relatifs au chômage disponibles sur le site de l'IWEPS sur

la page « Le tour des communes wallonnes en 80 indicateurs du marché du travail (situation 2010) »¹⁰⁷, nous avons sélectionné deux indicateurs : le taux de chômage et la part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) ; il s'agit d'indicateurs entre lesquels la corrélation linéaire était la plus faible.

Le taux d'emploi et le taux de chômage présentent eux une forte corrélation linéaire¹⁰⁸ : c'est généralement dans les communes où le taux d'emploi est le plus élevé que le taux de chômage est le plus faible et inversement.

C'est ainsi que les taux de chômage sont les plus élevés dans les communes du sillon industriel Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, dans la botte du Hainaut et les communes proches du sud de l'arrondissement de Philippeville.

Ils sont bas dans la plupart des communes du Brabant wallon, de la Province de Luxembourg et de la Communauté germanophone.

Le taux de chômage et la part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) présentent en revanche une corrélation linéaire clairement plus faible ($r = 0,66$).

Alors que le plus souvent, dans les communes où le taux de chômage est faible la part du chômage de très courte durée (moins de 6 mois) est la plus grande ; ce n'est pas toujours dans les communes où les taux de chômage sont les plus hauts que la part du chômage de très longue durée (2 ans et plus) est la plus grande.

Dans les villes où le taux de chômage est très élevé, comme à Verviers, Mons, Seraing, La Louvière et dans une moindre mesure Tournai et Namur, la part des chômeurs de longue durée n'est pas forcément élevée. A Charleroi et dans une moindre mesure à Liège la part des chômeurs de longue durée est importante.

¹⁰⁶ Des données plus récentes sont disponibles chaque mois au Forem <http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/statistiques/statistiques-locales/demande-emploi.html> et commentées dans la publication Marché de l'Emploi, chiffres et commentaires <http://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/analyses-et-actualites/marche-de-l-emploi-wallon-analyses.html>

¹⁰⁷ <http://www.iweeps.be/le-tour-des-communes-wallonnes-en-80-indicateurs-du-marche-du-travail-situation-2010>

¹⁰⁸ $r = -0,9$

A l'inverse, des communes où le taux de chômage est relativement bas comme Frasnes, Ath, Tellin, Plombière ou Stoumont sont caractérisées par une part de chômeurs de longue durée relativement importante.

Des communes présentent également à la fois un taux de chômage très élevé et une part de chômeurs de longue durée très importante, c'est le cas à Colfontaine par exemple.

Tableau 8.6. | Les dix communes où le taux de chômage en 2010 est le plus élevé et le moins élevé

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.

le plus élevé		le moins élevé	
communes	Taux en %	communes	Taux en %
Farciennes	27,4	Burg-Reuland	3,6
Colfontaine	27,0	Amel	4,4
Charleroi	26,9	Saint-Vith	4,7
Liège	26,6	Büllingen	4,9
Dison	26,0	Bütgenbach	5,6
Boussu	25,5	Attert	6,3
Quaregnon	25,4	Vaux-sur-Sûre	7,1
Verviers	25,3	Léglise	7,3
Seraing	24,5	Donceel	7,3
Châtelet	24,3	Aubel	7,3

Carte 8.5. | Taux de chômage administratif des 15-64 ans en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.

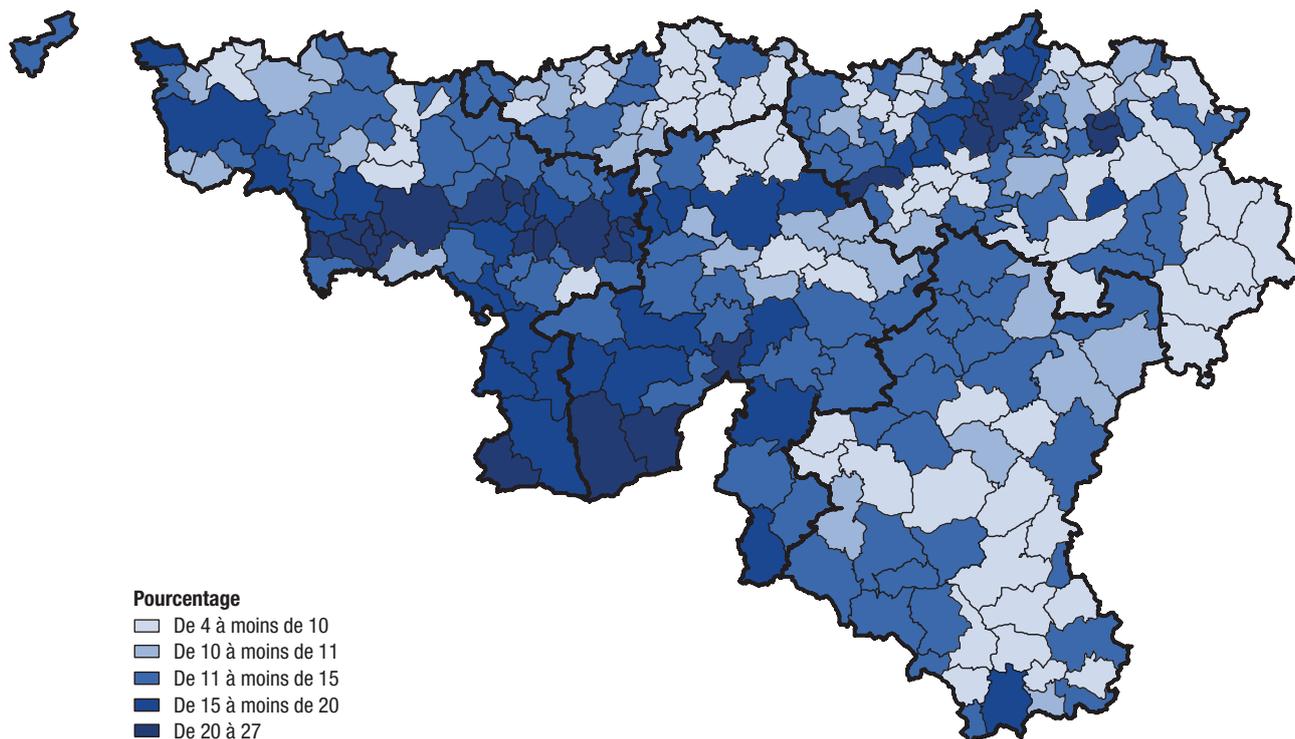


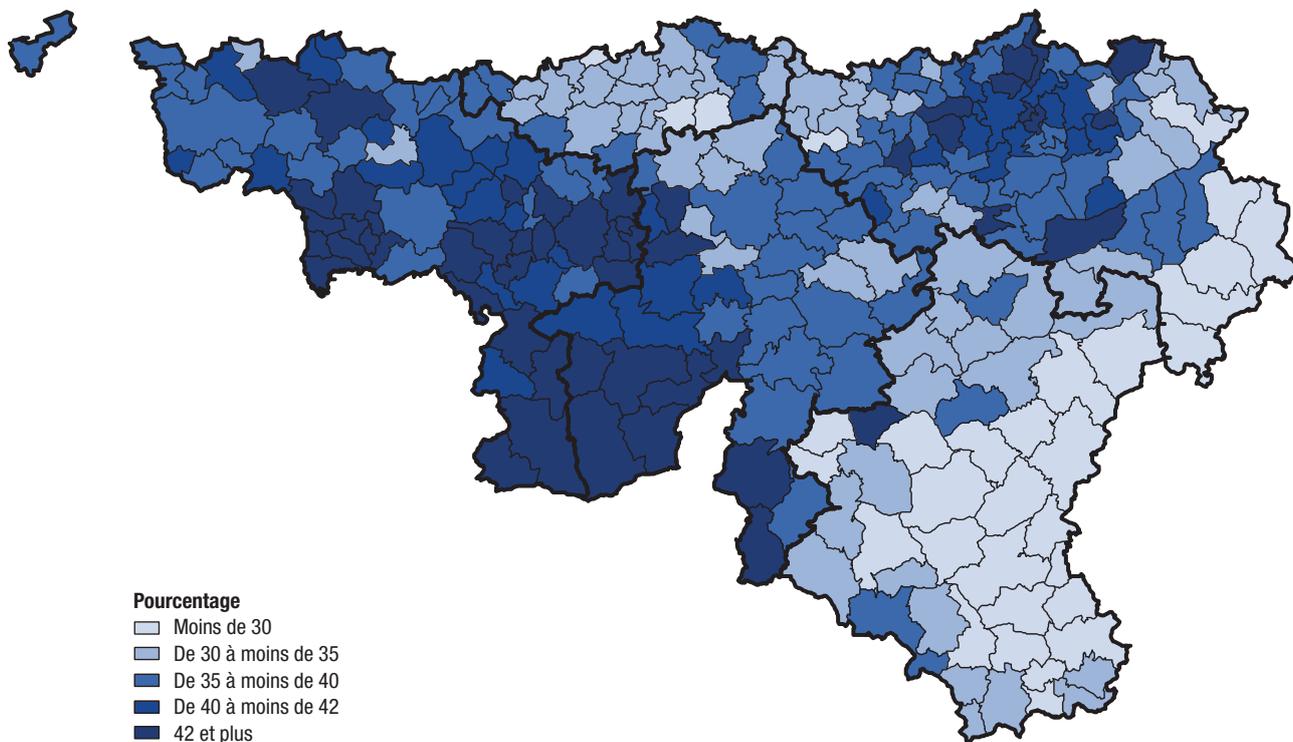
Tableau 8.7. | Les dix communes où la part du chômage de longue durée en 2010 est la plus élevée et la moins élevée

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.

le plus élevé		le moins élevé	
communes	Taux en %	communes	Taux en %
Couvin	48,2	Léglise	21,0
Hastière	47,7	Burg-Reuland	21,2
Honnelles	47,3	Büllingen	22,0
Cerfontaine	46,6	Bütgenbach	22,7
Hensies	46,5	Saint-Vith	23,1
Colfontaine	46,3	Habay	23,5
Estinnes	46,3	Etalle	23,7
Doische	46,2	Musson	23,8
Tellin	45,8	Houffalize	24,3
Vresses-sur-Semois	45,7	Saint-Léger	24,5

Carte 8.6. | Part des chômeurs de longue durée (2 ans et plus) dans le chômage administratif en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



8.2. La mobilité des travailleurs

En 2012, 18% des travailleurs wallons occupent un emploi en dehors de la Wallonie, parmi lesquels 136 000 travaillent à Bruxelles, 50 000 en Flandre et 51 000 à l'étranger. Parallèlement, 25 000 flamands et 21 000 bruxellois font la navette inverse et viennent travailler en Wallonie¹⁰⁹. L'enquête sur les forces de travail ne donne, par contre, pas d'informations sur les frontaliers venant travailler en Wallonie. Pour cela, nous utilisons les données administratives de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Elles ont l'avantage d'être exhaustives mais présentent les défauts des données administratives, non construites, à l'origine, à des fins statistiques.

Les données de l'INAMI renseignent près de 30 000 travailleurs franchissant la frontière chaque jour pour venir travailler en Wallonie. Il s'agit très majoritairement de travailleurs provenant de France (qui peuvent toutefois être des Belges résidant en France).

L'enquête sur les forces de travail nous indique également qu'il y a 51 000 Wallons frontaliers sortant, alors que l'INAMI en recense 49 000. La grande majorité de ceux-ci franchit chaque jour la frontière luxembourgeoise (un peu moins de 36 500), mais un nombre relativement important travaille en France (5 600) ou en Allemagne (5 400).

Tableau 8.8. | Le flux des navetteurs résidant en Belgique, entrant et sortant de Wallonie

SOURCE : SPF ECONOMIE - DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE (ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL - MOYENNE ANNUELLE) - CALCULS IWEPS

NOTE -
- LES DONNÉES DES ENQUÊTES PORTENT UNIQUEMENT SUR LES TRAVAILLEURS RÉSIDANT EN BELGIQUE.

Navetteurs sortant de wallonie	Lieu de travail			
	Bruxelles	Flandre	Etranger	Total
2000	124.742	35.675	41.973	202.390
2010	132.373	40.415	57.382	230.170
2012	136.318	50.626	51.340	238.284
Navetteurs entrant en wallonie	Lieu de résidence			
	Bruxelles	Flandre	Etranger	Total
2000	12.869	23.276	-	-
2010	18.393	26.626	-	-
2012	21.224	24.718	-	-
Seraing	24,5	Donceel	7,3	
Châtelet	24,3	Aubel	7,3	

¹⁰⁹ Il existe également des données fines concernant les navettes des salariés disponibles à l'ONSS (sur leur site) et à l'ONSS-APL. Elles ont été compilées dans le cadre des comptes de l'emploi wallon et seront utilisées pour l'analyse communale.

Tableau 8.9. | Travailleurs frontaliers entrant par pays de résidence et région de travail, en 2010

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ (INAMI)

	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	341	29 039	696	192	30 268
Flandre	45	6 849	528	7 631	15 053
Bruxelles	40	863	47	213	1 163
Belgique	426	36 751	1 271	8 036	46 484

Tableau 8.10. | Travailleurs frontaliers sortant par pays de travail et région de résidence, en 2010

SOURCE : INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ (INAMI)

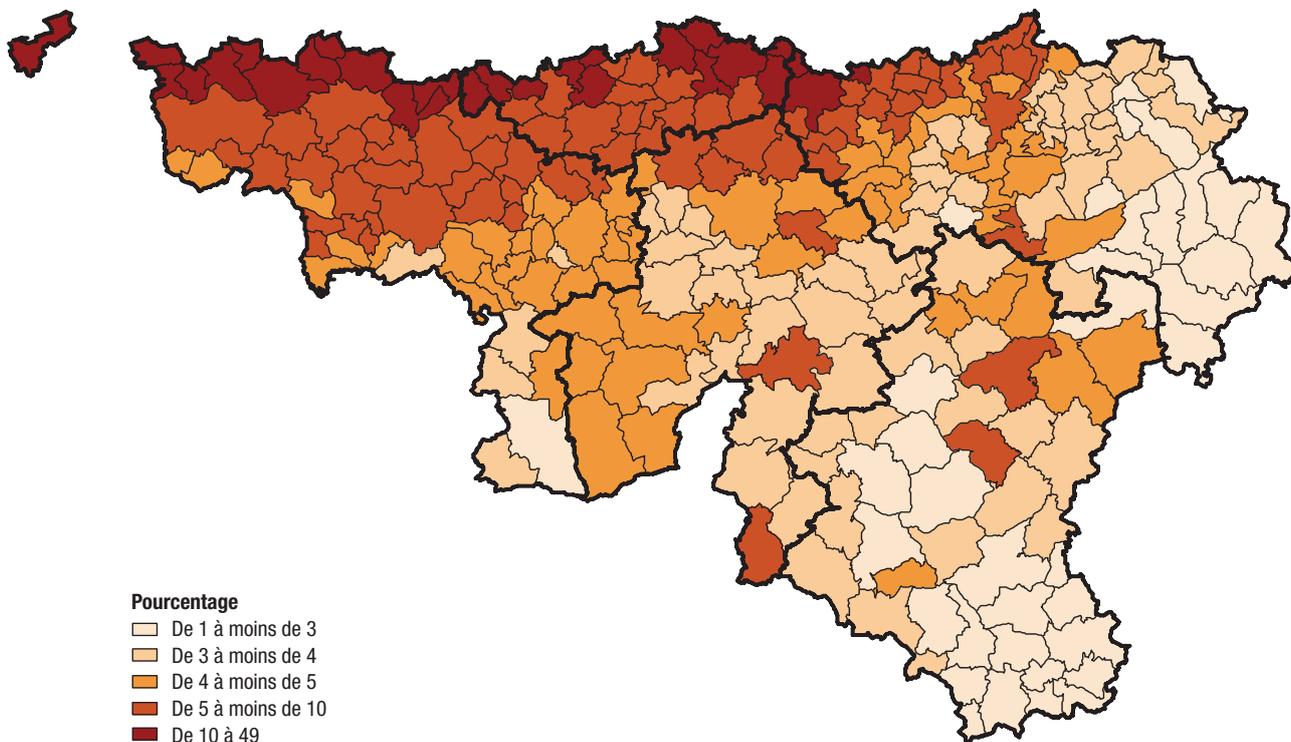
	Luxembourg	France	Allemagne	Pays-Bas	Total
Wallonie	36 495	5 643	5 403	1 347	48 888
Flandre	956	891	472	32 990	35 309
Bruxelles	252	165	58	223	698
Belgique	37 703	6 699	5 933	34 560	84 895

A l'échelle communale, les mouvements pendulaires des wallons vers les autres régions ne peuvent pas être mesurés par l'enquête sur les forces de travail, en revanche les données de l'ONSS et de l'ONSS-APL (ne concer-

nant donc que les salariés) permettent de déterminer la commune de résidence des navetteurs. Elles ont été compilées dans le cadre des comptes de l'emploi wallon.

Carte 8.7. | Salariés résidant en Wallonie et travaillant en Flandre (30 juin 2010)

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



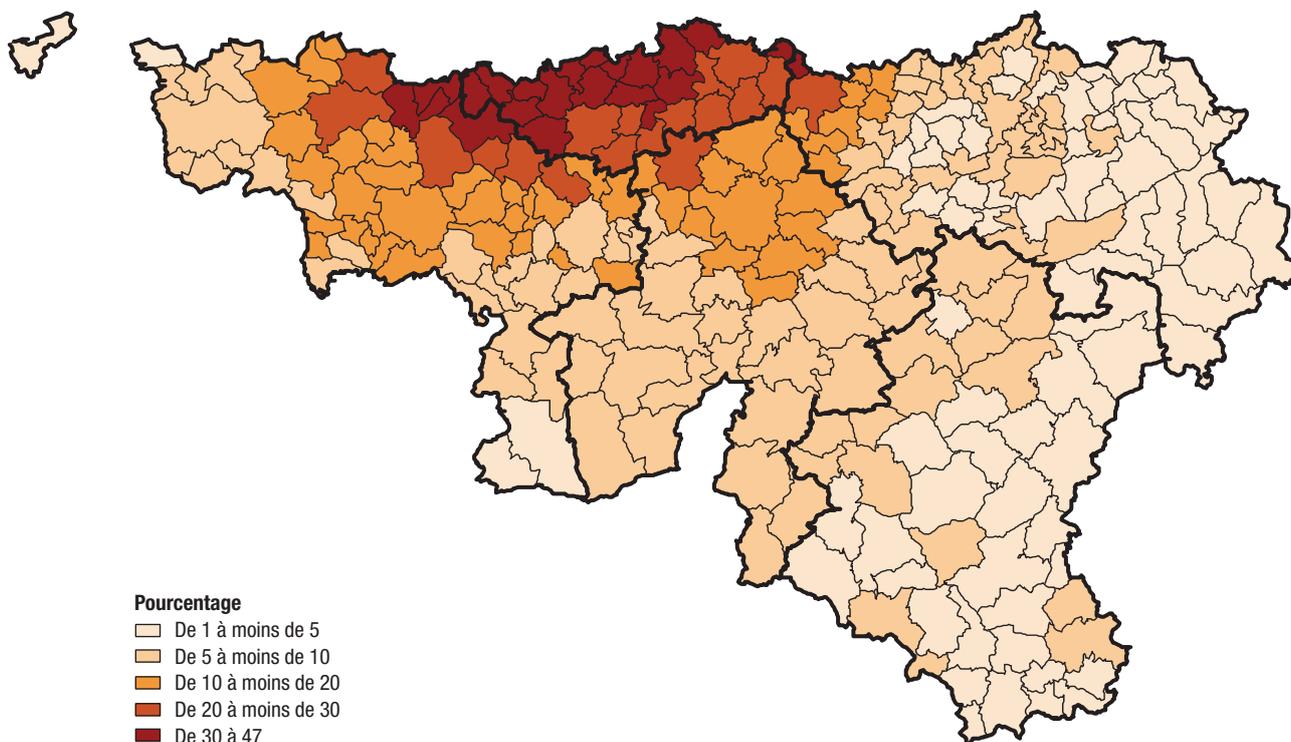
C'est parmi les habitants de Mont-de-l'Enclus que la part des salariés travaillant en Flandre est la plus grande, avec près de la moitié des salariés franchissant la frontière linguistique chaque jour de travail. D'autres communes du Hainaut occidental proches de la frontière linguistique montrent un profil similaire, mais pour celles-ci la propor-

tion de navetteurs ne dépasse pas un tiers (par exemple, Ellezelles, Flobecq, et Comines).

A noter, dans l'interprétation de ces données qu'il peut s'agir d'emplois occupés « par des flamands » ayant déménagé en Wallonie.

Carte 8.8. | Salariés résidant en Wallonie et travaillant à Bruxelles (30 juin 2010)

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



Près de la moitié des salariés résidant à Waterloo travaillent à Bruxelles. A Enghien, La Hulpe, Braine-l'Alleud, Rixensart, Lasne, Tubize Rebecq, ou encore Silly, plus de 40% des salariés travaillent à Bruxelles. Les communes hébergeant le plus navetteurs se trouvent principalement dans le Brabant wallon mais aussi dans les arrondissements hennuyers de Soignies et Ath et l'arrondissement liégeois de Waremme.

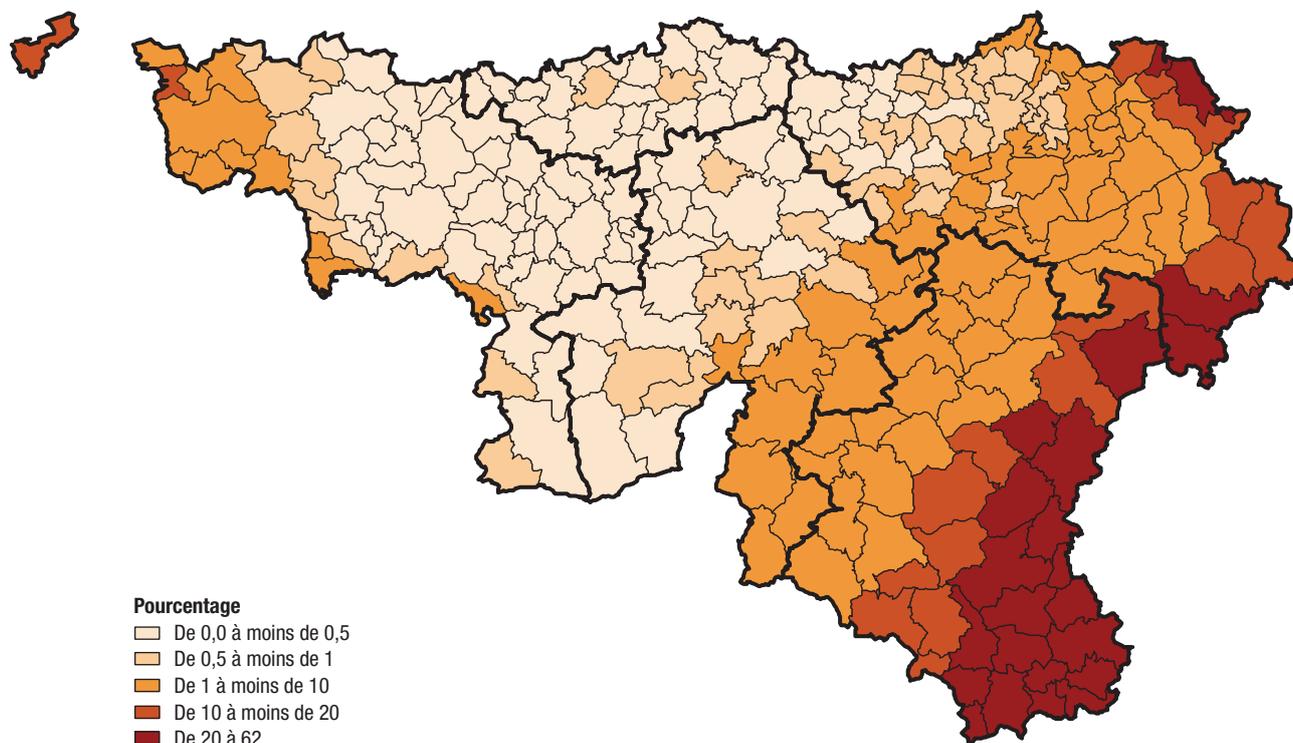
Les statistiques concernant les travailleurs frontaliers sortants sont également disponibles dans le cadre des comptes de l'emploi. La source principale de données est l'INAMI (sauf pour les frontaliers travaillant au Luxembourg). Ces données sont présentées au niveau régional

dans le tableau 8.10. Ces chiffres proviennent des organismes assureurs qui communiquent à l'INAMI l'effectif de leurs affiliés qui sont des travailleurs frontaliers.

Les informations disponibles à l'INAMI sont ventilées par tranche d'âges décennale, par sexe et par arrondissement. Dans le cadre des comptes de l'emploi des clés de répartition par commune et tranche d'âges quinquennale ont été calculées sur la base des données de l'Institut Grand-Ducal de la Sécurité Sociale (IGSS) pour les frontaliers travaillant au Grand-Duché, et sur la base des données de l'Enquête socio-économique de 2001 (ESE 2001) pour les autres frontaliers.

Carte 8.9. | Part des frontaliers sortants dans les actifs occupés en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



Plus de 50% des actifs occupés résidants dans les communes de Messancy, Aubange, Attert, Martelange et Arlon sont des frontaliers sortants, essentiellement vers le Luxembourg. Le taux d'emploi de ces communes est donc fortement dépendant des emplois disponibles Au Grand-Duché. Dans les communes où plus de 20% des actifs occupés traversent la frontière, ceux-ci travaillent au Luxembourg. Raeren et Kelmis font toutefois exception, une grande part de leurs actifs étant occupés en Allemagne. Les frontaliers sortants vers la France résident principalement à Mouscron, Comines, Tournai ou Estaimpuis où ils ne représentent pas une part importante de leur population active occupée. Les frontaliers sortants vers les Pays-Bas résident principalement à Plombières, Dalhem et Liège et ne représentent pas non plus une part importante de la population active occupée de ces communes.

8.3. L'emploi intérieur

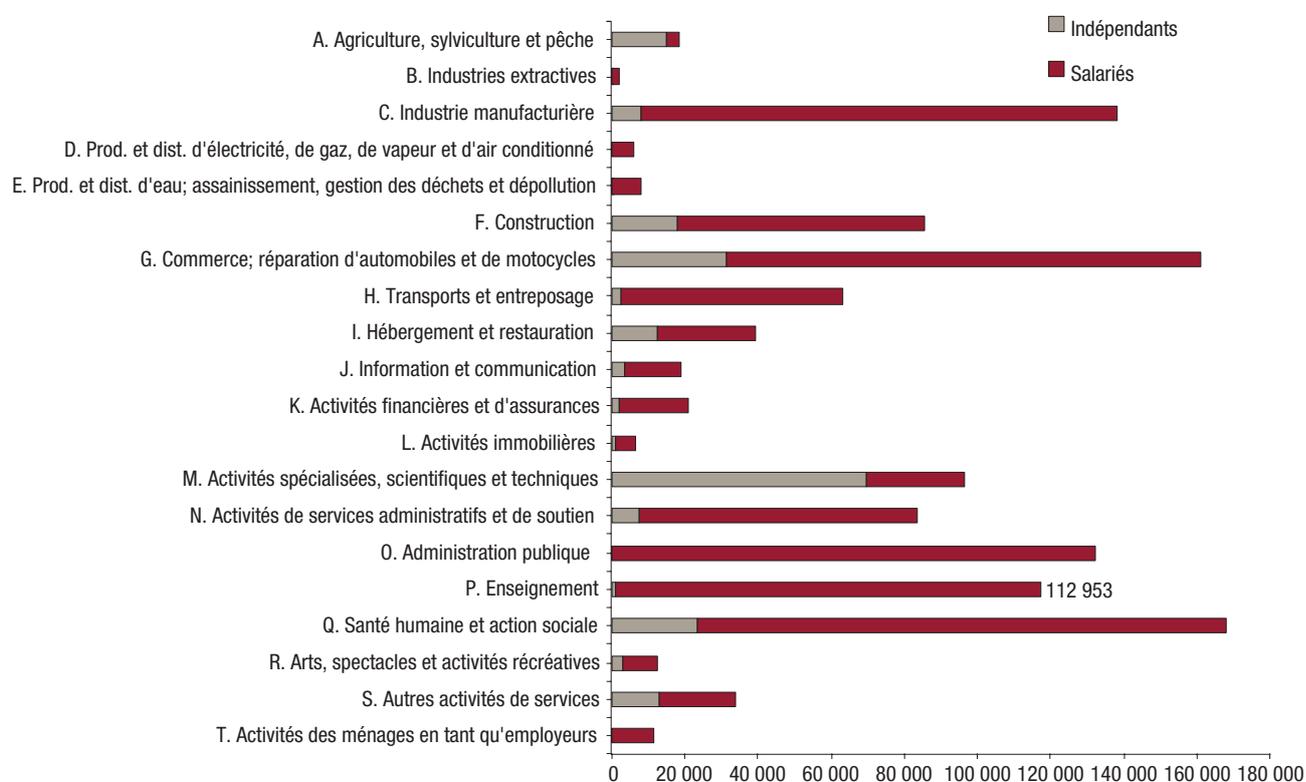
L'emploi intérieur wallon, c'est-à-dire les emplois situés en Wallonie qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou ailleurs, est calculé chaque année par l'Institut des comptes nationaux dans le cadre de la comptabilité régionale. Cette statistique officielle a l'avantage d'être conforme aux normes internationales SEC et d'être intégrée dans l'ensemble des statistiques économiques de la comptabilité régionale, notamment la valeur ajoutée, ce qui permet le calcul d'indicateur tel que la productivité par tête. Ces données sont largement exploitées dans le chapitre consacré à l'économie. Nous les utiliserons dans ce chapitre pour dresser un portrait général de l'emploi intérieur wallon et de son évolution lors de ces dix dernières années. Cependant, elles ne permettent pas une analyse au niveau communal. A ce niveau de détail, nous utiliserons les Comptes de l'emploi wallons. L'emploi inté-

rieur y est comptabilisé par poste de travail, de sorte que tout emploi localisé dans la commune, qu'il soit exercé à titre principal ou complémentaire, comme salarié, comme indépendant ou comme aidant est enregistré.

Cette approche se différencie de celle de l'ICN qui mesure l'emploi intérieur en nombre de personnes.

Graphique 8.1. | Répartition de l'emploi intérieur par statut et par secteur d'activité, moyenne 2011

SOURCE : ICN, COMPTES RÉGIONAUX 2003-2011, BNB, FÉVRIER 2013 – CALCULS : IWEPS



En 2011, l'emploi intérieur en Wallonie représente 1 225 374 personnes.

Les plus gros employeurs en termes de volume de main-d'œuvre en Wallonie (plus de 10% du total de l'emploi intérieur) sont par ordre décroissant : la « santé et action sociale » (13,7%), le « commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » (13,1%), l'« industrie manufacturière » (11,3%) et l'« administration publique » (10,8%).

En Wallonie, comme dans le reste du pays, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité comme salarié : 82,5% contre 17,5% comme indépendant ou aidant.

Dans l'« agriculture, sylviculture et pêche » et dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » cependant, la grande majorité des travailleurs sont indépendants (respectivement 82,2% et 72,2%).

Dans les secteurs des « autres activités de services », des « hôtels et restaurants », des « arts, spectacles et activités récréatives » de la « construction », du « commerce, réparations d'automobiles et de motocycles », de l'« information et communication » et les « activités immobilières », la proportion d'indépendants est supérieure à la moyenne de l'ensemble des secteurs.

Tableau 8.11. | Evolution de l'emploi intérieur total, comparaison régionale

SOURCE : IGN, COMPTES RÉGIONAUX 2003-2011, BNB, FÉVRIER 2013 – CALCULS : IWEPS

NOTE –

- LA SOMME DE L'EMPLOI DES TROIS RÉGIONS N'EST PAS ÉGALE À L'EMPLOI DE LA BELGIQUE, CAR LES ACTIVITÉS EXTRATERRITORIALES N'ONT PAS ÉTÉ RÉPARTIES PAR RÉGION.

	Wallonie Chiffres absolus	«Taux de croissance à 1 an d'écart en %»	Flandre Chiffres absolus	«Taux de croissance à 1 an d'écart en %»	Bruxelles Chiffres absolus	«Taux de croissance à 1 an d'écart en %»	Belgique Chiffres absolus	«Taux de croissance à 1 an d'écart en %»
2003	1 106 355		2 393 435		656 912		4 161 170	
2004	1 124 770	1,7	2 422 716	1,2	653 198	-0,6	4 203 871	1,0
2005	1 142 689	1,6	2 457 101	1,4	661 487	1,3	4 263 931	1,4
2006	1 156 473	1,2	2 498 347	1,7	654 141	-1,1	4 311 437	1,1
2007	1 173 209	1,4	2 540 757	1,7	666 223	1,8	4 382 649	1,7
2008	1 196 496	2,0	2 588 142	1,9	674 194	1,2	4 461 300	1,8
2009	1 193 244	-0,3	2 580 004	-0,3	676 768	0,4	4 452 521	-0,2
2010	1 206 725	1,1	2 592 960	0,5	680 807	0,6	4 483 322	0,7
2011	1 225 374	1,5	2 624 294	1,2	692 442	1,7	4 544 900	1,4
Variation 2003-2011	119 019	10,8	230 859	9,6	35 530	5,4	383 730	9,2

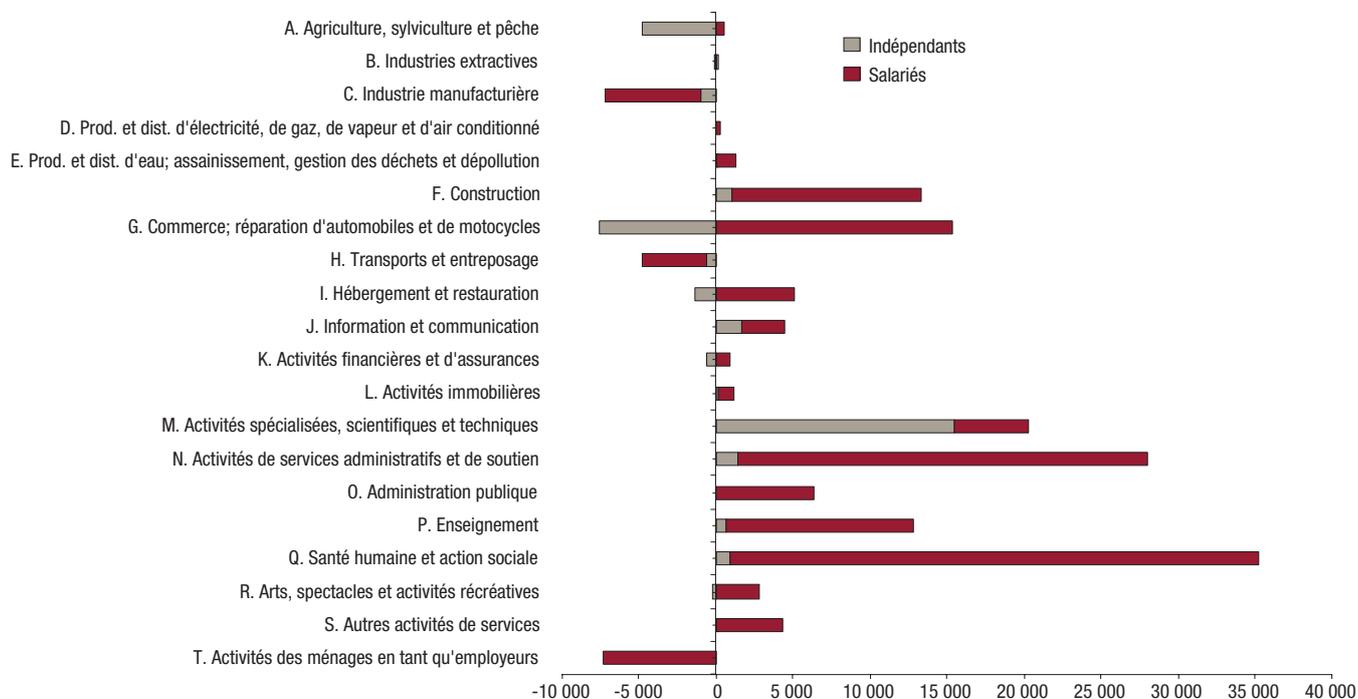
Entre 2003 et 2011, l'emploi intérieur wallon a augmenté de 119 019 personnes, soit un taux de croissance de 10,8%. L'emploi s'est d'abord accru régulièrement à des taux supérieurs à 1,5% sauf en 2006 où le rythme s'était ralenti. En 2008, l'emploi a augmenté de plus de 20 000 personnes, la hausse la plus importante de ces dix dernières années. Les effets de la crise qui a débuté fin 2008,

apparaissent dans le chiffre de 2009, avec un recul de 3 000 emplois, ce qui au regard de la chute de l'activité économique est relativement faible.

La croissance de l'emploi entre 2003 et 2011 a été portée à la fois par l'emploi salarié (+ 113 487 unités) et l'emploi indépendant (+5 532 unités).

Graphique 8.2. Croissance de l'emploi intérieur par statut et secteur d'activité, 2003-2011

SOURCE : IGN, COMPTES RÉGIONAUX 2003-2011, BNB, FÉVRIER 2013 – CALCULS : IWEPS



Les trois secteurs qui ont le plus contribué à la croissance de l'emploi entre 2003 et 2011 sont la « santé et action sociale » (+ 35 287 emplois, soit une hausse de +26,6% entre 2003 et 2011), les « activités de services administratifs et de soutien » (+ 28 089 emplois, soit +50,7% entre 2003 et 2011) et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (+ 20 359 unités, soit + 21,4%).

C'est le secteur des « activités des ménages en tant qu'employeurs »¹¹⁰ qui perd le plus d'emplois (-7 322 unités soit -38,7%) suite notamment au succès des chèques-services. Suivi de l'« industrie manufacturière » (-7 184 unités, soit -4,9%) et de « l'agriculture, sylviculture et pêche » (- 4 249 emplois, soit -18,8%).

Une partie de l'emploi autrefois comptabilisé dans l'industrie est maintenant reprise dans les services. Ainsi la diminution du nombre d'emplois dans l'industrie manufacturière et l'augmentation de l'emploi dans les services notamment les « activités de services administratifs et de soutien » s'expliquent aussi par l'externalisation de ser-

vices, tels que gardiennage, nettoyage, transport, publicité, financement, gestion, communication, recherche-développement, études de marché, commercialisation... ainsi que le recours croissant au travail intérimaire et à la location d'équipement.

A l'échelle locale, les comptes de l'emploi permettent de comptabiliser l'ensemble des postes localisés dans chaque commune. Afin d'obtenir une mesure relative de ces emplois offerts sur la commune, nous avons rapporté pour chacune d'elle l'emploi intérieur à la population en âge de travailler (15-64 ans). Ce ratio s'élève à 54,7 % pour l'ensemble de la Wallonie. La moyenne des ratios des communes est plus faible (45%), car le rapport est en général plus élevé dans les communes les plus peuplées. Les communes qui offrent le plus d'emplois relativement à leur population en âge de travailler sont Wavre, Marche, Nivelles, Libramont, Seneffe Eupen, Ottignies-LLN, Namur, La Hulpe, Aubel, Liège, Huy, Paliseul et Herstal (ratio supérieur ou égal à 80%).

¹¹⁰ Dénomination complète : « Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre ».

A noter que si les ratios observés dans les centres urbains¹¹¹ sont tous supérieurs à la moyenne, ils ne sont pas tous dans le haut du classement, en particulier à Mons (70,5%), Charleroi (69,3%) et Verviers (63%).

Le plus souvent les communes où l'on comptabilise beaucoup d'emplois relativement à leur population offrent, à l'image des centres urbains, un ensemble de services qui dépassent le cadre de la commune, comme des administrations, des hôpitaux ou des agences d'interim (les

emplois des intérimaires sont localisés à l'agence). Certaines communes bénéficient également de la présence d'un gros employeur, à l'instar des firmes pharmaceutiques établies à Wavre, d'une importante base militaire à Marche, de la production de cosmétiques à Libramont, la fabrication de câbles à Eupen ou encore l'université à Ottignies-LLN. A Seneffe, c'est essentiellement la concentration d'industries (plastique, chimie, pain et pâtisserie, verre, armes...) qui explique ce ratio élevé.

Tableau 8.12. | Les dix communes wallonnes où le ratio d'emploi intérieur en 2010 est le plus élevé et le moins élevé

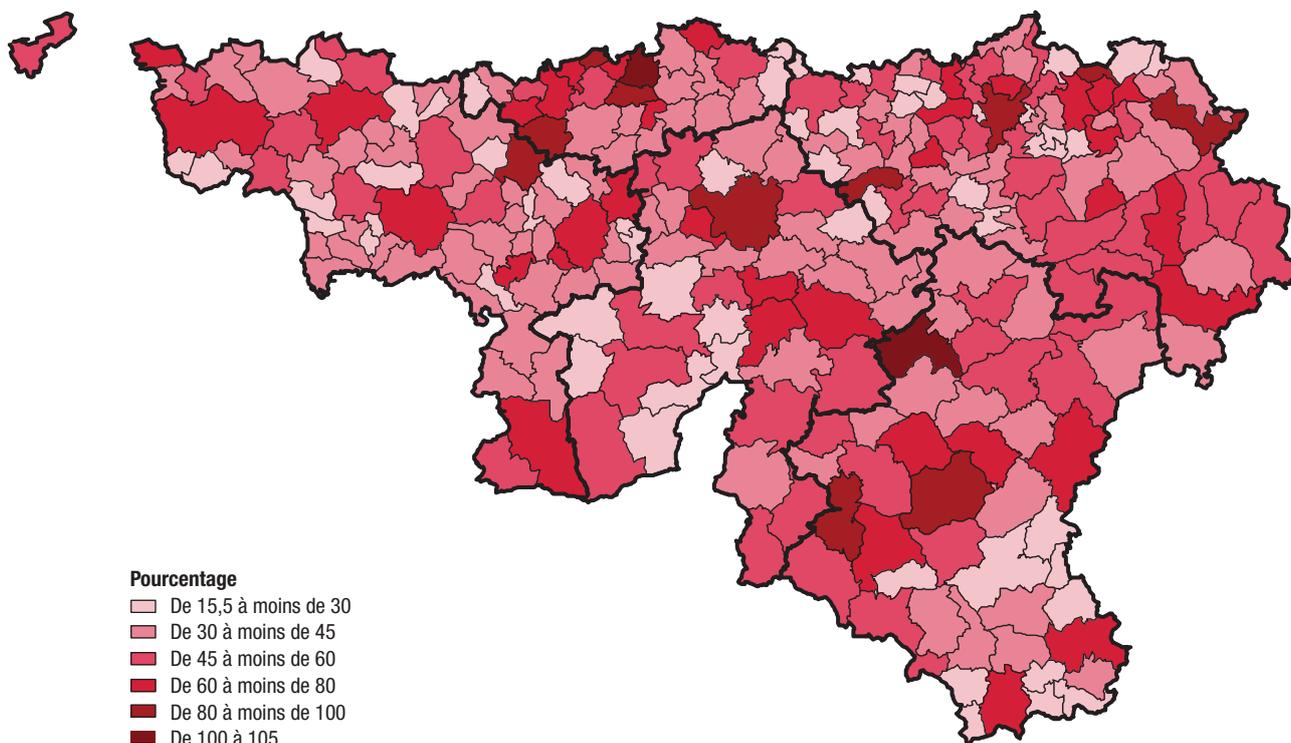
SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.

le plus élevé		le moins élevé	
communes	Ratio en %	communes	Ratio en %
Wavre	105,0	Musson	15,0
Marche	102,0	Saint-Léger	17,0
Nivelles	100,0	Berloz	19,0
Libramont	99,0	Cerfontaine	19,0
Seneffe	99,0	Héron	19,0
Eupen	97,0	Hastière	22,0
Ottignies-Louvain-la-Neuve	91,0	Merbes-le-Château	22,0
Namur	91,0	Attert	22,0
La Hulpe	90,0	Kelmis	22,0
Aubel	87,0	Beyne-Heusay	23,0

¹¹¹ <http://www.iweeps.be/le-tour-des-communes-wallonnes-en-80-indicateurs-du-marche-du-travail-situation-2010>.

Carte 8.10. | Ratio d'emploi intérieur en 2010

SOURCE : IWEPS – COMPTES DE L'EMPLOI WALLON.



Une commune peut cependant accueillir de nombreux emplois tout en enregistrant un taux d'emploi faible. C'est souvent le cas des centres urbains dont l'emploi bénéficie aux habitants des communes périphériques (Liège, Mons, Charleroi, Verviers...).

Inversement certaines communes « dortoirs » offrent peu d'emplois alors que le taux d'emploi y est élevé (Léglise, La Bruyère, Dalhem, Donceel, Lincet, Anthismes, ...).

Dans certaines communes, les emplois disponibles semblent bénéficier à la population locale, le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi y étant élevés (Saint-Vith, Aubel, Thimister-Clermont, Libramont, ...). Dans d'autres le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi sont faibles (Farciennes, Saint-Nicolas, Colfontaine, Quaregnon, Hastière, ...).

On ne détecte pas de relation linéaire entre le ratio d'emploi intérieur et le taux d'emploi par commune. A l'échelon local, ce premier résultat tend à indiquer que créer des emplois n'induit pas forcément une hausse du taux d'emploi, il ne permet cependant pas de valider cette hypothèse, une analyse plus approfondie du phénomène pourrait s'avérer utile.

Les données des comptes de l'emploi permettent également une analyse sectorielle de l'emploi communale. Cela dépasse le cadre de cette publication. Nous invitons le lecteur intéressé à consulter le site internet de l'IWEPS et notamment « Le tour des communes wallonnes en 80 indicateurs du marché du travail (situation 2010) »¹¹²

¹¹² <http://www.iweeps.be/le-tour-des-communes-wallonnes-en-80-indicateurs-du-marche-du-travail-situation-2010>

Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS pour ce chapitre :
Valérie Vander Stricht - v.vanderstricht@iweeps.be

Analyse du marché du travail

- Pour un suivi conjoncturel du marché d travail : IWEPS – Tendances Economiques. Analyses et prévisions conjoncturelles.
- Pour d'autres analyses régionales et surtout locales ... Forem – Etat des lieux socio-économique 2011 de la Wallonie. Cette publication est déclinée par DR du Forem. Elle sera mise à jour prochainement.
- Pour une autre analyse du marché du travail ... CESW – Regards sur la Wallonie 2013
- L'étude de Muriel Dejemepe et Bruno Van der Linden (janvier 2013) – Les soutiens financiers à la création d'emploi – Louvain-la-Neuve, IRES, 2013, comprend une analyse détaillée du marché du travail wallon.

Les comptes de l'emploi wallon

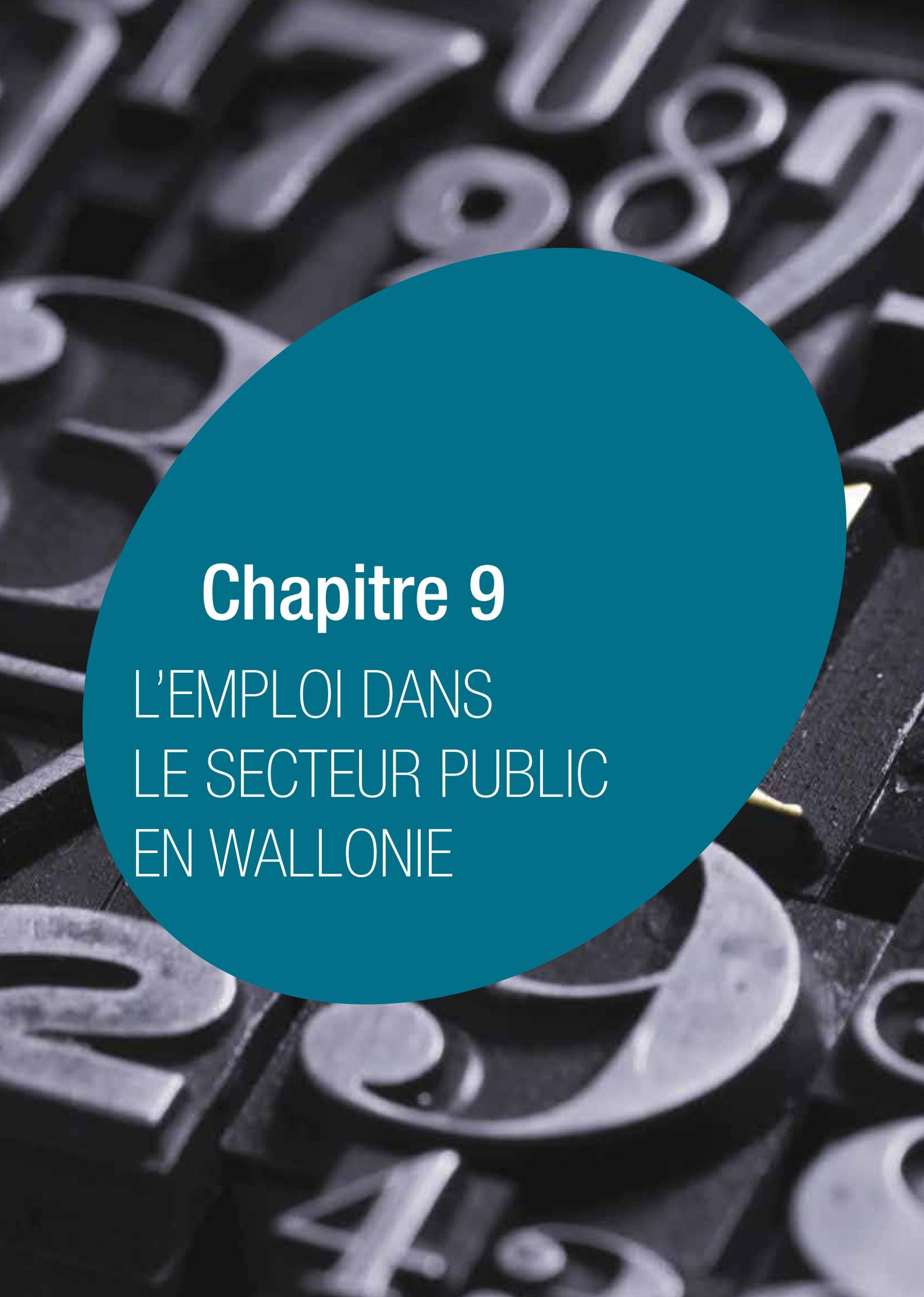
- V. VANDER STRICHT, L. VANDEN DOOREN, C. RUYTERS Estimation de la population active par commune: 30 juin 2003 et 2004 – Discussion Papers n°0601
- V. VANDER STRICHT, L. VANDEN DOOREN avec J.P. DUPREZ et C. RUYTERS Les estimations de la population active par commune: une pièce importante dans le puzzle des statistiques du marché du travail – Discussion Papers n°0703
- Working paper de l'IWEPS n°9 «Les comptes de l'emploi wallon - Partie 1 : Typologie des communes wallonnes, situation 2010 » Laurence Vanden Dooren – CUNIC (<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg9>)
- Working paper de l'IWEPS n°13 « Les comptes de l'emploi wallon - Méthodologies d'estimation » Vander Stricht Valérie, Vanden Dooren Laurence – CUNIC (<http://www.iweeps.be/working-paper-de-liweeps-ndeg13>)
- Un troisième Working paper est en cours de rédaction et portera sur l'analyse des plus de 100 indicateurs calculés sur la base des comptes de l'emploi wallon.

Des chiffres mis à jour...sur notre site internet

- WEPS – Séries statistiques du marché du travail en Wallonie

Quelques liens...

- Structure d'activité de la population wallonne sur la base des données de l'EFT :
<http://www.iweeps.be/structure-dactivite-de-la-population>
- Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage par commune calibrés sur l'enquête sur les forces de travail <http://www.iweeps.be/taux-dactivite-taux-demploi-et-taux-de-chomage-par-commune-calibres-sur-lenquete-sur-les-forces-de>
- Population active, taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage administratifs par commune <http://www.iweeps.be/population-active-taux-dactivite-taux-demploi-et-taux-de-chomage-administratifs-par-commune>
- Le tour des communes wallonnes en 80 indicateurs du marché du travail (situation 2010) <http://www.iweeps.be/le-tour-des-communes-wallonnes-en-80-indicateurs-du-marche-du-travail-situation-2010>
 - Plus généralement, nous vous invitons à consulter régulièrement notre rubrique statistiques/marché du travail/ emploi et chômage



Chapitre 9

L'EMPLOI DANS
LE SECTEUR PUBLIC
EN WALLONIE

9. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC EN WALLONIE

Que l'on s'interroge sur sa taille, sa pertinence, de manière récurrente, le secteur public revient au cœur des débats politiques. Chiffres à l'appui, on établit des comparaisons, montrant que l'emploi public augmente tendanciellement au cours du temps, ou encore qu'il croît davantage dans une région/un pays que dans d'autres. Si des indicateurs chiffrés sont nécessaires pour observer un phénomène et mesurer les changements intervenus dans le temps et l'espace, un préalable s'impose : c'est la définition précise du champ couvert par ces indicateurs. C'est à ce prix que les indicateurs sont un gage de rigueur scientifique. Ce n'est pas chose aisée. En effet, dans le domaine socioéconomique, nous disposons de plusieurs indicateurs pour désigner des phénomènes apparemment identiques, mais en fait différents. C'est le cas du chômage, qui peut être mesuré à partir de la définition administrative de l'ONEM ou à partir de la définition du BIT, pour donner des grandeurs très différentes. C'est aussi le cas du secteur public, dont le périmètre est plus ou moins étendu selon les définitions. Nous attacherons une importance particulière à ce point, en lui consacrant la première partie de ce chapitre. La deuxième section portera sur l'emploi public par niveau de compétence – communal, provincial, régional. Dans la dernière section, nous observerons la fonction publique sous l'angle de la localisation des institutions publiques régionales et de leurs travailleurs.

9.1. Trois indicateurs pour mesurer la taille de l'emploi public

Pour parler de l'emploi public au niveau agrégé (tous secteurs et niveaux de pouvoir confondus), nous disposons de plusieurs sources de données : données administratives de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), données de l'Institut des comptes nationaux (ICN) produites au départ de données administratives, données issues de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT) publiées par la Direction générale des statistiques et de l'information économique (DGSIE). Nous l'avons annoncé en introduction : il n'est pas indifférent d'utiliser l'une ou l'autre de ces statistiques, car les champs couverts sont

différents. Notre objectif est donc d'apporter un éclairage sur la définition de l'emploi public correspondant à chacune de ces sources de données et de mettre en évidence les différences d'ampleur de l'emploi public observées.

9.1.1. L'indicateur de l'ICN

Comme point de départ, nous choisissons le cadre de référence de la comptabilité nationale (régionale). Celui-ci classe les différents acteurs de la vie économique en six secteurs – dits institutionnels –, dont cinq secteurs résidents et un secteur externe (le reste du monde). Les *administrations publiques* constituent l'un des secteurs résidents (le secteur S.13), à côté des sociétés non financières (S.11), des sociétés financières (S.12), des ménages (S.14) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (S.15).

Font partie des administrations publiques « toutes les unités institutionnelles qui sont des «autres producteurs non marchands» dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont la majeure partie des ressources provient de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs, et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale» (BNB, 2012). Les unités institutionnelles du secteur S.13 couvrent une grande variété de missions : on y trouve notamment les organes législatifs, les services publics fédéraux et régionaux, des institutions scientifiques et culturelles, les institutions publiques de sécurité sociale, des organismes consultatifs économiques et sociaux, les institutions universitaires, les écoles provinciales et communales. En outre, elles prennent diverses formes juridiques, notamment : ministères, organismes d'intérêt public (de type A, B, C ou D), services à comptabilité autonome.

La spécificité de cette définition du secteur public, et de l'emploi public qui en découle, est de limiter le périmètre du secteur public au champ des administrations publiques fédérales, régionales, communautaires, provin-

ciales, locales. Ne sont donc pas prises en compte les unités du secteur public dont les activités relèvent des secteurs S.11 ou S.12 - par exemple, en Wallonie, la So-

ciété wallonne des aéroports (S.11), les Ports autonomes (S.11), la Société wallonne du crédit social (S.12).

Encadré 9.1.

Les unités institutionnelles à classer dans le secteur des administrations publiques S.13 sont les suivantes :

1. les organismes administratifs publics qui gèrent et financent un ensemble d'activités consistant pour l'essentiel à fournir à la collectivité des biens et des services non marchands ;
2. les institutions sans but lucratif dotées de la personnalité juridique qui sont des « autres producteurs non marchands » contrôlés et majoritairement financés par des administrations publiques ;

3. les fonds de pension autonomes auxquels certains groupes de la population sont tenus de participer ou de verser des cotisations en vertu de dispositions législatives et pour lesquels les administrations publiques sont responsables de la fixation ou de l'approbation des cotisations et des prestations, indépendamment de leur rôle d'organismes de tutelle ou d'employeurs.

La liste complète des unités du secteur public, établie par un groupe d'experts de la BNB et mise à jour annuellement, est disponible à l'adresse suivante : http://www.nbb.be/DOC/DQ/F_pdf_PDE/PDE_Liste-FRseptembre2012.pdf

Le tableau 9.1 présente l'évolution de l'emploi dans le secteur public en Wallonie et la compare à celle de l'emploi intérieur¹¹³. Défini de manière précise comme l'ensemble des administrations publiques, le secteur public occupe en Wallonie 259 200 personnes en 2011. Si, depuis 2003, le nombre d'effectifs a augmenté, la part

des effectifs dans l'emploi intérieur est restée stable : en Wallonie, au cours de la période 2003-2011, un emploi sur cinq relève de l'administration publique. La comparaison avec la moyenne nationale montre que le poids du secteur public est un peu plus important en Wallonie : en 2011, l'écart est de 2,7 points de pourcentage.

Tableau 9.1. | L'emploi dans les administrations publiques (S13) en Wallonie et en Belgique, évolution 2003-2011

SOURCE : INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2003-2011 (en %)
Emploi public (S13), Wallonie	242 686	245 998	249 623	252 988	251 542	254 109	257 730	259 080	259 205	6,8
Emploi intérieur, Wallonie	1 106 355	1 124 770	1 142 689	1 156 473	1 173 209	1 196 496	1 193 244	1 206 725	1 225 374	10,8
Part de l'emploi public dans l'emploi intérieur, Wallonie (en %)	21,9	21,9	21,8	21,9	21,4	21,2	21,6	21,5	21,2	
Part de l'emploi public dans l'emploi intérieur, Belgique (en %)	18,5	18,6	18,7	18,6	18,5	18,4	18,7	18,8	18,5	

¹¹³ L'emploi intérieur comprend tous les emplois exercés sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient occupés par des personnes résidant en Wallonie ou non.

9.1.2. L'indicateur de l'ONSS

Les statistiques établies par l'ONSS ouvrent le champ d'observation en y intégrant, principalement, les entreprises publiques autonomes et les sociétés anonymes de droit public, ainsi que le secteur de l'enseignement, quel que soit le pouvoir organisateur et la nature de l'enseignement, à l'exception d'écoles tout à fait privées qui ne relèvent en aucune façon de la compétence de l'enseignement des trois Communautés (auto-écoles) et des établissements s'occupant de formation professionnelle postsecondaire. Ces statistiques sont disponibles pour des entités territoriales distinctes – région, province, arrondissement : les statistiques décentralisées de l'ONSS renseignent sur le nombre de postes de travail salariés disponibles au sein de l'entité territoriale considérée.

Comme le montre le tableau 9.2, l'emploi public défini selon les critères de l'ONSS est nettement plus important que celui construit selon la méthodologie de la comptabilité nationale : en 2011, la Wallonie compte 341 900

postes de travail dans le secteur public selon l'ONSS, pour 259 200 selon l'ICN, soit un écart de 82 700 postes de travail. Le nombre de travailleurs occupés dans le secteur public a légèrement diminué au cours de la période 2003-2011, ce qui ne signifie pas nécessairement une diminution nette de personnel : « l'augmentation ou la diminution constatée dans un secteur n'est pas toujours due à une réduction ou à une augmentation du personnel, mais peut s'expliquer, surtout ces dernières années, par des glissements d'employeurs du secteur privé vers le secteur public et vice versa (par exemple : privatisations, autonomie de filiales, ...) »¹¹⁴. La part de l'emploi public dans l'emploi intérieur wallon avoisine les 30% au cours de la période ; en d'autres termes, trois emplois sur dix en Wallonie ressortent du secteur public. La dernière ligne de ce tableau renseigne qu'au niveau national, la proportion de l'emploi public ONSS dans l'emploi intérieur est moins élevée qu'en Wallonie. Dans les deux entités, la part de l'emploi public manifeste une légère tendance à la baisse au cours de la période 2003-2011.

Tableau 9.2. | L'emploi public (ONSS) en Wallonie et en Belgique, évolution 2003-2011

SOURCES : OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE (ONSS), STATISTIQUE DÉCENTRALISÉE, 31 DÉCEMBRE ; INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) – CALCULS IWEPS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2003-2011 (en %)
Emploi public ONSS, Wallonie	353 418	341 390	343 572	346 797	344 086	344 557	348 085	350 654	341 910	-3,3
Part de l'emploi public ONSS dans l'emploi intérieur, Wallonie (en %)	31,9	30,4	30,1	30,0	29,3	28,8	29,2	29,1	27,9	
Part de l'emploi public ONSS dans l'emploi intérieur, Royaume (en %)	26,5	25,5	25,3	25,1	24,7	24,4	24,7	24,6	23,7	

¹¹⁴ ONSS, brochure jaune, décembre 2011, introduction (http://www.rs.z.fgov.be/sites/default/files/binaries/assets/statistics/place/localunit_text_FR_20114.pdf)

9.1.3. L'indicateur de l'EFT

La dernière statistique que nous souhaitons présenter repose sur les données d'une enquête socioéconomique réalisée auprès des ménages : l'enquête par sondage sur les forces de travail (EFT). A la différence des statistiques de l'ICN et de l'ONSS qui donnent une information sur le nombre de postes de travail disponibles sur un territoire donné (par exemple la région), l'enquête sur les forces de travail fournit de l'information sur le statut – travailleur, inactif, chômeur – et le type d'occupation des personnes résidant sur ce territoire.

Les données sont donc construites sur la base des déclarations des personnes, qui, en l'occurrence, se classent elles-mêmes dans le secteur privé ou dans le secteur

public. Nous présentons dans le tableau 9.3 l'indicateur d'emploi public construit sur la base de ces données d'enquête : au cours de la période 2003-2012, environ 350 000 wallons sont occupés chaque année dans le secteur public. L'emploi total calculé sur la base de l'EFT mesure le nombre de wallons ayant un emploi. La dernière ligne du tableau nous informe sur la part des wallons occupés dans le secteur public dans l'ensemble des wallons ayant un emploi : en fin de période, un wallon sur quatre ayant un emploi est occupé dans le secteur public. La stabilité des effectifs occupés dans le secteur public (+0,3%) contraste avec la hausse des wallons exerçant une activité professionnelle (+10,7%), ce qui explique la légère baisse de cet indicateur au cours de la période sous revue.

Tableau 9.3. | L'emploi des wallons dans le secteur public, évolution 2003-2012

SOURCES : DIRECTION GÉNÉRALE STATISTIQUE ET INFORMATION ÉCONOMIQUE - ENQUÊTES SUR LES FORCES DE TRAVAIL MOYENNE ANNUELLE - CALCULS IWEPS

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2003-2012 (en %)
Emploi dans le secteur public	349 104	354 285	348 219	342 140	352 419	350 249	357 688	363 101	353 260	350 187	0,3
Emploi total	1 217 741	1 217 000	1 256 528	1 268 897	1 300 425	1 320 637	1 302 096	1 324 295	1 336 401	1 347 865	10,7
Part de l'emploi public dans l'emploi total	28,7	29,1	27,7	27,0	27,1	26,5	27,5	27,4	26,4	26,0	

9.2. La fonction publique par niveau de compétence

Dans cette section, nous nous focalisons sur l'évolution de l'emploi au sein des administrations publiques opérant aux différents échelons de pouvoir : commune, province et région.

9.2.1. Les administrations locales et provinciales

Les données relatives aux administrations publiques locales et provinciales sont fournies par l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL).

Le tableau 9.4 rassemble plusieurs informations relatives aux administrations locales et provinciales. En premier lieu, nous pouvons y suivre l'évolution de l'emploi par type d'employeur au cours de la période 2003-2012. Nous comparons ensuite l'évolution de l'emploi public dans les pouvoirs locaux avec l'évolution de l'emploi public total d'une part, et avec l'évolution de l'emploi intérieur, d'autre part. Ces dernières données n'étant disponibles que jusqu'en 2011, la dernière colonne du tableau propose, pour toutes les variables, une mesure de la croissance (en %) de 2003 à 2011.

Au cours de la période 2003-2011, l'emploi a augmenté de 12% dans les entités publiques décentralisées. Cette

tendance globale révèle des évolutions contrastées : on observe en effet une diminution d'emploi de 8% dans les administrations provinciales pour une hausse de 12% dans les communes et de 47% dans les intercommunales de développement économique.

Au cours de cette même période, l'emploi des pouvoirs locaux et l'emploi intérieur ont progressé de manière comparable (avec respectivement +12% et +10,8%), ce qui explique la stabilité de la part de l'emploi des pouvoirs

locaux dans l'emploi intérieur wallon : en début comme en fin de période, un emploi sur dix en Wallonie est un emploi dans une administration provinciale ou locale. En revanche, l'emploi des pouvoirs locaux et l'emploi public total évoluent de manière contrastée : la statistique de l'ONSS montre en effet une baisse de 1,6% de l'emploi public total en Wallonie. En conséquence, on observe une hausse de la part de l'emploi des pouvoirs locaux dans l'emploi public, de 33% en 2003 à 38% en 2011.

Tableau 9.4. | Evolution de l'emploi dans les administrations provinciales et locales de Wallonie

SOURCES : OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES (ONSSAPL) 30 JUIN, OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE (ONSS) 30 JUIN, INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (ICN) - CALCULS IWEPS

NOTES -

LES STATISTIQUES DE L'ONSSAPL SONT ÉTABLIES AU DÉPART DE LA DÉCLARATION MULTIFONCTIONNELLE À L'ONSS (DMFA) DEPUIS 2005. SUITE À CETTE TRANSITION VERS LA DMFA, UNE FRACTURE STATISTIQUE APPARAÎT ENTRE 2004 ET 2005. UNE RUPTURE STATISTIQUE APPARAÎT EN 2008 AVEC LE PASSAGE DE CERTAINS TYPES D'EMPLOYEURS REPRIS DANS LA CATÉGORIE CPAS EN INTERCOMMUNALES.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2003-2011 (en %)
Communes	44 459	44 833	47 010	48 129	47 878	48 791	49 875	50 570	49 770	49 434	11,9
Zones de police	10 210	10 420	10 371	10 625	10 542	10 733	10 888	11 017	11 046	10 946	8,2
CPAS	29 424	30 782	27 399	27 293	27 627	27 449	27 931	28 633	29 095	30 185	-1,1
Intercommunales	19 354	19 218	24 094	24 879	25 070	26 310	27 199	28 139	28 463	28 391	47,1
Provinces	12 258	12 692	11 793	11 923	11 921	12 375	11 719	11 511	11 248	11 572	-8,2
Divers	59	65	64	63	62	62	61	71	75	74	27,1
Total pouvoirs locaux	115 764	118 010	120 731	122 912	123 100	125 720	127 673	129 941	129 697	130 602	12,0
Emploi public : total - définition ONSS	348 470	341 390	342 796	346 138	339 453	345 216	349 134	350 094	342 789	nd	-1,6
Part de l'emploi des pouvoirs locaux dans l'emploi public total (ONSS)	33,2	34,6	35,2	35,5	36,3	36,4	36,6	37,1	37,8		
Emploi intérieur	1 106 355	1 124 770	1 142 689	1 156 473	1 173 209	1 196 496	1 193 244	1 206 725	1 225 374	nd	10,8
Part de l'emploi des pouvoirs locaux dans l'emploi intérieur	10,5	10,5	10,6	10,6	10,5	10,5	10,7	10,8	10,6		

9.2.2. La fonction publique régionale

L'emploi public régional est mesuré à partir de données rassemblées et harmonisées par l'IWEPS depuis 2009, à la demande du ministre de la fonction publique¹¹⁵. Au départ, la collecte de données visait uniquement le Service public de Wallonie et les Organismes d'intérêt public (OIP) listés dans le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne. Au fil des années, la collecte s'est étendue à d'autres organismes pour donner une vue plus complète de la fonction publique régionale.

Le lecteur trouvera dans l'encadré 2 l'ensemble des organismes représentés dans la dernière collecte de données (2012). A des fins de comparaison, la liste est établie selon la structure des unités du secteur public wallon proposée par la Banque nationale de Belgique. A l'heure actuelle, les données collectées par l'IWEPS ne couvrent que partiellement le secteur public à l'échelon régional. En effet, cette statistique concerne essentiellement les administrations publiques régionales (S.13) - qui ne sont pas toutes incluses dans le champ -, et très marginalement les organismes des secteurs S.11 et S.12.

Encadré 9.2. : Périmètre de la fonction publique régionale - statistiques IWEPS. Classement selon les catégories définies par la Banque Nationale de Belgique, « les unités du secteur public » (mise à jour du 30/09/2012)

1. Service public de Wallonie (SPW)

Secrétariat général

Direction Générale Transversale (DGT) 1 : Personnel et Affaires Générales

DGT 2 : Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication

Direction Générale Opérationnelle (DGO) 1 : Routes et Bâtiments

DGO 2 : Mobilité et Voies hydrauliques

DGO 3 : Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

DGO 4 : Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie

DGO 5 : Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé

DGO 6 : Economie, Emploi et Recherche

DGO 7 : Fiscalité

2. OIP de type A¹¹⁶

Institut du Patrimoine wallon (IPW)

Institut scientifique de service public (ISSEP)

Centre régional d'aide aux Communes (CRAC)

Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (APAQW)

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

Centre wallon de recherches agronomiques (CRAW)

Commissariat général au tourisme (CGT)

Wallonie-Bruxelles international (WBI)*

3. OIP de type B

Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREM)

Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH)

Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises (IFAPME)

Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX)

Agence wallonne des télécommunications (AWT)

Hôpital psychiatrique de Tournai « Les Marronniers »*

Port autonome de Liège (PAL)

Société wallonne du logement (SWL)

Société wallonne de l'eau (SWDE)*

Organismes non classés dans la loi du 16 mars 1954

Commission wallonne pour l'énergie (CWAPE)*

Société wallonne de crédit social (SWCS)

¹¹⁵ Ces données sont publiées dans les Tableaux de bord de l'emploi public, IWEPS (2009 et 2010), disponibles sur le site de l'IWEPS (<http://www.iweps.be>). Le prochain tableau de bord est en préparation.

¹¹⁶ Les OIP de type A sont soumis à l'autorité directe du Ministre dont ils relèvent et à qui sont confiés les pouvoirs de gestion. Les OIP de type B sont soumis au pouvoir de contrôle du (des) Ministre(s) dont ils relèvent au travers de leur conseil d'administration ou tout autre organe de gestion.

Organes législatifs

Conseil économique et social de la Région wallonne (CESW)*

Ces organismes sont classés dans le secteur S.13 – administration publique, à l'exception de l'Hôpital psychiatrique « Les Marronniers », du PAL et de de la

SWDE, qui appartiennent au secteur S.11, ainsi que de la de SWCS et de la SWL, qui sont intégrées dans le secteur S.12.

*Organisme entré dans le champ de la collecte de l'IWEPS en 2011 ou 2012.

Nous reportons dans le tableau 9.5 l'évolution de l'emploi dans la fonction publique régionale, par organisme, au cours de la période 2003-2012. Les évolutions doivent être interprétées avec prudence en ce qui concerne les OIP et autres organismes, dont le champ s'est élargi : l'ajout d'un organisme ne doit pas être considéré comme une hausse de l'emploi public, sauf dans le cas d'un organisme nouvellement créé. A titre d'exemple, les orga-

nismes introduits dans nos statistiques en 2011 et 2012, tels le CESW ou la CWAPE, existaient bien avant 2011. Afin d'éviter toute erreur d'interprétation, nous avons jugé préférable de ne pas mesurer l'évolution de l'emploi public au niveau agrégé, mais au niveau de chaque organisme, en considérant uniquement les organismes présents dans notre collecte en 2004.

Tableau 9.5. | Evolution des effectifs au sein de la fonction publique régionale, ventilation par organisme

SOURCES : SERVICE GÉNÉRAL D'INFORMATIQUE DE L'ULG (SEGI), ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (OIP) - CALCULS IWEPS

NOTES -

/ DONNÉES NON DISPONIBLES, SOIT PARCE QUE L'ORGANISME N'EXISTE PAS ENCORE, SOIT PARCE QU'IL NE FAIT PAS PARTIE DU CHAMP DE COLLECTE.

(1) PÉRIODE DE TRANSITION POUR LE TRANSFERT DU PERSONNEL DE LA SWL VERS LA SWCS, SUITE À LA SÉPARATION DES ACTIVITÉS DES DEUX ENTITÉS ;

(2) DONNÉES NON ARRÊTÉES AU 30 JUIN ;

(3) TRANSFERT D'UNE PARTIE DU PERSONNEL DU MRW (DGA) VERS LE CRAW, DEVENU OIP EN 2004

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2004-2012 (en %)
SPW	10 360	10 206	9 894	9 720	9 688	9 740	9 750	9 985	9 966	10 036	-1,7
OIP de type A	341	666	968	988	994	1 001	1 060	1 100	1 316	1 328	
APAQW	/	41	37	35	34	35	35	36	38	36	-12,2
CGT	/	/	/	/	/	/	96	112	96	104	
CRAC	59	57	60	61	61	66	58	68	60	61	7,0
CRAW	/	237	515(3)	522	527	502	463	447	450	452	90,7
IPW	36	42	51	59	55	67	67	72	77	77	83,3
ISSEP	246 (2)	258 (2)	274(2)	279(2)	281	285	297	319	317	313	21,3
IWEPS	/	31	31	32	36	46	44	46	49	51	64,5
WBI	/	/	/	/	/	/	/	/	229	234	
OIP de type B	4 054	4 349	4 645	5 007	5 406	5 490	5 638	5 631	5 866	5 901	
AWEX	330	332	362	334	335	336	331	330	324	320	-3,6
AWIPH	374(2)	374(2)	393	405	395	392	391	391	403	434	16,0
AWT	16	24	30	26	29	29	28	29	30	30	25,0

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2004-2012 (en %)
CRSP Les Marronniers	/	/	/	/	/	/	/	/	246	248	
FOREM	3 099(2)	3 200(2)	3 411(2)	3 761(2)	4 147	4 217	4 337	4 321	4 265	4 266	33,3
IFAPME	/	207	214	235	253	257	297	310	312	315	52,2
PAL	33	34	38	43	43	42	38	40	34	39	14,7
SWDE	/	/	/	/	/	/	/	/	31	31	
SWL	202(1)	178(1)	197	203	204	217	216	210	221	218	22,5
AUTRES	11	44	65	70	68	67	72	72	120	217	
CESW	/	/	/	/	/	/	/	/	/	77	
CWAPE	/	/	/	/	/	/	/	/	44	44	
SWCS	11(1)	44(1)	65	70	68	67	72	72	76	96	118,2
TOTAL OIP + AUTRES	4 406	5 059	5 678	6 065	6 468	6 558	6 770	6 803	7 302	7 446	
TOTAL (SPW+OIP A et B + AUTRES)	14 766	15 265	15 572	15 785	16 156	16 298	16 520	16 788	17 268	17 482	

Deux constats ressortent de ce tableau. Le premier, c'est la stabilité de l'emploi au sein du SPW au cours de la période 2003-2012. Le deuxième, c'est la hausse importante de l'emploi dans certains OIP. Mesurée sur la période 2004-2012, la croissance (en %) a été particulièrement soutenue dans certains OIP de création récente tels que la *Société wallonne du crédit social* (SWCS, 118%), *l'Institut du patrimoine wallon* (IPW, 83%), le *Centre wallon de recherches agronomiques* (CRAW, 90%), *l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique* (IWEPS, 64%) et *l'Institut wallon de formation en alternance* (IFAPME, 52%). Un regard sur l'évolution du nombre d'effectifs plutôt que sur les taux de croissance montre que c'est le *Service public de l'emploi et de la formation professionnelle* (Forem), plus gros employeur public wallon après le SPW, qui arrive en tête des OIP avec plus de 1 000 nouveaux collaborateurs depuis 2004.

La création et le développement des OIP, entités spécialisées dotées de missions spécifiques, va de pair avec une

modification de la composition de l'emploi public : traditionnellement réservés aux statutaires¹¹⁷, les emplois du secteur public sont de plus en plus confiés à des contractuels. La souplesse d'engagement de contractuels par rapport au recrutement de statutaires fait de cette modalité d'embauche le vecteur principal d'augmentation des effectifs. Ces tendances sont illustrées par les données des tableaux 9.6 et 9.7. Le premier tableau montre l'évolution de la part des contractuels dans l'emploi public : depuis 2009, la part des contractuels progresse de 5 point de pourcentage, passant de 55% à 60% de l'emploi public régional. Le deuxième tableau met en évidence l'écart entre le SPW et les OIP : en 2012, 83% des effectifs des OIP sont contractuels, pour 43% des effectifs du SPW. Plusieurs OIP affichent des proportions proches de 90% - c'est le cas du Forem (89%) et de l'IFAPME (87%) -, ou supérieures à 90% : SWCS (91,7%), IPW (98,7%), AWT (96,7%), CRAC (95,1%), CWAPE (100%).

¹¹⁷ Les statutaires sont des agents occupés à titre définitif dans les services du Gouvernement wallon ou dans un organisme auquel est applicable le décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne (code de la fonction publique wallonne, article 1). Les contractuels sont engagés dans le cadre d'un contrat de travail classique.

Tableau 9.6. | Evolution des effectifs de la fonction publique régionale selon le statut

SOURCES : SERVICE GÉNÉRAL D'INFORMATIQUE DE L'ULG (SEGI), ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (OIP) - CALCULS IWEPS

		2009	2010	2011	2012
Statutaires	Nombre	7 354	7 112	7 162	6 950
	% du total	45	42	41	40
Contractuels	Nombre	9 166	9 676	10 106	10 532
	% du total	55	58	59	60
Total		16 520	16 788	17 268	17 482

Tableau 9.7. | Répartition des effectifs de la fonction publique régionale selon le statut, 2012

SOURCES : SERVICE GÉNÉRAL D'INFORMATIQUE DE L'ULG (SEGI), ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC (OIP) - CALCULS IWEPS

	Statutaires	Contractuels	Total général	Part des contractuels dans le total (en %)
SPW	5 677	4 359	10 036	43,4
OIP de type A	284	1 044	1 328	78,6
APAQW	6	30	36	83,3
CGT	42	62	104	59,6
CRAC	3	58	61	95,1
CRAW	90	362	452	80,1
IPW	1	76	77	98,7
ISSEP	49	264	313	84,3
IWEPS	17	34	51	66,7
WBI	76	158	234	67,5
OIP de type B	932	4 969	5 901	84,2
AWEX	118	202	320	63,1
AWIPH	157	277	434	63,8
AWT	1	29	30	96,7
CRSP Les Marronniers	29	219	248	88,3
FOREM	463	3 803	4 266	89,1
IFAPME	36	279	315	88,6
PAL	23	16	39	41,0
SWDE	29	2	31	6,5
SWL	76	142	218	65,1
AUTRES	57	160	217	73,7
CESW	49	28	77	36,4
CWAPE		44	44	100,0
SWCS	8	88	96	91,7
Total OIP + AUTRES	1 273	6 173	7 446	82,9
Total général	6 950	10 532	17 482	60,2

9.3. Localisation des administrations régionales sur le territoire wallon

La déconcentration des services publics a aussi une dimension géographique : si le Service public de Wallonie est localisé à Namur, capitale administrative, les autres organismes publics se distribuent entre Namur, Charleroi, capitale sociale, et Liège, capitale économique. Certains organismes – *l'Agence wallonne à l'exportation (AWEX)* et *Wallonie-Bruxelles international (WBI, organisme commun à la Région et à la Fédération Wallonie-Bruxelles)* -, ont leur siège à Bruxelles. La localisation du siège des organismes n'est qu'une facette du phénomène : l'opérationnalisation des missions de service public appelle bien souvent une présence « sur le terrain » ou à proximité des utilisateurs, d'où l'organisation de plusieurs OIP et de certaines activités du SPW en directions décentra-

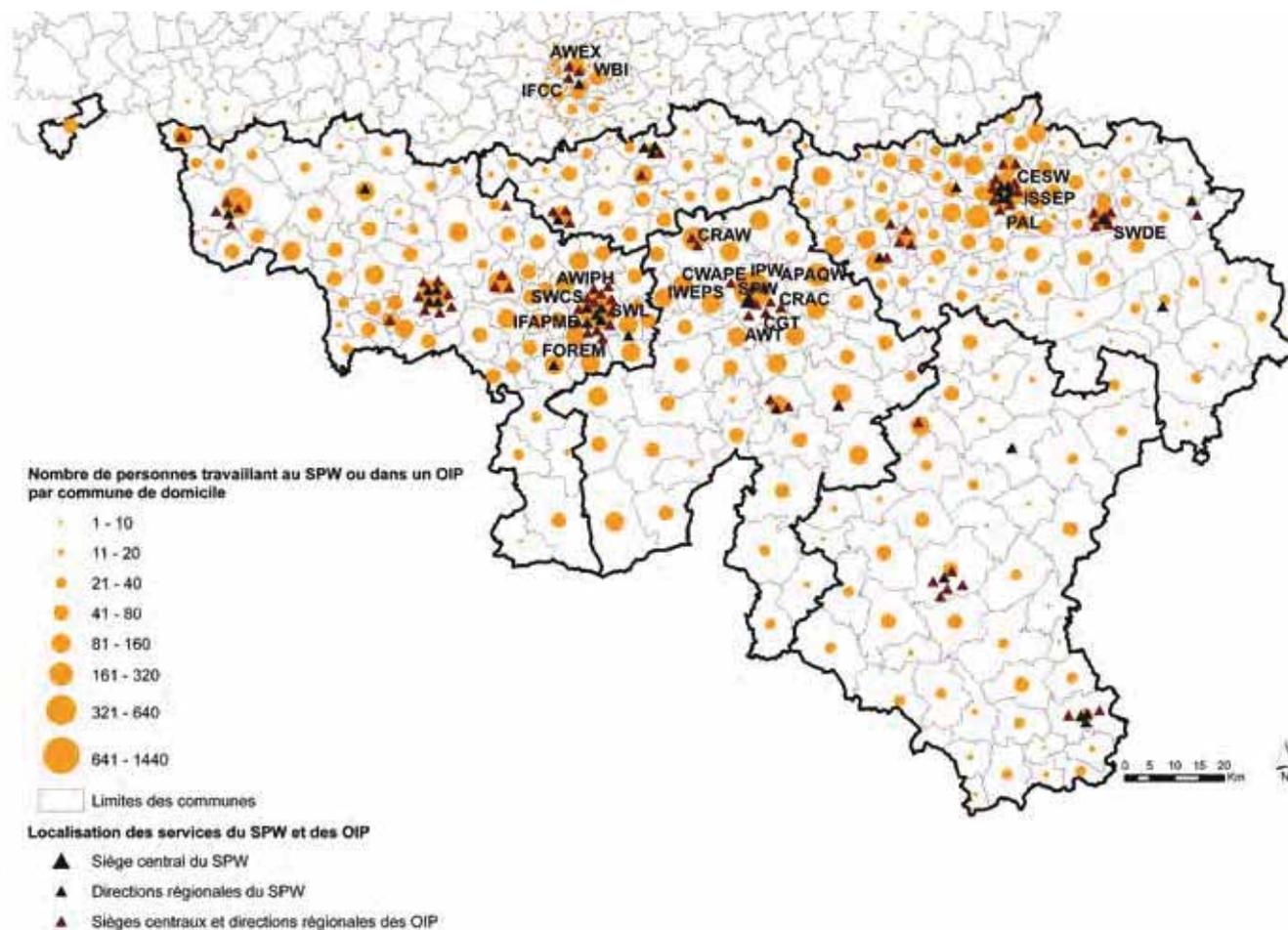
lisées réparties sur le territoire wallon. Au total, comme le montrent les représentations cartographiques ci-après, une trentaine de villes wallonnes abritent une ou plusieurs directions décentralisées du SPW ou d'un OIP.

La répartition géographique des organismes n'est pas sans lien avec la localisation des effectifs de la fonction publique régionale. Les cartes offrent à cet égard des éclairages intéressants. Sur la carte 9.1, des cercles de taille variable représentent, par commune, le nombre d'habitants occupés dans le service public régional (tous organismes confondus)¹¹⁸. D'emblée, cette représentation met en évidence que, si chaque commune wallonne compte au minimum un effectif de la fonction publique régionale, les communes qui abritent un ou plusieurs organismes publics et leurs communes voisines en compte bien davantage : les effectifs du secteur public se concentrent, comme les organismes, le long de la dorsale wallonne.

¹¹⁸ Les données utilisées ici renseignent sur la commune de domicile des effectifs mais ne donnent pas d'indication sur la commune d'affectation. Il n'y a donc pas de lien strict entre la localisation des effectifs et la localisation des organismes : des personnes habitant à Namur peuvent travailler dans un OIP situé à Liège ou à Charleroi, et des personnes habitant à Liège ou à Charleroi peuvent travailler dans un OIP situé à Namur.

Carte 9.1. | Localisation des services publics régionaux et nombre d'effectifs des services publics par commune de domicile

SOURCES : GUIDES DES SERVICES DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, JUIN 2013 ; SPW : OIP ; SEGI ; LES COMPTES DE L'EMPLOI WALLON, IWEPS, POPULATION ACTIVE EN 2010 – CALCULS ET CARTOGRAPHIE IWEPS

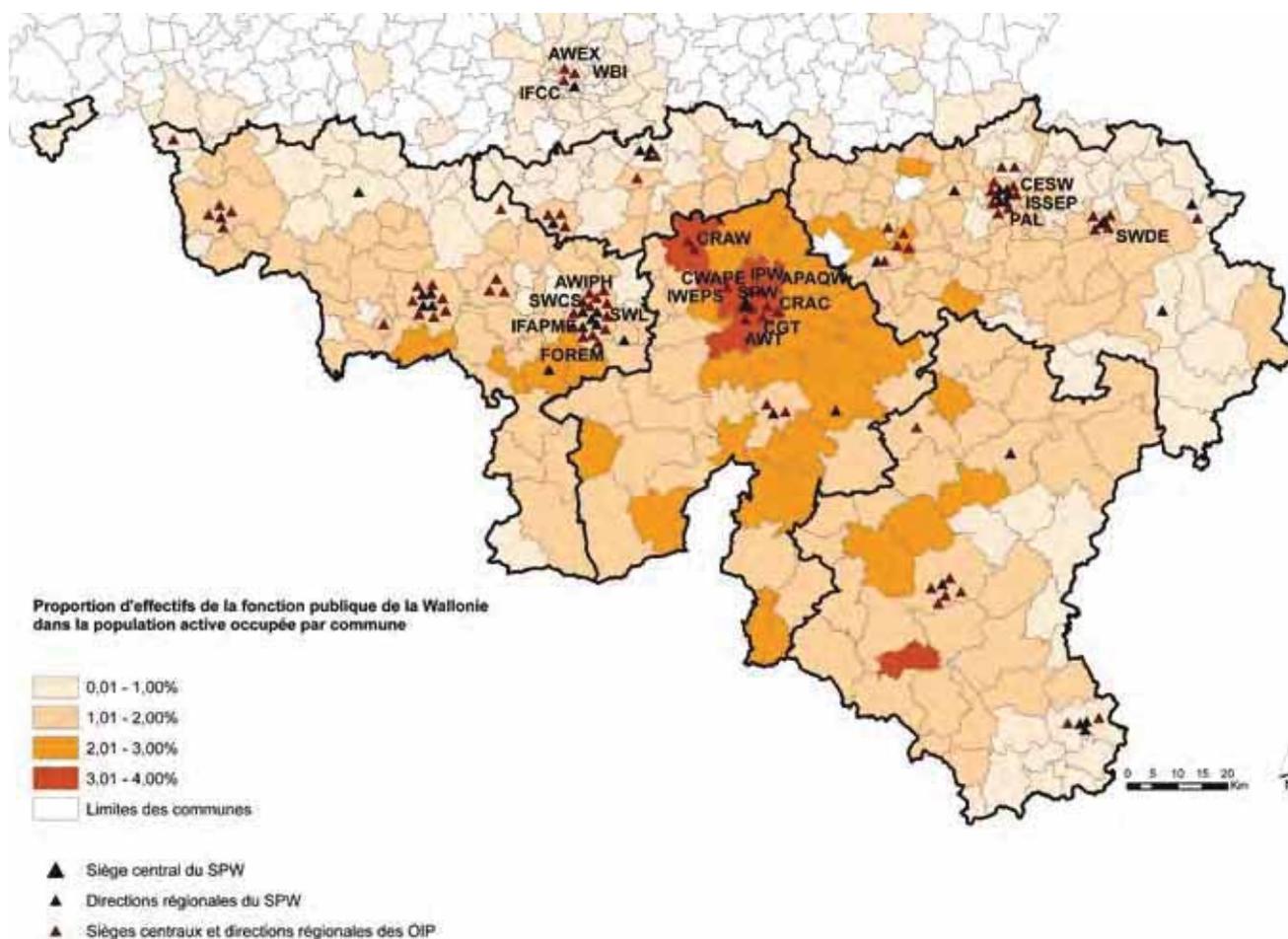


Le point de vue adopté par la carte 9.2 est celui de la spécialisation relative en emploi public des habitants des communes wallonnes. L'indicateur choisi est le taux d'emploi public par commune, mesuré par le rapport entre, d'une part, le nombre de personnes ayant un emploi dans un organisme public régional et, d'autre part, l'ensemble des personnes ayant un emploi. L'intensité de la spécialisation d'une commune est représentée par l'intensité de sa couleur. De l'observation de la carte, il ressort que Namur et ses communes limitrophes sont les communes les plus spécialisées en emploi public régional :

en effet, pour 100 personnes domiciliées dans ces communes et exerçant une activité professionnelle, entre 3 et 4 personnes sont employées dans un organisme public régional. Ce constat n'est pas étonnant, vu que Namur héberge l'organisme le plus important par la taille (le SPW) et plusieurs OIP. Cette proportion diminue mais reste importante (entre 2 et 3%) dans les communes de la province de Namur situées à l'est et au sud de Namur, faisant de Namur la province la plus spécialisée en emploi public régional.

Carte 9.2. | Localisation des services publics régionaux et taux d'emploi public communaux

SOURCES : GUIDES DES SERVICES DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE, JUIN 2013 ; SPW ; OIP ; SEGI ; LES COMPTES DE L'EMPLOI WALLON, IWEPS, POPULATION ACTIVE EN 2010 – CALCULS ET CARTOGRAPHIE IWEPS



Pour aller plus loin ...

- Contact IWEPS pour ce chapitre : Béatrice Van Haeperen - b.vanhaeperen@iweeps.be
- Banque Nationale de Belgique, Institut des comptes nationaux, « Comptes régionaux – Eléments conceptuels et méthodologiques ».
- Banque Nationale de Belgique, « Les unités du secteur public », mise à jour septembre 2012.
- Banque Nationale de Belgique, « Public efficiency and public employment in Belgium », EUGENE, Bruno, BNB - research department, 6 mars 2009.
- Cipriano S., Van Haeperen B (2010), « les agences dans le paysage de la fonction publique wallonne », Discussion papers N°1003, IWEPS
- Cipriano S., Paque R. (2012), Les agences en Wallonie : un regard budgétaire, Working paper n° 6, IWEPS
- Eurostat, (1996), « Système européen des comptes – SEC 1995 ».
- IWEPS (2009), La fonction publique de la Région wallonne. Tableau de bord statistique de l'emploi public, avril, disponible sur le site de l'IWEPS : <http://www.iweeps.be>
- IWEPS (2010), La fonction publique de la Wallonie. Tableau de bord statistique de l'emploi public, septembre, disponible sur le site de l'IWEPS : <http://www.iweeps.be>
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2006-2007, volume 1 », la documentation française.
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2007-2008, volume 1 », la documentation française.
- Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique : faits et chiffres 2008-2009, volume 1 », la documentation française.
- HINDRIKS, Jean, « Au-delà de Copernic : de la confusion au consensus ? », *Itinera Institute*, 2008
- Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique, (2004), « Annuaire statistique de la Wallonie – Module marché du travail ».
- Les Echos – le quotidien de l'économie, (2008), Gestion publique, Xe Forum International 2008, Le lieu de rencontre des décideurs publics, « Comment concilier performance « orientation client » et service public », Groupe Les Echos.

- *Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique. « Faire des services publics et de la fonction publique des atouts pour la France »* SILICANI, Jean-Ludovic, Avril 2008.
- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, (2008), Conférence nationale sur les valeurs, les missions et les métiers du service public et de la fonction publique, « Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique – Faire des services publics et de la fonction publique des atouts pour la France », par SILICANI, Jean-Ludovic.
- Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, (2008), « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - Faits et chiffres 2007-2008 – volume 1 », La Documentation Française.
- OCDE, « Examens de l'OCDE sur la gestion des ressources humaines dans l'administration publique : Belgique », OCDE 2007
- OCDE, (2008), « L'emploi public – un état des lieux », éditions OCDE.
- OCDE, « Pourquoi et comment convient-il de mesurer l'activité des administrations dans «Panorama des administrations»? ». Projet de l'OCDE sur la gestion des administrations : données comparatives par pays. 34ème session du Comité de la gouvernance publique. 30-31 octobre 2006, Château de la Muette, Paris.
- OCDE, « Mieux mesurer l'administration publique », Documents de travail sur la gouvernance publique 2007/1, OCDE.
- ONSS, Note méthodologique accompagnant la présentation de la statistique décentralisée pour 2002 : « Employeurs et travailleurs assujettis à la sécurité sociale au 30 juin 2002 », ONSS.
- Pouget Julien. « Secteur public, secteur privé : quelques éléments de comparaisons salariales », INSEE.
- *Rapport annuel sur l'Etat de la fonction publique, « faits et chiffres » 2007-2008, volume I* », La documentation française.
- Région wallonne (2009), Code de la fonction publique wallonne, De Boeck
- Reynaud, François : *L'emploi public est tiré par la fonction publique territoriale*, in ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 369-370, 2003. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/es369d.pdf
- Service Public de Wallonie (2013), Le guide des services du service public de Wallonie, juin, Direction de la Communication
- Van Haepereen, Béatrice (2012), Que sont les principes du NPM devenus ? Le cas de l'administration régionale wallonne, Reflets et perspectives de la vie économique, tome LI, n°2.



Annexe
ABREVIATIONS

ABRÉVIATIONS

ACRONYMES :	NOMS
ACI :	Airports Council International
ACTIRIS :	Nouveau nom de l'ORBEM depuis 2007
ADG :	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
ADRASS :	Association pour le développement de la recherche appliquée en sciences sociales
ALE :	Agence locale pour l'emploi
APAQW :	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
AWAC :	Agence wallonne de l'air et du climat
AWEX :	Agence wallonne à l'exportation
AWIPH :	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWT :	Agence wallonne des télécommunications
BCSS :	Banque carrefour de la sécurité sociale
BIT :	Bureau international du travail
BfP :	Bureau fédéral du Plan
BNB :	Banque nationale de Belgique
CCI-DE :	Chômeur complet indemnisé demandeur d'emploi
CEQUAL :	Centre wallon de la qualité
CESW :	Comité économique et social de Wallonie
CFWB :	Communauté française Wallonie-Bruxelles
CGT :	Commissariat général au tourisme
CIA :	Centre d'information et d'accueil
CMR :	Crude mortality rate
CPAS :	Centres publics d'aide sociale
CPDT :	Conférence permanente de développement territorial
CQHN :	Centre qualité Hainaut-Namur
CRAC :	Centre régional d'aide aux communes
CRA-W :	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAT :	Centre d'études en aménagement du territoire
CRPS-Les Marronniers :	Centre régional de soins psychiatriques – Les Marronniers
CWAPE :	Commission wallonne pour l'énergie
CWATUP :	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine
DEI :	Demandeurs d'emploi indemnisés
DGA :	Direction générale de l'agriculture
DGASS :	Direction générale de l'action sociale et de la santé
DGATLP :	MRW – Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (« SPW – DGO4 – Direction générale opérationnelle – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie » depuis 2008)
DGEE :	Direction générale de l'économie et de l'emploi
DGO1 :	Direction générale opérationnelle – Route et bâtiments
DGO2 :	Direction générale opérationnelle – Mobilité et voies hydrauliques
DGO3 :	Direction générale opérationnelle – Agriculture, ressources naturelles et environnement
DGO4 :	Direction générale opérationnelle – Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie
DGO5 :	Direction générale opérationnelle – pouvoirs locaux, action sociale et santé

ACRONYMES :	NOMS
DGO6 :	Direction générale opérationnelle – Economie, emploi et recherche
DGPL :	Direction générale des pouvoirs locaux
DGRNE :	Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement
DGSIE :	Direction générale statistique et information économique
DGT2 :	Direction générale transversale – Budget, logistique et TIC
DGTRE :	Direction générale des technologies, de la recherche et de l'énergie
DIRCOM :	Direction de la communication
DMFA :	Déclaration multifonctionnelle à l'ONSS
EASI-WAL :	Organe en charge de la simplification administrative et de l'e-gouvernement en Wallonie
EFT :	Enquête sur les forces de travail
ETNIC :	Entreprises des technologies nouvelles, de l'information et de la communication
EU-SILC :	European Union – Statistics on income and living conditions
FADELS :	Fonds d'amortissement des emprunts du logement social
FLW :	Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FOREM :	Service public wallon de l'emploi et de la formation professionnelle
GES :	Gaz à effet de serre
GRAPA :	Garantie de revenus aux personnes âgées
IAWM :	Institut für aus – und weiterbildung im mittelstand
IBSA :	Institut bruxellois de statistique et d'analyse
ICEDD :	Institut de conseils et d'études en développement durable
ICN :	Institut des comptes nationaux
IFAPME :	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des petites et moyennes entreprises
IFCC :	Institut de formation en cours de carrière
IMC :	Indice de masse corporelle
INAMI :	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INASTI :	Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants
INS :	Institut national de statistiques
IPP :	Impôt des personnes physiques
IPW :	Institut du patrimoine wallon
IRI :	Innovation et reconversion industrielle
ISBL :	Institut sans but lucratif
ISSeP :	Institut scientifique de service public
ISP :	Institut scientifique de santé publique
IWEPS :	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MCAE :	Maison communale d'accueil de l'enfance
MET :	Ministère wallon de l'équipement et des transports
MRPA :	Maison de repos pour personnes âgées
MRS :	Maison de repos et de soins
MRW :	Ministère de la Région wallonne
NACE :	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques

ACRONYMES :	NOMS
OFI :	Office for foreign investors
OIP :	Organismes d'intérêt public
ONE :	Office de la naissance et de l'enfance
ONEM :	Office national de l'emploi
ONP :	Office national des pensions
ONSS :	Office national de sécurité sociale
ONSSAPL :	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
ORBEM :	Office régional bruxellois de l'emploi (depuis 2007 : ACTIRIS)
OSSOM :	Office de sécurité sociale d'Outre-mer
OTW :	Observatoire du tourisme wallon
OWM :	Observation wallon de la mobilité
OWD :	Office wallon des déchets
PAL :	Port autonome de Liège
PAN :	Plan d'action national
PASH :	Plan d'assainissement par sous bassin hydrographique
PIB :	Produit intérieur brut
PLI :	Plan de localisation informatique
PME :	Petite et moyenne entreprise
PWD :	Plan wallon des déchets
RAVEL :	Réseau autonome de voies lentes
R&D :	Recherche et développement
RGPA :	Revenu garanti aux personnes âgées
RN :	Registre national
RNOB :	Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique
RNPM :	Registre national des personnes morales
SAED :	Sites d'activités économiques désaffectés
SAJ :	Service d'aide à la jeunesse
SAR :	Sites à réaménager
SAU :	Superficie agricole utilisée
SEGI :	Service général informatique de l'Ujg
SEMA :	Synergie employeurs – milieu d'accueil
SILC :	Statistics on income and living conditions
SMR :	Standardised mortality rate
SNCB :	Société nationale des chemins de fer belge
SG :	Secrétariat général
SOWAER :	Société wallonne des aéroports
SPABS :	Société publique d'administration des bâtiments scolaires
SPAQuE :	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF :	Service public fédéral
SPGE :	Société publique de gestion des eaux
SPJ :	Service de protection judiciaire

ACRONYMES :	NOMS
SPRLU :	Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle
SPW :	Service public wallon
SRWT :	Société régionale wallonne du transport
STEP :	Station d'épuration
STIB :	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
SVR :	Studiedienst van de vlaamse regering
SWCS :	Société wallonne du credit social
SWDE :	Société wallonne des eaux
SWL :	Société wallonne du logement
TEC :	Transport en commun
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
UE-15 :	Union européenne - 15 membres
UE-25 :	Union européenne - 25 membres
UE-27 :	Union européenne - 27 membres
UCL :	Université catholique de Louvain
Ulg :	Université libre de Liège
VDAB :	Vlaans diens voor arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding
WSE :	Werken Sociale Economie
ZH :	Zones d'habitat
ZHR :	Zones d'habitat à caractère rural
WBI :	Wallonie-Bruxelles international



Wallonie

iwEPS

*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*

Route de Louvain-la-Neuve, 2
B-5001 BELGRADE – NAMUR

Tél. 32 (0)81 46 84 11

Fax 32 (0)81 46 84 12

www.iwepts.be

info@iwepts.be